

Institut Grand-Ducal

A C T E S

**de la Section
des Sciences Morales et Politiques**

Volume XXV

Site internet : www.igd-smp.lu

2022

Illustration de la couverture :

Gravure de James Gillray, *The King of Brobdingnag and Gulliver*, 1803

© Institut Grand-Ducal 2022, Section des Sciences morales et politiques

Imprimeur : Reka Print +

ISBN : 978-99959-926-8-2

ACTES XXIV
TABLE DES MATIÈRES

Préface du Président	7
I. Conférences publiques	11
<i>Dans la série des « Stratégies d'adaptation à la petite taille du Luxembourg »</i>	
A. Conférence du 20 septembre 2021	
Que signifie la souveraineté pour un petit pays membre de l'Union européenne à l'ère de la mondialisation ? Quelles en sont les conditions ? Dilemmes et choix pour le Luxembourg par François HEISBOURG	13
B. Table ronde du 29 novembre 2021 sur « La Culture » avec Carl ADALSTEINSSON Matthew STUDDERT-KENNEDY Erna HENNICOT-SCHOEPGES Suzanne COTTER	
II. Communication par Gérard TRAUSCH	41
« Évolution sociétale au Luxembourg : des Trente glorieuses à la société néolibérale »	43
III. In memoriam : Henri ENTRINGER	279
par Lucien Kayser.....	281
IV. Communication (Préface) par Henri ENTRINGER	285
« La Commission et les autres institutions et organismes européens installés au Luxembourg ».....	285
V. In memoriam : André ELVINGER	291
par André Prüm.....	293

VI. Organisation et Travaux	301
A. Membres	303
B. Administration de la Section	303
C. Publications de la Section.....	304
D. Organisation de l'Institut grand-ducal et de ses Sections	305
E. Législation concernant l'Institut grand-ducal et la Section des sciences morales et politiques	306

PRÉFACE DU PRÉSIDENT

L'année 2021 fut riche en travaux pour la Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal, bien que les restrictions sanitaires pour organiser des conférences aient encore marqué l'exercice écoulé.

Le volume XXV des Actes de la Section que vous tenez entre les mains ne reflète que partiellement ces travaux. Sous le titre évocateur « *Le temps des crises* », Jean-Jacques Rommes et Michel-Edouard Ruben ont publié un ouvrage dans lequel ils évaluent l'impact qu'a eu la crise de la COVID-19 sur la société luxembourgeoise et en tirent des leçons pour faire face aux défis globaux auxquels elle sera confrontée à l'avenir. L'ampleur des bouleversements qu'ils évoquent n'est pas sans rappeler la métaphore de la chanson écrite par Jean-Baptiste Clément et mise en musique par Antoine Renard, célébrée lors de la Commune de Paris. Pour autant, les deux auteurs ne laissent pas leurs lecteurs sans espoir puisqu'ils identifient les progrès sociétaux, scientifiques et techniques nécessaires et qu'ils tracent par ailleurs dans ses grandes lignes le cadre international dans lequel ces défis sont susceptibles d'être relevés. Ces réflexions ont été partagées et discutées lors d'une séance publique qui s'est tenue le 15 mars 2022.



Gérard Trausch élargit la perspective dans son étude fouillée sur l'*Évolution sociétale au Luxembourg : des Trente glorieuses à la société néolibérale*, publiée dans les présents Actes et comme ouvrage séparé édité par la Section. Son horizon couvre un siècle et demi de transformations de la société luxembourgeoise. L'auteur souligne comment le Grand-Duché est passé d'une économie agricole vers l'industrie lourde avant de passer, quasiment sans transition, vers une économie tertiaire centrée sur les services financiers pour s'orienter plus récemment à la valeur que représentent les données et actifs numériques. Il soulève les pressions de ces transformations sur la population et les fractures qu'elles créent dans la société. Sa mise en garde contre les risques pour notre modèle démocratique mérite d'être prise au sérieux.

Le répit que nous a laissé la pandémie vers la fin de l'année a permis l'organisation d'une conférence et d'une table ronde qui l'une et l'autre ont prolongé notre cycle de manifestations sur les défis particuliers que soulève la petite taille de notre pays et les stratégies qu'il devrait développer pour y faire face. Vous vous rappellerez à ce sujet les contributions parues dans le dernier volume des Actes de la Section où quatre auteurs ont examiné le sujet sur les plans de la médecine et des soins de santé, de l'économie et de la modernisation du système juridique.

François Heisbourg nous offre cette fois son regard éclairé sur le terrain des relations internationales. En tant qu'observateur aguerri et fin analyste de ces relations, il examine les dilemmes et les choix auxquels le Luxembourg se trouve confronté en tant que petit pays membre de l'Union européenne à l'ère de la mondialisation. Son analyse conduit notre conférencier à s'interroger ce que signifie encore dans ce contexte la souveraineté du pays et comment celle-ci peut continuer à être habilement mobilisée dans son intérêt. Devant la montée de la Chine, il recommande au Grand-Duché de choisir clairement son camp et de renforcer sensiblement la contribution qu'il apporte à l'Alliance atlantique, en particulier, dans le domaine des activités de renseignement. L'auteur attire également notre attention sur la fragilité de la stratégie de spécialisation des activités économiques susceptible d'attirer des jalousies contre lesquelles il serait prudent de nous prémunir par une politique de diversification intelligente.

Dans une table ronde animée par Julie-Suzanne Bausch, Suzanne Cotter, Erna Hennicot Schoepges, Carl Adalsteinsson et Matthew Studdert-Kennedy ont partagé leurs expériences et réflexions sur la capacité du pays à développer une offre culturelle à la hauteur de ses ambitions. Leurs présentations mettent en exergue le rôle déterminant des grands acteurs que sont le MUDAM et la Philharmonie, sans oublier cependant les précieuses contributions d'institutions régionales comme le Centre des Arts Pluriels d'Ettelbruck.

L'enregistrement vidéo de ces conférence et tables-rondes, diffusé en live streaming pour permettre de les suivre également à distance, reste accessible sur le site internet de la Section sous l'adresse : www.igd-smp.lu

Le présent volume des Actes de la Section contient encore l'hommage que rend Lucien Kayser, président de la Section Arts et Lettres de l'Institut

grand-ducal, à Henri Entringer, fidèle membre de la Section des sciences morales et politiques depuis 1989, qui nous a quittés en cours d'année. Henri Entringer est l'auteur de trois ouvrages publiés par la Section et de trois contributions parues dans les Actes.

Les Actes se clôturent par un hommage à André Elvinger, véritable pilier de la Section, en présidant à sa destinée pendant dix ans et donnant de nombreuses conférences à sa tribune.

Le contenu des présents Actes viendra enrichir le recueil électronique des publications de la Section accessibles depuis son site internet sous l'adresse : <https://igd-smp.lu> . Les textes de toutes les contributions parues dans la collection des Actes, depuis le premier volume sorti en 1970, ainsi que de dix-huit cahiers spéciaux et de plusieurs monographies peuvent y être téléchargés librement. Ces études constituent une riche somme de réflexions pour chacun.

Bonne lecture

André Prüm
Mai 2022

I. CONFERENCES PUBLIQUES

Dans la série des « *Stratégies d'adaptation à la petite taille du Luxembourg* »

Conférence du 20.09.2021

QUE SIGNIFIE LA SOUVERAINETE POUR UN PETIT PAYS MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE A L'ERE DE LA MONDIALISATION ?

QUELLES EN SONT LES CONDITIONS ?

DILEMMES ET CHOIX POUR LE LUXEMBOURG

par
François Heisbourg

François Heisbourg, diplomate français, spécialiste renommé en géopolitique et auteur de nombreux ouvrages et contributions publiques sur le sujet, est aujourd'hui Conseiller spécial à l'IISS (International Institute for Strategic Studies), conseiller spécial du président de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS). Auparavant, il était président de l'IISS et du Centre de politique de sécurité de Genève. Il a été chargé d'une mission interministérielle d'analyse et de proposition sur l'enseignement et la recherche en relations internationales et affaires stratégiques et de défense, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, conseiller technique au Cabinet du Ministre de la Défense, responsable des questions internationales. Membre fondateur de la Commission franco-allemande sur la sécurité et la défense (1982-1984) et premier-secrétaire à la mission permanente de la France auprès de l'ONU à New-York, chargé des questions de désarmement. De souche franco-luxembourgeoise, François Heisbourg est un national des deux pays.



Quelques généralités sur les effets de taille

Sans méconnaître la donnée particulière que représente la taille d'un pays en termes d'exercice de la souveraineté, il est bon de se rappeler que la souveraineté est sous contrainte pour tous les États, quelle que soit leur taille, et parfois même à cause de l'immensité de celle-ci. La Russie, le plus grand pays du monde, est fort en peine d'affirmer autant qu'elle le voudrait sa souveraineté, partageant une frontière terrestre avec 14 pays, tentant d'atteindre ses objectifs avec un PIB inférieur à celui de l'Italie. Le pays le plus peuplé qu'est encore à l'heure actuelle la Chine vit avec trépidation sa dépendance par rapport à des chaînes de valeur par rapport auxquelles elle estime ne pas avoir suffisamment d'influence. La taille, territoriale, démographique, productive, donne une profondeur, une masse et une capacité de mobilisation qui les distinguent des « petits » mais ces derniers peuvent à leur tour être plus agiles et plus focalisés. La taille n'est pas une tare mais une donnée d'entrée, et force est de constater que la souveraineté de Singapour, plus petit que le Luxembourg, est à tout prendre plus substantielle que celle de la Malaysia ou même de l'Indonésie, infiniment plus grandes et peuplées.

L'éléphant n'est pas moins prisonnier de son écosystème spécifique que la souris : simplement, la souris ne doit pas prétendre faire ce que peut l'éléphant –et vice versa.

En citant Singapour, je noterai aussi que celle-ci a fait de sa petitesse et donc de sa vulnérabilité par rapport à ses voisins proches et lointains un élément explicite de l'affirmation de sa souveraineté : le manuel de base des diplomates singapouriens s'appelle même le « little red dot », ce minuscule point rouge qui figure Singapour sur la carte. Le sentiment de vulnérabilité est mis au service de la souveraineté.

Reste que l'effet de taille crée des obligations négative évidentes, dont on retiendra ici l'impossibilité de conduire des stratégies reposant sur l'attrition, le hasard, ou la mauvaise entente internationale générale : pas d'échange possible entre le territoire et le temps à la manière de la Russie face à Napoléon ou Hitler ; pas de coup de dés, parce que si l'on tire le mauvais numéro, on n'aura pas l'occasion de recommencer : le petit Qatar s'est vu soumettre à plusieurs années de blocus pour avoir parié sur le mauvais cheval ; pas de mauvaise entente généralisée à la manière de la guerre de la triple alliance qui a failli conduire à la disparition du Paraguay au 19e siècle.

Que faire ?

Reste à définir des recommandations positives de ce que vous qualifiez d'adaptation, qui pourrait aussi être désigné par le terme de gestion, à savoir la gestion de la donnée d'entrée qu'est l'effet de taille.

Dans votre invitation, vous en relevez trois.

Tout d'abord la spécialisation. Le « petit » peut encore moins que d'autres ignorer la loi de Ricardo sur les avantages comparés : la Chine ou les États-Unis peuvent prétendre vouloir tout faire, même si l'optimum économique ne le recommande pas ; Singapour ou le Luxembourg ne le peut pas. La spécialisation est une obligation et conduite avec compétence, elle assurera au pays concerné une surperformance dans tel ou tel domaine : ce fut la sidérurgie au Grand-Duché naguère puis l'industrie bancaire et financière. Pour prendre un autre exemple, c'est aujourd'hui le caractère devenu incontournable de la production de semi-conducteurs dédiés à Taïwan, notamment via la Taiwan Semiconductor Manufacturing Company (TSMC) dont sont tous deux dépendants les puissances rivales que constituent la Chine de Pékin et les États-Unis. Certes, Taïwan est nettement plus important que le Luxembourg mais il ne représente que 2% de la population de la Chine continentale qui prétend procéder le moment venu à son absorption de gré ou de force. Certes, il est possible d'arguer que l'acquisition d'une spécialisation qui vous rend utile voire indispensable dans un secteur stratégique comme jadis l'acier ou aujourd'hui les composants électroniques vous confère une forme de protection. A l'heure actuelle, TSMC sert peut-être de parapluie mais la pression accrue, y compris militaire, de Pékin n'en apporte pas la preuve. La Chine vit mal sa dépendance par rapport à TSMC. Cela peut devenir une raison de plus de régler le sort de Taïwan une fois pour toutes. En poussant le bouchon analytique un peu loin, l'on pourrait faire valoir qu'il peut y avoir quelques avantages à faire passer les succès de sa spécialisation sous le radar. Mais pas trop loin : après tout, dès lors que le secret bancaire et le dumping fiscal sont devenus à la fois trop visibles et trop dommageables aux yeux de ses partenaires, le Luxembourg n'a-t-il pas fait l'expérience de ce qui peut se passer avec des spécialisations qui attirent la foudre plus qu'elles ne protègent la souveraineté parce qu'elles réussissent trop bien ?

L'imitation d'un modèle étranger est également citée. C'est en quelque sorte ce qui se pratiqua dans les pays centre-européens soumis au joug de

l'URSS jusqu'à la chute de l'empire soviétique : cela portait d'ailleurs un nom officiel qui dit tout par rapport à notre sujet, à savoir la « souveraineté limitée », alias la doctrine Brejnev formulée dans la foulée de l'entrée des armées du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie en 1968.

La coopération avec d'autres États est naturellement une des voies. Nous en avons connu les bienfaits entre 1867 et 1914, avec la neutralité et le départ de la garnison prussienne scellées par le traité de Londres, mais aussi les limites avec l'invasion allemande de 1914 et de 1940. Avec la fin de la Deuxième guerre mondiale nous avons bénéficié d'une période de coopération non seulement plus longue mais aussi plus organique avec la construction européenne : celle-ci se traduit certes par des transferts et des partages de souveraineté, mais à l'instar de tous les États membres, y compris de nos voisins plus considérables. Pour la première fois, le Luxembourg siège à la table des grands avec les mêmes droits et les mêmes devoirs : rien que du bonheur, en somme, même si cela n'interdit pas les différends. Mais ceux-ci se déroulent dans un cadre formalisé et apaisé, d'où est bannie l'idée même du recours à la force. Point même d'équivalent donc de ce que fit en 1964 la France avec son blocus envers la principauté de Monaco...

Cette heureuse gestion de la souveraineté n'aurait pas été possible sans le facteur que représente depuis 1949 l'Alliance atlantique. En temps ordinaire, il était difficilement concevable pour le Luxembourg de devoir recourir à la force armée pour affirmer son autorité, sauf de manière symbolique : avec l'OTAN, le Grand-Duché n'avait pas de soucis particuliers à se faire de ce côté-là, et sa dépendance en la matière n'était pas différente de ce qu'elle est pour la majorité des pays membres. Cerise sur le gâteau, en tant que membre de l'OTAN comme de l'UE, le Luxembourg peut apporter ou non son soutien politique (et marginalement militaire) à telle ou telle initiative : contre les guerres du Vietnam et d'Irak, pour les guerres de Corée et d'Afghanistan, et plus récemment en faveur de l'autonomie stratégique européenne, le plus souvent en accord avec nos trois voisins immédiats.

En termes de souveraineté comme de positionnement stratégique nous avons pu préserver nos marges de manœuvre, et en termes relatifs nous les avons accrus grâce à notre présence autour de la table de l'UE et de l'Alliance, bénéficiant de ce fait aussi de ce que les épidémiologues en ces temps de pandémie appellent l'immunité grégaire.

Nul besoin d'une force armée coûteuse, comme celles dont se sont dotées le Qatar ou Singapour, ou même les pays plus exposés d'Europe comme les États baltes face à la Russie et ses « petits hommes verts » et son révisionnisme affiché ou la Grèce face à la remuante Turquie : un souci limité à un coût modeste. Une diplomatie compétente qui s'est forcément développée tant au plan bilatéral pour tenir le siège dans les instances multilatérales et qui a su faire élire le Luxembourg au Conseil de Sécurité en 2013-14, plus professionnelle aussi que naguère : personne n'a envie de se souvenir des déclarations pour le moins prématurées il y a près de trente ans sur le thème de l'Heure de l'Europe a sonné, au début de l'atroce guerre de Bosnie que seule dénoua le recours à la force des armes par l'OTAN quatre ans et plus de cent mille morts plus tard. Cet investissement diplomatique est à la fois nécessaire, utile et financièrement parfaitement supportable. Enfin, dans ce contexte qui était aussi celui d'une mondialisation économique aux couleurs de l'Occident, le Luxembourg ne paraissait pas devoir investir lourdement dans les moyens de renseignement. Dans la mesure où il avait eu à s'en mêler, les effets ne furent pas des plus heureux ; il est vrai aussi que le Luxembourg n'était pas le seul dans ce cas.

Pour résumer, le monde des sept décennies écoulées n'était pas si mal fait du point de vue de la souveraineté du Grand-Duché.

Quo vadis ?

Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Les changements en cours dans le monde et, à son échelle, dans le Grand-Duché obligent à revoir ce récit d'une souveraineté heureuse et à reconsidérer certains choix.

Tout d'abord, la mondialisation change profondément de nature tout comme sa toile de fond institutionnelle et géopolitique. Nous avons découvert avec la pandémie que la mondialisation n'exigeait plus autant que naguère la circulation des êtres humains : le nombre de passagers entre la Chine et le reste du monde était encore calée cet été à moins de 2% du niveau de 2019, les vols transatlantiques peinent à atteindre le quart du niveau d'avant la pandémie. Nous savions déjà que le commerce international des marchandises avait moins crû pendant la décennie 2010-2019 que le PIB mondial : la circulation des biens n'est plus le moteur de la mondialisation. Dorénavant, la mondialisation est tirée par l'économie numérique et les big data.

La mondialisation a cessé d'être principalement américaine puis euro-atlantique, au profit du pivot asiatique et spécialement chinois. Si les normes qui l'encadrent sont encore à dominante européenne – tel le GSM hier, le RGDP aujourd'hui et peut-être demain les règles en matière d'intelligence artificielle –, la Chine met le turbo en la matière, poussant les feux pour s'imposer en matière d'élaboration des standards techniques mondiaux et des normes juridiques internationales. Le léninisme de marché chinois cède la place à plus de Lénine et moins de marché. Elle se protège derrière sa Grande Muraille numérique tout en considérant le reste du monde comme son marché de plus en plus exclusif, comme nous le voyons avec la 5G, entre autres. Si l'on parle parfois de découplage entre les économies occidentales et la Chine, la Chine opère vigoureusement ce découplage, travers la politique dite du « double circuit » du président Xi comme via le made in China ou la « disparition » des PDG récalcitrants. A l'occasion de la pandémie, nous avons assisté à l'adoption accélérée d'une arrogance de grande puissance souvent portée par des ambassadeurs qui se qualifient eux-mêmes de loups combattants tout en traitant de nom d'oiseaux les ressortissants de leur pays d'accréditation : tel est le cas en France, en Suède, en Tchéquie etc. La Chine n'est par ailleurs pas un allié et ses objectifs idéologiques et géopolitiques sont différents des nôtres.

D'une manière générale, la mondialisation évolue vers un schéma bipolaire, avec d'un côté les États-Unis, éventuellement unis avec l'UE pour élaborer des normes et standards communs –les prolégomènes en seront les discussions du nouveau conseil UE-USA à Pittsburgh le 29 septembre –, de l'autre la Chine, les autres régions de la planète servant de champ de concurrence géoéconomique ou de bataille géopolitique.

Les États-Unis, nous le savons, sont quant à eux profondément divisés, et tentés par un désengagement progressif, visible bien sûr en Afghanistan, mais de façon plus large et plus précoce au Moyen-Orient et en Méditerranée, avec les épisodes libyens (2011) et la crise dite de la ligne rouge en Syrie en 2013. La crise ukrainienne est gérée davantage par l'Europe que par les US. A l'opposé, il y a un sujet d'importance, et c'est le seul, sur lequel il y a un consensus dans cette Amérique divisée, et c'est la politique à l'encontre de la Chine. Face à cette superpuissance émergente, les autres sujets stratégiques passent au second rang, y compris l'Europe. Enfin, Washington s'appuie progressivement davantage depuis une dizaine d'années sur des instruments financiers, monétaires et juridiques dans sa concurrence avec la Chine et comme outils de coécition contre certains régimes : Iran,

Russie de Poutine etc. Le problème pour l'Europe, c'est qu'elle subit les dégâts collatéraux : third-party sanctions, FATCA, poids de la 'compliance' par rapport aux exigences américaines dans le domaine bancaire, exploitation politique et financier du droit de seigneurage du dollar. Ce sont là des formes de contrainte sur la souveraineté des pays européens d'un tout autre ordre que la dépendance militaire par rapport à puissance américaine pendant et après la Guerre froide, dépendance librement acceptée.¹

L'Europe aussi change, notamment de par le développement de ses compétences dans le domaine numérique comme par un début de mise en ordre par rapport à la prédation technologique de la Chine, avec la mise en place de systèmes de screening au niveau des institutions européennes comme des États membres – mais j'ignore où ça en est au Luxembourg. C'est important mais très partiel. De même la poussée européenne vers l'harmonisation fiscale se renforce, face à ce qui sont des combats d'arrière-garde de l'Irlande, des Pays-Bas, du Luxembourg etc. A l'inverse, l'Europe ne change guère dans ses fondamentaux s'agissant des principes qui régissent les politiques de sécurité et de défense : ce sont les pays membres qui en sont les principaux producteurs et qui le demeureront. Par ailleurs, malgré un début de débat en Allemagne sur l'extension de la prise de décision à la majorité qualifiée à la politique extérieure lato sensu, il n'est pas clair que cela changera.

Ces propos visent à résumer quelques grandes tendances, et en retenant notamment les évolutions pouvant affecter un repositionnement luxembourgeois.

Dilemmes et choix luxembourgeois

Dans ce nouveau contexte, l'actuelle spécialisation luxembourgeoise dans le domaine financier ne se déroule plus sur un registre apolitique ou sur toile de fond d'une mondialisation animée par la pure concurrence économique et régulée par le monde occidental. La scène sera dominée par

1 « Avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, les Etats-Unis ont repris stratégiquement la main en Europe. Cette décision découle en grande partie de la volonté américaine ne pas subir de perte de crédibilité face à la Chine qui pourrait tirer des conséquences négatives d'un éventuel échec de l'Occident dans la crise ukrainienne. Pour les Etats-Unis, défendre l'Ukraine est ainsi devenu aussi une façon de défendre Taïwan. Reste à savoir si le successeur du président Biden voudra ou pourra soutenir cette politique du « en même temps ». *Note de l'auteur.* »

l'hostilité croissante entre des États-Unis luttant contre le déclin relatif et une Chine, superpuissance idéologique, liée de surcroît par un partenariat stratégique à une Russie révisionniste.

En parallèle, ce que les Français, entre autres, qualifient de dumping fiscal est devenu d'autant plus précaire que le sujet est devenu inextricablement mêlé à la régulation du secteur numérique, en général comme dans ses déclinaisons américaines (GAFAM...) ou chinoises. Le temps où Amazon et Huawei sont installés dans le même immeuble du Kirchberg est destiné à passer. Politiquement, l'activité des Titans du numérique n'est pas franchement populaire en Europe, tout d'ailleurs comme aux États-Unis, surtout quand ils joignent au pillage des data une capacité remarquable à ne pas payer d'impôts dans les mêmes conditions que d'autres acteurs économiques.

Le Luxembourg ne reste certes pas inerte : passage apparemment réussi au transfert automatique des données, attraction (en concurrence avec Dublin, Amsterdam, Francfort, Paris...) des activités envisageant de quitter la City et Canary Wharf... J'y ajouterai la remarquable réussite du Luxembourg dans le domaine spatial, dans le sillage de la SES, avec toutes sortes de sociétés notamment en matière de surveillance spatiale. Cela est peu connu du grand public, et ce n'est pas un mal de rester en dessous du radar : si Deng Xiaoping à la tête de la Chine estimait en son temps qu'il fallait « cacher son brillant », cela peut aussi valoir pour le Grand-Duché, d'autant plus que l'espace est un des grands domaines de l'affirmation de la souveraineté. Cela vaut donc la peine d'être prudent lorsque l'on prétend se prononcer sur la souveraineté des corps célestes, comme le fit il y quelque temps un ministre luxembourgeois.

On retrouve ici un dilemme déjà connu dans l'histoire du pays – comment améliorer ses positions en matière de spécialisation sans attirer sur soi, en cas de succès, une attention pas forcément bienveillante de plus puissant que soi. En somme, ne pas devenir un paratonnerre qui attire la foudre.

En la matière, j'invite les uns et les autres à s'intéresser à la manière dont l'Estonie, pays qui compte 1,3 millions d'habitants, zéro frontaliers, s'y prend pour affronter le même problème. Son choix, lié en partie aux éléments de la division soviétique du travail du temps de l'URSS a été celui de l'économie numérique voire de la société numérique : c'est là que sont nés

Skype et les cartes à puce à vocation universelle. Comme le Luxembourg, ce pays a l'habitude de se poser de façon récurrente, consciente et volontariste la question de sa prochaine spécialisation.

Un second dilemme que pose le monde qui nous attend, c'est le besoin accru dans ce nouveau monde d'investir davantage dans les fonctions régaliennes de l'État alors que les ressources humaines du pays sont voisines de celles de l'agglomération toulousaine. Fort heureusement, le domaine militaire classique, celui impliquant le recours aux armes, n'est que peu concerné dans le cas du Grand-Duché : aucun État ne menace ni ne menacera ses frontières ; donc il n'y a pas de défi dépassant le montant de la cotisation qui permet d'être assis à la table autour de laquelle se prennent les décisions. Cela suppose quand même de payer les 2% du PIB que les membres de l'Alliance atlantique se sont décidés dès 2014 à dépenser d'ici 2024, décision postérieure à l'annexion russe de la Crimée et bien avant l'élection de Donald Trump. Je rappelle que le Luxembourg en était à 0,62% du PIB en 2019, avec 341 millions d'euros. Il faudrait passer à plus d'un milliard pour atteindre les 2%. Au niveau militaire classique, cela ne pèserait guère par rapport aux plus de 250 milliards d'euros que dépensent chaque année en matière de défense les pays membres de l'OTAN.

Le Luxembourg devrait cependant y regarder de plus près. Au plan politique, le fait de pouvoir afficher un objectif multilatéral atteint est une bonne chose en soi, au sein de l'OTAN comme dans les relations bilatérales de défense. Dans les temps troublés qui nous attendent, notamment par rapport à une Amérique qui s'interrogera toujours plus sur le partage du fardeau dans une Europe qui la distrait de sa priorité chinoise, cela peut être un bon investissement. Il y a aussi une considération opérationnelle : un pays qui dépend de façon aussi extrême des flux de la mondialisation doit évidemment avoir une cyberdéfense particulièrement robuste pour assurer la défense de ses infrastructures critiques et protéger ses data. A cet égard, il pourrait être utile de faire un benchmarking avec Singapour, qui se trouve face aux mêmes problèmes. Je pense entre autres à la capacité numérique d'Horizon Scanning de la petite république asiatique.

Cela amène au sujet si délicat du renseignement, que j'ai évoqué plus haut. Avec la révolution numérique et le rôle inédit des big data joint au développement des senseurs modernes, notamment spatiaux, le renseignement n'est plus simplement une affaire de cabinets noirs. Sa collecte, son évaluation, sa diffusion et son exploitation sont devenus des outils de sou-

veraineté, au même titre que la défense et la diplomatie. Dans le cas français, et je le cite car historiquement le renseignement a été longtemps considéré comme un sac à problèmes, de l'affaire Dreyfus au Rainbow Warrior, cette égalité de statut est acquise, avec les réformes engagées en 2009 et auxquelles j'avais apporté ma pierre à l'époque.

Un petit pays de 620 000 habitants ne peut évidemment rivaliser avec les grandes centrales, ou même avec la Suisse et Singapour nettement plus peuplés. J'observerai cependant qu'un petit pays comme l'Estonie montre ce qu'il est possible de faire, et pour cela il suffit d'aller sur le site de son agence de renseignement avec un rapport annuel public, qui est, ma foi, un modèle de ce qui peut être fait, en s'en tenant à la pointe émergée de l'iceberg. J'ajoute aussi qu'il ne s'agit pas de tout faire, mais d'avoir une connaissance suffisamment fine des activités liées à la mondialisation au Luxembourg. Cela ne peut qu'intéresser nos alliés et voisins à un moment où cette mondialisée devient plus qu'hier le théâtre de rivalités géopolitiques. L'objectif est en l'occurrence d'être suffisamment pris au sérieux pour pouvoir échanger avec nos partenaires dans les meilleures conditions.

Je m'en tiendrai à ces propos à ce stade, en notant quelques-uns des exemples que j'ai cités. La souveraineté est à la portée des petits pays comme des grands, dès lors qu'ils en ont l'aspiration et qu'ils s'en donnent les moyens, même s'il faut aussi plus de chance que nous en avons eu en 1914 et 1940./.

Dans la série des « *Stratégies d'adaptation à la petite taille du Luxembourg* »

Table ronde du 29.11.2021 sur « La Culture »

modérée par
Julie-Suzanne Bausch
Membre de l'Institut grand-ducal

La Table ronde fut organisée comme un échange entre des acteurs majeurs dans la vie culturelle du Grand-Duché et en dialogue avec le public.

L'enregistrement qui en a été fait reste accessible sur le site de la Section : <https://igd-smp.lu/les-strategies-dadaptation-a-la-petite-taille-du-luxembourg-culture/>



La présente publication reprend les verbatims des intervenants en introduction de la discussion ouverte.

Intervention de Madame

Suzanne Cotter

Directrice du Mudam Luxembourg –
Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean
de 2018 à 2021



© Marion Dessard

Par comparaison avec des institutions analogues ailleurs en Europe, un système public de soutien financier généreux pour les institutions culturelles à Luxembourg offre un contexte privilégié dans lequel travailler et mener à bien la mission culturelle du musée. Nous sommes cependant confrontés à des forces paradoxales qui poussent une institution culturelle telle que le MUDAM à évoluer afin de satisfaire - et, nous l'espérons, dépasser - les attentes du public et d'assurer la pertinence culturelle du musée aussi bien de nos jours que pour les générations futures.

L'histoire du Luxembourg comme région ancienne et jeune nation dont la population est bien inférieure à 1 million d'habitants doit être abordée au regard de l'histoire du pays et de son autodéfinition en tant que lieu aux frontières poreuses géographiquement et culturellement tel que l'illustre la réalité polyglotte du quotidien. Le fait que le Luxembourg soit une capitale européenne est à mon avis l'expression vivante de cette porosité ainsi que d'une capacité et d'une volonté à voir l'Europe et le monde selon des perspectives multiples et co-existantes. D'après son histoire, telle que je la comprends, un musée tel que le MUDAM est né d'une vision d'avenir nationale pour un Luxembourg post-industriel au sein d'un monde globalisé et dont la culture est un élément central.

Les défis auxquelles il est confronté s'apparentent à ceux relevés par d'autres jeunes musées contemporains dédiés aux arts de nos jours qui ont ouvert leurs portes à travers l'Europe au début du XXIème siècle, soit dans les années 90, soit au début de ce siècle comme MUDAM. Il y en a plusieurs. Ces défis reflètent avant tout l'adhésion, la conscience et l'appréciation du public non seulement pour l'art, mais aussi pour le musée comme espace démocratique, comme espace d'inspiration et de réflexion, ainsi que comme lieu de mobilisation et d'échange avec la production culturelle et son patrimoine.

Au cours de ces 25 dernières années, depuis sa création dans les années 90 jusqu'au début de la troisième décennie du XXI^e siècle où on se trouve aujourd'hui, le MUDAM a eu pour projet de relever ces défis, de développer ses publics et de mobiliser les collectivités par le biais de ses expositions temporaires, de l'enrichissement de sa collection et de ses programmes publics et éducatifs. Un élément clé de ce travail est l'importance d'ancrer un projet culturel tel qu'un musée contemporain dans le lieu dans lequel il se situe. Dans un pays aussi petit que le Luxembourg, cela doit s'accorder avec la vision d'un public qui s'étend au-delà des frontières nationales et qui serait le vecteur d'une dynamique d'appréciation positive de la valeur culturelle du musée à travers l'appréciation des autres. Une offre culturelle en termes de contenu artistique et de programmation, à la qualité, à l'intelligence et à la générosité ambitieuses, est la force motrice d'une telle dynamique et ne doit pas être limitée si le musée souhaite rayonner avec succès. Le musée doit aussi pouvoir répondre à l'évolution des perceptions du monde telles qu'elles apparaissent dans les œuvres des artistes et à la façon dont elles sont accueillies à travers le monde. De nos jours les artistes, l'étude leurs travaux, les œuvres et les personnes qui viennent voir leurs œuvres au musée sont extrêmement transnationaux et conscients des défis imbriqués posés par la crise environnementale, les technologies numériques et la justice sociale. Cette reconnaissance de la transnationalité et du lien entre la culture, l'économie et le social bouleverse le système de pensée en termes de territoire défini politiquement et remplace les idées d'échelle par les concepts de flux et de points de convergence et d'intersection. Ainsi, collaborer et mobiliser le potentiel des imaginaires collectifs et la diversité des points de vue peut être un moteur puissant pour encourager une production culturelle dont l'impact et la portée seraient considérables. À l'instar d'une approche du musée comme ensemble des sphères culturelles coexistantes et rayonnantes à travers le temps et l'espace, du plateau du Kirchberg à l'Europe et au reste du monde, les échanges et les collaborations potentielles forment, eux-aussi, une constellation de connexions et de possibilités. Afin de faire de cette vision du musée une réalité, un cadre institutionnel à la fois solide et fluide est essentiel.

Pour revenir au début de cette réflexion et au privilège de travailler au sein d'une institution tant soutenue par l'État, les musées et les institutions culturelles en général devraient, à mon avis, - tout en faisant preuve d'une transparence et d'une responsabilité irréprochables - être encouragés à opérer selon un principe d'autonomie et ne pas être absorbés par la machine administrative des entités gouvernementales et l'organisation interne du

service public dont le fonctionnement, qui a des raisons en soi bien-sûr, peut être en porte-à-faux par rapport à la fluidité, l'adaptabilité et l'ouverture intellectuelle et culturelle qui nourrissent l'ambition culturelle. Les institutions et les professionnels qui la dirigent ont besoin de voir leur vision soutenue et de pouvoir les réaliser avec une énergie et une créativité qui transcende l'idée d'un petit pays.

Intervention de Monsieur

Matthew Studdert-Kennedy

Head of the Artistic Planning Division –
Philharmonie Luxembourg



Pour commencer, même si le pays est petit, on est assez avide de la musique au Luxembourg. Selon une étude récente commandée par le ministère de la Culture, on dénombre plus de 500 événements de concerts professionnels par an au Grand-Duché.

Une grande partie de ses événements sont programmés à la Philharmonie et cela demande effectivement une stratégie. J'essaie de rester objectif et je parle en tant que personne qui a travaillé pour une série d'institutions, dans des contextes et pays différents.

En ce qui concerne les stratégies, il y a trois thèmes interconnectés dont j'aimerais évoquer, le premier, les artistes et les ensembles, le deuxième, le public et pour le troisième, j'offre quelques exemples stratégiques que je considère particulièrement pertinentes dans notre pays de petite taille.

Les Artistes

Une partie importante de la politique de la Philharmonie consiste à attirer les meilleurs artistes, les plus célèbres du monde, pour qu'ils se produisent au Luxembourg. Comment les attirer ici?

On doit accepter que la taille de notre pays et la taille de notre ville font que nous ne sommes pas en première position sur la feuille de route artistique. Un grand artiste ou un grand orchestre en tournée, par ex. Lang Lang ou l'Orchestre philharmonique de New York, pense rarement d'abord au Luxembourg. Il est plus probable qu'un musicien commence par viser Vienne, Paris, Berlin ou Londres.

Une partie du rôle de ceux d'entre nous qui travaillent dans le domaine des arts au Luxembourg consiste donc à communiquer de manière diploma-

tique pour inviter, suggérer des idées et simplement rappeler à nos collaborateurs que nous sommes là.

Nous ne sommes peut-être pas les premiers sur la feuille de route artistique, mais d'autres facteurs importants ont une influence évidente. Les artistes se posent des questions comme : est-ce que la salle est-elle bonne ? Quelle est la qualité de l'accueil ? Comment est le public ?

Oui – les salles de la Philharmonie sont excellentes, reconnues au niveau mondial en termes de beauté et d'acoustique

Oui – on travaille sur la qualité de l'accueil...sur notre flexibilité...

Nous bénéficions bien sûr du fait que nous sommes sur une carte routière qui fait de nous une étape pratique pour les artistes et les orchestres. Le Luxembourg a bénéficié pendant des centaines d'années d'être un pays de passage et maintenant nous le sommes aussi pour le business musical. On est un arrêt en tournée entre les salles de concert à Paris et Cologne, Dortmund ou Essen, ou entre Bruxelles et Francfort ou Genève ou Lyon.

Il est clair que la stratégie consistant à construire une belle salle de concert ici au Luxembourg porte ses fruits et que, même si nous ne sommes pas les premiers, nous sommes bien placés sur la carte des itinéraires.

Le Public

Pays de petite taille oui, mais avec une portée géographique qui touche aussi bien les publics français et belges que les publics allemands de la Grande région, sans parler du public Luxembourgeois et multiculturel qui vit ici.

Ainsi, une stratégie claire, lorsqu'il s'agit de programmation, consiste à atteindre ces différents publics avec des offres distinctes. Quelques exemples très simples :

Bien sûr, il y a des artistes locaux ou des Luxembourgeois célèbres qui vivent ailleurs et qui attirent un public principalement luxembourgeois.

Anne-Sophie Mutter touche en même temps un public principalement germanique.

Un récital de Mélodies françaises avec la chanteuse Sabine Devieille touche un public particulièrement francophone.

Et quand on parle du public Luxembourgeois, il faut mentionner le festival Atlantico que la Philharmonie a commencée il y a 5 saisons ; une célébration des cultures lusophones que nous devons clairement offrir au Luxembourg.

Nous avons de la chance d'avoir ces différents publics qui se répartissent également en différentes tranches d'âge et nous avons plus que partout ailleurs l'opportunité d'offrir un tel spectre artistique de la culture musicale ; une offre riche et diverse qui nourrit à la fois nos communautés, mais crée aussi des rencontres avec des cultures qui nous sont moins connues. Cela fait partie de notre rôle d'offrir au public ce qu'il veut, mais aussi de le conduire vers des découvertes.

Les Stratégies

Quelques exemples de stratégies que je considère particulièrement pertinents dans notre petit pays et tout cela sous la bannière de différentes formes de coopération et collaboration :

Il est bien sûr essentiel que les meilleurs artistes locaux soient mis en scène, mais comment pouvons-nous amplifier leur offre ? On met ensemble par exemple notre Orchestre Philharmonique du Luxembourg et Gast Waltzing avec la chanteuse Angelique Kidjo ou bien le trio de jazz Reis, Demut, Wiltgen avec une star du saxophone, Joshua Redman, et ainsi on donne une dimension internationale à nos artistes.

Nous créons un projet particulier pour le CAPE chaque année avec l'OPL. Dans un tel pays, créer une concurrence ne sert à rien et donc, notre discussion est évidemment « Comment créer quelque chose de spécifique pour Ettelbruck ? »

Notre pays n'a pas d'opéra. Par contre, nous présentons de l'opéra au Grand théâtre qui coproduit, en apportant des productions, des chanteurs,

des metteurs en scène et des décors créés dans les opéras d'Europe. Ils ajoutent au mélange notre orchestre local et créent ainsi un projet d'opéra à la fois adapté à la taille du pays avec deux ou trois représentations d'un titre bien connu. Tout ça à un coût raisonnable et en même temps nous aidons à donner vie à une production d'opéra et à la présenter à un public plus large.

Un dernier exemple de coopération est le projet Red Bridge - trois grandes institutions - le Mudam, la Philharmonie et le Grand Théâtre - offrant leurs espaces, leur temps et leur expertise à un artiste majeur par ex. dans les années précédentes Anne Teresa de Keersmaecker ou William Kentridge.

Il est difficile d'imaginer un tel projet dans un endroit plus grand. Il est vrai que cela arrive parfois dans d'autres villes, mais dans une ville de la taille de Los Angeles ou Athènes, de tels événements peuvent rapidement se perdre. Nous pouvons offrir de plus grandes toiles dans un petit endroit grâce à notre capacité de coopération.

S'il y a une conclusion à tirer du tableau que j'ai essayé de brosser, c'est peut-être notre capacité à interconnecter nos publics, nos artistes locaux et internationaux et nos institutions. La force de notre pays au niveau de la culture est justement dans sa stratégie.

Intervention de Monsieur

Carl Adalsteinsson

Directeur artistique du
Centre des Arts Pluriels Ettelbruck
(CAPE) ASBL



© Caroline Martin

Brève présentation du CAPE – Centre des Arts Pluriels Ettelbruck

Le CAPE, situé au centre du pays et à la porte des Ardennes, à environ 20 minutes au nord de la capitale, est un centre culturel régional aux multiples facettes. Disposant de 3 salles de spectacle, il offre une programmation culturelle professionnelle, diversifiée et de haute qualité. Proposant une centaine de manifestations par saison, pour toutes tranches d'âge et dans toutes les disciplines d'expression artistique (musique, théâtre, théâtre musical, danse, art plastiques & visuels, film) ainsi que dans la médiation culturelle, le CAPE est ouvert à tous, amateurs d'art ou curieux, spectateurs avertis ou novices en quête de découvertes.

Depuis son ouverture en 2000, le CAPE s'est établi dans la vie culturelle de la Grande Région en tant que structure professionnelle pour la diffusion de spectacles de renom international. Grâce à son rayonnement et à ses collaborations étroites avec de nombreux acteurs culturels, il constitue également un solide tremplin pour les talents émergents et la jeune création luxembourgeoise.

Le CAPE est e.a. membre du Réseau luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux.

- Une stratégie d'adaptation ou un simple laisser-faire ?

Il faut dire que le nombre et aussi la variété de structures et établissements culturels au niveau national, régional ou local est considérable face à la petite taille du Luxembourg. Et quelle évolution d'infrastructures nous avons pu observer depuis la première « année culturelle » en 1995 !

Après 1995, il y avait au niveau du gouvernement le souci de décentraliser l'offre culturelle afin qu'un citoyen habitant dans n'importe quel coin du Grand-Duché puisse profiter d'une offre culturelle. Deux administrations étatiques ont donc été implantées en dehors la capitale, le CNL à Mersch et le CNA à Dudelange. Au niveau des Centres Culturels, la ministre de la Culture à l'époque, suite aux avis d'experts chargés de la rédaction d'un état des lieux des infrastructures culturelles, avait prévu que l'État devrait soutenir (financièrement) trois initiatives locales en leur attribuant des missions « régionales » et ne pas desservir qu'une commune, mais toute une région : L'ancien « Schluechthaus » au sud à Esch/Alzette (aujourd'hui le centre culturel Kulturfabrik), le centre de conférences et de culture à l'est, à Echternach (aujourd'hui le Trifolion), et le Centre des Arts Pluriels au nord, à Ettelbruck.

Malgré cette vision bien intentionnée, le Grand-Duché peut compter aujourd'hui sur une dizaine de centres culturels régionaux avec des équipes et programmations professionnelles plus encore quelques grands centres culturels municipaux (Artikuss à Soleuvre, CELO à Hesperange, Schungfabrik à Kayl) et deux grands projets sont actuellement en phase de construction (Grevenmacher, Pétange). L'autonomie communale (sacro-sainte) joue son rôle ici comme le désir de proposer une programmation de qualité aux citoyens, mais le risque de suroffre est réel, car le marché de la promotion utilisé par tous les opérateurs est national.

- Défi 1 : La culture en région ou une culture régionale ?

Le terme de la « décentralisation de l'offre culturelle » est noble et son application reste très importante. Mais quelle est la définition exacte du terme « régional » au Grand-Duché ?

Cette appellation prête à confusion, car les citoyens et les frontaliers ressentent quand-même plutôt un bipôle entre la capitale (« d'Stad ») et la province.

Est-ce que c'est une bonne stratégie d'adaptation de faire une différence entre le « central » et le « décentralisé » ? Est-ce que la qualité de l'offre culturelle décentralisé est autant estimée par les habitants que celle de la capitale ?

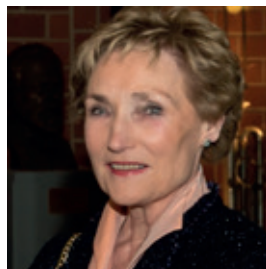
- Défi 2 : Quelle stratégie d'adaptation pour la 'culture' (régionale) dans les médias ?

Un réel défi des structures culturelles implantées en région par rapport au paysage médiatique : la disparition des rédactions culturelles. L'offre culturelle a augmenté quantitativement de manière exponentielle, mais le nombre de journalistes engagés dans les rédactions culturelles baissent. Des quotidiens ont récemment disparus ou la rubrique 'culture' est renommée en rubrique 'lifestyle'. Toute cette offre culturelle, surtout celle qui est générée en dehors de Luxembourg-Ville, n'est pas assez reflétée ou suivie de manière critique dans les médias.

Intervention de Madame

Erna Hennicot-Schoepges

Ministre (1995-2004)
de la Culture, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche



Le titre de cette série de conférences de l'Institut Grand-Ducal pose problème pour la culture : l'espace culturel est universel, par conséquent la culture ne s'adapte pas seulement à un espace défini, mais représente les capacités intellectuelles et artistiques de l'humanité. Citons la définition de l'UNESCO :

« La **culture**, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société, un groupe social ou un individu. Subordonnée à la nature, elle englobe, outre l'environnement, les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances et les sciences. » (Déclaration de Mexico juillet -août 1982)

En y ajoutant les Conventions de l'Unesco sur le Patrimoine Matériel et Immatériel, le débat s'élargit considérablement, non seulement pour la petite taille du Luxembourg, mais globalement. Les nombreux conflits dans le monde ont souvent leur origine dans le refus de l'autre, de son histoire et de son patrimoine.

Cette dimension dépassera évidemment les frontières géographiques d'un pays, voire d'une région ou d'un « État-Nation », pour s'articuler autour de ce qui représente les capacités intellectuelles et affectives de la société.

Lors de la création des États-Nations, peu a été tenu compte des traits distinctifs, donc de la culture, ou de l'identité des sociétés, les frontières laissant au 21^e siècle des pays multiethniques, ou multiculturels, voire multilingues, avec toutes les disparités concernant l'accès aux ressources naturelles, comme l'eau potable et les sources d'énergie. Les conflits armés qui

en résultent appellent à des réflexions qui dépassent les égoïsmes nationaux et les frontières actuelles.

Visionnaire, André Malraux, écrivain et Ministre de la Culture, a répondu au questionnaire d'un journal danois à la question sur l'avenir : « Je pense que la tâche du prochain siècle, en face de la plus terrible menace qu'ait connue l'humanité, va être d'y réintégrer les dieux. »¹ D'autres citations mentionnent la Phrase de Malraux comme suit : « le 21^e siècle sera religieux ou ne sera pas.

La fondation de l'Union Européenne n'a toujours pas dépassé le stade des « États-Nations », toutefois l'occupation de l'Ukraine par les troupes de Vladimir Poutine a soudé le Conseil des Ministres des 27 États-Membres. Leur unanimité pour combattre l'agression sur le territoire européen laisse des perspectives pour l'avenir.

L'Institut Grand-Ducal a lancé des séries de conférences sur les stratégies possibles de l'adaptation du Luxembourg aux enjeux du futur, économiques et politiques, ainsi que dans le domaine culturel. Un examen des principes énoncés par la déclaration de l'Unesco est peut-être utile aux stratégies à suivre.

Après la 2^e guerre mondiale l'évolution au cours du 21^e siècle peut éclaircir maintes situations actuelles et les changements profonds qui se sont opérés dans notre société. En suivant les principes de la déclaration de l'Unesco, quelques réflexions :

- **Les traits distinctifs**

à sauvegarder sont liés à la façon du « vivre ensemble ». Le voisinage, c'est à dire les voisins, qui se connaissaient, qui prenaient part à la vie de l'autre, est en voie de disparition. Le voisin, c'était d'abord la personne, entre voisins on s'entre-aidait, la tradition de prendre part à un décès par la collecte d'argent pour les fleurs déposés avec la banderole « Vun den Noperen » (de la part des voisins) a disparue de longue date. L'accueil du voisin était l'accueil d'une personne, voire d'une famille.

Le voisinage est évidemment lié directement à l'urbanisme et aux structures des communes. Afin de sauvegarder cette culture de la proximité

1 Malraux Antibibliographie Laurent Lemir éditions Jean-Claude Lattès 1955

entre voisins les plans d'aménagements et l'architecture devraient en tenir compte.

Quelle stratégie adopter dans les immeubles ? Les projets d'architecture de créer dans les immeubles des espaces d'utilisation commune, afin de promouvoir le « vivre ensemble » ne manquent pas. Toutefois, la question du prix final d'un logement est certainement une entrave non négligeable. Les promoteurs publics pourraient en tenir compte dans leurs projets.

Comment promouvoir le voisinage tenant compte de l'exiguïté des habitations, du manque de communication et parfois même des effets négatifs d'une vie en commun mal maîtrisée ? L'initiative de l'UE de créer une journée du voisinage n'a été que peu suivie. Le « vivre ensemble » dans les immeubles vaudrait une analyse sociologique approfondie.

- **Les traits spirituels**

étaient avec l'omniprésence du catholicisme et la pratique religieuse un important élément de communication.

La phrase de Malraux nous appelle à un niveau universel à accorder à la spiritualité l'envergure d'une possible résolution de conflits. La laïcité ne propage que peu la réflexion profonde. Des techniques comme le Yoga connaissent une grande popularité chez les adultes. Pour les enfants, le moment de réflexion, comme l'était jadis la prière avant le début des cours, a disparu.

Quels seraient les initiatives à prendre pour promouvoir la prise de conscience que chacun a des ressources profondes, qui lui confèrent une dignité propre et une responsabilité envers les autres ? Les excès de consommation et les déviations qui en résultent pourraient être une explication pour de nombreux problèmes psychologiques chez les jeunes et les adultes.

On ne peut nier que la religion pratiquée par le plus grand nombre de la population avait créé au Luxembourg une société de respect et de solidarité.

- **Les traits matériels**

qui distinguent notre pays sont liés à une large couverture sociale, dont résulte aussi son attractivité pour la main d'œuvre non-résidente. Cette

situation économique posera problème dans un avenir pas trop lointain pour les systèmes de couverture sociale, les retraites et les financements de la sécurité sociale. Ces stratégies sont évidemment du domaine politique.

Comment promouvoir l'accès à la culture, si les besoins de base ne sont pas couverts ? Les jeunes générations se trouvent face à des avenir incertains, leurs préoccupations se tourneront prioritairement vers les besoins matériels.

La culture n'a pas seulement un prix, mais aussi un coût. Les dépenses pour les infrastructures culturelles sont des investissements pour l'avenir, souvent qualifiés de superfétatoires. Les stratégies d'avenir doivent veiller à une coopération optimale entre les producteurs d'événements à une couverture géographique adéquate, ainsi qu'à une dotation en personnel adéquate.

- **Les traits intellectuels**

Dès le début de la création du Grand-Duché, le gouvernement de l'époque avait décrété que les citoyens devaient connaître la langues des voisins, parce qu'ils seraient obligés à chercher du travail dans les pays voisins. En 1843 la loi imposait l'enseignement de l'allemand et du français à l'école et ceci pour toutes les communes. L'opposition des communes, qui plaidaient que leurs voisins parlaient une des deux langues et n'avaient pas besoin d'apprendre l'autre, n'était pas acceptée. La constitution laissait au législateur la charge de légiférer sur le régime des langues, ce qui eut lieu en 1984.

Les institutions créées par la suite, pour élaborer un statut de langue au dialecte, ont bien porté leurs fruits, alors que les différences de la langue parlée dans les différents cantons n'ont pas encore de statut, voire de stratégie de sauvegarde de leur authenticité.

Le multilinguisme précoce a par ailleurs fait ses preuves, les capacités des enfants de comprendre et de mémoriser plusieurs langues différentes sont prouvées, à condition de tenir compte du fait qu'à l'âge précoce l'enfant rattache la langue à la personne. Bien avant la scolarisation, l'apprentissage d'une langue se fait avant l'apprentissage de la lecture à l'école. Ne sous-estimons pas les capacités des petits enfants, à condition bien sûr de leur parler et d'exercer leurs facultés auditives.

Les excès de l'emploi du digital pourraient avoir des effets négatifs, notamment pour la croissance, trop peu thématiques en ce moment. Les stratégies pour l'emploi des nouvelles technologies digitales dans les domaines de l'éducation seraient à contrebalancer par des techniques culturelles, ciblées sur les facultés auditives, sans oublier le chant, manuelles et sensorielles.

- **Les traits affectifs**

d'une société sont aussi des témoins du vivre-ensemble. La pratique musicale a joué un grand rôle dans l'histoire du grand-duché. La création de l'Union Grand-Duc Adolphe, suite au conseil du Prince Henri en 1863, a eu lieu suite à l'existence des nombreuses fanfares dans les localités. La musique a rassemblé les citoyens, renforcé le vivre ensemble. Le rôle de l'UGDA a été déterminant pour l'extension de l'enseignement musical au niveau des communes, alors que sa présence à l'école a quelque peu disparue.

Les nombreuses chorales engagées dans les services religieux sont en voie de disparition. Une stratégie d'avenir serait de promouvoir le chant à l'école primaire. A chaque école sa chorale enfantine : pratiquer le chant pour développer la voix et l'oreille sont des facultés essentielles pour la compréhension de l'autre. La stratégie de cultiver et promouvoir les sensibilités affectives de l'être humain par la musique n'a pas d'alternative. Elle est fondamentale pour le développement d'une société.

La scène culturelle ne peut se concevoir seulement dans l'exiguïté du territoire, la culture a besoin d'échanges internationaux. Depuis toujours les artistes étaient de grands voyageurs, indépendants de leur « nationalité » d'origine, ils étaient de tous les temps orientés bien au-delà de l'espace géographique de leur origine. La meilleure stratégie est de permettre et de promouvoir ces échanges.

La définition de la culture par l'Unesco fait référence à la société, un groupe social ou un individu. Dans son ouvrage sur l'Identité, Francis Fukuyama² se réfère à la dignité de tout individu, à la diversité de son vécu, sa provenance et sa culture. L'identité d'une Nation devrait reposer sur la reconnaissance commune de cet aspect multiculturel. Une stratégie pour

2 Francis Fukuyama Identität Wie der Verlust der Würde unsere Demokratie gefährdet Hoffmann und Campe 2020

l'UE, selon Fukuyama, serait de définir la nationalité en fonction du « Ius soli » au lieu du « Ius sanguinis ».

Or le débat sur le principe de la nationalité, accordant des privilèges aux nationaux, refusés à ceux qui n'ont pas le - voire les - passeports requis, serait à entamer à l'échelle internationale.

La crise sanitaire a durement touché le secteur de la culture. Le manque à gagner était de taille, mais plus encore l'absence du public a été durement ressentie par les artistes. Toutefois les initiatives individuelles ont été la preuve que grâce aux nouvelles technologies la communication a été possible. Une reconnaissance et un remerciement à tous les artistes qui nous ont aidé à passer cette période est de mise.

Orientée vers la consommation, le matérialisme ambiant a transformé fondamentalement la société. A la question de ce qui reste s'il n'y a plus de quoi dépenser, le repli sur les capacités d'apprendre, d'écouter, de lire, voire de pratiquer les arts, la stratégie serait de promouvoir le retour à l'essentiel, aux facultés intellectuelles et affectives de l'être humain, au recueillement et à la recherche de la paix intérieure.

La crise politique actuelle et la perspective de l'accueil de nombreux réfugiés appelle à des stratégies effectives pour le « vivre ensemble » sans distinction de nationalité, ni de provenance culturelle.

**II. COMMUNICATION
PAR GERARD TRAUSCH**

COMMUNICATION¹

**EVOLUTION SOCIÉTALE AU LUXEMBOURG :
DES TRENTE GLORIEUSES
À LA SOCIÉTÉ NÉOLIBÉRALE**

par
Gérard Trausch

Professeur honoraire de l'Athénée de Luxembourg
Docteur en sciences économiques
Ancien collaborateur du STATEC
Membre de l'Institut Grand-Ducal -
Section des sciences morales et politiques



Préface par
Jean-Jacques Rommes et Marco Wagener

1 La présente Contribution reprend le texte d'un livre édité séparément par la Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal.

TABLE DES MATIERES

Préface.....	47
0. Introduction.....	52
1. Les Trente glorieuses.....	53
1.1. L'entrée dans les Trente glorieuses.....	53
1.1.1. L'Allemagne.....	53
1.1.1.1. L'ordolibéralisme.....	53
1.1.1.2. L'économie sociale de marché.....	60
1.1.1.3. Le modèle rhénan.....	64
1.1.1.4. Quelques mots de conclusion.....	67
1.1.2. La Suède.....	68
1.1.2.1. L'origine du modèle social suédois.....	68
1.1.2.2. Le modèle suédois.....	70
1.1.3. La France.....	71
1.1.3.1. L'origine du modèle français.....	71
1.1.3.2. Le modèle social français.....	74
1.1.4. Le Luxembourg.....	84
1.1.4.1. L'origine du modèle social luxembourgeois.....	84
1.1.4.2. Le modèle social luxembourgeois.....	90
1.1.4.2.1. Poursuite de l'élaboration du modèle luxembourgeois.....	90
1.1.4.2.1.1. Organismes mis en place après la guerre.....	90
1.1.4.2.1.2. Organismes mis en place à la suite de la crise sidérurgique..	94
1.1.4.2.2. Au cœur du modèle luxembourgeois.....	98
1.1.4.2.2.1. Les facteurs socioéconomiques du modèle luxembourgeois..	99
1.1.4.2.2.2. Les facteurs sociétaux du modèle luxembourgeois.....	102
1.1.4.3. Quelques mots de conclusion.....	105

1.2. Présentation des Trente glorieuses.....	107
1.2.1. Le fordisme, un moyen technique	108
1.2.1.1. Les trois composantes du fordisme	108
1.2.1.2. Caractéristiques du fordisme luxembourgeois	111
1.2.2. Consommation et classes moyennes.....	112
1.2.3. Une ère exceptionnelle	114
1.2.4. Résumé sur l'évolution sociétale en trois étapes	118
1.2.5. La fin des Trente glorieuses	119
2. Le néolibéralisme	123
2.1. La pensée néolibérale	124
2.1.1. Le Colloque Walter Lippmann	124
2.1.2. La Société du Mont Pèlerin	125
2.1.3. Néolibéralisme à la Thatcher.....	126
2.2. La société néolibérale	130
2.2.1. La mondialisation	130
2.2.1.1. Mondialisation : notion générale.....	130
2.2.1.2. Une autre voie.....	133
2.2.2. La financiarisation de la société.....	134
2.2.2.1. Les origines de la financiarisation	134
2.2.2.2. La place financière de Luxembourg	138
2.2.2.2.1. Les activités de la place financière.....	138
2.2.2.2.2. Les acteurs de la place financière.....	140
2.2.2.2.3. Quelques indications statistiques sur la place financière.....	143
2.2.3. La société luxembourgeoise en crise	145
2.2.3.1. Le déclin du fordisme.....	145
2.2.3.2. Une Europe qui ne protège plus	149
2.2.3.3. Les mutations d'une société	160
2.2.3.3.1. Les faits	160

2.2.3.3.2. Les conséquences	167
2.2.3.3.3. L'aboutissement : une société nouvelle	174
2.2.3.3.3.1. Modifications générales dans la société luxembourgeoise	179
2.2.3.3.3.2. Modifications sociales dans la société luxembourgeoise ..	182
3. Evolution sociétale : théorie et pratique	188
3.1. Quelques réflexions finales sur l'ordolibéralisme.....	188
3.2. Société et sociologues.....	198
3.3. Société et fiscalité	217
3.4. Crises multiples	227
3.5. Fractures	235
3.6. Et le Luxembourg !.....	247
3.6.1. Comment situer la société luxembourgeoise ?	247
3.6.2. Une société en crise	253
3.6.3. Quelques mots de conclusion	257

PRÉFACE

Certains livres sont prémonitoires, d'autres racontent ou expliquent l'histoire et l'origine des choses, d'autres encore s'inscrivent dans l'actualité et témoigneront un jour de leur époque. Le chemin sur lequel Gérard Trausch nous amène avec ce livre nous expose, sur un pas de course, aux trois dimensions à la fois. Il ne se contente pas d'une description chronologique des phénomènes économiques et sociaux sur un siècle et demi. Il nous fait comprendre les bases théoriques de nos convictions et de nos choix. Car si la science économique n'est pas une science exacte au déterminisme strict, elle n'en décrit pas moins un environnement où les phénomènes ont des causes et où les options retenues ont des effets pratiques majeurs.

Il ne suffit pas d'idéologie politique et de bonne volonté pour créer le bien-être économique. Il faut comprendre les rouages économiques et sociaux dans leur entièreté. Les pages qui suivent permettent cette indispensable éducation avec une rare pertinence. Quiconque veut donc situer notre époque et comprendre comment nous en sommes arrivés là, fait bien de consulter les quelque 226 pages qui suivent. A défaut, il renoncerait à sérieusement appréhender l'avenir.

Professeur honoraire de sciences économiques de l'Athénée et membre de l'Institut grand-ducal depuis 2000, Gérard Trausch est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire économique dans lesquels, loin de se contenter de présenter des données économiques historiques, il a l'habitude de les situer dans un contexte social ou sociétal.

Nous nous rappelons avec plaisir les analyses historiques qu'il a rédigées à l'occasion des 40^e et 50^e anniversaires du Conseil économique et social, respectivement en 2006 et en 2016. Dans le présent ouvrage, ce n'est pas un historien qui jette un regard sur l'évolution économique, mais un économiste qui retrace l'évolution sociétale du Luxembourg.

Comment nos sociétés sont-elles arrivées à créer à ce point la pléthore matérielle ? Comment s'articulent les luttes distributives qui inévitablement accompagnent la production de biens et services ? Comment sommes-nous organisés et pourquoi le sommes-nous ainsi ? Quels sont les enjeux de nos choix et que pouvons-nous apprendre des leçons du passé ? Comment les mouvements de fond qui marquent les nations riches se traduisent-ils au

quotidien, notamment auprès de nos voisins européens ? Quelles conclusions les Luxembourgeois en ont-ils tirées ? Toutes ces questions et bien d'autres trouvent, autant que possible, des explications et réponses avec une foule de références et citations qui prouvent – s'il le fallait – à quel point Gérard Trausch est lui-même un lecteur passionné des auteurs économiques.

Peu de lecteurs seront sans doute surpris de la première conclusion qui s'impose à longueur de l'ouvrage. Sans le capitalisme, rien ne va, mais sans règles, le capitalisme ne va pas non plus. De la lutte contre les tendances monopolistiques au capitalisme débridé, en passant par l'organisation du pouvoir en entreprise ou la redistribution des profits, jusqu'à l'indispensable financement de l'activité économique, les angles d'attaque pour forger une économie performante sont légion. Il en résulte des modèles très différents – des démocraties libérales jusqu'au national-capitalisme – et c'est ce qui fait de la science économique une science politique de première importance.

Parmi les nombreuses leçons que nous inspire cet ouvrage, nous retiendrons ici quelques-unes qui nous semblent typiques de notre petit pays.

Fidèle à sa tradition de carrefour des cultures voisines, le Luxembourg a bâti son succès sur une navigation téméraire entre l'économie sociale de marché et le néolibéralisme. En sortant d'une économie basée sur l'industrie lourde avec tous les phénomènes sociétaux qui l'accompagnent typiquement, le Grand-Duché s'est tourné sans transition vers la vision néolibérale d'une globalisation financiarisée. Profitant des frontières ouvertes dans une Europe pratiquant la reconnaissance mutuelle, il a réussi à prolonger les Trente glorieuses de pas moins de quarante années supplémentaires, oubliant les incertitudes historiques liées à sa petitesse et allant jusqu'à croire que le succès lui est inné. Pour cela, il a fait, sans même vraiment s'en rendre compte, le grand écart :

- En interne, c'est-à-dire en langue du pays et envers la moitié des résidents qui sont électeurs, le Luxembourg se plait dans une rhétorique et une pratique sociale à rendre jaloux l'Internationale socialiste. Ainsi les syndicats, malgré le recul relatif du nombre de leurs adhérents, réussissent à influencer l'agenda politique et social et sont généralement considérés comme garant de la paix et de la justice sociales. Mais à leur propos,

Gérard Trausch écrit à juste titre « ...plus les syndicats sont faibles, plus le paritarisme de gestion devient difficile à mettre en œuvre ». Et il n'y pas qu'eux : pour qu'un dialogue social existe, il faut avoir permis la constitution des interlocuteurs qui sont les acteurs de ce dialogue. Et comment ce contact avec le pays et les gens peut-il être organisé, sinon par les forces vives du pays ? C'est pourquoi des syndicats, des organisations professionnelles ou des organisations non gouvernementales, bref ce qu'on appelle les « corps intermédiaires » sont un élément indispensable du débat public. C'est aussi toute l'utilité des institutions comme la Tripartite ou le Conseil économique et social (CES). Sans eux, ce serait la cacophonie, comme on le voit tous les jours sur les réseaux sociaux. Le succès du Luxembourg dans l'organisation de cette concertation est indéniable, ce qui n'empêche d'ailleurs pas, au quotidien, la politique de considérer les acteurs quelquefois bruyants du dialogue social comme des empêcheurs irrévérencieux, voire impertinents.

- A l'inverse, envers les investisseurs étrangers et leurs ethnarques sur la place financière, le pays se présente « business friendly », comme plateforme de la globalisation financière et des échanges internationaux. Ainsi, toute la frange « expat » de la population, largement francophone, voire anglophone, vit dans un système très différent des autochtones et reste exclue des débats auxquels les ministres, députés ou négociateurs aux tables tripartites se livrent en luxembourgeois. Il n'arrive que rarement - par exemple lorsqu'un investisseur industriel comme Mittal s'apprête à prendre le contrôle de la sidérurgie locale en se servant des instruments boursiers et financiers propices - que le microcosme politique luxembourgeois est temporairement confronté à ses contradictions. Ce monde-là finance le premier, plus qu'aucun des deux ne le voudrait vraiment. Il est aussi le moteur de la croissance, si typique pour notre pays, qui attire le capital et les personnes transformant ainsi le pays en une petite métropole au centre de l'Union européenne. Aucune de nos émancipations des dernières décennies n'aurait été facile ou même possible sans les apports de cette internationalisation. Et sans sa manne financière, il y a fort à craindre que le Luxembourg politique aurait eu du mal à apprivoiser la lutte des classes jusqu'à en faire un dialogue social appelé bientôt au rang d'objectif constitutionnel. Car comparé au reste de l'Europe, ce transfert se fait plutôt généreusement, ce qui adoucit chez nous la polarisation qui s'étend partout ailleurs. Les syndicats et les structures du dialogue social, au niveau des entreprises et au niveau national, tel le Conseil économique et social et le Conseil national du

travail avant lui, ont en effet facilité le développement de l'économie luxembourgeoise depuis les Trente Glorieuses, qui, s'il n'a pas été sans conflits parfois durs, a tout de même reposé sur l'attitude réformiste des organisations syndicales et un patronat ancré dans la société luxembourgeoise. La cohésion sociale du Luxembourg s'en est trouvée renforcée.

En est-il toujours ainsi ? Les deux mondes décrits ci-dessus, qui ne se connaissent et ne se parlent guère, évoquent ce que Gérard Trausch décrit comme les populations métropolitaine et périphérique, les « anywhere » et les « somewhere ». Et pourtant, ils ont besoin l'une de l'autre et auraient besoin aussi de plus de dialogue et de compréhension mutuelle. C'est tout le drame du déficit démocratique luxembourgeois qui donne le droit de vote aux nationaux et laisse la main d'œuvre, majoritairement étrangère, sans voix et sans représentation politique. Ainsi, à ce jour, le Conseil économique et social est la seule institution publique à représenter la main d'œuvre dans sa totalité. C'est tout à l'honneur de cette maison du dialogue social permanent et le CES mériterait à ce titre une attention accrue de la part du monde politique et des media. Mais il faut aussi constater qu'il n'a ni les moyens, ni toute la représentativité requise pour combler tous les fossés. Il reste au contraire largement ancré dans le nombrilisme du microcosme politique autochtone.

On se rend bien compte à quel point ces questions d'organisation économique et sociale dépassent la science économique pure. Ce n'est pas seulement vrai pour les interrogations strictement nationales. Dans ses « Quelques réflexions finales sur l'ordolibéralisme », l'auteur, qui ne mâche pas ses critiques à l'adresse du virage néolibéral, met en doute la capacité même de sa discipline à répondre aux grands problèmes de notre temps. Il utilise d'ailleurs sans hésitation la notion de « néolibéralisme », un terme qui sert volontiers d'épouvantail à des milieux de gauche. Les excès du libéralisme économique et du marché sont-ils devenus si lourds que le terme néolibéralisme fait maintenant partie du langage commun ?

Délaissant les dimensions humaine et sociale, les économistes se limiteraient aujourd'hui à une vue matérialiste et utilitariste de leur matière. Comme il le fait tout au long de l'ouvrage, Gérard Trausch cite d'autres auteurs pour étayer ce qui, à n'en pas douter, trahit ses propres doutes : L'histoire n'est-elle pas régulièrement venue contredire les économistes et leurs prévisions ? La macroéconomie n'a-t-elle pas raté son rendez-vous avec la femme et l'homme de la rue, avec les défavorisés aux antipodes des succès

néolibéraux, ou encore avec les minorités ? L'ascenseur social, qui a permis à des enfants des milieux ouvriers à poursuivre des études supérieures et à accéder à la classe moyenne, est-il irrémédiablement bloqué ? L'économie sociale de marché, pourtant ancrée dans les traités européens, a-t-elle cédé la place à une société de marché dans laquelle tout est commercialisé ?

C'est ainsi que s'impose, vers la fin du livre, une large part donnée à la sociologie, à la lutte – notamment à travers la fiscalité – contre les inégalités montantes, mais aussi aux fractures qui traversent l'Europe. Avec des questions politiques majeures : Est-ce que le « toujours plus d'Europe » est vraiment la bonne réponse aux soucis des gens ? Un même modèle économique et social pour tous est-il utile et nécessaire pour construire la maison européenne ? Suffit-il de donner des droits aux consommateurs pour faire naître une responsabilité citoyenne ? L'ordolibéralisme nordique doit-il imposer sa discipline coûte que coûte face aux pays du sud ? L'Europe sociale-libérale, férue d'individualisme, a-t-elle le droit d'imposer sa vision sociétale aux nouveaux membres à l'est qui tirent de leur histoire d'autres conclusions ? L'issue de ces luttes n'est pas prévisible, mais si elles devaient mettre en cause l'unité du continent, elles pourraient menacer le modèle luxembourgeois dans une mesure insoupçonnée.

Quoi qu'il en soit, l'évolution de la société et de l'économie luxembourgeoises, telle que décrite par Gérard Trausch, n'a évidemment pas encore abouti. La perte d'importance relative de l'agriculture et de l'industrie au profit des services et de la financiarisation continuera-t-elle, ou les récents crises et développements comme les tendances isolationnistes américaines, la crise de la Covid-19 et la guerre en Ukraine, ne favoriseront-ils pas la prise de conscience de la nécessité d'une politique agricole et industrielle plus axée sur le continent européen ? Une perte d'importance de la globalisation et de l'économie mondiale ne constitue-t-elle pas la chance pour un renforcement de l'économie-monde qu'est l'Union européenne ?

La Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal se veut interdisciplinaire. On n'imagine pas une meilleure illustration de son ambition que cette publication.

Marco Wagener
Président du CES 2017-2019

Jean-Jacques Rommes
Président du CES 2019-2021

0. INTRODUCTION

Commençons et terminons ce travail par une citation du philosophe Pierre-Henri Tavoillot², ce qui permet de fixer quelques notions.

« Le peuple-société, c'est une somme d'individus, que l'on suppose libres et égaux et qui partagent un espace commun dans lequel ils vivent ensemble en tissant entre eux toutes sortes de relations et d'appartenances à des réseaux. Le seul fait de cette vie commune est le point de départ de tout, sans qu'il faille chercher quelque nature primordiale, quelque race ancestrale ou autre communauté religieuse. La société repose sur les individus, et non les individus sur la société : tel est le premier pari libéral. Les liens qui relient les hommes entre eux – famille, propriété, travail, contrats – forment les rapports 'privés' (qu'ils soient domestiques ou professionnels), tels qu'ils sont régis en France, depuis le Code Napoléon de 1804, par le droit civil. C'est pourquoi, d'ailleurs, ce peuple-société peut être aussi nommé société civile. C'est à Adam Ferguson, grande figure des Lumières écossaises, que revient l'invention de cette expression et de cette idée bouleversante selon laquelle la société d'individus a une existence autonome de l'Eglise comme de l'Etat ».*

« Ce n'est pourtant pas assez pour faire un peuple. Car il ne suffit pas que les individus vivent en société, il faut aussi qu'ils veuillent vivre ensemble. Par où l'on passe de l'état de fait à l'Etat de droit, c'est-à-dire à une forme de stabilité dans les relations civiles. Là où les désirs peuvent changer et les rapports fluctuer, l'Etat institue et dure. Il garantit la pérennité des règles et l'inscrit dans une temporalité collective. A travers l'Etat, la volonté de vie commune a un passé (l'histoire nationale, ce qui fait que le peuple est une nation), un présent (la gestion administrative, tissu de normes juridiques, ce qui fait que le peuple est un droit) et un futur (un projet gouvernemental, ce qui fait que le peuple est une politique).

**Adam Ferguson (1723-1813) professeur à l'Université d'Edimbourg.*

•••

2 Pierre-Henri Tavoillot (président du Collège de philosophie ; enseigne à la Sorbonne, faculté des lettres et à Sciences Po), Comment gouverner un peuple-roi ? Traités nouveaux d'art politique, Paris, 2021, p. 26-27. Voir aussi du même auteur : La morale de cette histoire – Guide éthique pour temps incertains, Paris, 2020, 238 pages.

Le *sociétal* est le fil rouge qui traverse mon *Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg 1815-2015*, Luxembourg, 2017 (Statec), 391 pages.

Dans le présent travail, c'est l'inverse. L'histoire de la société luxembourgeoise est analysée dans l'optique d'un économiste.

Le présent écrit est plongé dans une perspective pluridisciplinaire ; d'où le recours à la sociologie, à l'histoire économique, à l'économie, à la géographie, à la politologie. En fait, l'économie seule n'est pas la mieux placée pour expliquer l'évolution de la société.

1. LES TRENTE GLORIEUSES

1.1. L'entrée dans les Trente glorieuses

Les Trente glorieuses sont évidemment davantage étudiées et analysées que le chemin qui y mène. Ceci s'explique largement par des voies bien différentes empruntées par les pays européens, en relation avec leur histoire économique et sociétale. A cet égard, considérons les pays suivants : Allemagne, Suède, France et Luxembourg. Comment ces pays ont-ils réussi à entrer dans les Trente glorieuses ? Les quelques développements suivants témoignent de la diversité des parcours.

1.1.1. L'Allemagne

L'analyse de l'économie allemande de l'après-guerre est effectuée en trois étapes : l'ordolibéralisme et l'économie sociale de marché, ce qui a abouti au fameux modèle allemand (« deutsches Wirtschaftswunder »), encore appelé *modèle rhénan*.

1.1.1.1. L'ordolibéralisme

Résumons la triple origine de l'ordolibéralisme : échapper à l'École historique allemande, refuser l'évolution (irréversible selon J. Schumpeter) vers le socialisme, s'opposer au totalitarisme nazi et communiste. Avant d'aborder l'ordolibéralisme, présentons brièvement ses principaux acteurs.

Walter Eucken (1891-1950) est considéré comme le « père » de l'ordolibéralisme. Il a enseigné à l'université de Fribourg-en-Brisgau de 1927 jusqu'à sa mort ; d'où l'expression « Ecole de Fribourg ».

Wilhelm Röpke (1899-1966) obtient une licence en droit et en économie. Sa thèse d'habilitation porte sur des questions de conjoncture ; à 24 ans il est nommé professeur à l'université d'Iéna.

Alexander Rüstow (1885-1964) a fait un parcours particulier : « Ses études de mathématiques, physique, psychologie, philosophie, philologie et droit puis économie n'ont pas fait de lui un véritable économiste mais plutôt un esprit universel capable d'intégrer l'économie dans une philosophie sociale³ ».

A ce cercle s'ajoutent deux juristes. Hans Großmann-Doerth (1894-1944) a publié en 1933 un ouvrage au titre évocateur: « Das selbstgeschaffene Recht der Wirtschaft und staatliches Recht » (Université de Fribourg).

Franz Böhm (1895-1977) fait de brillantes études en droit. Par la suite il est reçu en 1932 docteur en économie de l'université de Fribourg, haut-lieu de l'ordolibéralisme. Sa thèse porte sur la concurrence et le monopole. Dès l'année suivante il commence à enseigner à cette université.

Voilà les fondateurs de l'ordolibéralisme, d'autres noms peuvent être avancés ; par exemple, Friedrich Lutz, Leonhard Miksch (disciple de Walter Eucken).

Avant d'aborder l'ordolibéralisme, retenons deux remarques.

- Régulationnisme⁴ et ordolibéralisme ont au moins deux points communs : la conciliation entre histoire et théorie économique. A l'instar des régulationnistes, les ordolibéraux analysent la diversité des systèmes

3 Patricia Commun, Les ordolibéraux – Histoire d'un libéralisme à l'allemande, Paris, 2016, p. 25.

4 Robert Boyer, Théorie de la régulation, les fondamentaux, Paris, 2004, 123 pages. Robert Boyer et Yves Saillard (dir.), Théorie de la régulation – l'état des savoirs, Paris, 2002, 588 pages. Sur le Luxembourg et le régulationnisme voir Gérard Trausch, La société luxembourgeoise face à ses problèmes économiques et sociaux, Luxembourg, 2015, cahier économique du Statec n° 119, p. 64 et suivantes.

capitalistes et leurs institutions⁵. Retenons la formulation nuancée de Patricia Commun et Raphaël Fèvre⁶ : « ... Eucken a tenté de préciser les bases d'une nouvelle épistémologie de l'économie politique, tâchant de se déprendre de l'historicisme au sein duquel il avait été formé, mais sans embrasser une approche purement théorique des phénomènes économiques. C'est à travers le concept d'ordre que Eucken espérait résoudre la grande antinomie entre l'Histoire et la Théorie. Et ce, moins en vue de résoudre une vieille querelle méthodologique allemande que de se donner les moyens d'affronter les changements structurels des économies contemporaines ».

- « L'ordolibéralisme est loin d'être le modèle de cohérence parfaite et intemporelle que ses admirateurs encensent avec persévérance et ses détracteurs critiquent avec hargne⁷ ». La diversité des contributions à l'ordolibéralisme⁸ (économistes, juristes) témoigne plutôt de son caractère ouvert et non rigide, sans oublier les trois sources philosophiques de l'ordolibéralisme : l'influence d'Edmond Husserl⁹ ; la philosophie de la vie (*Lebensphilosophie*) de Rudolf Eucken, père de Walter Eucken, professeur de philosophie et prix Nobel de littérature en 1908 ; la révision de la théorie de la connaissance (*Erkenntnistheorie*) par les néo-kantiens.

Venons-en à la théorie de l'ordolibéralisme ; à cet effet tournons-nous vers les *textes* de Walter Eucken. Selon cet auteur l'ordolibéralisme a deux significations¹⁰ complémentaires.

D'abord, la « *Wirtschaftsordnung* ». « Sie ist die Gesamtheit der realisierten Formen, in denen in concreto jeweils der alltägliche Wirtschaftsprozess abläuft. Während der menschlichen Geschichte wechseln die Wirtschaftsordnungen in unabsehbarer Mannigfaltigkeit ». ... « Die

5 Jean-Daniel Weisz, L'intérêt pour une approche régulationniste du détour par l'ordolibéralisme, in : Patricia Commun, L'ordolibéralisme allemand, Aux sources de l'économie sociale de marché, Université de Cergy-Pontoise, 2003, p. 49-66.

6 Patricia Commun et Raphaël Fèvre, Walter Eucken, entre économie et politique, Paris, 2019, p. 73.

7 Patricia Commun, 2016, op. cit. p. 15.

8 Gilles Campagnolo, Les trois sources philosophiques de la réflexion ordolibérale, in : Patricia Commun, 2003, op. cit. p. 133-148.

9 Rainer Klump, On the phenomenological roots of German *Ordnungstheorie* : what Walter Eucken owes to Edmond Husserl, in: Patricia Commun, 2003, op. cit. p. 149-172.

10 Walter Eucken, *Die Grundlagen der Nationalökonomie*, 9^e éd. Berlin, 1989, 279 pages; p. 238-239 pour les citations.

Wirtschaftsordnungen waren und sind oft unzweckmäßig; der alltägliche Wirtschaftsprozeß findet in ihnen oft kein Gleichgewicht. Oder sie sind ungerecht ».

Selon Eucken, les « Ordnungsformen » sont le plus souvent abîmées par la formation de monopoles.

Ensuite, « *Ordnung* hat aber noch einen anderen Sinn: als Ordnung, die dem Wesen des Menschen und der Sache entspricht, d. h. Ordnung, in der Maß und Gleichgewicht bestehen ». Et encore: « *Die* Ordnung wird gesucht, welche – anders als die gegebenen Ordnungen – der Vernunft oder der Natur des Menschen und der Dinge entspricht ». Walter Eucken distingue entre « gegebene Ordnung » (première signification) et « gesuchte Ordnung » (seconde signification).

Concluons avec Walter Eucken: « Beide Begriffe der Ordnung sind unentbehrlich. Ordnung als individueller, wechselnder Tatbestand der Geschichte und Ordnung als *Ordo* ». Enfin, « wir trennen diese Begriffe, indem wir die konkreten *Wirtschaftsordnungen* von dem Streben *nach Ordnung der Wirtschaft* unterscheiden ».

Walter Eucken a été profondément inquiet au sujet de la cartellisation dans la société allemande. Il y a de quoi. La Cour suprême allemande (Reichsgericht), par décision du 4 février 1897, permet amplement la formation de cartels. La conséquence est une explosion des cartels : 385 en 1905 à 2 500 en 1925¹¹. Notons que la décision de la Cour suprême a été favorisée par la dépression de 1873 à 1896, pendant laquelle une cartellisation rampante s'est déroulée en Allemagne¹². Selon Franz Böhm l'Allemagne devient « das klassische Land der Kartelle ».

Les ordolibéraux situent l'essence d'une économie de marché dans la concurrence¹³, seule capable de coordonner les activités du marché, où les acteurs économiques sont situés sur pied d'égalité juridique pour

11 Walter Eucken, *Grundsätze der Wirtschaftspolitik*, Munich, 1967, p. 118 et p. 120.

12 Werner Abelshauser, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte von 1945 bis zur Gegenwart*, Munich, 2004, p. 173 et suivantes.

13 Viktor J. Vanberg, *L'Ecole de Fribourg : Walter Eucken et l'ordolibéralisme*, in : Philippe Nemo et Jean Petitot, *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, 2006, p. 911-936 ; traduit de l'anglais par Philippe Nemo.

les échanges volontaires. Encore, les ordolibéraux visent-ils la « Leistungswettbewerb » (concurrence de la performance), qui agit en faveur des consommateurs. S'y oppose la « Behinderungswettbewerb » (concurrence par entraves), qui cherche à limiter l'offre d'autres producteurs.

Notons une particularité : « la lutte contre les monopoles est une mission permanente. Elle doit contrevenir à une tendance spontanée du capitalisme¹⁴ ».

L'ordolibéralisme ne se limite pas aux seuls aspects techniques. L'*Ordnungspolitik* (Walter Eucken) de la concurrence doit être intégrée dans une « constitution économique » (Wirtschaftsverfassung). Trois facettes apparaissent.

- L'Etat garde un rôle non négligeable : « Hüter der Wettbewerbsordnung » (Walter Eucken) ; il faut observer les règles du jeu. Le souci principal de Walter Eucken est le danger représenté par le pouvoir économique sur le marché. D'où l'idée d'un Etat fort pour contrebalancer ce pouvoir. Cette configuration reste d'une actualité brûlante, si l'on considère le pouvoir dominant des Gafam¹⁵ (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).
- L'approche institutionnelle implique une large implication du champ juridique.
- « Das Denken in Ordnungen ermöglicht ein besseres synoptisches oder synthetisches Verständnis von Wirtschaft, Politik und Gesellschaft¹⁶, ... ».

Écoutons Walter Eucken¹⁷ : « Inzwischen ist aber erkannt, daß die moderne industrialisierte Welt im Zuge ihrer Entwicklung nicht von selbst brauchbaren Wirtschaftsordnungen erzeugt, daß sie also gewisser Ordnungsansätze

14 Raphaël Fèvre, Le marché sans pouvoir : au cœur du discours ordolibéral, in : *Revue d'économie politique*, 2017/1, vol. 127, p. 141.

15 Les GAFAM – Un histoire américaine, in : *Questions internationales*, n° 109, sept.-oct. 2021 (Documentation française), p. 4-96.

16 Hans Jörg Hennecke, Wissenschaftliche Erkenntnis und politische Verantwortung – Wilhelm Röpkes Selbstverständnis und die Lehren für eine praktische Ausrichtung der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, in : Heinz Rieter und Joachim Zweynert (Hg.), *Wort und Wirkung – Wilhelm Röpkes Bedeutung für die Gegenwart*, Marburg, 2010, 2^e édition, p. 54/55.

17 Walter Eucken, *Die Grundlagen der Nationalökonomie*, op. cit. p. 241.

oder einer Wirtschaftsverfassung bedarf. Durch diese Wendung, in der wir heute stehen, verändert sich das Verhältnis von Rechtsdenken und Rechtspraxis zur Wirtschaft und zur Nationalökonomie. Denn Rechtsdenken und Rechtspraxis werden in steigendem Maße die Aufgabe haben, am Aufbau und an der Durchsetzung dieser Wirtschaftsverfassung mitzuarbeiten ».

L'ordre de marché n'est ni un phénomène naturel, ni un phénomène spontané (Hayek), mais un « produit politique-culturel, fondé sur un ordre constitutionnel, qui ne peut fonctionner correctement et être maintenu en état de marche que si on lui consacre des soins attentifs¹⁸ ». On est loin du libéralisme du *laissez-faire*. D'ailleurs, selon Ralf Ptak¹⁹ l'abandon du *laissez-faire* et la lutte contre la monopolisation sont les deux marqueurs centraux de l'ordolibéralisme. Rappelons que Walter Eucken²⁰ a incorporé le droit dans son modèle : « können nunmehr nationalökonomisches Denken und Rechtsdenken ineinandergreifen ».

L'ordre monétaire est intégré dans le modèle ordolibéral. L'Allemagne semble craindre davantage 1923 (hyperinflation) que 1929 (déflation), bien que la politique déflationniste ait favorisé l'accès au pouvoir de Hitler. L'indépendance de la Banque centrale est plutôt une suite de l'ordolibéralisme et de la crainte de l'inflation de la part des Allemands.

Dans ce contexte, stabilité monétaire et orthodoxie budgétaire prennent un relief particulier pour les Allemands. Écoutons le professeur Bernhard Löffler²¹ : « Innerhalb dieses wettbewerbspolitischen Gefüges wurde schließlich der Währungspolitik eine herausragende Stelle zugeordnet – Eucken spricht gar vom „Primat der Währungspolitik“: Erst wenn die Geldwertstabilität gesichert sei, sei eine vernünftige Wettbewerbsordnung zu verwirklichen. Wettbewerbs- und Währungsordnung bedingten sich gegenseitig ».

On peut parler d'un ordre monétaire et concurrentiel. L'ordolibéralisme est un modèle économique-sociétal, dont « les ordres économiques sont ac-

18 Viktor Vanberg, 2006, op. cit. p. 921.

19 Ralf Ptak, Soziale Marktwirtschaft und Neoliberalismus: ein deutscher Sonderweg, in: Christoph Butterwege, Bettina Löscher, Ralf Ptak, Neoliberalismus – Analysen und Alternativen, Wiesbaden, 2008, p. 69.

20 Walter Eucken, Grundlagen der Nationalökonomie, op. cit. p. 242.

21 Bernhard Löffler, Soziale Marktwirtschaft und administrative Praxis, das Bundeswirtschaftsministerium unter Ludwig Erhard, Wiesbaden, 2002, p. 62.

cessibles à l'action humaine et (qu') ils peuvent être améliorés par voie de réforme délibérée²² ». L'ordolibéralisme ne s'occupe pas d'équilibre ou d'optimum économique, car on n'a pas intérêt à changer une telle situation, ce qui témoigne d'un esprit un tantinet conservateur. Rappelons que Walter Eucken distingue entre *ordre donné* et *ordre cherché*.

L'ordolibéralisme est « neutre » du point de vue social, mais Ralf Ptak²³ voit la « soziale Marktwirtschaft als Träger des ordoliberalen Programms ». Justement, le social est au cœur de l'économie sociale de marché. Par la suite, la dimension sociale l'emporte sur l'idée ordolibérale dans la vue de nombreux observateurs.

Il existe une certaine méconnaissance ou de la méfiance face à l'ordolibéralisme. Ainsi, on a parlé de « cette sibylline appellation néanmoins contrôlée²⁴ ».

La critique de l'ordolibéralisme s'étend de l'extrêmement positif jusqu'au négatif le plus noir. Notons une critique de fond de Ralf Ptak²⁵ : « In der ordoliberalen Diskussion wird insbesondere auch die fehlende verfassungsrechtliche Absicherung der Marktwirtschaft beklagt ». Il s'agit ici d'un élément structurant de l'ordolibéralisme.

Osons une comparaison rapide entre l'ordolibéralisme et la pensée de John Rawls²⁶. Selon cet auteur deux principes de justice entrent en jeu ; résumons. Les inégalités économiques ne sont acceptables que :

- si elles sont utiles au bien commun ;
- si elles bénéficient réellement aux plus démunis.

Souvent, on²⁷ illustre ceci de la manière suivante : il vaut mieux bénéficier de 2 000 euros dans une société très inégalitaire, que de 1 000 euros dans une société égalitariste parfaite.

22 Viktor Vanberg, 2006, op. cit. p. 919.

23 Ralf Ptak, Vom Ordoliberalismus zur sozialen Marktwirtschaft, Stationen des Neoliberalismus in Deutschland. Wiesbaden, 2004, p. 201 et suivantes.

24 Alain Laurent et Vincent Valentin, Les penseurs libéraux, Paris, 2012, p. 875.

25 Ralf Ptak, 2004, op. cit. p. 298.

26 John Rawls, Théorie de la justice, Paris, 1997 (1971), 666 pages ; traduit de l'anglais par Catherine Audard.

27 Par exemple Luc Ferry dans *Le Figaro* du 17 août 2017 et du 30 sept. 2021.

Précisons. Le premier principe est intimement lié aux droits de l'homme et au libéralisme politique (par exemple régime de pluripartisme). Il y a un maximum de libertés fondamentales. Selon le second principe, deux aspects apparaissent : les inégalités sont liées à des fonctions accessibles à tout le monde (égalité de chances) ; les inégalités doivent toujours entraîner un avantage pour les plus défavorisés, que nous allons appeler les « perdants » (cf. 2.2.3.3.3. et 3.2.).

Selon cette architecture, l'ordolibéralisme est plus près de la pensée de John Rawls que le néolibéralisme (cf. 2.1.).

1.1.1.2. L'Économie sociale de marché

L'économie sociale de marché (soziale Marktwirtschaft) vise le social par le canal de moyens économiques. Deux figures emblématiques apparaissent. Ludwig Erhard (1897-1977) a été ministre fédéral de l'économie de 1948 à 1963 et chancelier de 1963 à 1966 ; il est libéral et conservateur. Ainsi, il préconise l'orthodoxie budgétaire : toute dépense de l'Etat est compensée par une recette et non par le crédit.

Alfred Müller-Armack (1901-1978), professeur aux universités de Münster et de Cologne, est considéré comme le concepteur de l'économie sociale de marché. Il a introduit la notion de « soziale Marktwirtschaft » dans la littérature économique.

« Es war vor allem Müller-Armack, der die verschiedenen Ansätze des ‚neuen‘ Liberalismus in der Sozialen Marktwirtschaft zu einer praxisorientierten Konzeption zusammengeführt hat²⁸ ».

Wilhelm Röpke et Alexander Rüstow, cofondateurs de l'Ecole de Fribourg, ont aussi contribué à établir l'économie sociale de marché. Ceci a pu mener à la confusion de l'économie sociale de marché avec l'ordolibéralisme. En fait, l'économie sociale de marché s'appuie largement sur les principes de l'ordolibéralisme.

« Aus der Kritik an der ‚Soziologieblindheit‘ des klassischen Liberalismus entwickelten er (Röpke) und Rüstow den Ansatz einer ordoli-

28 Ralf Ptak, 2004, op. cit. p. 296.

beralen Gesellschaftspolitik zur Flankierung der marktwirtschaftlichen Wettbewerbsordnung²⁹ ».

L'économie sociale de marché est liée à trois concepts.

- La concurrence, abaissant le coût de production et améliorant le pouvoir d'achat du consommateur, garantit une croissance économique continue. La loi sur les cartels³⁰ (Kartellgesetz) – emblématique de l'économie sociale de marché – est discutée pendant des années au Bundestag, adoptée tardivement (1957) et entrée en vigueur le premier janvier 1958.
- L'essence de l'économie sociale de marché consiste en un mécanisme équilibrant le marché et le social.
- L'Etat joue le rôle d'arbitre, c'est-à-dire il veille à ce que chacun observe les règles du jeu ; par exemple il doit garantir la stabilité des prix.

Le grand mérite de l'ordolibéralisme et de l'économie sociale de marché est d'avoir lié ces deux notions au niveau institutionnel. Par ailleurs, Ludwig Erhard a publié en 1957 un livre au titre résumant la finalité de l'économie sociale de marché : « Wohlstand für alle ».

Relevons une particularité. Après la Seconde guerre mondiale, l'Allemagne se retrouve dans une situation morale et matérielle catastrophique. La folie nationaliste est définitivement abandonnée. Pour redémarrer, cette Allemagne concentre toute son énergie dans la reconstruction et dans l'établissement d'une nouvelle économie, en l'occurrence la *soziale Marktwirtschaft*. A cet effet, le Bundeswirtschaftsministerium prend une place privilégiée dans la structure étatique. Ainsi, en 1950, ce ministère accapare à lui seul 27,4% des emplois parmi tous les ministères. Viennent ensuite l'Ernährungsministerium avec 13,7%, puis le Verkehrsministerium avec 12,2%. Le professeur Bernhard Löffler³¹ a bien analysé ce chemin pris (avec succès) par la Bundesrepublik.

29 Ibid. p. 294.

30 Cette loi est considérée comme « *Grundgesetz* » der sozialen Marktwirtschaft.

31 Bernhard Löffler, Soziale Marktwirtschaft und administrative Praxis, op. cit. 658 pages; indication statistique p. 128.

Présentons l'économie de marché en relation avec l'ordolibéralisme.

- Wilhelm Röpke³² détermine judicieusement le but à atteindre après la guerre. « Aufrichtung der Marktwirtschaft als einer echten Wettbewerbsordnung: das ist die erste klare Linie in dem architektonischen Grundriß, den wir zu entwerfen haben ». Quant à la politique économique, cet auteur a résumé un ordre général.

« Positive Wirtschaftspolitik:

1. Rahmenpolitik.
2. Marktpolitik (liberaler Interventionismus).
 - a) Anpassungsinterventionen contra Erhaltungsinterventionen.
 - b) Konforme Interventionen contra nichtkonforme Interventionen ».

Enfin, Röpke y a ajouté des éléments de politique sociale et sociétale. Ecoutons-le : « Wir wenden uns einer Politik zu, die man als Strukturpolitik bezeichnen könnte, da sie die sozialen Voraussetzungen der Marktwirtschaft – die Einkommens- und Besitzverteilung, die Betriebsgröße, ... – nicht länger als gegeben hinnimmt, sondern in einer bestimmten Absicht verändern will ».

- L'ordolibéralisme est lié au couple marché/concurrence, mais sans le *laissez-faire* traditionnel. L'Etat intervient par des normes juridiques et fixe les règles du jeu économique (par exemple code du travail). La maxime suivante résume la situation : *autant de marché que possible, autant d'Etat que nécessaire*.
- Le libéralisme à l'allemande (concurrence) a comme corollaire le libéralisme politique (partis politiques). La première partie du terme ordolibéralisme fait référence à l'ordre, nullement dans le sens d'autorité, mais dans le sens de constitution économique, où le droit joue un rôle de choix.
- L'ordolibéralisme a généré une correspondance efficace entre régime concurrentiel et armature institutionnelle. Voilà qui permet à l'économie sociale de marché de se déployer pleinement.

32 Wilhelm Röpke, *Civitas humana – Grundlagen der Gesellschafts- und Wirtschaftspolitik*, Stuttgart, 1979 (1944), 412 pages; les citations proviennent des pages 74 et 79.

- Rappelons que la population a la phobie de l'inflation. D'où la nécessité de maîtriser les dépenses de l'Etat, ce qui impliquerait l'indépendance de la Banque centrale. On peut parler de « la justification ordolibérale de l'indépendance des Banques centrales³³ ».
- Franz Böhm a bien formulé le mérite de l'Ecole de Fribourg: « Die Ordnung der Wirtschaft als geschichtliche Aufgabe und rechtsschöpferische Leistung³⁴ ».
- L'économie sociale de marché a fourni à l'ordolibéralisme sa composante sociale.
- Michel Foucault³⁵ a résumé la signification de l'intervention étatique dans l'économie sociale de marché : « Il faut gouverner pour le marché, plutôt que gouverner à cause du marché ».
- L'ordolibéralisme accorde à l'Etat un rôle non négligeable (par exemple régulateur). « Or, l'un des paradoxes de l'ordolibéralisme réside dans le fait que ces théoriciens ont manifesté peu d'intérêt pour l'organisation concrète de l'ordre étatique et plus particulièrement du service public³⁶ ».
- « Ein offenes Bekenntnis zur Wiederherstellung einer kapitalistischen Wirtschaftsordnung war bis 1948 politisch in keiner Partei oder Organisation möglich, ... ». Et encore. « In der ordnungspolitischen Debatte dominierte die eher allgemeine Vorstellung von einer Wirtschaft, die zu gesamtgesellschaftlicher Verantwortung verpflichtet ist, verbunden mit der staatlichen Verantwortung zur Schaffung einer für alle Teile der Bevölkerung gerechten Daseinsvorsorge³⁷ ».

33 Eric Dehay, L'indépendance de la banque centrale en Allemagne : des principes ordolibéraux à la pratique de la Bundesbank, in : Patriccia Commun, L'ordolibéralisme allemand, op. cit. p. 248.

34 Werner Abelshauer, Deutsche Wirtschaftsgeschichte von 1945 bis zur Gegenwart, op. cit. p. 96.

35 Michel Foucault, Naissance de la biopolitique – Cours au Collège de France, 1978-1979, Paris, 2004, p. 125.

36 Jean-Daniel Weisz, Aux fondements du modèle économique allemand : l'ordolibéralisme, l'économie sociale de marché et la légitimation de l'activité économique de l'Etat en Allemagne, in : Anne-Marie Le Gloannec, L'Etat en Allemagne, La République fédérale après la réunification, Paris, 2001, p. 207.

37 Ralf Ptak, 2004, op. cit. p. 201 et p. 202.

- L'ordolibéralisme a surtout exercé son influence au cours des premières années de la République fédérale.

1.1.1.3. Le modèle rhénan

Considérons d'emblée la structure du pouvoir en Allemagne fédérale. Ce pouvoir s'appuie sur trois piliers.

- *L'appareil de production* (industrie). A cet égard, écoutons Michel Foucauld³⁸ : « *L'homo oeconomicus* qu'on veut reconstituer, ce n'est pas l'homme de l'échange, ce n'est pas l'homme consommateur, c'est l'homme de l'entreprise et de la production ». En d'autres mots, l'Allemagne a une préférence pour la politique de l'offre.
- La *Bundesbank* (indépendante). Celle-ci doit lutter contre l'inflation et gérer l'ordre monétaire.
- La *structure par « Länder »* (décentralisation). L'Allemagne dispose à la fois d'une structure par *Länder* et d'une structure fédérale, avec plusieurs niveaux de responsabilité, ce qui génère une certaine souplesse.

Revenons à la notion de concurrence. En fait, il faut distinguer deux catégories tout à fait différentes de concurrence :

- la concurrence – sur le plan économique – comme fondement de l'ordolibéralisme et de l'économie sociale de marché ;
- la concurrence – sur le plan politique – de divers partis politiques.

Ces deux notions de concurrence contribuent ensemble à la formation de la démocratie allemande.

Présentons brièvement le modèle allemand.

- La priorité absolue est accordée aux exportations. Trois raisons interviennent :
 - (ré)investir dans l'appareil productif,

38 Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit. p. 152.

- fournir les moyens pour financer les importations (par exemple produits énergétiques et matières premières),
 - contribuer à financer la protection sociale.
-
- La cogestion privilégie la concertation au détriment de l'affrontement dans l'entreprise : l'Allemagne fédérale est le pays de la *Mitbestimmung* (cf. loi du 4 mai 1976). Pour les syndicats allemands l'entreprise n'est pas l'ennemi, contrairement à la France (cf. CGT). La gestion de l'entreprise en Allemagne est inédite dans le sens que la moitié des sièges (principe paritaire) du conseil de surveillance (Aufsichtsrat) des sociétés de capitaux est réservée aux salariés (effectif supérieur à 2 000 salariés). « Selon le nombre de personnes occupées dans la société (...), le conseil de surveillance compte 12, 16, ou 20 membres dont 6, 8 ou 10 représentants du personnel³⁹ ». Syndicats et salariés sont impliqués dans la gestion de l'entreprise, ils sont parfaitement informés de la situation de l'entreprise, ils sont liés aux projets des investissements, aux restructurations inévitables, ils accompagnent les développements technologiques de l'entreprise. Toutefois, le patronat décide en dernier ressort en cas de *patt-situation* : le président du conseil de surveillance dispose d'un double droit de vote⁴⁰, ce qui atténue le principe paritaire. Néanmoins, le modèle allemand a fait entrer le dialogue social dans les mœurs, créant une atmosphère de collaboration. Le professeur Werner Abelshauser parle de « Konsensdemokratie ».
 - Rappelons la primauté accordée au producteur et ceci pour deux raisons. D'abord, les dégâts subis par l'appareil de production au cours de la guerre sont considérables. Ensuite, l'accent mis sur les exportations exige des adaptations continues à accorder à cet appareil.
 - Revenons aux exportations allemandes. Celles-ci sont énergiquement soutenues par la compétitivité des entreprises. Cette compétitivité est sensiblement favorisée par la modération de la politique salariale. Cette interdépendance est une autre caractéristique du modèle rhénan.

39 Selon Henri Goedert (membre de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques), La représentation des salariés dans les organes des sociétés en droit luxembourgeois et en droit ouest-allemand, thèse d'un doctorat d'Etat-droit privé, Nancy 1983, p. 376.

40 Ibid. p. 211.

- L'Allemagne dispose d'un système d'innovation original⁴¹. D'abord, il y a un lien étroit entre recherche et industrie (Deutsche Forschungsgemeinschaft, depuis 1951). Ensuite, intervient le Mittelstand (ensemble des petites et moyennes entreprises), un atout précieux pour l'Allemagne. Ces entreprises sont portées à la fois sur l'innovation et sur l'exportation, à tel point qu'elles contribuent à environ 40% du total des exportations. Enfin, « l'innovation allemande est généraliste. Bien plus qu'en France, elle concerne le marketing, le design, la gestion ... L'esprit global d'innovation est bien plus répandu en Allemagne ».
- Ralf Ptak⁴² insiste qu'aucune « geschlossene Theorie der Sozialen Marktwirtschaft vorliegt, sondern eine in einzelnen Schritten gewachsene Programmatik, deren besonderes Merkmal das hohe Maß an Flexibilität und Anpassungsfähigkeit gegenüber den sich verändernden ökonomischen, politischen und soziokulturellen Bedingungen und Kräfteverhältnissen in der Gesellschaft bildet ».
- « La revendication de *Plus de Mitbestimmung* qui s'affirma au fil des années est appréhendée par de nombreux auteurs comme un programme de substitution à la socialisation des moyens de production qui ne figura plus au programme des syndicats après le Congrès de la Confédération syndicale du *Deutscher Gewerkschaftsbund* (DGB) à Düsseldorf en 1963⁴³ ». Et encore. « Les sociologues allemands de l'après-guerre ont (donc) contribué à documenter par leurs travaux les évolutions sociales qu'entraîne la mise en place de la *Mitbestimmung im Unternehmen* ».
- Le modèle rhénan reste lié à trois atouts : *Mittelstand*, formation professionnelle et économie ouverte.
- Notons une dernière caractéristique, selon une analyse dans *Le Monde* : « L'Allemagne, puissance réticente⁴⁴ ». Retenons la formulation d'Ivan

41 Jean-Louis Beffa, *La France doit choisir*, Paris, 2012, p. 214 et suivantes ; citation page 215.

42 Ralf Ptak, 2008, op. cit. p. 83.

43 Michèle Dupré (Centre Max Weber, université de Lyon, CNRS), Contribution et réaction de la sociologie industrielle allemande à l'institutionnalisation de la *Mitbestimmung im Unternehmen*, in: Michèle Dupré, Olivier Giraud et Michel Lallement (dir.), *Trajectoires des modèles nationaux – Etat, démocratie et travail en France et en Allemagne*, Bruxelles, 2012, p. 79 et p. 100 ; *Travail et Société*, n° 71.

44 *Le Monde* (Idées) du 25 sept. 2021 ; analyse effectuée par le correspondant Thomas Wieder à Berlin.

Krastev⁴⁵ : « L'Allemagne est un pays sans politique étrangère ».

1.1.1.4. Quelques mots de conclusion

Après la Seconde guerre mondiale l'économie allemande est le fruit de ces trois facteurs : ordolibéralisme, économie sociale de marché et modèle rhénan. Ces trois facteurs ont formé la société allemande. Il y a évidemment des intersections entre ces facteurs, mais il n'est pas permis de les confondre, par exemple ordolibéralisme n'est pas égale à économie sociale de marché. Les trois grands partis réalisent un consensus sur ces trois facteurs, ce qui a contribué au succès de l'économie allemande.

Le développement sur l'ordolibéralisme est relativement étendu, car nous avons eu recours aux textes de Walter Eucken : un retour aux sources pour mieux cerner la notion d'ordolibéralisme. L'ordolibéralisme a contribué à générer une position économique prépondérante de l'Allemagne en Europe. Voilà une raison supplémentaire pour accentuer l'exposé sur l'ordolibéralisme.

Ces facteurs sont le chemin vers – ou les moyens générant – les Trente glorieuses. L'historien allemand Andreas Rödder⁴⁶ présente la *success story* de l'Allemagne en deux versions. « Die bürgerliche Version hob auf die Stabilitätsgeschichte der politischen Institutionen, auf eine prosperierende Marktwirtschaft und Massenwohlstand sowie auf Frieden und Freiheit durch die Westbindung ab. Die linke Lesart zielte auf Demokratisierung und Partizipation, Liberalisierung und Emanzipation, Individualisierung und Pluralismus. Beides kam zusammen, als die Bundesrepublik im Jahr 1989 ihren 40. Geburtstag feierte ».

Retenons le jugement d'un Français sur l'économie sociale de marché : « Elle a servi de base théorique à ces partis pour concilier compétitivité économique et dimension sociale, et leur a permis de chercher, en permanence, le juste équilibre entre les deux, au-delà des différences partisans⁴⁷ ».

45 Ivan Krastev (président de l'Institut des politiques libérales de Sofia et chercheur à l'Institut des sciences humaines de Vienne), lors d'un entretien dans *Le Figaro* du 15 oct. 2021.

46 Andreas Rödder, *Wer hat Angst vor Deutschland? Geschichte eines europäischen Problems*, Frankfurt/Main, 2018, p. 158.

47 Michel de Rosen, *L'égalité, un fantasme français*, Paris, 2020, p. 149.

Pour une critique du modèle allemand, le lecteur intéressé peut consulter par exemple les quelques ouvrages suivants: Guillaume Duval, *Made in Germany – Le modèle allemand au-delà des mythes*, Paris, 2018, 231 pages ; Claire Demesmay, *Idées reçues sur l'Allemagne – un modèle en question*, Paris, 2018, 193 pages ; Bruno Odent, (journaliste auprès de l'*Humanité*), *Modèle allemand, une imposture – L'Europe en danger*, Paris, 2013, 205 pages ; Christophe Blot, Odile Chagny et Sabine Le Bayon, *Faut-il suivre le modèle allemand ?* Paris (Documentation française), 2015, 162 pages ; Bernard de Montferrand et Jean-Louis Thiériot, *France Allemagne – L'heure de vérité*, Paris, 2011, 269 pages ; Alain Griotteray et Jean de Lanson, *Voyage au bout de l'Allemagne – L'Allemagne est inquiétante*, Paris, 1999, 219 pages ; Marcel Fratzscher, *Die Deutschland-Illusion – Warum wir unsere Wirtschaft überschätzen und Europa brauchen*, München, 2014, 277 pages.

1.1.2. La Suède

1.1.2.1. L'origine du modèle suédois

Situons les deux grands pionniers de ce modèle économique.

Lars Gösta Rehn (1913-1996). Cet économiste a travaillé pour l'organisation des syndicats ouvriers suédois (Landsorganisationen i Sverige – LO), d'abord à titre partiel, puis à temps plein depuis 1943. De 1952 à 1958 il est membre de deux Commissions gouvernementales analysant le marché du travail. Au ministère des finances il est chargé, entre 1959 et 1962, de l'analyse et de la prévision des effets de la politique fiscale. A partir de 1962 il assume une fonction internationale auprès de l'OCDE ; il est à la tête du département s'occupant du travail et des affaires sociales. De 1973 à 1979 il est directeur de l'Institut de recherche sociale de l'université de Stockholm. Toute sa vie il est resté fidèle à la social-démocratie suédoise, au point de persister dans une attitude neutre envers le keynésianisme.

Rudolf Alfred Meidner (1914-2005), issu de la communauté juive et social-démocrate allemand né à Breslau. Il a rejoint la Suède en 1933. Il s'y marie en 1937 et acquiert la nationalité suédoise en 1943. Il étudie auprès de Gunnar Myrdal (prix Nobel d'économie en 1974) et en 1954 il soutient sa dissertation : « *Swedish Labour Market at Full Employment* ». Il devient *chief economist* de LO. « *In Stockholm leitete er die wirtschaftswis-*

senschaftliche Abteilung des schwedischen Gewerkschaftsbundes und war ebenfalls Leiter des schwedischen Instituts für Arbeitsmarktfragen⁴⁸ ».

•••

L'origine du modèle suédois peut être abordée selon deux approches⁴⁹.

L'approche par la voie sociétale

Un mouvement ouvrier à vocation réformiste, à l'esprit de coopération et témoignant d'une large capacité de compromis, doit s'unir à d'autres forces politiques. Le résultat – dans les années 1930 – est une coalition entre partis ouvrier et paysan, en relation avec les partenaires sociaux, visant la paix sociale.

L'approche par une *mixed economy*

Au centre de cette interprétation se situe la « *mixed economy* », qui comprend deux composantes. La première applique les principes du marché à la sphère de production, la seconde permet à l'Etat de larges interventions dans le domaine de la répartition. Est visée une répartition plus égalitaire des revenus et de la structure des patrimoines.

Le mouvement ouvrier – représenté par LO – est au cœur du modèle suédois. Joue un rôle prépondérant la force organisationnelle et structurante des syndicats suédois, bien implantés dans la société suédoise (taux de syndicalisation élevés). « Das allgemeine schwedische Streben nach Organisieren auf allen Lebensgebieten (Arbeitgeber, Mieter, Hausbesitzer, Abstinenzler) ist eine Hypothese, die lange, traditionsreiche Symbiose zwischen Sozialdemokratie und Gewerkschaftsbewegung eine andere⁵⁰ ».

Evidemment il y a d'autres acteurs, surtout le Gouvernement et les associations patronales. Finalement, on parle de « Triangelspiel⁵¹ » ou « tripartite ».

48 Anne E. Dünzelmann, *Stockholmer Spaziergänge. Auf den Spuren deutscher Exilierter 1933-1945*, Nordstedt/Bremen, 2017, 2^e éd. p. 114.

49 Rudolf Meidner, *Anna Hedborg, Modell Schweden*, Frankfurt/Main, 1984, p. 11.

50 Ibid. p.13.

51 Ibid.

1.1.2.2. Le modèle suédois

Le modèle suédois vise quatre finalités : plein emploi, inflation faible, croissance soutenue, structure égalitaire des revenus. Ce modèle évolue entre Keynes et Schumpeter.

Ces caractéristiques sont intégrées dans un environnement social très large, analysé par Karl Georg Zinn⁵² :

- « Ein rechtsstaatliches Freiheitsverständnis.
- Hohe Priorität für die Vollbeschäftigung.
- Soziale Gerechtigkeit.
- Konsequente Durchsetzung der Chancengleichheit, insbesondere auch in der Bildung.
- Gleichwichtigkeit des Gemeinwohls im Verhältnis zum ökonomischen Geltungs- und Freiheitsanspruch des Individuums.
- 'Wirtschaftsdemokratie', zumindest aber paritätische Mitbestimmung (sozialer Freiheitsbegriff) ».

Le modèle suédois a été élaboré au début des années 1950 par Rehn et Meidner et réalisé par les instances politiques.

Ce modèle est tout à fait inédit⁵³. Politique salariale solidaire ; le principe de départ est simple : un même salaire pour un même travail, et ceci quelle que soit la situation de rentabilité de l'entreprise. Toute entreprise non rentable doit rationaliser, sinon elle risque de disparaître. Dans ce cas, la politique salariale solidaire intervient. Les entreprises à rentabilité élevée reprennent les salariés de celles en voie de disparition. En même temps, les entreprises performantes, souvent en expansion, sont armées pour l'exportation, car elles paient un même salaire, nonobstant une rentabilité permettant un salaire plus élevé. A cette politique salariale solidaire correspond une politique de l'emploi active : il faut réembaucher les salariés d'une entreprise boutée hors du marché.

52 Karl Georg Zinn, Warum sind die Schweden die besseren Sozialdemokraten? Zur Bedeutung interkultureller Unterschiede, Diskussionspapier der Keynes-Gesellschaft n° 4/2007, p. 2.

53 De larges extraits proviennent de Gérard Trausch, Pensée sociale-démocrate suédoise et société luxembourgeoise, in : *forum*, juillet/août 2020, n°408, p- 12-13.

A cet effet, une politique fiscale rigoureuse et progressive est nécessaire, pour éviter l'inflation pesant sur la politique salariale. D'ailleurs, des mesures d'encadrement sont indispensables, par exemple en matière de gestion financière.

Ce modèle est général, dans le sens qu'il s'étend à toutes les facettes de la société (l'économique, le social, le sociétal, ...). Retenons d'emblée une faiblesse du modèle. La politique salariale solidaire exige constamment une certaine retenue salariale pour préserver le « même salaire pour le même travail ». Cette retenue salariale génère un surplus de profit qui risque de disparaître dans les poches des actionnaires, au lieu de soulager les salariés des entreprises en difficultés.

En 1973, LO charge Rudolf Meidner et Anna Hedborg d'une étude à ce sujet. Celle-ci prévoit non pas une fiscalisation du superprofit, mais la répartition aux salariés d'actions, non individuelles, à l'image du capital d'une coopérative. En 1983, cette réforme est adoptée par le Parlement suédois. En 1990, un Gouvernement de droite abroge cette réforme largement controversée tant par le patronat que par le Gouvernement et même par une partie des syndicats. Les fonds récoltés (20% du bénéfice) auprès des entreprises occupant plus de 50 salariés sont transférés vers les fonds de pension. Finalement, ce projet syndical est un échec.

Toutefois, le modèle suédois a réussi à réduire les inégalités sociales, ce qui a contribué à sa pérennité.

1.1.3. La France

1.1.3.1. L'origine du modèle français

Au 15 mars 1944 le Conseil national de la Résistance (CNR) établit le *programme d'action de la Résistance* qui comprend deux parties. La première traite des mesures à prendre pendant ou au moment de la Libération, après quatre années d'occupation et d'humiliations. Il s'agit de rétablir démocratie, suffrage universel et libertés.

La seconde vise à instaurer une « démocratie économique et sociale ». A cet effet un vaste programme – encore appelé *les jours heureux*⁵⁴ – est élaboré.

54 Le Conseil National de la Résistance, *Les jours heureux*, le programme du CNR, Paris, 2011, 209 pages ; diverses contributions ultérieures de quelques auteurs y sont comprises.

ré. Reprenons les thèmes généraux : nationalisation des grands groupes industriels et financiers, adoption de principes de planification, généralisation de la protection sociale, etc. L'Etat intervient activement dans la vie industrielle et financière ; par exemple nationalisation de Renault ; nationalisation de l'électricité et du gaz ; nationalisation du Crédit Lyonnais, de la Société générale, du Comptoir d'escompte de Paris et de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie ; nationalisation des grands groupes d'assurance.

« Le monde des affaires pliait sous l'accusation de conduite antipatriotique pendant l'occupation. L'esprit de vengeance qui régnait à la Libération inspirait de violents réquisitoires et des expropriations brutales. La nationalisation devenait une forme de représailles démocratiques et patriotiques contre les activités défaitistes et collaborationnistes imputées à l'oligarchie capitaliste⁵⁵ ». Ces nationalisations sont davantage le fait d'une approche *technique* que d'une marche vers le socialisme. Ainsi, la production de charbon est nettement insuffisante : la nationalisation vise à coordonner et à augmenter la production. La nationalisation des banques se propose de favoriser le crédit à l'industrie. D'ailleurs, les banques d'affaires ne sont pas nationalisées.

La France prend un nouveau départ à la fois institutionnel, social, économique et sociétal. Ce nouveau départ est étroitement lié à l'Etat. En 1946 est créé le Commissariat général au Plan. La destruction de capacités de production⁵⁶ et les problèmes techno-économiques liés à la reconstruction ont nécessité ce nouvel organisme. Le premier plan, prévu de 1947 à 1950 est prolongé jusqu'en 1953 et a comme finalité générale la reconstruction. Retenons quelques remarques.

- Par rapport à un pays industrialisé à taille comparable, par exemple la Grande-Bretagne, la France manque quelque peu d'industries et d'infrastructures industrielles. L'agriculture pèse encore 35% de la population active. « Le concept de reconstruction est donc, partiellement au moins, un abus de langage⁵⁷ ». La croissance industrielle rapide après la

55 Richard F. Kuisel, *Le capitalisme et l'Etat en France – Modernisation et dirigisme au XX^e siècle*, Paris, 1984 (1981), p. 338. Traduit de l'anglais par André Charpentier ; préface de Jean-Noël Jeanneney.

56 Robert Delorme et Christine André, *L'Etat et l'économie, un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1870-1980*, Paris, 1983, p. 243, p. 245.

57 Christian Stoffaës, *La reconstruction industrielle 1945-1990*, in : Maurice Lévy-Leboyer et Jean-Claude Casanova (dir.), *Entre l'Etat et le marché – L'économie française des années 1880 à nos jours*, Paris, 1991, p. 448.

Seconde guerre mondiale est ainsi liée à la fois à la reconstruction et à une industrialisation nouvelle.

- Au sortir de la guerre, le prestige de l'URSS et du PCF ont rendu populaire la notion de planification et ceci non seulement dans les milieux de gauche. S'y ajoute « le discrédit du patronat, du capitalisme et de l'entreprise privée⁵⁸ », vers la fin de la III^e République et pendant la guerre. D'où finalement une certaine sympathie pour la planification. Rappelons que l'Allemagne a choisi une toute autre voie.
- Le plus grand succès du CNR est, de loin, la création de la Sécurité sociale pour tous (loi du 22 mai 1946). Il s'agit d'une véritable institution établie dans la longue durée ; le succès est indéniable.
- Notons une appréciation d'Alain Minc⁵⁹. « Les intellectuels sont paradoxalement fascinés par la force. De là le magnétisme exercé à la Libération par le communisme. Aucun mouvement politique n'a jusqu'alors accordé une telle importance à l'intelligentsia ».

...

L'*origine*⁶⁰ du Plan remonte aux années 1930. Cette origine est diverse. En 1931 est formé un groupe (ingénieurs, polytechniciens, dirigeants d'entreprises, ...) appelé X-Crise. Selon ce groupe, le capitalisme – en crise – nécessite une certaine planification.

L'entrepreneur atypique Auguste Detoef⁶¹ a fait une distinction intéressante, dans son discours du 1^{er} mai 1936 : les petites et moyennes entreprises, les (très) grandes entreprises. Les premières doivent évoluer sur le marché libre, les secondes nécessitent une dose de planification (par exemple éviter la surproduction).

58 Ibid. p. 449.

59 Alain Minc, Une histoire politique des intellectuels, Paris, 2010, p. 304.

60 Gérard Vindt, La vogue du Plan dans les années 1930, in : *Alternatives économiques*, janvier 2021, n° 408, p. 88-90.

61 Auguste Detoef (1883-1947) est industriel, essayiste, polytechnicien et fondateur d'Alsthom en 1928. Il a été fasciné par le modèle suédois et préconise des échanges entre patronat et salariat (syndicats) ; par exemple négociations salariales.

En 1933, le socialiste belge Henri de Man a présenté un plan adopté par le parti socialiste belge à la fin de cette année. Ce plan prévoit de transformer le capitalisme de l'intérieur. Reprenons quelques mesures : nationalisation du crédit bancaire ; des mesures monétaires, fiscales et douanières pour orienter la production du secteur privé.

•••

A la libération, le Luxembourg et les Pays-Bas « possédaient (en effet) des familles royales et des gouvernements en exil habilités à rétablir la souveraineté de monarchies constitutionnelles après le départ des Allemands, une restauration inaccessible aux Français⁶² ». Contrairement à ces deux pays, la France est acculée à créer un nouveau régime : elle doit passer par un double renouvellement : renouvellement par le haut et renouvellement par le bas⁶³ de l'Etat.

Le premier est lié à la restauration même de l'Etat, après quatre ans d'occupation. Dans ses *Mémoires*, de Gaulle parle de « remettre l'Etat debout ». Selon le second renouvellement, la population est appelée à accorder son consentement à cette reconstruction, qui affecte la vie quotidienne des Français. Ceci se déroule sur deux niveaux. D'abord, au niveau individuel par les élections, puis au niveau collectif par le canal des organisations de la société civile : syndicats, partis politiques, groupes professionnels, organisations religieuses, diverses associations bénévoles, etc.

1.1.3.2. Le modèle social français

Au cœur même de ce modèle se situe l'Etat :

- « L'Etat est le moteur de la modernisation⁶⁴ »,
- « ... la France est un pays soumis à une étrange religion qui s'appelle l'étatisme, et dont les grands prêtres sont les fonctionnaires⁶⁵ ».

62 Herrick Chapman (historien américain, spécialiste de la France et professeur à l'Université de New York), *La longue reconstruction de la France – A la recherche de la république moderne*, Paris, 2021 (2018), p. 39 ; ouvrage traduit de l'anglais (américain) par Odile Demange.

63 Ibid. Un chapitre est intitulé : *La légitimation de l'Etat par le haut et par le bas*, p. 39-72.

64 Pascal Gauchon (agrégé d'histoire), *Le modèle français depuis 1945*, Paris, 2019 (2002), p. 18.

65 Ted Stanger, *Sacrés français – Un Américain nous regarde*, Paris, 2003, p. 101. Cet auteur a été directeur des bureaux de *Newsweek* à Bonn, Rome, Jérusalem et Paris.

Retenons deux remarques⁶⁶ quant à la loi du 22 mai 1946, portant sur la généralisation de la sécurité sociale.

- La sécurité sociale est progressivement mise en place. Ainsi, en 1952 on compte encore 25,3% de Français qui ne bénéficient pas de la Sécurité sociale (en partie parce que les professions indépendantes ont refusé d'intégrer le système). Les *assurances sociales* de 1930 sont remplacées par la *Sécurité sociale* : toute la population est assujettie à la Sécurité sociale, qui est étendue et intensifiée.
- La nouvelle loi marque une nette rupture avec 1930 (par exemple financement). La rupture est d'abord dans l'envergure de la réforme : les dépenses consacrées à la protection sociale passent de 0,9% du PIB en 1938 à 8,1% en 1947. Ensuite, la rupture est aussi symbolique. La Sécurité sociale « garantit à tous, notamment à l'enfant, à sa mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ».

En 1945 deux projets économiques se présentent, face à l'inflation qui s'emballa dès 1944.

Pierre Mendès-France, ministre de l'économie, propose de geler dans des comptes bloqués le surplus de billets en circulation : la contraction de la masse monétaire stabilise les prix. Au fur et à mesure que la production augmente, les dépôts gelés peuvent être libérés. « L'idée est que les sommes astronomiques accumulées par les profiteurs du marché noir pourraient être purgées si ces derniers étaient forcés de les échanger contre de nouveaux billets⁶⁷ ».

René Pleven, ministre des finances, prévoit le simple échange des anciens billets contre de nouvelles coupures.

« ... la vraie divergence est bien celle qui, pratiquement et symboliquement, sépare Pleven de Mendès France⁶⁸ ».

66 Pierre Rosanvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, 1990, p. 184-186 ; citation p. 184-185.

67 Julian Jackson (professeur à University of London), *De Gaulle – Une certaine idée de la France*, Paris, 2019 (2018), p. 414 ; il s'agit d'une biographie sur de Gaulle, traduite de l'anglais par Marie-Anne de Béru.

68 François Bloch-Lainé et Jean Bouvier, *La France restaurée 1944-1954, dialogue sur les choix d'une modernisation*, Paris, 1986, p. 69.

De Gaulle opte pour le projet Pleven. En effet, la rigueur monétaire, impliquée par le projet Mendès-France, est susceptible de générer du mécontentement populaire, dangereux face à l'influence communiste de l'époque. La conséquence en est une inflation latente tout au long de la IV^e République, et même au-delà.

A la Libération est instauré « un équilibre caractéristique du modèle français entre Etat et entreprises, tradition et modernité, capitalisme et socialisme⁶⁹ ».

Considérons deux périodes⁷⁰ après la guerre : *1945-1958 modèle autocentré ; 1958-1983 modèle commercial/industriel.*

Modèle autocentré (1945-1958)

Au sortir de la guerre les besoins de l'économie française sont immenses : l'intervention de l'Etat est indispensable et peut être résumée sur deux plans. Selon Michel Winock⁷¹, « la grande nouveauté réside dans l'intervention massive de l'Etat, consacrant le dirigisme aux dépens du libéralisme économique d'avant la guerre ».

- La planification incitative nécessaire à la reconstitution du tissu industriel. A cet effet, est créé le Commissariat général au Plan (Jean Monnet) ; par exemple développer les infrastructures, construire des logements, répondre à la demande de consommation.
- La tâche est telle que de nouvelles structures administratives sont créées, par exemple pour distribuer le crédit⁷², aménager le territoire, augmenter les performances de l'appareil productif.

Par la suite, la préférence des Français pour l'Etat en général et le service public en particulier, ne va plus se démentir.

69 Pascal Gauchon, op. cit, p. 30.

70 Jean-Louis Beffa, La France doit choisir, op. cit. p. 230-234.

71 Michel Winock (historien), La France libérée, 1944-1947, Paris, 2021, p. 342.

72 50% de l'investissement productif français est financé en 1948 par l'Etat, selon Pascal Gauchon, op. cit, p. 34.

Cette période, correspondant à une économie fermée, se prête à une subdivision en deux parties⁷³.

- De 1945 jusqu'au début des années 1950 : une période de reconstruction ; trois traits dominant.
 - Le dirigisme (Commissariat général au Plan) ; par exemple contrôle des prix, des changes, des salaires.
 - L'aide du plan *Marshall* ; 2,6 milliards de dollars, essentiellement sous forme de dons.
 - Une certaine érosion monétaire ; la dette de l'Etat en est allégée, les ménages sont incités à consommer.
- Du début des années 1950 jusqu'en 1958 : années de consolidation ; deux traits centraux apparaissent.
 - Une gestion plus libérale avec l'arrivée d'Antoine Pinay (droite libérale) en mars 1952 comme Président du Conseil.
 - L'ouverture économique du pays reste coincée. « Malgré la signature, en 1955, de l'Accord monétaire européen, qui prévoit le retour de toutes les monnaies de l'Europe occidentale à la convertibilité externe, le franc reste abrité derrière le contrôle des changes et entièrement inconvertible, contrairement à la livre sterling et au *deutsche-mark*⁷⁴ ».

Modèle commercial/industriel (1958-1983)

Notons d'emblée que « la France libre et joyeuse des années 1960 n'est plus⁷⁵ ».

73 Jean-François Eck (université Charles de Gaulle-Lille 3), *La France dans la nouvelle économie mondiale*, Paris, 2006 (1994) 5^e éd. p. 19-24.

74 *Ibid.* p. 24.

75 Pierre Vermeren, *La France qui décline – De la désindustrialisation à la crise sanitaire*, Paris, 2022, p. 9 ; il s'agit de la première phrase de cet ouvrage.

Priorité est accordée à l'industrie ; les années de Gaulle agissent dans ce sens. La liste des performances est longue, contentons-nous de quelques exemples : politique pétrolière et gazière (Elf), politique nucléaire (Commissariat à l'énergie atomique), aéronautique (Concorde, Airbus), politique de l'espace (Ariane), EDF, TGV, AGF, automobile.

En 1958 de Gaulle est confronté à une situation économique difficile⁷⁶ : « une inflation à deux chiffres, une impasse budgétaire de plus de 7% du PIB et des réserves de change qui ne dépassaient pas cinq semaines au printemps 1958 ».

Des réformes économiques considérables sont effectuées ; par exemple réforme monétaire (nouveau franc), équilibre budgétaire, restructurations économiques. Finalement, « les années de Gaulle demeurent l'âge d'or de la croissance française ».

« Au fil du temps, en tant que stratégie de l'Etat, cette ambition industrielle a fini par décliner, mais elle fut l'une des principales avancées de l'époque⁷⁷... ». Au cours des années de Gaulle des réformes n'ont pas pu être réalisées ou ont été un échec ; par exemple institutionnalisation de la régionalisation, participation, réforme du crédit.

Les nationalisations de 1981, le retour à la rigueur en 1983, puis les privatisations ont pu mener à des discontinuités.

Le modèle français repose sur trois piliers : l'Etat, le paritarisme et le marché. Le problème central des syndicats français est leur représentativité réduite, inférieure à 10%. Ils sont « les derniers de la classe en Europe⁷⁸ ». Leur financement repose donc moins sur les cotisations que sur les subventions de l'Etat. Il s'en suit une large difficulté à faire jouer le paritarisme, car les syndicats préfèrent s'adresser directement à l'Etat pour obtenir des concessions.

A cela s'ajoute l'opacité financière des organisations syndicales. « Les syndicats sont en effet les seules institutions reconnues par l'Etat qui n'ont

76 Jean-Louis Thiériot, *De Gaulle, le dernier réformateur*, Paris, 2018, 204 pages ; citations p. 152 et 150.

77 Jean-Louis Beffa, *op. cit.* p. 232.

78 Bernard Zimmermann, *La dictature des syndicats*, Paris, 2003, p. 17.

pas à produire de comptes, qui n'ont même pas à tenir une comptabilité⁷⁹... ».

En France, les relations du travail⁸⁰ sont gérées par le haut (Etat) ; on parle de « social-étatisme ». Le passage vers le *compromis social-démocrate* n'a pas réellement réussi. Dans le cas d'un tel compromis, les relations du travail sont gérées paritairement, comme en Suède, en Allemagne et au Luxembourg.

Retenons trois remarques.

- L'économiste Jean-François Eck⁸¹ dresse les subdivisions suivantes : L'économie fermée (1945-1958) ; L'économie ouverte (1959-1973) ; L'économie en crise (1973-20..).
- David Djaïd⁸² indique deux grands titres : La modernisation triomphante (1944-1968), avec les trois subdivisions suivantes, Un nouveau départ : le diagnostic partagé (1944-1945), Un nouveau système productif : l'économie concertée (1945-1960), Une nouvelle culture : le consumérisme (1960-1968). L'automne de la modernisation (1968-2020), avec les trois subdivisions suivantes, Le temps des fractures (1968-1981), L'échec de la relance (1981-1995), La fragmentation culturelle (1989-2020).
- L'économiste Christian Saint-Etienne⁸³ porte un diagnostic sévère sur la France des années 1991 à 2013 : trois erreurs massives de politique économique. A savoir ; première erreur en 1991-1992 : le refus d'un franc pivot ; deuxième erreur en 1999-2000 : la réduction du temps de travail ; troisième erreur en 2011-2013 : l'alourdissement de la fiscalité du capital.

•••

Dès le début, le modèle français souffre d'une double contradiction.

79 Ibid. p. 30.

80 Michel de Rosen, *L'égalité, un fantasme français*, Paris, 2020, p. 57-59 ; courte citation page 58.

81 Jean-François Eck (université Charles de Gaulle – Lille 3), *La France dans la nouvelle économie mondiale*, Paris, 2006 (1994), p. 19-41.

82 David Djaïz (normalien, énarque, enseignant à Sciences Po), *Le nouveau modèle français*, Paris, 2021, p. 17-103.

83 Christian Saint-Etienne, *La France 3.0 Agir, espérer, réinventer*, Paris, 2015, p. 19-32.

Au niveau syndical

La CGT, dominante sur le plan syndical, a deux finalités.

- Elle vise à transformer la société, dans le sens d'une réduction du capitalisme, au profit d'un régime socialiste.
- Elle joue aussi le rôle propre à un syndicat, c'est-à-dire négocier des accords avec le patronat.

Concilier ces deux buts n'est pas un exercice facile. Cette constellation aide à expliquer le faible taux de syndicalisation, car – de toute façon – la société est amenée à se transformer.

Écoutons la sociologue Danièle Linhart⁸⁴. « Pour la CGT de l'époque, fortement arrimée au PCF (...), il n'était pas question de s'immiscer dans une organisation du travail caractérisée par l'exploitation de la force du travail. Pas question de coopérer avec l'employeur, de se compromettre en améliorant la qualité d'une organisation du travail jugée illégitime ».

Concluons⁸⁵ : « dans une économie de marché, la démocratie *bourgeoise* n'est qu'un trompe-l'œil, les capitalistes exploitent la classe ouvrière. Dès lors, les travailleurs doivent être solidaires, car leur sort ne dépend pas de la réussite de la firme pour laquelle ils travaillent ».

Jacques Julliard⁸⁶ a souligné un paradoxe : « si le pouvoir contractuel des syndicats français est devenu l'un des plus faibles d'Europe, leur pouvoir d'empêchement social, ou si l'on préfère de veto, reste exceptionnel ».

Résumons le problème central du syndicalisme français. « En refusant les voies de la réforme, le syndicalisme français se construit, pour l'essentiel, en minorité révolutionnaire autonome. Cette situation résulte d'un double refus : de l'usine et du capitalisme, mais aussi de l'héritage révolutionnaire de la Révolution⁸⁷ ».

84 Danièle Linhart, *L'insoutenable subordination des salariés*, Toulouse, 2021, p. 44.

85 Jacques Lesourne, *Le modèle français – Grandeur et décadence*, Paris, 1998, p. 111.

86 Jacques Julliard, *Le malheur français*, Paris, 2005, p. 118.

87 Dominique Borne, *Quelle histoire pour la France ?* Paris, 2014, p. 258.

« La conflictualité provient de la *nature* du syndicalisme. Un syndicalisme de masse favorise la coopération. Un syndicalisme de professionnels de la représentation avec peu d'adhérents, comme c'est le cas en France, favorise la culture du conflit⁸⁸ ». Le syndicalisme en Suède, en Allemagne et encore au Luxembourg, relève de la première catégorie.

Notons une dernière citation en relation avec les syndicats. « L'institutionnalisation des organisations syndicales a vidé de son sens l'idée de représentation et a poussé la figure de l'adhérent hors champ. Par ailleurs, alors qu'hier le syndicalisme se présentait comme un contre-pouvoir représentatif, il a désormais statut de gestionnaire du social. Enfin, avec l'affaiblissement et la multiplication des identités salariées, les exigences de solidarité ne sont plus guère que de vagues incantations⁸⁹ ».

Au niveau sociétal

En France, deux visions de la société se font face.

La première est une vision *libérale* (société de marché). Les Français, au sortir de la guerre, « veulent consommer et souhaitent pouvoir se loger, acheter des automobiles, améliorer leur alimentation, acquérir de l'électroménager, partir en vacances⁹⁰ ».

La seconde est une vision *socialiste* de la société : « un jour les conditions seront réunies pour que le modèle se rapproche plus encore du modèle soviétique ».

Selon la première vision, « la croissance devient une divinité, mais ce n'est pas une croissance abstraite comme celle du Gosplan. Elle ne connaît pas les files d'attente ou le marché noir. Elle a des retombées immédiates et concrètes ».

Revenons à Jacques Julliard, qui a bien appréhendé les paradoxes français. « Nous croyons et nous ne croyons pas, voilà notre malheur ». Et

88 Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg, *La fabrique de la défiance ... et comment s'en sortir*, Paris, 2012, p. 123.

89 Michel Lallement (sociologue), *Le travail – Une sociologie contemporaine*, Paris, 2007, p. 444.

90 Jacques Lesourne, op. cit. p. 121 et p. 122 pour la citation suivante.

encore. « Catholique et athée depuis toujours, la France est en outre socialiste et individualiste, toujours prête à voter pour un avenir radieux, dans l'intime conviction qu'il n'advient jamais ».

Écoutons Nicolas Baverez⁹¹. « La popularité de François Mitterrand est ancrée dans la nostalgie des Français pour les Trente Glorieuses, dont il clôt le cycle après avoir été élu sur l'illusion de restaurer le modèle de 1945 ». Et encore. « Son premier mandat fut dominé par la tentative ruineuse de rétablir l'économie administrée, qui accoucha d'une libéralisation sous contrainte ». En effet, le second mandat reste caractérisé par des mesures de libéralisation économique ; retenons quelques dispositions : suppression du contrôle des prix (par exemple prix du pain) et des changes, autorisation des investissements étrangers (sauf dans les branches stratégiques).

Finalement, « les ardeurs socialistes, syndicalistes, égalitariennes et morales reculèrent devant la force plus puissante des désirs de reprise, de reconstruction, d'organisation et d'indépendance nationale⁹² ».

Retenons une appréciation sur la situation de la France actuelle. « La France de 2021 ne souffre pas de blessures aussi profondes que le *corps disloqué* que découvre de Gaulle en 1944. Certes, l'économie a ralenti par rapport aux *Trente glorieuses*, la société s'est fracturée, comparé au peuple unifié par la culture de masse des années 1960, et le lien social s'est distendu, parfois déchiré dans les replis identitaires et le désengagement politique⁹³ ».

« La décentralisation à la française n'a jamais été qu'un projet administratif et non politique. On s'est contenté de décentrer quelques guichets de gestion, sans aucunement offrir aux collectivités une autonomie de décision véritable. Les départements n'ont pas le loisir, par exemple, de changer le montant d'une prestation sociale ou d'en inventer de nouvelles. Les régions sont supposées entretenir les lycées mais ne peuvent en aucune façon choisir les orientations pédagogiques des établissements⁹⁴ ». Le contraste avec l'Allemagne est saisissant.

91 Nicolas Baverez, François Mitterrand ou le déclin tranquille, in : *Le Figaro* du 10 mai 2021.

92 Richard F. Kuisel, *Le capitalisme et l'Etat en France*, op. cit. p. 359.

93 David Djaïd, 2021, op. cit p. 218.

94 Laetitia Strauch-Bonart, *De la France – Ce pays que l'on croyait connaître*, Paris, 2022, p.139/140. ; elle représente le conservatisme libéral.



Aquilino Morelle⁹⁵ a publié une interprétation originale des années Mitterrand. Le projet européen aurait été fédéral dès le début. Après le refus par l'Assemblée nationale de la Communauté européenne de défense, les fédéralistes se tournent vers l'économie : les Traités européens en sont la conséquence.

Walter Hallstein, premier président de la Commission européenne, tente d'en faire un instrument exécutif européen. De Gaulle arrête cette démarche, d'où la politique française de la *chaise vide*. Le compromis de Luxembourg⁹⁶ (1966) met fin à cette crise. Suivent des années de ralentissement en matière européenne.

En mai 1948 se tient le Congrès de La Haye⁹⁷, visant à unifier l'Europe. Près de 750 délégués sont présents, dont Churchill, Adenauer, Hallstein et Mitterrand. Celui-ci est un fédéraliste de la première heure. En mars 1968, il signe une tribune dans *Le Monde* au titre évocateur : *Le socialisme ou l'Europe*.

En 1983, cette alternative s'est concrétisée, Mitterrand est Président depuis 1981. Selon Aquilino Morelle, 1983 est un tournant fédéraliste : désignation en 1984 (sommet de Fontainebleau) du fédéraliste convaincu Jacques Delors au poste de président de la Commission européenne ; acte

95 Aquilino Morelle, *L'opium des élites – Comment on a défait la France sans faire l'Europe*, Paris, 2021, 592 pages. Voir aussi l'entretien d'Aquilino Morelle dans *Le Monde* du 21 sept. 2021.

96 Du 30 juin 1965 au 30 janvier 1966, la France fait une politique de blocage de la CEE (cf. politique de la chaise vide). Sont notamment en jeu le rôle de la PAC (politique agricole commune) et le rôle du Parlement européen. Mais la principale pierre d'achoppement est le passage de la règle de l'unanimité à la règle majoritaire. Par son absence au Conseil, la France bloque toute décision.

Intervient alors le compromis de Luxembourg (28-30 janvier 1966), qui assure la présidence du Conseil après le premier janvier 1966. Selon ce compromis le vote à l'unanimité est réservé aux cas où l'intérêt vital d'un pays est engagé. Trois remarques se rattachent à cette configuration. D'abord, la notion d'intérêt vital n'est pas définie. Ensuite, un droit de veto est créé *de facto*. Enfin, le petit Luxembourg évite d'être laminé par un vote majoritaire. Pour des détails, voir Luuk van Middelaar, *Le passage à l'Europe – Histoire d'un commencement*, Paris, 2012 (2009), p. 99 et suivantes ; traduit du néerlandais par Daniel Cunin et Olivier Vanwersch-Cot.

97 Pour une information rapide sur le sujet, voir : Thierry Grosbois (historien), Congrès de La Haye de mai 1948, in : Pierre Gerbet, Gérard Bossuet et Thierry Grosbois (dir.), *Dictionnaire historique de l'Europe*, Paris, 2009, p. 277-283.

unique de 1986 ; libéralisation financière⁹⁸ en 1988 (directive européenne du 24 juin 1988), etc.

Cette directive a « aussi imposé au reste du monde de le faire pour pouvoir continuer à commercer avec l'Union⁹⁹ ».

Cet auteur va encore plus loin. « Cette directive a lancé le mouvement de globalisation financière, rebaptisée *mondialisation* pour les besoins de la cause. Ce ne sont donc pas les ultralibéraux anglo-saxons (Margaret Thatcher et Ronald Reagan), mais des Européens, des Français, des *socialistes*, qui ont inventé la globalisation ». Finalement, l'Europe semble engagée dans une spirale « à la fois fédéraliste et libérale ».

1.1.4. Le Luxembourg

1.1.4.1. L'origine du modèle social luxembourgeois

Ce modèle plonge dans l'entre-deux-guerres. Selon Gilbert Trausch¹⁰⁰ « le monde d'avant 1914 est un monde forgé par la bourgeoisie pour la bourgeoisie ». C'est cette société que la bourgeoisie-patronat veut préserver, ou plutôt rétablir après la guerre. Or la société a été complètement bouleversée : le monde ouvrier fait son entrée dans la société luxembourgeoise. Il prend conscience à la fois de ses conditions de vie précaires (par exemple « les problèmes du ravitaillement et de la vie chère¹⁰¹ ») et de son poids dans la nouvelle société qui se met en place.

Le patronat sort vainqueur des grèves de 1917 et 1921, mais cette victoire est davantage formelle que réelle.

La bourgeoisie-patronat reconnaît finalement qu'un retour en arrière vers la société d'avant la guerre est impossible, que les affrontements parfois violents avec les ouvriers mènent dans l'impasse. Le patronat accepte les syndicats dans l'entreprise et ceux-ci abandonnent leurs rêves révolutionnaires.

98 Une exigence d'Helmut Kohl, selon laquelle l'entière mobilité du capital est nécessaire pour introduire l'euro, permettant la disparition du mark.

99 Citations d'Aquilino Morelle lors de son entretien dans *Le Monde* du 21 sept. 2021.

100 Gilbert Trausch, Contributions à l'histoire sociale de la question du Luxembourg 1914-1922, Luxembourg, 1974, p. 116.

101 Ibid.

Monde ouvrier et monde patronal sont « condamnés » à s'entendre : être partenaires sociaux dans la vie économique. A cet effet, les ouvriers doivent d'abord s'organiser ; d'où la création du *Lëtzebuenger Arbechterverband* (LAV) en février 1920 et du *Lëtzebuenger Chrëschtleche Gewerkschaftsbond* (LCGB) en juillet 1921.

Le glissement vers le dialogue social entre patronat et salariat est encouragé, sinon rendu possible par une action sur deux niveaux.

- Niveau gouvernemental. Le Gouvernement pousse le patronat à des concessions et adopte des mesures d'apaisement ; par exemple la journée de travail de huit heures.
- Niveau institutionnel. Cette approche – contrairement à la première – est à moyen et long terme. Il s'agit de mettre en place un cadre général capable de réunir patronat et salariat, afin d'échanger et d'avoir des égards vis-à-vis des points de vue respectifs, et ceci sur un pied d'égalité, au moins sur le plan juridique.

Un train de mesures sociales est lancé : des organes de conciliation et d'arbitrage sont créés ; des mesures sociales sont prises. Notons les principales dispositions¹⁰².

- En janvier 1918 est instituée une *Commission spéciale pour le travail*¹⁰³, dont la finalité est la protection des intérêts professionnels, matériels et sociaux des ouvriers. Cette commission a un caractère consultatif, mais dispose d'un droit de proposition.
- Deux arrêtés grand-ducaux¹⁰⁴ traitent de la santé et de la sécurité du personnel occupé dans les entreprises industrielles et commerciales. Il s'agit de mesures imposées à l'entreprise, liées à la salubrité des lieux de travail et en relation avec la sécurité (par exemple mesures contre l'incendie).

102 Trausch Gérard, *Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg, 1815-2015*, Luxembourg (Statec), 2017, p. 193-197.

103 Arrêté du 29 janvier 1918, portant constitution d'une commission spéciale pour le travail, Mémorial 1918, p. 100-102.

104 Arrêté grand-ducal du 28 août 1924 concernant les prescriptions relatives à la santé et la sécurité du personnel occupé dans les entreprises industrielles et commerciales, Mémorial 1924, p. 615-627 ; arrêté grand-ducal, même date, concernant la santé et la sécurité du personnel occupé aux travaux de construction, d'aménagement, de réparation ou de terrassement, Mémorial 1924, p. 627-644.

- Les conseils d'usine¹⁰⁵, créés en avril 1919, à caractère permanent et obligatoire, ont comme finalité générale « de cultiver l'entente entre les patrons et les ouvriers en réglant légalement les affaires communes ». Retenons une disposition moderne, au moins pour l'époque. « Sont électeurs pour les conseils tous les ouvriers âgés de 18 ans au moins, sans distinction de nationalité ou de sexe, occupés dans l'établissement pendant six mois d'une façon ininterrompue » (art. 4).
- En 1921 ces conseils d'usine sont abrogés¹⁰⁶, en relation avec la grève et probablement sous la pression belgo-française. En 1925, ils sont rétablis sous la dénomination « délégation ouvrière¹⁰⁷ ».
- La loi du 31 octobre 1919 a établi un « tribunal arbitral » compétent pour « toutes les contestations relatives aux engagements entre patrons et employés ». Il est formé d'un président (juge de paix) et de deux assesseurs, l'un choisi parmi les patrons, l'autre parmi les employés moyens.
- Le Luxembourg approuve les Conventions adoptées par la Conférence internationale du Travail¹⁰⁸ entre 1919 et 1927; par exemple Convention concernant le travail de nuit des femmes, Convention concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie, Convention tendant à limiter à huit heures par jour et à quarante-huit heures par semaine le nombre des heures de travail dans les établissements industriels.

Deux organismes ont pris un relief particulier : les Chambres professionnelles et le Conseil national du travail pour la conciliation des conflits collectifs du travail. Examinons-les brièvement.

105 Arrêté grand-ducal du 26 avril 1919, concernant l'institution de conseils d'usine dans les établissements industriels, Mémorial 1919, p. 397-400 ; arrêté ministériel du 26 avril 1919, concernant la procédure électorale pour l'élection des conseils d'usine dans les établissements industriels, Mémorial 1919, p. 401-403.

106 Arrêté grand-ducal du 11 mars 1921, portant suppression des conseils d'usine actuels et suspension provisoire des effets de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1920, concernant l'institution des conseils d'usine dans les établissements industriels, Mémorial 1921, p. 256-257.

107 Arrêté grand-ducal du 8 mai 1925, concernant l'institution de délégations ouvrières dans les entreprises industrielles, Mémorial 1925, p. 238-245.

108 Loi de 5 mars 1928, portant approbation des Conventions qui ont été adoptées par la Conférence internationale du travail au cours de ses dix premières sessions (1919 à 1927), Mémorial 1928, p. 293-295. Le texte des Conventions est indiqué de la page 295 à la page 344.

Les Chambres professionnelles¹⁰⁹.

La loi¹¹⁰ du 4 avril 1924 a créé cinq chambres professionnelles : la Chambre des employés privés, la Chambre du travail, la Chambre de commerce, la Chambre d'agriculture, la Chambre des artisans ; les trois dernières sont des chambres patronales.

La Chambre des députés est l'incarnation des aspirations de l'ensemble du peuple souverain. Les chambres professionnelles sont destinées à sauvegarder les intérêts des professions dans le cadre de la société civile. Le Parlement mesure l'intérêt général et vérifie la compatibilité entre l'intérêt général et les intérêts professionnels assumés par les chambres professionnelles. Celles-ci sont – à l'instar de la représentation nationale – constituées par voie électorale. Electeurs et élus du Parlement se différencient selon leur opinion politique, électeurs et élus des chambres professionnelles se différencient selon leurs intérêts professionnels.

Rappelons que celles-ci ont toujours dégagé un « parfum conservateur », selon le politologue Maurice Duverger¹¹¹.

Les missions et objectifs de chaque chambre professionnelle consistent à favoriser l'activité et les intérêts professionnels de la chambre concernée. Elle peut faire des propositions au Gouvernement (en relation avec sa compétence), que celui-ci est tenu d'examiner et de soumettre à la Chambre des députés. Chaque chambre professionnelle émet un avis pour tous les arrêtés et lois en relation avec sa spécialité. Notons la formulation de la Section centrale de la Chambre des députés. « Rien de ce qui intéresse la profession dans la législation et l'administration ne devra se faire à l'avenir sans que la profession n'ait eu voix au chapitre¹¹² ».

109 Gérard Trausch, *Le Conseil économique et social et la société luxembourgeoise*, Luxembourg 2006, p. 6-10.

110 Loi du 4 avril 1924, portant création de chambres professionnelles à base électorale, *Mémorial* 1924, p. 257-278.

111 Maurice Duverger, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, 1966, 9^e éd. p. 660.

112 Session ordinaire 1921-1922, 3^e vol. Annexes : projet de loi portant création des chambres professionnelles à base électorale – Rapport de la Section centrale, p. 475.

Notons trois remarques.

- Les chambres professionnelles sont dotées de la « personification civile » et ont une certaine autonomie financière (par exemple le droit de percevoir des cotisations).
- Les membres des chambres professionnelles sont-ils désignés par les syndicats (comme en Belgique) ou au suffrage universel à l'intérieur de la profession ? Cette dernière solution, adoptée en 1924 au Luxembourg, implique une affiliation obligatoire avec cotisation à verser à la chambre professionnelle.
- La composition des chambres professionnelles est-elle paritaire ou unitaire ? Dans notre pays elles sont organisées unitairement, c'est-à-dire chaque chambre regroupe les personnes ayant un même statut juridique (agriculteur, ouvrier, employé, ...).

La Chambre de commerce a été créée en 1841. En 1924 son champ d'action est étendu et le principe électif est introduit. La Fédération des industriels (Fedil) est créée en 1919. En 1964 est créée la Chambre¹¹³ des fonctionnaires et employés publics. Les chambres professionnelles ont une compétence consultative (sauf exception) ; le pouvoir exécutif reste de la compétence gouvernementale.

Le Conseil National du Travail

L'arrêté grand-ducal¹¹⁴ du 23 janvier 1936 crée ce conseil qui présente trois traits caractéristiques. D'abord, il « est appelé à prévenir et à aplanir les conflits collectifs du travail qui n'ont pas autrement abouti à une conciliation » (art. 2). Ensuite, il est « composé paritairement de représentants du patronat et du salariat » (art. 1). Enfin, ce conseil est institué « sous la présidence du Gouvernement » (art. 1).

Dorénavant, tout « conflit d'ordre collectif ayant trait aux conditions du travail dans une ou plusieurs entreprises, (il) est porté, avant tout arrêt ou

113 La loi du 12 février 1964 porte création d'une chambre des fonctionnaires et des employés publics, Mémorial 1964, p. 230-232.

114 Arrêté grand-ducal du 23 janvier 1936, ayant pour objet l'institution d'un Conseil National du Travail pour la conciliation des conflits collectifs du travail, Mémorial 1936, p. 69-71.

cessation de travail, devant le Conseil National du Travail par le parti qui a des réclamations à faire valoir » (art. 3).

Un accord devant le Conseil sur les relations et conditions du travail peut être étendu à d'autres entreprises (art. 10). Retenons une restriction : ni l'agriculture, ni l'artisanat ne sont concernés par cet arrêté.

Par arrêté grand-ducal¹¹⁵ du 5 mars 1937, les compétences du Conseil National du Travail sont étendues aux relations/conditions du travail entre patrons et employés privés.

La loi¹¹⁶ du 11 mai 1936 abroge l'article 310 du Code pénal, sérieux obstacle à la liberté syndicale.

•••

Voilà mis en place le cadre général¹¹⁷ dans lequel opèrent les relations tripartites : salariat, représenté par les syndicats ; patronat représenté par les organisations patronales (Chambre de commerce, Fedil, ...) ; tout ceci sous l'égide du Gouvernement, qui doit parfois pousser les partenaires sociaux vers le dialogue.

Les intérêts du patronat et du salariat restent évidemment divergents. Pour atténuer le pouvoir économique dont dispose le patronat, il importe de « libérer » le salariat de certaines contraintes.

Ainsi, les salariés ont obtenu – de haute lutte¹¹⁸ – le droit de grève. Tout au début du 20^e siècle apparaissent les grandes lois sur la protection sociale : loi du 31 juillet 1901 sur l'assurance maladie, loi du 5 avril 1902 sur l'assurance accident. En cas d'accident de travail du salarié, la responsabi-

115 Arrêté grand-ducal du 5 mars 1937, concernant la compétence et la constitution du Conseil National du Travail en matière de prévention et de conciliation des conflits collectifs du travail entre employés privés et leurs patrons, Mémorial 1937, p. 139-140.

116 Loi du 11 mai 1936, portant abrogation de l'art. 310 du Code pénal, Mémorial 1936, p. 463, article unique.

117 Pour une présentation ordonnée, voir Marco Wagener, Les structures de la concertation sociale avant 1977 au Luxembourg, in : Serge Allegrezza, Mario Hirsch et Norbert von Kunitzki, L'histoire, le présent et l'avenir du modèle luxembourgeois, Luxembourg, 2003, p. 70-84.

118 La création du Conseil National du Travail doit beaucoup à la grande démonstration ouvrière (des milliers de manifestants) du 12 janvier 1936.

lité sociale remplace la responsabilité du Code civil. La loi du 6 mai 1911 introduit l'assurance pension.

L'entre-deux-guerres est l'ère des droits accordés aux salariés, condition absolument nécessaire pour atténuer l'asymétrie entre patronat et salariat. Le fameux modèle luxembourgeois peut être mis en place.

1.1.4.2. Le modèle social luxembourgeois

Les organismes/institutions créés après la Seconde guerre mondiale peuvent être séparés en deux catégories : ceux qui continuent l'élaboration du modèle luxembourgeois après la Deuxième guerre mondiale ; ceux issus de la crise sidérurgique des années 1970.

1.1.4.2.1. Poursuite de l'élaboration du modèle luxembourgeois

1.1.4.2.1.1. Organismes mis en place après la guerre

La Conférence Nationale du Travail¹¹⁹ – un organisme consultatif – apparaît en 1944 et a pour finalité générale d'assister le Gouvernement dans sa recherche de la solution des problèmes d'ordre social que la guerre a amplifiés. La composition de cette Conférence est inédite : 18 membres effectifs, dont 6 représentants de l'Etat, 6 représentants des employeurs et 6 représentants des travailleurs.

Au sein de la Conférence deux commissions paritaires sont instituées.

- La *Commission paritaire de conciliation* dont le but est d'aplanir les conflits collectifs du travail, ainsi que tous les conflits sociaux d'une importance exceptionnelle. Cette commission se compose de trois membres patrons et de trois membres salariés et est présidée par un haut fonctionnaire.
- La *Commission paritaire du travail* a une mission générale de surveillance du marché du travail (emploi/chômage).

¹¹⁹ Arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944, portant création d'une Conférence Nationale du Travail, d'une Commission Paritaire du Marché du Travail et d'une Commission Paritaire de Conciliation, Mémorial 1944, p. 107-110.

La Conférence est présidée par le Ministre du travail Pierre Krier, auquel elle doit sa création. Elle a donné son avis sur une douzaine¹²⁰ de projets d'arrêtés grand-ducaux.

La Commission paritaire de conciliation doit se servir « des dispositions relatives à l'organisation du Conseil National du Travail pour la conciliation des conflits collectifs du travail, dont elle prend la place ».

A son tour cette Commission paritaire de conciliation est remplacée par l'*Office national de conciliation*¹²¹. Cet office se compose d'un service administratif et d'une Commission paritaire, celle-ci est présidée par le Ministre du travail: trois membres effectifs permanents issus du patronat et trois membres effectifs permanents en provenance du salariat. Ces membres effectifs sont secondés par un ou plusieurs représentants des patrons et des salariés des professions ou entreprises directement intéressées (art. 2). Si l'Office national de conciliation échoue, « le différend pourra être soumis à un Conseil d'Arbitrage composé d'un président à nommer par le Gouvernement ainsi que d'un patron et d'un salarié, à désigner par les organisations professionnelles intéressées. L'acceptation de la décision arbitrale par les parties vaut conclusion d'un contrat collectif. Les accords collectifs établis ou entérinés par l'Office National de Conciliation pour une profession déterminée pourront être déclarés d'obligation générale pour l'ensemble de la profession pour laquelle ils auront été conclus ».

•••

Considérons l'institution paritaire la plus importante depuis la Seconde guerre mondiale : *Le Conseil économique et social*¹²².

120 Pour des détails, voir Gérard Trausch, *Le Conseil économique et social et la société luxembourgeoise*, op. cit. p. 12.

121 Arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945 ayant pour objet l'institution, les attributions et le fonctionnement d'un Office National de Conciliation, *Mémorial* 1945, p. 735, art. 30. Selon cet article la « ... dénomination Commission paritaire de conciliation est remplacée par celle d'Office national de conciliation, chaque fois qu'elle désigne l'institution de conciliation dans son ensemble ».

122 Gérard Trausch, *Le Conseil économique et social et la société luxembourgeoise*, 1966-2006, Luxembourg, 2006, 156 pages ; y comprises six annexes. Gérard Trausch, *Le Conseil économique et social dans la société luxembourgeoise* : 1. Une esquisse historique en quatre tableaux, 2. Synthèse, Luxembourg, 2016, p. 17-52 (50 ans de CES).

Une question se pose de prime abord : Pourquoi créer un CES ? Soit une réponse rapide à trois niveaux.

- *Rôle d'observateur.* Le CES est appelé à examiner les grands problèmes économiques et sociaux de la société. Il est un observateur privilégié de la vie de la société.
- *Rôle de conciliateur et de médiateur.* Le CES contribue au dialogue entre patronat et salariat.
- *Rôle de facilitateur.* Le CES facilite le contact entre groupes socioprofessionnels et exerce le rôle de conseiller du Gouvernement.

Le pouvoir du CES est consultatif (le Gouvernement exerce le pouvoir exécutif).

Le CES vise à un effet de rééquilibrage entre salariat et patronat. Le caractère paritaire de sa composition facilite le dialogue entre les partenaires sociaux. CES et chambres socioprofessionnelles forment un ensemble d'organismes à caractère consultatif, indispensable au rapprochement des différentes catégories socioprofessionnelles. Rappelons que le patronat dispose du pouvoir économique. Dans ce contexte, le CES est la « maison du dialogue¹²³ », où les deux partenaires sociaux se rencontrent : il y a effet d'apaisement, malgré des positions opposées.

Le CES fait des études/analyses sur la vie économique, financière et sociale du pays ; le résultat est une production d'avis. Par qui le CES est-il saisi ? Trois modes de saisine sont possibles : la saisine obligatoire, la saisine gouvernementale, la saisine propre.

Quel est le sujet des avis ? De nouveau trois possibilités s'offrent.

- Le Gouvernement demande l'avis au CES, dès qu'il envisage des mesures législatives ou réglementaires dans des domaines intéressant plusieurs groupes professionnels ou l'ensemble de l'économie.

123 Selon la formulation de l'ancienne secrétaire générale (2000-2016) du CES, Marianne Nati-Stoffel ; secrétaire générale adjointe au secrétaire général de 1973-2000.

- Au cours du premier trimestre de chaque année, le Gouvernement saisit le CES d'un avis sur l'évolution économique, financière et sociale du pays.
- Dès que les chambres professionnelles ont présenté des avis divergents, le Gouvernement peut demander au CES un avis qui doit être « unique et coordonné ».

Le CES se compose de 29 membres effectifs et d'autant de membres suppléants. Venons-en au cœur même du CES : la représentation *paritaire*. Le patronat dispose de 11 représentants : deux de l'industrie lourde, deux de la petite et moyenne industrie, deux du secteur commercial, deux du secteur artisanal, deux de l'agriculture, un représentant de la viticulture.

Le salariat envoie lui aussi 11 représentants au CES : six représentants ouvriers, deux représentants des employés du secteur privé, deux fonctionnaires ou employés du secteur public, un agent du secteur transport.

A cette architecture s'ajoutent sept membres à compétence particulière en matière économique et sociale indépendante à l'égard des organisations professionnelles présentes au CES. Parmi ces sept membres, quatre sont cooptés par les 22 autres membres, trois sont désignés par le Gouvernement. Un représentant des professions libérales doit provenir des sept.

Les modifications structurelles de l'économie pèsent sur la composition du CES : baisse séculaire de l'agriculture, émergence de la place financière de Luxembourg, recul de la sidérurgie, etc.

La réforme de 1986¹²⁴ reste limitée, mais étend le champ d'action du CES. La réforme de 2004¹²⁵ prévoit une collaboration internationale du CES (par exemple avec le Comité économique et social de la Grande région transfrontalière, avec le Comité économique et social de la Communauté économique européenne). Des 39 sièges, 18 sont réservés au patronat, 18 au salariat et 3 au choix du Gouvernement.

124 Loi du 15 décembre 1986 modifiant et complétant la loi du 21 mars 1986 portant institution d'un conseil économique et social, Mémorial 1986, p. 2276-2277.

125 Loi du 15 juin 2004 modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil économique et social et portant modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, Mémorial 2004, p. 1733-1736.

Le groupe patronal comprend 13 représentants des entreprises, 2 des professions libérales, 3 représentants de l'agriculture (y comprise la viticulture). Le groupe salarial se subdivise en 14 représentants des salariés du secteur privé, 4 représentants du secteur public.

La composition à l'intérieur d'un groupe peut être l'objet de luttes d'influence. La réforme de 2004 améliore le fonctionnement du CES.

Enfin, la dernière réforme du CES, en 2014, ouvre cette institution aux personnes qui n'ont pas la nationalité luxembourgeoise.

1.1.4.2.1.2. Organismes mis en place à la suite de la crise sidérurgique

Au Luxembourg, la crise de la sidérurgie a été un vrai traumatisme¹²⁶ : l'ère de l'industrie sidérurgique s'achemine vers sa fin. Pendant une centaine d'années la sidérurgie a dominé le pays : des années 1870 aux années 1970. Deux indications statistiques¹²⁷ illustrent cette chute : la production d'acier, à son maximum en 1974 avec 6,4 millions de tonnes, tombe à 4,6 millions de tonnes l'année suivante. La baisse de production devient inexorable. La seconde indication est liée à la capacité de production d'acier : avant les années 1975, le taux d'utilisation de cette capacité de production est largement supérieur à 90% (en 1974 il atteint 96%) ; à partir de 1975 la baisse est sensible (62% en 1975, 52% en 1983). Il y a surcapacité de production par rapport à la consommation d'acier.

Se pose alors la question centrale : Comment gérer cette crise – unique au Grand-Duché – sans trop de casse sociale. Dès le début une difficulté de taille surgit : quelle est la structure la mieux adaptée pour maîtriser la crise ?

Face à la crise sidérurgique, les chambres professionnelles et le CES (paritairement disposé) fournissent leurs avis. Le Gouvernement en prend

126 Voir par exemple : L'économie industrielle du Luxembourg 1966-1983, Luxembourg, 1987, cahier du Statec n° 73, p. 150-192 ; Gérard Trausch, La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale, Luxembourg, 2009, cahier du Statec n° 108, p. 52 et suivantes ; Trausch Gérard, Les mutations économiques et sociales de la société luxembourgeoise depuis la révolution française, Luxembourg, 2012, cahier économique du Statec n° 113, p. 155 et suivantes ; Gérard Trausch, Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg, op. cit. p. 265 et suivantes.

127 Statistiques historiques 1839-1989, Luxembourg (Statec), 1990, p. 216 ou p. 225 ; L'économie industrielle du Luxembourg 1966-1983, op. cit. p. 153.

connaissance et, ainsi conseillé, prend des décisions et finalement la Chambre des députés les coule en force de loi. Malheureusement, ce déroulement est bien trop étalé dans le temps, car la crise exige des mesures immédiates.

Une solution rapide et donc inédite est indispensable, la crise n'attend pas. La réponse est la création de la « tripartite » par la loi¹²⁸ du 24 décembre 1977. Selon l'article 3 « il est institué un comité de coordination tripartite appelé à émettre son avis préalablement à la prise de mesures nécessaires ... ». Le même article précise la composition de la tripartite : quatre membres du Gouvernement, quatre représentants des employeurs et quatre délégués des organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.

La réponse à la crise sidérurgique est tripartite. Cette configuration est bien connue au Luxembourg, les développements précédents en attestent. Le même nombre de sièges témoigne d'une mise sur un pied d'égalité des trois partenaires.

Conscientes d'une intervention urgente, les chambres professionnelles sont plutôt favorables à la création de la tripartite (sauf la Chambre des fonctionnaires et employés publics), avec toutefois des réserves parfois sévères.

Le Conseil d'Etat affiche maintes craintes. « Il ne pourrait être admis que peu à peu, ou à la longue, l'Etat soit dépouillé de ses attributions constitutionnelles par une substitution d'organismes nouveaux aux institutions politiques prévues par la Constitution ». Le Conseil d'Etat parle même des « pouvoirs exorbitants » de la nouvelle entité, « des pouvoirs à base corporative¹²⁹ ».

Le Gouvernement a procédé à des amendements, le Conseil d'Etat a élaboré des avis séparés, les chambres professionnelles ont fait des avis complémentaires : la loi du 24 décembre 1977 n'a pas été une mince affaire. L'élaboration de cette loi a été épineuse, mais le résultat est à la hauteur de la situation.

128 Loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi, Mémorial 1977, p. 2701-2710.

129 Document parlementaire n° 21182, p. 12 et p. 13.

Résumons brièvement les effets de la crise sur deux niveaux¹³⁰.

Au niveau financier

Il s'agit d'abord de réduire les charges financières trop élevées de la sidérurgie. Ensuite, les investissements sidérurgiques ont atteint 17 milliards de francs, entre 1975 et 1979 : le financement est opéré par des emprunts, l'autofinancement et les aides de l'Etat ; une certaine pression fiscale en a résulté. Le Statec en a évalué l'impact à 27 000 francs par ménage en 1983 et à 34 000 francs par ménage l'année suivante.

Au niveau social

Face au recul de la production sidérurgique, la réduction de l'emploi sidérurgique est visée : les mesures prises sont de trois ordres.

Travaux extraordinaires d'intérêt général (TEIG)

Les TEIG apparaissent en 1975 et ont comme but de garder en emploi et d'éviter les licenciements. Ces travaux consistent par exemple en aménagement de zones industrielles, en travaux d'infrastructure. En 1975 leur coût inscrit au budget est de 3,1 milliards de francs.

Division anticrise (DAC)

La DAC est créée en 1977 ; elle vise à reclasser le personnel dégagé à la suite des mesures de rationalisation : 2 206 personnes ont bénéficié de la DAC en 1979 ; 3 617 en 1982 ; 2 529 en 1983 ; 610 en 1985. Le coût total de la DAC se situe entre 11 et 12 milliards de francs, la formation/reconversion y comprise.

¹³⁰ Diverses lois sont intervenues pour faire face à la crise sidérurgique ; par exemple loi du 5 mars 1980 prolongeant et adaptant la loi du 24 décembre 1977, *Mémorial* 1980, p. 132-136, doc. parl. n° 2359 ; loi modifiée et adaptée du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi, texte coordonné du 5 mars 1980, *Mémorial* 1980, p. 439-447 ; loi du 1^{er} juillet 1981 concernant des mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie, *Mémorial* 1981, p. 968-975, doc. parl. n° 2497.

Préretraite

La loi du 24 décembre 1977 et le règlement grand-ducal de la même date en fournissent le cadre juridique. De 1975 à 1986 le nombre de bénéficiaires s'élève à 4 301 personnes ; 2 012 personnes sont parties à la retraite en dehors de ce régime spécial. Le coût total atteint 10,3 milliards de francs.

Présentons brièvement les départs de la sidérurgie entre le 01.01.1975 et le 31.12.1986 : départs au total 14 824, embauches 2017 ; d'où : 12 807 départs nets.

...

La restructuration de la sidérurgie, en fait son démantèlement en une dizaine d'années, a été effectuée sans débâcle sociale.

Le comité de coordination tripartite a été le principal outil destiné à maîtriser la crise sidérurgique. Un problème de fond surgit : un nouveau pouvoir consultatif s'est-il installé à la faveur de la crise sidérurgique ?

On a : les chambres professionnelles (à caractère électif)

Le CES

Le comité de coordination tripartite (*tripartite*).

Ces organismes sont appelés à conseiller le Gouvernement et la Chambre des députés. Le dernier organisme en date n'intervient qu'en cas de crise ; le Conseil d'Etat insiste sur son caractère temporaire. Selon le Conseil d'Etat¹³¹ « les consultations tripartites doivent rester l'exception, non la règle. En les généralisant, on risque de mettre en péril la hiérarchie de nos institutions démocratiques ».

La tripartite présente deux caractéristiques.

- Elle a survécu à la crise sidérurgique et fait figure d'organisme de gestion de crise.

131 Projet de loi modifiant et complétant la loi du 21 mars 1966 portant institution d'un conseil économique et social, avis du Conseil d'Etat (12.05.1986), doc. parl. n° 27371 p. 3.

- Elle ne peut pas être à caractère électif, car elle est appelée à intervenir dans l'urgence.

D'ailleurs, chambres professionnelles, CES et comité de coordination tripartite ne représentent-ils pas les *forces vives* de la nation ?

1.1.4.2.2. Au cœur du modèle luxembourgeois¹³²

Écoutons Mathias Hinterscheid¹³³ : « Il ne suffit pas d'élire de temps en temps son parlement dans des élections générales pour tâcher de fixer les règles du jeu dans l'économie et la société, ... ». Justement, nous venons de présenter trois organes institutionnalisés, mais non inscrits dans la Constitution.

- Les chambres professionnelles, démocratie socioprofessionnelle.
- Le CES, démocratie sociale.
- La tripartite, démocratie de crise.

Ces organismes ont puissamment contribué au succès du modèle luxembourgeois. Écartons d'emblée un malentendu : ces organismes ne font nullement disparaître les intérêts différents, sinon opposés entre patronat et salariat. Au contraire, leur existence-même justifie ces organismes.

Des avis divergents et séparés au CES sont plutôt le signe de la vitalité du modèle luxembourgeois. Un préalable est requis, indispensable : le contact permanent entre partenaires sociaux. Chaque partenaire social est plus ou moins informé de la situation de l'autre partenaire, le contact est primordial même et surtout en temps de crise.

Distinguons *facteurs socioéconomiques* et *facteurs sociétaux* du modèle luxembourgeois.

132 Voir Paul Zählen, La création du modèle luxembourgeois après la Deuxième guerre mondiale : continuités et discontinuités, in : Serge Allegrezza, Marion Hirsch et Norbert von Kunitzki, op. cit. p. 19-69.

133 Mathias Hinterscheid, La composition du mouvement syndical et son influence sur le « modèle social », in : Serge Allegrezza, Mario Hirsch et Norbert von Kunitzki, op. cit. p. 114. Mathias Hinterscheid a été un dirigeant du LAV et ancien secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats.

1.1.4.2.2.1. Les facteurs socioéconomiques du modèle luxembourgeois

Nous venons de voir l'installation d'institutions paritaires et tripartites, depuis l'entre-deux-guerres. Le Luxembourg a eu l'occasion de se familiariser avec ces nouvelles structures, non sans difficultés.

- Le modèle luxembourgeois a été façonné, sinon préfaçonné, par des phénomènes remontant à la seconde moitié du 19^e siècle. Le Luxembourg a échappé à une *prolétarianisation* dure lors de son industrialisation à partir des années 1870.

A propos de la prolétarianisation écoutons Immanuel Wallerstein¹³⁴. « Ce dont on peut s'étonner, ce n'est nullement qu'il y ait eu une si forte prolétarianisation, mais au contraire qu'elle ait été aussi limitée ».

Quelques causes générales sont le plus souvent avancées¹³⁵ au Luxembourg. L'industrialisation a été tardive, ce qui a pu éviter les abus les plus graves. Selon Raymond Kirsch¹³⁶ plusieurs facteurs sont intervenus : absence de houille dans le pays, absence de moyens de transport appropriés, manque flagrant de capitaux. S'y ajoute un esprit conservateur et routinier (par exemple agriculture archaïque), isolement géographique, etc. Par deux fois le Luxembourg a « exporté » ses problèmes sociaux. Au 19^e siècle pauvreté et sous-développement économique ont poussé vers l'émigration. Environ 72 000 personnes ont quitté le Luxembourg entre 1841 et 1891¹³⁷. Lors de la grande crise de 1929, les Autorités luxembourgeoises renvoient des ouvriers étrangers, par exemple vers l'Italie (cf. la fameuse *soupe* de sécurité). Enfin, monde rural et monde ouvrier (sidérurgie) ne sont guère séparés nettement. Souvent des ouvriers de la sidérurgie gardent quelques lopins de terre à cultiver ; s'y ajoute parfois du petit bétail. Selon le re-

134 Immanuel Wallerstein, *Le capitalisme historique*, Paris, 2002 (1983), 124 pages ; citation p. 23.

135 Voir par exemple André Heiderscheid, *Aspects de sociologie religieuse du Diocèse de Luxembourg*, t. 1, *L'infrastructure de la société luxembourgeoise – La société nationale*, Luxembourg, 1964, p. 138 et suivantes. Denis Scuto, *La naissance de la protection sociale au Luxembourg*, op. cit. p. 47. Gérard Trausch, *La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale*, op. cit. p. 27-28.

136 Raymond Kirsch, *La croissance de l'économie luxembourgeoise*, Luxembourg, 1971, cahier économique n° 48 du Statec, p. 9-11.

137 Bulletin du Service d'Études et de Documentation Économiques et de l'Office de la Statistique Générale, vol. II, n° 1, janvier-mars 1951, p. 17.

censement de la population¹³⁸ de 1907, 63% de l'activité accessoire dans l'agriculture sont exercés par des ouvriers. Le recensement de 1960 indique encore 7.6% d'agriculteurs/patrons exerçant à titre accessoire. La mentalité rurale a longtemps persisté dans la société industrielle.

A la veille de la Première guerre mondiale, le milieu ouvrier luxembourgeois se retrouve probablement dans une meilleure position que dans les pays voisins ; les dégâts sociaux sont moins graves.

Au Luxembourg, les revendications ouvrières exprimées parfois avec virulence sont le fait de la guerre et de ses suites : situation alimentaire catastrophique (cf. disette), niveau de vie en baisse, situation générale précaire, insécurité grandissante de l'emploi, position intransigeante du patronat, etc. Entre les deux guerres mondiales – après concessions du patronat – une ère nouvelle de relations sociales est mise en route.

- La « soupape » de sécurité, mentionnée précédemment, a un double effet.

Les syndicats réformistes (LAV et LCGB) tiennent le haut du pavé ; le FLA, d'obédience communiste a une existence éphémère et disparaît au profit du LAV.

Un certain degré de collaboration s'établit entre les deux syndicats réformistes et le patronat de la sidérurgie. On parle même de connivence entre la direction générale de l'Arbed et le leader syndicaliste Tun Weiss. Les relations du travail entre syndicats et patronat sidérurgique ne suivent pas de trajectoire extrême.

- L'univers salarié est progressivement doté de *statuts*¹³⁹. Cette structure – en catégories socioprofessionnelles – protège le salarié, mais rend plus difficile, pour les syndicats, de coordonner des revendications syndicales en relation avec la diversité des statuts. L'architecture des statuts renforce la hiérarchisation à l'intérieur de l'entreprise et encourage le fordisme.

138 Recensement professionnel et industriel du 12 juin 1907, fasc. XXII, Luxembourg, 1912, p. 167-171.

139 Gérard Trausch, Le Luxembourg, une société de consensus, in : H. Willems et alii, Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, 2009, p. 220.

- Le pourcentage élevé d'ouvriers étrangers¹⁴⁰ dans les industries sidérurgique et minière (59,8% en 1913 ; 25,0% en 1922 ; 39,9% en 1929 ; 27,5% en 1932) freine la formation d'une prise de conscience de classe.
- Concentration industrielle et concentration démographique sont intimement liées. Néanmoins la concentration démographique au sud du pays reste modeste. A l'apogée de la sidérurgie luxembourgeoise, la ville industrielle d'Esch/Alzette ne dépasse pas 30 000 habitants.
- La petite dimension du pays rapproche les représentants du patronat et du salariat : chemins bureaucratiques courts. Le CES favorise cette configuration.
- La quasi-absence de chômage facilite les échanges entre patrons et salariés.
- Ecoutons Paul Zahren¹⁴¹ : « Entre l'essor des syndicats au cours de la Première Guerre mondiale et la prise de responsabilité des syndicats dans le cadre des négociations collectives en 1936, il ne s'est écoulé qu'un laps de temps correspondant à une génération d'ouvriers. En outre, l'industrialisation prononcée du Luxembourg ne date que de la fin du 19^e siècle. La tradition des luttes ouvrières est donc beaucoup moins développée au Luxembourg que dans la plupart des autres régions industrielles ».
- Les ouvriers de la sidérurgie forment une sorte d'*élite* et ceci à deux points de vue :
 - Quant au salaire¹⁴² ; en 1964 un ouvrier de la sidérurgie a un salaire horaire moyen brut de 63,20 francs, face à 39,45 francs dans l'industrie alimentaire.
 - Quant à la force de négociation salariale ; l'industrie alimentaire comporte surtout de petites entreprises où les syndicats sont moins présents, donc moins forts.

140 Paul Weber, Histoire de l'économie luxembourgeoise, Luxembourg, 1950, p. 274.

141 Paul Zahren, La création du modèle luxembourgeois après la Deuxième guerre mondiale : continuités et discontinuités, op. cit. p. 28.

142 Ibid. p. 29.

1.1.4.2.2. Les facteurs sociétaux du modèle luxembourgeois

- La salarisation de la population

L'industrialisation a généré la salarisation de la société luxembourgeoise. En 1907¹⁴³, la population active de 123 116 (100%) personnes, sur une population totale de 249 822 habitants, se subdivise en indépendants 34 152¹⁴⁴ (28%), employés 5 078 (4%) et ouvriers 83 886 (68%).

Les 83 886 ouvriers comprennent 35 265 ouvriers industriels, 36 098 ouvriers agricoles, 7 012 ouvriers dans les transports et le commerce et 3 550 domestiques (vivant dans le ménage du patron). A première vue, la place occupée par l'industrie ne correspond pas à son poids dans la société. Il n'en est rien. « ... en général 89 567 individus ou 35,86% de la population entière dépendent de l'agriculture, pendant que les 104 271 personnes dépendant des industries forment 41,74% et les 30 514 personnes dépendant du commerce 12,21%¹⁴⁵ ».

Un double mouvement de bascule se produit :

- La part des ouvriers agricoles baisse dans le long terme.
- Plus tard, la part des ouvriers décline au profit des employés, ce qui a finalement abouti à l'instauration – par la loi en 2008 – du statut unique.

Revenons à la situation avant la Première guerre mondiale. Les ouvriers et dans une moindre mesure les employés sont privés de :

- droits politiques (cf. cens),
- représentation sociale.

Après la Première guerre mondiale la situation a complètement changé : en 1919 le suffrage universel est introduit. Le salariat jouit de la démocratie sociale : représentation socioprofessionnelle à caractère électif (chambres professionnelles).

143 Recensement professionnel et industriel du 12 juin 1907, fasc. XXII, op. cit. p. 92.

144 Dont 16 843 exploitants agricoles.

145 Ibid. p. 25. Le reste de la population totale dépend des services de l'Etat, des communes, des professions libérales et des services ecclésiastiques pour 4,30%, des services domestiques pour 0,74% et des personnes sans profession ou sans indication de profession pour 5,15%.

L'ère du salariat est advenue : l'avis des salariés compte, ils sont reconnus dans cette société. Dans ce contexte, le modèle luxembourgeois peut se développer pleinement.

- Une famille traditionnelle

Cette famille présente trois caractéristiques générales et trois caractéristiques spécifiques.

*Caractéristiques générales*¹⁴⁶

La hiérarchie des sexes. La femme mariée reste juridiquement incapable et assujettie au pouvoir marital. Le Code civil a coulé dans le béton cette structure ; à titre d'exemple prenons l'ancien article 213 : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari ». D'autres anciens articles ne sont pas moins contraignants ; par exemple les anciens articles 215 et 217.

La maternité des femmes. La « vraie vocation » des femmes serait la maternité et l'éducation des enfants, tandis que le mari est le « gagne-pain » de la famille.

L'indissolubilité du mariage. A la hiérarchie des sexes correspond une certaine sécurité pour la femme mariée, la durée du mariage. Le divorce est encore rare : entre 1841 et 1890 il se limite à 35 cas ; la bourgeoisie est concernée en priorité.

*Caractéristiques spécifiques*¹⁴⁷

Lien entre le milieu rural et le milieu industriel. Du fait de l'intersection entre sphère rurale et sphère industrielle le caractère rural du pays persiste

146 Irène Théry, Couple, filiation et parenté aujourd'hui – Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée (rapport à la ministre de l'emploi et de la Solidarité et au garde des Sceaux, ministre de la Justice), Paris, 1998, p. 27 et suivantes.

147 Gérard Trausch, Mutations sociologiques et comportements démographiques, in : Statec, L'économie luxembourgeoise au 20^e siècle, Luxembourg (Statec), 1999, p. 209-210. Gérard Trausch, La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale, op. cit. p. 48-50. Gérard Trausch, les mutations économiques et sociales dans la société luxembourgeoise depuis la révolution française, op. cit. p. 166.

au-delà de l'industrialisation. Voilà qui a un impact conservateur sur la vie sociale.

L'emprise de l'Eglise. Le catholicisme luxembourgeois est à la fois bien implanté dans la population et attaché aux traditions. L'Eglise est largement présente dans l'espace public ; par exemple l'Octave et la procession dansante d'Echternach, le Gesellenverein, le Convict épiscopal, le Volksverein, Caritas, les scouts et les guides.

Le système éducatif. Celui-ci accentue les deux caractéristiques précédentes. Les deux lycées pour jeunes filles apparaissent seulement en 1911. En 1891 l'Ecole privée Fieldgen s'occupe de l'éducation des jeunes filles, plus tard une gamme complète de cours (technique et classique) apparaît pour les jeunes filles. L'Ecole privée (Notre Dame de) Sainte Sophie remonte à 1627. En 1845 y est créée *Ecole Normale* avec pensionnat pour demoiselles institutrices. Au cours de la Première guerre mondiale une *Ecole d'Enseignement Moyen*, dont le plan d'études est conforme à celui des lycées de jeunes filles, a démarré. En 1979 cet enseignement devient mixte. Des classes d'enseignement secondaire technique apparaissent en 1987. L'enseignement public commun aux garçons et aux jeunes filles est assuré tardivement, par la loi du 10 mai 1968.

Les salariés sont « sécurisés » à la fois par la démocratie sociale et la structure familiale. La pérennité de ce système ne doit pas étonner ; il est pleinement accepté par la société.

- Absence de chômage

La période de l'après-deuxième-guerre-mondiale est largement dépourvue de chômage, contrairement au lendemain de la Première guerre mondiale. De nouveau, le régime socioéconomique est plutôt renforcé et approuvé par la population.

- Une société surindustrialisée

Depuis son industrialisation le Luxembourg est un pays surindustrialisé, au moins par rapport à sa population et à sa superficie. Au 19^e siècle elle a enrichi la bourgeoisie. Après la deuxième guerre mondiale elle a contribué à financer la sécurité sociale et les divers organes sociaux.

- Absence de radicalité politique

Rappelons que les deux grands syndicats (LAV et LCGB) sont résolument réformistes. Les trois grands partis politiques CSV, LSAP, DP sont dépourvus de tendances extrémistes. Le débat social en est fortifié.

1.1.4.3. Quelques mots de conclusion

Le dialogue est au centre du modèle luxembourgeois, d'où l'importance des institutions permanentes sur lesquelles peut s'appuyer ce dialogue social.

Abordons une question qui revient fréquemment sur le devant de la scène. Dès qu'on parle de ces institutions, le (néo)corporatisme est pointé. Peut-être est-il indiqué de se placer dans une autre perspective.

La Chambre des députés est la représentation universelle. Or, le monde ouvrier y est sous-représenté en permanence. La représentation sociale peut remédier à cette situation.

Ceci est d'autant plus urgent que la population étrangère – presque la moitié de la population totale – n'est pas représentée à la Chambre des députés (cf. referendum de 2015). L'article 10 de la loi du 21 mars 1966 (portant création du CES) exclut les non-Luxembourgeois de cette institution. La loi¹⁴⁸ du 10 mars 2014 permet finalement aux non-Luxembourgeois d'accéder au CES. Voilà qui permet enfin la représentation des étrangers dans la vie du pays. Revaloriser et fortifier la position du CES est utile et nécessaire.

Le modèle luxembourgeois est souvent qualifié de modèle corporatiste ; l'expression « modèle coopératif » semble davantage appropriée.

Notons l'appréciation du sociologue Ulrich Beck¹⁴⁹, quant à cette société industrielle. « Die Industriegesellschaft ist eine moderne Ständegesellschaft ».

148 Loi du 10 mars 2014 modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil économique et social, Mémoirel 2014, p. 472

149 Ulrich Beck, *Risikogesellschaft – Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Frankfurt/Main, 1986, p. 176-181; titre d'une subdivision.

La situation du modèle luxembourgeois diffère notablement selon la période industrielle ou la période financière du pays.

Au cours de la première période, les contacts personnels entre les deux partenaires sociaux, décisifs, ont rendu possible la solution de la crise économique de 1975-86.

Au cours de la seconde période, « les structures économiques et sociales du Luxembourg se sont profondément transformées à cause de l'internationalisation de l'économie, l'ouverture politique et démographique, le rythme général de progrès et de changement qui font que les relations personnelles ne jouent plus le même rôle¹⁵⁰ ».

Mario Hirsch¹⁵¹ met en évidence les ambiguïtés de l'approche tripartite. Vers 1982-83 la tripartite « n'a pas réussi à remplir sa mission première, qui était le rapprochement des positions de tous les groupes intéressés à la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ». Et encore : « Dans un tout autre domaine, à savoir la sécurité sociale, l'approche tripartite a d'ailleurs également fait apparaître ses limites ».

Rappelons que le modèle luxembourgeois ne fait pas disparaître les points de vue différents entre syndicats et patrons, ni leurs intérêts divergents. Ceci est dans la nature des choses. Mais chaque partenaire social – là le modèle intervient – doit respecter l'autre partenaire et prendre en considération ses préoccupations. Le dialogue social, même sourd, est toujours préférable à la lutte extrême, qui ne peut mener qu'à une impasse totale.

Rappelons l'accord dans des conditions parfois dramatiques entre patrons et syndicats émergeant après la Première guerre mondiale. La gestion des conflits était autrement difficile.

Concluons avec Serge Allegrezza¹⁵² : « Ce n'est que si les partenaires sociaux sont responsables et comptables des effets externes de leurs décisions sectorielles et de la portée macro-économique de leurs actions que ce mo-

150 Norbert von Kunitzki, La consultation sociale dans les structures économiques et politiques d'avant 1977, in : Serge Allegrezza, Mario Hirsch et Norbert von Kunitzki, op. cit. p. 134.

151 Mario Hirsch, Le « modèle luxembourgeois » et ses limites, in : *ibid.* p. 156, p. 158.

152 Serge Allegrezza, Néocorporatisme et performance économique : quel avenir pour le modèle social luxembourgeois ? in : *ibid.* p. 184.

dèle luxembourgeois peut renforcer la compétitivité et le progrès social ».

On entend parfois que le modèle luxembourgeois est en panne. C'est là un signe de faiblesse d'un des deux partenaires sociaux (en général le salariat). Écoutons un ancien éditorialiste¹⁵³ du *Monde*. « Quel que soit le sujet, le constat est le même : on n'a jamais vu un compromis naître de la capitulation d'un camp face à l'autre ».

Le paritarisme « à la luxembourgeoise » est en crise et ceci à la fois pour le paritarisme de gestion, en relation avec la sécurité sociale, que pour le paritarisme de négociation.

L'affaiblissement du syndicalisme est un phénomène étalé dans le temps et accentué par la *quasi*-disparition de l'industrie lourde. Il s'ensuit une certaine prise en mains par l'Etat. Depuis l'instauration de la « tripartite », le Gouvernement ne cesse de pousser les deux partenaires sociaux l'un vers l'autre.

En règle générale, plus les syndicats sont faibles, plus le paritarisme de gestion devient difficile à mettre en œuvre. Le pouvoir du paritarisme de gestion des syndicats semble proportionnel à leur représentativité. Le patronat, adossé à son pouvoir économique, rechigne de plus en plus à s'engager dans le paritarisme de gestion.

Actuellement, on met l'accent sur le paritarisme de négociation. Malheureusement, sa visibilité apparaît surtout lors de l'élaboration de plans sociaux. Le syndicalisme luxembourgeois est appelé à se « réinventer », ce n'est pas une mince affaire.

1.2. Présentation des Trente glorieuses

Avant d'aborder les Trente glorieuses¹⁵⁴, examinons le fordisme, un ensemble de moyens techniques contribuant à expliquer cette époque.

153 Michel Noblecourt, La culture du compromis en panne, in : *Le Monde* du 2/3 décembre 2012.

154 Cette expression remonte à Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, 1979, 299 pages. Pour décrire les trente années qui suivent Nicolas Baverez a écrit : *Les trente pitieuses*, Paris, 1997, 298 pages.

1.2.1. Le fordisme¹⁵⁵, un moyen technique

Le terme fordisme remonte à l'industriel Henry Ford (1863-1947). En 1903 il a créé la *Ford Motor Company*. De 1909 à 1927, il a produit à des millions d'exemplaires le fameux modèle T (*Tin Lizzie*). Cette performance extraordinaire a été rendue possible par une standardisation poussée et une production à la chaîne.

Examinons d'abord les trois composantes du fordisme, puis les caractéristiques du fordisme luxembourgeois.

1.2.1.1. Les trois composantes du fordisme

La composante *technique*

Deux aspects interviennent dans cette composante. Le premier remonte à l'ingénieur américain Frederick W. Taylor (1856-1915). Celui-ci a examiné la rationalité du travail, dont il a fait une analyse minutieuse. A cet effet, il a décomposé les séquences élémentaires du travail (cf. chronomètre) pour en chasser les temps morts. Le second aspect est centré sur la perception strictement hiérarchique de l'organisation industrielle. Le fordisme combine judicieusement mécanisation (par exemple chaîne de montage) et standardisation (fabrication de multiples pièces assemblées sur la chaîne). Le résultat final est une augmentation prodigieuse de la productivité, permettant la production de masse, ce qui va bouleverser la société civile.

Les deux aspects ont comme point de cristallisation l'accumulation de capital fixe (par exemple chaîne de montage). Sa mise en œuvre exige l'organisation scientifique du travail et la séparation entre conception et exécution du travail. Le fordisme appuyé sur le taylorisme, est donc une nouvelle organisation du travail. Il ne faut pas confondre fordisme et taylorisme, lequel est en fait lié à l'automatisation des tâches.

La composante *partage des gains de productivité*

Le cœur social du fordisme est situé dans le partage des gains de pro-

155 De larges extraits proviennent de Gérard Trausch, les grandes césures économiques et sociales au Grand-Duché de Luxembourg, nos cahiers, n° 4, 2018 (seconde partie), p. 79-82.

ductivité entre travail et capital. Ce partage est en relation avec les conventions collectives et avec l'esprit paritaire entre salariat et patronat. L'Etat intervient en tant que facilitateur entre patronat et salariat. L'entreprise est devenue « un lieu de production *et* de partage des richesses¹⁵⁶ ».

La composante *couple production/consommation*

Le bon fonctionnement du fordisme exige un processus d'ajustements de la production et de la demande de biens de consommation. Ces ajustements jouent sur le marché intérieur. Toutefois, pour assurer des rendements d'échelle, des exportations sont d'une nécessité absolue au Luxembourg. Elles permettent, dans un régime de rendements croissants, l'enrichissement, c'est-à-dire l'accès du salariat à la consommation. Une particularité est apparue : le fordisme profite aux salariés du Luxembourg – un espace-nation réduit – mais les conditions pour réaliser cette société de consommation se déroulent sur un territoire plus large que le seul Luxembourg.

Revenons brièvement à Henry Ford. Cet industriel a pratiqué une politique de l'augmentation du salaire des ouvriers. Deux aspects interviennent.

- Henry Ford visait à embaucher les meilleurs ouvriers et à les fidéliser.
- Henry Ford a inauguré en préconisant le transfert du « pouvoir d'achat vers le salarié par une hausse des rémunérations et non vers le consommateur par une baisse des prix¹⁵⁷ ». En d'autres mots, « la transmission du pouvoir d'achat par la baisse des prix est moins efficace que par la hausse des revenus ».

L'approche favorisant la hausse des revenus est – dans le contexte actuel – un atout : « Améliorer les salaires pour augmenter les pensions¹⁵⁸ ». A cela il importe d'ajouter un autre facteur : augmenter le taux d'emploi (surtout au-delà de 50 ans), pour générer de nouvelles cotisations.

156 Daniel Cohen, *Le monde est clos et le désir infini*, Paris, 2015, p. 178.

157 Selon l'économiste Jean-Marc Daniel (professeur à ESCP), lors d'un entretien en 2013 avec le journaliste Alain Faujas.

158 Titre d'un article de l'économiste Christiane Marty dans *Le Monde* du 27/28 juin 2021 ; voir aussi de Jean-Marie Harribey et Christiane Marty, : *Retraites, l'alternative cachée*, Paris, 2013, 83 pages.

Les Trente glorieuses ont produit un nouveau rapport salarial dans le sens que les salaires ne sont pas seulement considérés comme un coût, mais aussi comme un débouché assurant à la production capitaliste de s'écouler.

Concluons rapidement : les Trente glorieuses (cf. 1.2.3.) sont l'ère du monde ouvrier.

Finalement, le fordisme s'appuie sur un *double compromis*.

- Le premier – sur le plan économique – relie salariat et patronat. Celui-ci pousse la mécanisation de la production, soutenue par une demande continue, et vise à des rendements croissants. Les salariés acceptent une stricte hiérarchisation/centralisation des relations à l'intérieur de l'entreprise, face à des salaires confortables, permettant l'accès à la consommation. On parle de « compensations au modèle taylorien¹⁵⁹ ».
- Le second compromis – sur le plan sociétal – s'établit entre entreprises et pouvoirs publics (Etat, Institutions). Les premières produisent des biens et services et versent des salaires. Les seconds s'occupent du contexte sociétal et social ; par exemple construction d'écoles, d'hôpitaux, de l'équipement culturel, des infrastructures du transport, de la formation professionnelle. En outre, l'Etat favorise l'extension de la protection sociale. L'ensemble de ces mesures a l'effet d'une extension du salaire.

•••

L'économiste Daniel Cohen¹⁶⁰ a pointé une contradiction interne du fordisme : « pour acheter l'assentiment des ouvriers, il ne suffit pas de doubler leur salaire par rapport à ce qu'ils gagnaient auparavant ; il faut le faire par rapport à ce qu'ils gagneraient ailleurs. Peu importe en effet de gagner deux fois plus qu'hier. Ce qui compte pour échapper à l'ennui, à l'abêtissement, est de penser qu'on est mieux payé ici que là-bas. Or l'extension du fordisme à l'ensemble de l'économie va rendre progressivement impossible cette fuite en avant. Isolé dans une société artisanale, le fordisme peut prospérer. Généralisé à l'ensemble de la société, il ne peut que dépérir ».

159 Antoine Bevort (LISE, Cnam, CNRS), La tradition sociologique et le modèle social français, in : Michèle Dupré, Olivier Giraud et Michel Lallement (dir.), Trajectoires des modèles nationaux – Etat, démocratie et travail en France et en Allemagne, Bruxelles, 2012, p. 71 ; *Travail et société* n° 71.

160 Daniel Cohen, Trois leçons sur la société post-industrielle, Paris, 2006, p. 31.

1.2.1.2. Caractéristiques du fordisme luxembourgeois

Résumons ces caractéristiques.

- Au Luxembourg, la *quasi*-absence de chômage permet une large diffusion du modèle fordiste dans le processus de production.
- Les petites dimensions du pays permettent une certaine proximité, voire de la complicité entre les deux partenaires sociaux.
- Les inconvénients du travail (répétitif et monotone) sont compensés par des avantages en salaire.
- Le modèle fordien fait preuve de stabilité, ce qui a favorisé son acceptabilité.
- Dans le monde fordien, l'avancement du salarié est presque automatique (cf. sidérurgie).
- Robert Boyer¹⁶¹ insiste sur « la flexibilité des petites économies ouvertes » : le Luxembourg en est un exemple-type.
- Le pouvoir relativement élevé des syndicats a un impact sur le partage des gains de productivité.

La sidérurgie est le « leader » incontesté et incontestable de l'industrie, sinon de l'économie luxembourgeoise. Cette industrie est caractérisée par des salaires convenables, un degré de concentration élevé et un taux de syndicalisation appréciable. Une partie des gains de productivité s'engouffre dans les augmentations de salaire, aux dépens d'une baisse des prix. Les salaires élevés du « leader » se répercutent au moins partiellement sur l'ensemble de l'industrie et même dans l'économie en général. La stabilité de la hiérarchie salariale est assurée par un ensemble institutionnel, des Chambres professionnelles au CES sous l'œil attentif des syndicats. Pour que la dynamique des salaires puisse jouer, l'existence du « leader » est indispensable. En outre, la croissance du salaire réel doit être proportionnelle

161 Robert Boyer, Une théorie du capitalisme est-elle possible ? Paris, 2004, p. 212.

à celle de la productivité du travail. Ce mécanisme est encore fortifié par le régime d'apprentissage, qui assure la professionnalisation des ouvriers du « leader ».

L'industrialisation a formé « une société hiérarchisée dans laquelle chaque groupement professionnel, jaloux de ses prérogatives, s'acharne à les faire reconnaître et à marquer ses distances à l'égard de tous les autres¹⁶² ». Dans la société industrielle, chaque catégorie socioprofessionnelle a élaboré un statut qui la différencie face à toute autre catégorie. Le statut confère un avantage/privilège aux membres réunis par ce statut ; par exemple, un avantage pécunier, un régime de retraite particulier, une prime distinctive, une reconnaissance particulière ou un prestige unique.

Le fordisme a fortifié le modèle luxembourgeois : il a y eu renforcement du compromis social entre patronat et salariat.

La standardisation des produits est au centre du fordisme. La standardisation s'applique aussi aux salariés, *via* les statuts, prolifiques au Luxembourg.

1.2.2. Consommation et classes moyennes

L'économiste Nicholas Kaldor¹⁶³ (1908-1986), a étudié – entre autres – le lien entre les gains de productivité et l'accroissement de la richesse. La demande effective¹⁶⁴ a trois composantes : la demande finale domestique (consommation), la demande intermédiaire (investissement) et la demande extérieure (exportation). Les relations entre les trois composantes déclenchent des réactions en chaîne dans l'économie.

Selon André Lorentz « la structure de la demande finale domestique est associée à la distribution des élasticités-revenu, et ses transformations à

162 Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, 1995, p. 607.

163 L'économiste britannique d'origine hongroise, est diplômé de la *London School of Economics*, où il enseigne de 1932 à 1947 ; il est directeur du secrétariat responsable de la recherche de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe ; il est nommé professeur au *King's College* à Cambridge en 1966 et prend sa retraite en 1975. « Il devient, avec Joan Robinson, l'un des principaux inspirateurs de ce qu'on appelle la théorie post-keynésienne ... ». Selon Michel Beaud et Gilles Dostaler, *La pensée économique depuis Keynes*, Paris, 1993, p. 367-369.

164 André Lorentz (Université de Strasbourg), Nicholas Kaldor, le défenseur d'une économie dynamique ancrée dans l'histoire, in : Eric Berr, Virginie Monvoisin et Jean-François Ponsot, *L'économie post-keynésienne, Histoire, théories et politiques*, Paris, 2018, p. 69-85 ; citations page 75.

l'accroissement des revenus. A mesure qu'une économie croît, la structure de la consommation se modifie, favorisant les secteurs caractérisés par des élasticités-revenu les plus élevées ».

Nicholas Kaldor distingue trois classes de ménages en relation avec les élasticités-revenu.

Les ménages à bas revenus ont une consommation liée principalement à des biens de subsistance, à des élasticités-revenu faibles. Les ménages à haut revenus sont tournés vers des services/produits à « rendements croissants faibles ».

Les *classes moyennes* ont une consommation correspondant « principalement aux biens manufacturiers caractérisés par des rendements croissants et des élasticités-revenu élevés ».

Finalement, la consommation des classes moyennes est davantage susceptible de tirer la croissance de l'économie.

Selon Paul Zählen¹⁶⁵ « d'autres indicateurs permettent de soutenir l'hypothèse suivant laquelle l'évolution de la situation sociale comparative au Luxembourg n'était pas aussi favorable qu'on a pu le penser et comme le terme souvent utilisé de « trente glorieuses » pour caractériser cette période le laisse entendre ».

Cette approche est confirmée par les classes moyennes, abîmées au cours de l'entre-deux-guerres. Celles-ci n'ont pas réellement pu décoller après la guerre. Les bienfaits attribués aux Trente glorieuses semblent quelque peu exagérés, au moins à leur début. Les quelques indications statistiques¹⁶⁶ suivantes vont dans ce sens.

- L'indice du *coût de la vie* passe de 100 en 1946 à 143,4 en 1958, l'indice du *gain réel* horaire brut moyen dans l'industrie en général augmente moins vite au cours de la même période : de 100 à 126,2.

165 Paul Zählen, La création du modèle luxembourgeois après la Deuxième guerre mondiale, op. cit. p. 26.

166 L'économie luxembourgeoise en 1959, cahier économique n° 25 du Service d'Etudes, Luxembourg, 1960, p. 68 ; L'économie luxembourgeoise en 1968 et 1969, cahier économique n° 46 du Statec, Luxembourg, 1970, p. 189.

- Considérons l'indice du gain horaire brut moyen industriel dans la comparaison internationale : le Luxembourg est à la traîne. Cet indice augmente entre avril 1964 et avril 1969 de 30% au Luxembourg, de 37% en Allemagne fédérale, de 40% en Italie, de 55% aux Pays-Bas, de 46% en Belgique, de 27% en France (avril 1968).

« Dans le système fordiste, qui consiste à fabriquer au plus bas coût le maximum de biens standardisés pour un marché en expansion, la force de travail, et en particulier son coût, devient le facteur essentiel¹⁶⁷, ... ».

Finalement, au Luxembourg, les Trente glorieuses semblent caractérisées, au moins à ses débuts, par des salaires modérés et des revendications limitées de la part du monde ouvrier. Peut-être, l'exode agricole (quitter le travail de la terre) et l'exode rural (quitter la campagne pour la ville) ont-ils favorisé cette configuration.

1.2.3. Une ère exceptionnelle

Les Trente glorieuses sont articulées sur plusieurs plans.

*Sur le plan des Traités européens*¹⁶⁸

Le Traité de la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA) est signé à Paris le 18 avril 1951. Ce traité est une construction *sui generis*, incarnée par le *carré institutionnel* : Haute Autorité, Conseil des ministres, Assemblée commune, Cour de justice.

- La Haute Autorité est un organe indépendant des divers Gouvernements.
- Le Conseil des ministres représente les Etats membres.
- L'Assemblée commune est l'ancêtre du Parlement européen.

167 Guy Baudelle et Jacques Fache (agrégés de géographie et professeurs d'aménagement de l'espace et urbanisme), *Les mutations des systèmes productifs en France*, Paris, 2015, p. 112 et suivantes.

168 Pierre Gerbet, *La construction de l'Europe*, Paris, 2007, 580 pages ; Michael Gehler, *Vom gemeinsamen Markt zur europäischen Unionsbildung. 50 Jahre Römische Verträge 1957-2007*, Wien/Köln/Weimar, 772 pages.

- La Cour de justice, installée à Luxembourg, joue le rôle de gardien du Traité.
- Cet ensemble institutionnel est doté d'une certaine logique interne. Il y a rupture par rapport aux traités internationaux ordinaires : les membres de la Haute Autorité agissent indépendamment de leurs Gouvernements. La même situation se présente pour les juges de la Cour de justice européenne. On parle d'autorité supranationale.

Le Traité de la Communauté économique européenne (CEE) est signé à Rome le 25 mars 1957. Sa finalité générale est l'approfondissement du Traité de la CECA ; par exemple créer une union douanière, établir un marché commun, faciliter les échanges entre membres.

Cette architecture européenne reste entachée d'une situation conflictuelle : l'intérêt de l'Union (Commission européenne) *versus* l'intérêt national (Conseil des ministres).

Quelle est la position du Luxembourg ? Il y a eu bien des appréhensions, de la Chambre de commerce jusqu'au Conseil d'Etat, lequel a affiché des réserves quant au lien du Traité avec la Constitution. Mais ces craintes se sont estompées ; les bénéfices des traités européens se situent sur deux niveaux.

- Le Luxembourg, coincé entre la France et l'Allemagne, est assuré de la paix entre ces deux pays. Actuellement, les jeunes ont tendance à oublier cet avantage, plutôt considéré comme allant de soi.
- L'ouverture des frontières garantit au Luxembourg l'importation des produits nécessaires à son économie (par exemple approvisionnement en énergie) et l'exportation de sa production (par exemple produits sidérurgiques). L'isolement économique est écarté.

L'installation d'institutions européennes au Luxembourg a évidemment de multiples conséquences pour notre pays. Henri Entringer¹⁶⁹ a analysé – entre autres – les atouts et inconvénients de l'implantation européenne au Luxembourg.

169 Henri Entringer (membre de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques), La présence européenne à Luxembourg, Luxembourg, 1997, 237 pages.

Insistons sur un aspect particulier, une première du genre : la protection des petits pays contre la puissance des grands. « Pour les trois Etats (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), co-fondateurs de la CECA, l'Europe a été un multiplicateur d'influence, une dimension nécessaire à leur essor économique, fondé sur l'ouverture extérieure, et une instance régulatrice indispensable pour tempérer les rapports de force internes aux Communautés européennes. Ils ont privilégié une approche communautaire jouant le jeu des institutions face aux grandes puissances. En rappelant à celles-ci, quelle que soit leur taille ou leur puissance, le respect des règles et des décisions communautaires, ils ont pesé sur l'élaboration des politiques européennes. Dans le cas de décision à l'unanimité en particulier, ils disposaient du même droit de veto que les Grands¹⁷⁰ ».

Au cours des années 1950 l'unification européenne constitue une sorte d'alliance institutionnelle et normative ; ces deux phénomènes s'amplifient mutuellement.

Sur le plan de l'industrie sidérurgique

La sidérurgie luxembourgeoise est à son zénith au cours des Trente glorieuses, créant la richesse du pays. Cette industrie assure à ses salariés la protection du travail, tout en assumant son rôle de *leader* de l'économie et jouit d'une image tout à fait positive dans l'opinion publique.

Sur le plan de la salarisation de la société

Le Luxembourg est devenu une société de salariés, ouvriers et employés. La part des salariés est croissante : 1960 71% ; 1970 81% ; 1975 85% ; en contrepartie la part des employeurs et indépendants baisse.

Cette société salariale est détendue, rassérénée, au moins par rapport à la société salariale de l'entre-deux-guerres. Les salariés sont protégés à la fois par la protection sociale, les statuts, les institutions (par exemple CES).

Sur le plan de la lutte contre les inégalités

Après la Seconde guerre mondiale, l'extension et l'intensification de la

170 Laurence Badel, *Diplomaties européennes XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, 2021, p. 327.

sécurité sociale sont mises en œuvre, la protection s'étend de plus en plus au-delà du seul travail.

Sur le plan de la concurrence

La notion de concurrence est devenue centrale au niveau de l'économie européenne ; deux aspects sont concernés.

- Le terme concurrence a pris une place décisive en Europe depuis les traités des années 1950, de sorte qu'on aurait pu définir l'économie européenne à partir de ce terme¹⁷¹.
- J. Schumpeter a mis en évidence le rôle de la création destructrice ; en fait le couple concurrence/innovation intervient.

...

Dans cette société, le salarié est protégé en tant qu'individu (par exemple sécurité sociale), mais aussi en tant que groupe (par exemple statut). Cette protection diverse a généré une certaine cohésion sociale, inconnue jusque-là ; l'absence de chômage a contribué à l'acceptation du modèle. Pour la première fois de l'histoire, les salariés ont accès à la consommation, qui était une prérogative de la bourgeoisie.

Cette époque est aussi celle de la *certitude* : l'avenir des enfants sera encore meilleur. Cette société est révolue (cf. la sidérurgie) ; reste la nostalgie. Cette époque a eu ses succès, mais aussi ses problèmes ; il faut se garder de la mythifier.

Écoutons Louis Chauvel¹⁷² : « De 1945 à 1975, nous eûmes une période exceptionnelle de changement social. Fourastié a appelé ces années-là les Trente Glorieuses, mais Trente Fabuleuses aurait été plus pertinent. Peut-être marqueront-elles les siècles à venir au même titre que la Renaissance. Plus de progrès y ont été réalisés en trois décennies qu'au cours des cent années précédentes, tout particulièrement d'un point de vue économique, mais aussi social ».

171 Jean-Luc Gréau, *La trahison des économistes*, Paris, 2008, p. 210-211.

172 Louis Chauvel, *Le destin des générations – Structure sociale et cohortes en France du XX^e siècle aux années 2010*, Paris, 2011 (1998), p. 63-64.

Selon l'historien Sébastien Ledoux¹⁷³, il importe « de déplier les expériences historiques émancipatrices concernant la liberté, l'égalité, la justice sociale, la solidarité, l'environnement : il faut les narrer comme des biens communs qui ont été pensés et mis en œuvre collectivement par l'engagement de femmes et d'hommes au cours de l'histoire de France ». Voilà qui s'applique parfaitement au Luxembourg.

Considérons brièvement le revers de la médaille : les graves conséquences environnementales de cette époque¹⁷⁴. Prenons un seul exemple : la *démocratisation* de la voiture a considérablement contribué à la pollution de l'air. On a même parlé des « Trente ravageuses ».

1.2.4. Résumé sur l'évolution sociétale en trois étapes.

Première étape : le capitalisme industriel triomphant

Au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, le Luxembourg est régi à la fois par :

- un Etat qui s'est consolidé, parfois difficilement ;
- l'industrie lourde, le second pilier du pays.

Ce second pilier est un pouvoir rival du pouvoir étatique, mais en même temps il en est complémentaire ; par exemple des agents de la sidérurgie peuvent exercer à l'étranger, des tâches relevant des prérogatives étatiques.

La sidérurgie sort le pays de la misère et de la médiocrité, mais « la chape de plomb de la rationalisation wébérienne¹⁷⁵ » s'abat sur le Luxembourg.

Deuxième étape : les Trente glorieuses

Au cours de cette période une modification sociétale s'opère : « Désor-

173 Sébastien Ledoux (historien spécialiste des enjeux de mémoire) au cours d'un entretien dans *Le Monde* du 27/28 juin 2021 ; voir aussi et surtout du même auteur : *La Nation en récit*, Paris, 2021, 346 pages.

174 Pour des détails sur les dégâts environnementaux des Trente glorieuses, voir : Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil, *Une autre histoire des « Trente glorieuses » - Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, 2013, 309 pages.

175 Michel Lallement (sociologue), *Le travail – Une sociologie contemporaine*, Paris, 2007, p. 19.

mais, le droit au confort, au plaisir ou au divertissement n'est plus condamnable¹⁷⁶ ». Le monde ouvrier a accès à la consommation, mais en contrepartie le taylorisme s'est imposé.

Exprimons les décennies *Trente glorieuses* en trois mouvements.

- La croissance économique contribue à l'homogénéisation des modes de vie. Xavier Vigna¹⁷⁷ résume lapidairement ce mouvement. « Le canapé Ikea devant la télévision ». Ikea représente alors à la fois la modernité et un meuble à prix abordable.
- Le tissu géographique du Luxembourg devient de plus en plus urbanisé : le village classique du Luxembourg agricole recule.
- Lieux de vie et lieux de travail se séparent progressivement. Les conséquences sont connues : mouvements de population (navetteurs), autoroutes, règne de l'automobile, environnement abîmé, ...

Troisième étape : vers le néolibéralisme

Avec l'internationalisation de l'économie, les entreprises commencent à considérer le salaire comme un coût à réduire. Par contre, sur le plan culturel il y a une explosion de créativité¹⁷⁸ au Luxembourg : littérature, théâtre, peinture, architecture, etc. Cette nouvelle société semble plus aléatoire pour les salariés ; elle est examinée un peu plus loin, sous 2.2.

1.2.5. La fin des Trente glorieuses

Au Luxembourg, les Trente glorieuses sont prolongées d'une vingtaine d'années. Néanmoins, au cours de cette période entre 1975 et 1995 environ, la structure de la société luxembourgeoise est fortement ébranlée. Le processus de cette évolution se déroule en trois actes : le passage vers

176 Ibid.

177 Xavier Vigna (professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Nanterre), *Histoire de la société française 1968-1995*, Paris, 2021, p. 18.

178 Voir par exemple Claude D. Conter & Nicole Sahl, *Aufbrüche und Vermittlungen – Beiträge zur Luxemburger und europäischen Literatur- und Kulturgeschichte – Nouveaux horizons et médiations – Contributions à l'histoire littéraire et culturelle au Luxembourg et en Europe*, Bielefeld, 2010, 779 pages.

la société postindustrielle, l'entrée dans la globalisation/financiarisation et l'avènement de la culture-monde.

La *société postindustrielle* concerne le premier acte. Au Luxembourg, le glissement vers cette situation est bien visible : la chute définitive de la sidérurgie. Les Autorités de l'époque ont réussi à gérer ce développement sans casse sociale. Pour y arriver, elles ont été amenées à créer des institutions *ad hoc*, par exemple la « tripartite » (cf. 1.1.4.2.1.2.).

Le déclin de cent ans de sidérurgie luxembourgeoise marque évidemment la fin d'une époque. Malgré ces conditions dramatiques, le niveau de vie continue à grimper : la place financière prend la relève. Voilà qui a pu occulter quelque peu le changement de structure de la société luxembourgeoise.

Le second acte a une visibilité discrète : la *globalisation/financiarisation*. Une certaine continuité a été assurée dans ce bouleversement. D'ailleurs, la financiarisation de la société luxembourgeoise est liée en grande partie à des circonstances extérieures (cf. 2.2. et spécialement 2.2.2.1.).

Des changements sociétaux apparaissent notamment dans la famille¹⁷⁹. A partir du milieu des années 1960, la fameuse « pilule » se répand ; on parle même de « révolution contraceptive ».

La *désindustrialisation/financiarisation* favorise l'emploi féminin dans une société de services. L'emploi féminin croissant ouvre de nouveaux champs de liberté : la femme active, contrairement à la femme au foyer, devient financièrement indépendante. Une liberté est apparue : la femme active « a la possibilité de ne pas rester en couple pour d'autres raisons que les exigences amoureuses » (François de Singly). La nouvelle famille, individuelle et relationnelle, mène à la démocratisation du lien conjugal : le couple décide librement de sa réussite ou de son échec. L'insatisfaction d'un conjoint, son manque d'épanouissement personnel peut facilement aboutir à la rupture, mais une nouvelle relation peut se nouer parfois rapidement.

La montée du divorce ne doit pas étonner. Selon le sociologue François de Singly « le divorce est inscrit dans le mariage amoureux ».

179 Pour des détails, voir Gérard Trausch, les cahiers économiques du Statec, n° 108, p. 61 et suivantes ; n° 113, p. 164 et suivantes ; n° 119, p. 135 et suivantes.

La montée du salariat féminin exige une condition préalable : la révolution de l'instruction féminine. L'enseignement des jeunes filles a du retard au Luxembourg ; rappelons qu'en 1911 deux lycées sont créés, l'un à Luxembourg, l'autre à Esch/Alzette. L'enseignement pour jeunes filles (Ecole Privée Fieldgen et Ecole Privée Notre-Dame Sainte Sophie) a joué un rôle d'abord dans l'enseignement ménager, puis dans l'enseignement moderne/classique.

Au début des années 1980 les admissions de jeunes filles à l'examen de fin d'études dépassent celles des garçons ; cela devient même la règle générale par la suite. L'accès à l'enseignement ouvre l'accès à la vie économique.

Le lecteur intéressé peut s'adresser à l'ouvrage suivant : Matias Gardin, Thomas Lenz (Hrsg), *Die Schule der Nation – Bildungsgeschichte und Identität in Luxemburg*, Weinheim, 2018, 258 Seiten. Cet ouvrage comprend plusieurs contributions. Par exemple sur les débuts du système d'enseignement au Luxembourg (1794-1844), par Geert Thyssen ; sur l'introduction de l'usage de deux langues dans l'enseignement primaire en 1843, par Fernand Fehlen¹⁸⁰ ; sur la culture en relation avec les élections législatives de 1974, par Matias Gardin.

L'avènement de la culture-monde dessine une nouvelle ligne de partage culturelle. David Goodhart¹⁸¹ a une vue dichotomique de la société.

- En haut de l'échelle sociale sont situés les « anywhere », les gens de « partout ». Ils sont à l'aise partout, que ce soit au Luxembourg ou ailleurs : ils ont une identité « portative », déterminée par leur réussite universitaire et/ou professionnelle, politique, sociale, artistique. Ils évoluent aisément dans les milieux internationaux, un atout pour un petit pays comme le Luxembourg. Les « partout » sont souvent proches de la

180 Des nombreuses publications de Fernand Fehlen, voir par exemple : Fernand Fehlen, *Die Stellung des Französischen in Luxemburg. Von der Prestigesprache zur Verkehrssprache*, in: Heinz Sieburg, (Hg), *Vielfalt der Sprachen – Varianz der Perspektiven, Zur Geschichte und Gegenwart der Luxemburger Mehrsprachigkeit*, Bielefeld, 2013, p. 37-79; Fernand Fehlen, *Une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation – Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel*, Luxembourg, 2009, 245 pages; Fernand Fehlen, *Quellentexte zur Luxemburger Sprachengeschichte*, Université du Luxembourg, 2014, 128 pages; Fernand Fehlen, *Andreas Heinz, Die Luxemburger Mehrsprachigkeit – Ergebnisse einer Volkszählung*, Bielefeld, 2016, 193 Seiten.

181 David Goodhart, *Les deux clans – la nouvelle fracture mondiale*, Paris, 2019 (2017), 395 pages ; traduit de l'anglais par Valérie Le Plouhinec.

place financière ; ils sont dotés de mobilité géographique. Enfin, ils dominent le pays tant du point de vue politique/économique que du point de vue culturel. Les « partout » font de 25% à 40% (ou même plus ?) de la population du Luxembourg.

- Le reste de la population est constitué des « somewhere », les « quelque part ». David Goodhart¹⁸² a bien résumé la situation. « Ils ont perdu économiquement avec la raréfaction des emplois non qualifiés bien rémunérés, et culturellement aussi, avec la disparition de la tradition ouvrière et la marginalisation de leurs opinions dans le débat public ». Ils sont les perdants de la mondialisation¹⁸³. David Goodhart¹⁸⁴ atténue quelque peu cette sévère séparation en deux clans : « nous avons tous un mélange d'identités fixe et portative – et une importante minorité est composée d'Entre-Deux ».

...

Voilà résumé le passage des Trente glorieuses vers une autre société, que l'on peut qualifier de société de l'*incertitude*. Selon le sociologue Henri Mendras¹⁸⁵ on est en présence d'une seconde révolution française (1965-1984). Jean-François Sirinelli¹⁸⁶ voit la France marquée par deux périodes caractéristiques. Au cours des années 1960 la France sort définitivement des guerres coloniales et entre enfin dans le temps de la prospérité, de la protection sociale, du plein emploi. A partir de 1968 la France entre dans une période de turbulences.

Contractons l'histoire sociétale du Luxembourg en quelques étapes.

- L'entre-deux-guerres peut être considéré comme une période de préparation aux Trente glorieuses : les conditions y nécessaires ont leur origine dans cette époque de l'entre-deux-guerres.

182 Ibid. p. 17.

183 Gérard Trausch, Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg, op. cit. p. 360 et suivantes ; pour des détails, voir aussi Gérard Trausch, Evolution sociétale et inégalités sociales au Luxembourg, in : *nos cahiers*, n° 1/2, 2020, p. 201 et suivantes.

184 David Goodhart, op. cit. p. 17.

185 Henri Mendras, La Seconde Révolution française 1965-1984, Paris, 1994 (1988), 456 pages.

186 Jean-François Sirinelli (historien), Ce monde que nous avons perdu – Une histoire du vivre-ensemble, Paris, 2021, 394 pages. Dans ce contexte, voir aussi du même auteur : Les Révolutions françaises 1962-2017, Paris, 383 pages.

- Les Trente glorieuses sont une ère de prospérité économique avec couverture sociale croissante. Jean-François Sirinelli parle des « années faciles ».
- La période 1968 à 1988, que Jean-François Sirinelli appelle les *Vingt Décisives*, semble être de nouveau une période intermédiaire, comme l'entre-deux-guerres : la transition vers la société néolibérale.
- Actuellement, nous vivons dans une période néolibérale. Entendons-nous bien : nous sommes tous libéraux « dans le sens où nous sommes tous pour l'Etat de droit, les libertés individuelles et les contre-pouvoirs¹⁸⁷ ». Au Luxembourg, la société néolibérale a généré deux effets :
 - un niveau de vie appréciable lié à la mondialisation/financiarisation de notre société (cf. 2.2.2.) ;
 - une certaine précarisation, apparition des « somewhere », les perdants de la mondialisation (cf. chômage, pauvreté, ...).

On entend parfois que le néolibéralisme tendrait vers sa fin. Quelle serait alors la nouvelle société ? Réponse : incertitude.

2. LE NÉOLIBÉRALISME

Dès ses débuts, le libéralisme a été l'objet d'attaques de tout genre ; par exemple une menace pour les valeurs morales, la porte ouverte à un individualisme effréné. Soulignons que le libéralisme n'a jamais été un ensemble unifié. Helena Rosenblatt¹⁸⁸ a fourni une « définition libérale du libéralisme », communément admise : « le libéralisme est une doctrine dont le principe essentiel est la protection de l'individu, de ses droits, de ses intérêts et de sa liberté de choix ».

« Si le libéralisme allemand est déficient » – toujours selon Helena Rosenblatt – « c'est parce qu'il n'avait jamais compris que le rôle de l'Etat était de protéger les droits de l'individu ». Après la Seconde guerre mon-

187 David Goodhart, op. cit. p. 29.

188 Helena Rosenblatt (professeur d'histoire à la *City University* de New York), *Histoire oubliée du libéralisme – De la Rome antique au XXI^e siècle*, Paris, 2021 (2018), p. 276 ; la seconde citation provient de la page 285, traduit de l'anglais par Sylvie Kleiman-Lafon.

diale, l'ordolibéralisme met l'accent sur le droit. En d'autres mots, droit et concurrence sont deux aspects majeurs de l'ordolibéralisme et partant de l'économie sociale de marché.

« Le néolibéralisme est une tentative de renouveler une pensée libérale en crise à la fin du XIX^e siècle. Celle-ci peinait à rendre compte de la réalité d'un capitalisme de trusts, cartels et monopoles avec sa représentation de l'économie comme une multitude de petits producteurs en concurrence parfaite¹⁸⁹ ». Cette définition souligne d'emblée les contradictions internes du néolibéralisme.

2.1. La pensée néolibérale

2.1.1. Le Colloque Walter Lippmann

Entre les deux guerres mondiales le modèle communiste et la grande crise de 1929 ont dévalorisé le libéralisme économique. Un ouvrage a eu un succès considérable à l'époque : *The Good Society*, de Walter Lippmann, traduit en français (1938) sous le titre « La Cité libre ».

L'idée d'un colloque¹⁹⁰ a surgi spontanément, sous l'influence de ce livre : débattre de l'avenir du libéralisme, le réformer. La composition¹⁹¹ même du colloque témoigne de la diversité des courants de pensée ; par exemple : L. Rougier, R. Aron, W. Lippmann, A. Detoeuf, L. von Mises, F. von Hayek, W. Röpke, A. Rüstow, J. Rueff, M. Polanyi, M. Heilperin.

D'emblée, deux aspects retiennent l'attention :

- Tous les courants de la pensée néolibérale apparaissent au colloque.

189 Bruno Amable (professeur d'économie politique à l'université de Genève), *Néolibéralisme*, in : Didier Fassin (dir.), *La société qui vient*, Paris, 2002, p. 261-276 ; citation page 262.

190 Serge Audier, *Le colloque Lippmann – Aux origines du « néo-libéralisme »*, Paris, 2012, 496 pages. Cet ouvrage est précédé de *Penser le « néo-libéralisme »*, p. 5-406, puis suit « Le Colloque Walter Lippmann », Institut International de Coopération Intellectuelle, p. 407-495. Le colloque s'est déroulé du 26 au 29 août 1938 à Paris. Sur le libéralisme en général, voir les deux ouvrages suivants : Alain Laurent et Vincent Valentin, *Les penseurs libéraux*, Paris, 2012, 914 pages, y compris un *Dictionnaire des libéraux* ; Philippe Nemo et Jean Petiot (dir.), *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, 2006, 1427 pages. Voir aussi : Joseph Macé-Scaron, *Eloge du libéralisme*, Paris, 2019, 125 pages.

191 Serge Audier a indiqué les noms des 26 membres du colloque, p. 412.

- Le colloque est l'expression d'une contre-offensive du néolibéralisme, dans un contexte difficile.

Dans son discours introductif, le professeur Louis Rougier délimite brièvement les contours du néo-libéralisme¹⁹² : « Le calcul économique repose sur la détermination économique des prix sur les marchés, suivant la loi de l'offre et de la demande, ce qui suppose la propriété privée des instruments de production, et non sur la fixation politique des prix par un organe central comptable ». Selon M. Heilperin « le jeu du mécanisme des prix est le critère qui doit servir à définir le système libéral. C'est-là que doit se trouver le point de départ de nos discussions ». Walter Lippmann insiste sur « le mécanisme des prix fonctionnant sur des marchés libres ».

Quel est le rôle de l'Etat ? Malgré les principes libéraux, l'intervention de l'Etat est située sur le plan juridique (par exemple régime de la propriété et des contrats), mais « n'exclut pas l'affectation à des fins d'ordre collectif d'une partie du revenu national ... » ; par exemple « la défense nationale, les assurances sociales, les Services sociaux, l'enseignement, la recherche scientifique ».

Parfois on parle de la *nébuleuse* du Colloque, car les divergences y sont considérables ; par exemple entre Röpke et Rüstow d'une part et Mises et Hayek d'autre part. Rüstow¹⁹³ parle même de « paléo-libéral » quant à Mises.

2.1.2. La Société du Mont Pèlerin

Après la Deuxième guerre mondiale, les anciens du Colloque Walter Lippmann – en l'occurrence Hayek et Röpke – se proposent de promouvoir l'idée du libéralisme. A cet effet, ils créent une « sorte d'internationale des intellectuels libéraux » pour s'opposer à l'étatisme et au collectivisme croissant.

Ainsi, 36 penseurs libéraux européens et américains (économistes, journalistes, juristes, philosophes, ...) se réunissent en conclave du 1^{er} au 10 avril 1947 dans la localité Mont-Pèlerin (canton du Vaud en Suisse) avoisinant le mont Pèlerin¹⁹⁴.

192 Les citations proviennent de Serge Audier, op. cit. p. 414, p. 431, p. 485, p. 486.

193 Selon Serge Audier, Néo-libéralisme(s) – Une archéologie intellectuelle, Paris, 2012, p. 156.

194 Pour une information rapide sur la Société du mont Pèlerin, voir Alain Laurent et Vincent Valentin, Les penseurs libéraux, op. cit. p. 872-873.

Des anciens, en-dehors de Hayek et Röpke apparaissent ; par exemple Mises, Polanyi, Rueff, Rüstow, Lippmann, mais pas Aron. S'y ajoutent d'autres noms ; par exemple W. Eucken, B. de Jouvenel, K. Popper, M. Allais, P. Salin, F. Knight, M. Friedman, G. Stigler, H. Hazlitt, G. Becker, R. Coase.

Friedrich von Hayek¹⁹⁵ devient le premier président de la Société du Mont Pèlerin, jusqu'en 1961. Après plus de 60 ans d'existence la Société compte environ 500 membres cooptés de toutes nationalités¹⁹⁶.

La société est exposée à des dissensions et des affrontements, surtout à ses débuts, mais réussit à créer une plate-forme contre le collectivisme, l'étatisme et le keynésianisme.

Trois courants de pensée libérale se sont cristallisés :

- L'École autrichienne (F. Hayek, L. Mises).
- L'École de Chicago (M. Friedman, L. Mises).
- L'ordolibéralisme (W. Eucken, W. Rüstow, W. Röpke).

La Société du Mont Pèlerin, globalisée et internationale, a un certain rayonnement à travers le monde. Pascal Salin, ancien président, estime même que plus de 100 instituts/think tanks à pensée libérale ont été créés par des membres de la Société. Par contre, celle-ci ne dévoile pas la liste de ses membres, mais ceux-ci peuvent le faire à titre individuel.

2.1.3. Néolibéralisme à la Thatcher

A la veille de l'arrivée au pouvoir du Gouvernement conservateur Thatcher (1979), la Grande-Bretagne est plongée dans une impasse économique. Par exemple, explosion de l'inflation et du chômage, production industrielle en baisse, flottement à la baisse de la livre, niveau d'impôt exorbitant (le taux maximal de l'impôt sur le revenu dépasse 80%), croissance inférieure à 2 % (face à 4%-5% pour les autres grands pays européens). S'y ajoutent des grèves permanentes ; par exemple grèves des mineurs en 1972

¹⁹⁵ Voir Gilles Dostaler (université du Québec à Montréal), *Le libéralisme de Hayek*, Paris, 2001, 122 pages.

¹⁹⁶ Serge Audier, 2012, op. cit. . p. 873.

et en 1974. Des grèves tournantes dans les services publics ont paralysé la Grande-Bretagne au début de 1979.

En réponse Margaret Thatcher a pratiqué une politique néolibérale, inspirée par Hayek, en rupture avec la politique suivie jusque-là. La nouvelle politique s'appuie sur quelques principes ; par exemple faire une politique de l'offre au détriment d'une politique de demande ; sortir de la culture de l'assistanat. Des priorités sont posées : défendre la monnaie, lutter contre l'inflation, briser la toute-puissance des syndicats.

Le Gouvernement britannique réussit à réduire des industries non rentables, par exemple les charbonnages, mais seulement après une grève dure des mineurs en 1984/85, menés par Arthur Scargill. Des mesures sont prises pour favoriser le secteur des services, particulièrement les services financiers : par exemple *Financial Services Act* 1986. Il s'agit d'une réforme réglementaire appréciable. « La consolidation du statut de Londres comme concurrent de New York et de Tokyo passe (donc) par l'établissement d'un cadre réglementaire, appliqué non seulement au marché des titres, mais aussi à l'ensemble des services financiers¹⁹⁷ ».

Un train de mesures de privatisations est lancé, permettant de financer, au moins partiellement, les baisses d'impôt. Ainsi, la privatisation de British Telecom en 1984 rapporte 3,9 milliards de livres, celle de British Gaz rapporte 5,434 milliards en 1986. A cela s'ajoute une solide politique de dérégulation financière. L'internationalisation de l'économie britannique est étendue.

Quel est le bilan économique de la politique néolibérale de Margaret Thatcher ? Selon le professeur Philippe Chassaigne¹⁹⁸ (université de Bordeaux III) « le thatchérisme a sauvé la Grande-Bretagne sur le plan économique ». Selon Patrick Minford¹⁹⁹ « les diverses mesures de stimulations de l'offre ont provoqué une forte augmentation de la productivité et de la ren-

197 Raphaël Bousquet, Jean-Christophe Donnellier et Thomas Ernoult, Quarante ans de libéralisation financière au Royaume-Uni, ou l'américanisation malheureuse d'un club de *gentlemen* capitalistes, in : 40 ans de libéralisation financière, *Revue d'économie financière*, n° 137, 1^{er} trimestre 2020, p. 41.

198 Philippe Chassaigne a publié, entre autres : Histoire de l'Angleterre, des origines à nos jours, Paris, 2021 (1996), 582 pages.

199 Patrick Minford, La politique économique de Margaret Thatcher, 1979-1986, in : *Politique étrangère*, 1986, n° 4, p. 1015-1034.

tabilité de l'industrie britannique ». Selon Jean-Louis Thiériot²⁰⁰ « au-delà même de l'économie et de la société, c'est l'état d'esprit du pays lui-même qui a été bouleversé ». Et encore, au-delà de la Grande-Bretagne : « Les fameux critères de Maastricht, sur le contrôle des dépenses publiques – 3% de déficit budgétaire au maximum – la réglementation de la concurrence, les négociations avec l'OMC, la politique de la BCE en matière monétaire qui permet de contenir l'inflation, tout cela c'est du thatchérisme ».

Il y a aussi le revers de la médaille : le chômage et partant la pauvreté. En 1986 le chômage atteint 12% de la population active ; en 1990 il tombe à moins de 6%. Le chômage est la résultante du déclin de l'industrie traditionnelle (par exemple charbonnages), dégageant des chômeurs dotés de peu de qualifications. Selon Patrick Artus et Marie-Paule Virard le couple Thatcher/Reagan témoigne à la fois d'une « révolution conservatrice et (d'une) dérive antisociale²⁰¹ ».

Toutefois, il n'y a guère eu de démantèlement de l'Etat providence, plutôt un meilleur ciblage des besoins sociaux. Ainsi, les dépenses sociales se stabilisent à 22% du PNB au cours de l'ère thatchérienne. Le passage à la « modernité » de l'économie britannique a été une rude épreuve pour le pays.

...

Selon Milton Friedman la société se décompose en individus aux intérêts propres²⁰². Selon Margaret Thatcher « la société n'existe pas », et encore : « les gens doivent d'abord s'occuper d'eux-mêmes ». C'est-là penser le néolibéralisme jusqu'à ses extrêmes.

La société se compose de deux sphères ; la sphère marchande et la sphère privée. La première est le lieu des relations professionnelles, le marché en fait partie. La sphère privée est le lieu des liens sociaux, la famille en fait partie ; s'y ajoute l'ensemble des institutions sociales. L'anthropologue/

200 Jean-Louis Thiériot, Margaret Thatcher - de l'épicerie à la Chambre des Lords, Paris, 2007, 458 pages ; citations p. 438 et p. 439. Cet auteur est historien, avocat, essayiste et député LR (Les Républicains).

201 Patrick Artus et Marie-Paule Virard, La dernière chance du capitalisme, Paris, 2021, p. 49.

202 Voir par exemple David Cayla, L'économie du réel face aux modèles trompeurs, Paris, 2018, p. 119 et suivantes; les deux citations proviennent de la page 120.

historien Emmanuel Todd²⁰³ montre le poids des institutions familiales dans la société.

•••

René Passet²⁰⁴, tout à fait sceptique face au néolibéralisme, accorde tout de même deux vertus au marché. Citons.

- « Libérateur et catalyseur extraordinaire d'initiatives individuelles, d'innovations et d'énergies, il confère à l'économie un dynamisme et une inventivité qu'aucune autre forme d'organisation n'a jamais su approcher ; ... ».
- « Favorisant la multiplication à l'infini des centres de décision, il confère au système une souplesse et une capacité d'adaptation auxquelles il doit sa longue survie : ... ».

Voilà les facteurs qui expliquent les performances du capitalisme par le biais du *couple* innovation/production, face au régime soviétique, noyé dans la bureaucratisation et paralysé par le centralisme répressif. Rappelons que l'Union soviétique a loupé la révolution informatique.

•••

Selon Antoine Foucher²⁰⁵ trois phénomènes pourraient mettre fin à quatre décennies de néolibéralisme :

- la montée des populismes ;
- la transition énergétique, cf. changement climatique ;
- la Covid-19 a favorisé le collectif au détriment de l'individuel néolibéral.

203 Emmanuel Todd, Où en sommes-nous ? Une esquisse de l'histoire humaine, Paris, 2017, 482 pages.

204 René Passet, L'illusion néo-libérale, Paris, 2000, p. 96.

205 Antoine Foucher, Le monde de l'après-Covid – La fin de l'ère néolibérale, Paris, 2022 ; cet auteur a été directeur de cabinet de la ministre du travail Muriel Pénicaud, est président de Quintet Conseil en business et bien commun.

2.2. La société néolibérale

2.2.1. La mondialisation

2.2.1.1. Mondialisation : notion générale

La définition de la mondialisation est exprimée en deux parties²⁰⁶. Selon la première, la mondialisation est l'ouverture des économies nationales par le canal des *échanges de biens et de services*. La seconde partie de la définition indique la mobilité internationale des *facteurs de production*. Cette seconde partie comporte la mobilité des capitaux internationaux, que l'on appelle communément *globalisation financière*. Au Luxembourg, le poids des échanges internationaux est tel que « les marchés extérieurs y déterminent de plus en plus les prix, c'est-à-dire la distribution des ressources et des revenus²⁰⁷ ».

Écoutons l'économiste Jacques Adda²⁰⁸ : « Ce que le concept de mondialisation souligne, par rapport à celui d'internationalisation, plus volontiers utilisé dans le passé, ce n'est pas tant le triomphe universel du capitalisme que l'émergence d'un marché mondial autorégulateur. Celle-ci traduit une inflexion profonde des rapports de force entre les marchés et les États, entre les lois de l'accumulation du capital et celles qui régissent les sociétés ». Cet auteur parle même de « la revanche des marchés ».

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. La première mondialisation se situe entre 1870 et 1914. Trois traits marquent cette première mondialisation au Luxembourg.

- Les exportations sont sensibles aux dispositions tarifaires des pays important les produits luxembourgeois (par exemple produits sidérurgiques). A cela s'ajoute une sensibilité tarifaire à l'importation de produits concurrentiels dans le Zollverein (par exemple concurrence de produits sidérurgiques anglais).

206 Dominique Plihon, La globalisation financière, in : A. Bénassy-Quéré, C. Chavagneux, E. Laurent, D. Plihon, M. Rainelli et J.-P. Warnier, Les enjeux de la mondialisation, III Les grandes questions économiques et sociales, Paris, 2013 (2007), p. 23-24.

207 Suzanne Berger (MIT), Notre première mondialisation, Paris, 2003, p. 17.

208 Jacques Adda, (université de Bar-Ilan, en Israël), La mondialisation de l'économie – De la genèse à la crise, Paris, 2012 (1996), p. 114.

- La baisse des coûts de transport a été le lubrifiant de l'industrialisation au Luxembourg : les chemins de fer ont résolu les problèmes de transport.
- La sensibilité de l'économie luxembourgeoise aux tarifs douaniers est quelque peu atténuée par l'internationalisation des économies à l'intérieur du Zollverein.

Comparons brièvement la première mondialisation avec celle d'aujourd'hui. La première émane de l'Europe et de l'Amérique du nord ; la seconde provient de l'Asie (la Chine), au détriment de l'Europe. La différence est de taille.

Intercalons une remarque quant à la mondialisation. « Pour l'Union européenne, l'écologie est un dogme. Pour les Américains et les Chinois, c'est une arme de combat²⁰⁹ ».

•••

L'économiste Jacques Sapir²¹⁰ a dégagé deux raisons de la mondialisation.

La *première* est liée à la transformation des entreprises. Celles-ci sont engagées, depuis quelques dizaines d'années, dans une course à la « taille ». Deux avantages sont visés : d'abord, encore davantage d'économies d'échelle ; ensuite, une baisse de prix sur des achats plus volumineux de matières.

Cette course à la taille est soit interne (extension de l'entreprise par croissance), soit externe (absorption). Dans cet ordre d'idées on peut estimer que l'Arbed a été victime de la seconde raison.

La *seconde* raison est tout à fait différente. La globalisation, recherchée par les classes dirigeantes, est instrumentalisée pour faire pression sur les salaires, en augmentation au cours des Trente glorieuses (1950-1975). Derrière les beaux discours (« contrainte extérieure » ou « solidarité européenne ») se cache la volonté de peser sur salaires et protection sociale.

209 Christian Saint-Etienne (titulaire de la chaire d'économie au Conservatoire national des arts et métiers), dans *Le Figaro* du 23 juin 2021.

210 Jacques Sapir, *La mondialisation*, Paris, 2011, p. 66 et suivantes.



Fernand Braudel²¹¹ fait une nette distinction entre *économie mondiale* et *économie-monde*. La première expression correspond à l'économie prise en son entier. La seconde indique « l'économie d'une portion seulement de notre planète, dans la mesure où elle forme un tout économique²¹² ». Selon Fernand Braudel, relayé par Emmanuel Wallerstein²¹³, trois conditions sont nécessaires à la définition d'une économie-monde.

- L'économie-monde « occupe un espace géographique donné ; elle a donc des limites qui l'expliquent et qui varient, bien qu'avec une certaine lenteur²¹⁴ ».
- Toute économie-monde a un ou plusieurs centre(s), une capitale (économique) ; cette économie-monde « n'est pas liée à une structure politique unitaire²¹⁵ ».
- « Toute économie-monde se partage en zones successives » : le centre et des régions autour de ce centre.

Dans cet ordre d'idées, le Zollverein peut être considéré comme une économie-monde au 19^e siècle : il y a un espace donné qui peut varier (par exemple nouveaux membres dans le Zollverein) ; le centre en est la Prusse avec des pays membres périphériques, dont le Luxembourg. Ce centre est favorisé par deux séries de facteurs²¹⁶. Les premiers sont d'ordre technique ; par exemple machine à vapeur (chemin de fer), télégraphe, utilisation de l'acier. Les seconds sont d'ordre financier ; par exemple diffusion de l'étalon-or, des monnaies convertibles²¹⁷. S'y ajoute la généralisation d'institutions juridiques.

211 Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, 2008 (1985), 121 pages.

212 Ibid. p. 85.

213 Immanuel Wallerstein (1930-2019), *Comprendre le monde – Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, 2009 (2004), 173 pages. Voir aussi du même auteur : *Le capitalisme historique*, Paris, 2011 (1983), 130 pages.

214 Fernand Braudel, op. cit. p. 85.

215 Immanuel Wallerstein, 2009, op. cit. p. 44.

216 Romain Leclerc, *Sociologie de la mondialisation*, Paris, 2013, p. 35.

217 Sur le régime monétaire luxembourgeois de l'époque, voir Gérard Trausch, *Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg*, op. cit. p. 173-178.

Actuellement, l'Union européenne constitue une économie-monde, avec l'Allemagne comme centre économique.

2.2.1.2. Une autre voie

Rappelons brièvement ce qu'on appelle les quatre révolutions industrielles.

La *première* révolution industrielle²¹⁸ au Luxembourg a débuté vers 1870 : minerai de fer, charbon, machine à vapeur, chemins de fer.

La *seconde* révolution industrielle²¹⁹ se met en place au Luxembourg à partir de 1890/1910 : électricité, moteur à explosion, radio, téléphone, chimie, réseau routier.

La *troisième* révolution industrielle prend son essor autour de 1980 : informatique (gros ordinateur, puis ordinateur personnel).

Actuellement, la *quatrième* révolution industrielle²²⁰ est en cours : robotisation, digitalisation, numérique.

Cette quatrième révolution industrielle a trois caractéristiques inédites qui la démarquent des trois révolutions industrielles précédentes.

- Elle permet la production, à la demande, en petites quantités, sans perte de productivité contrairement au temps du fordisme (cf. 1.2.1.).
- Elle a une forte dimension énergétique. Les énormes efforts de diversification (énergétique) ont deux effets : un élargissement progressif vis-à-vis des énergies fossiles, une possibilité croissante d'énergies renouvelables.
- Les ressources deviennent elles-aussi de plus en plus renouvelables : les *déchets* se transforment en matières premières.

218 Ibid. p. 121 et suivantes.

219 Ibid. p. 211-214.

220 Cyrille P. Coutansais (directeur de recherches au CESM – Centre d'études stratégiques de la marine, enseignant à Sciences Po, rédacteur en chef de la revue *Etudes Maritimes*), La (re) localisation mondiale, Paris, 2021, 288 pages.

La quatrième révolution industrielle a deux conséquences notables. D'abord, l'environnement est (quelque peu) ménagé, contrairement aux trois premières révolutions industrielles. Ensuite, dans l'économie mondialisée le *local* prend de nouvelles couleurs.

Un profond phénomène sociétal est apparu : de technique le numérique est devenu civilisationnel.

Le Luxembourg, où le temps de la grande industrie (sidérurgie) est définitivement achevé, peut tirer des avantages liés à l'encouragement au local : par exemple moins d'importations de matières énergétiques, moins de problèmes de déchets.

2.2.2. La financiarisation de la société

2.2.2.1. Les origines de la financiarisation

Pour bien saisir le processus de la financiarisation de la société luxembourgeoise actuelle, il faut suivre le cheminement historique (en trois étapes).

Première étape : de la seconde moitié du 19^e siècle à la Première guerre mondiale

1856 est une année d'innovation financière ; deux banques²²¹ sont créées, devenues de véritables institutions : La Caisse d'Épargne et la Banque internationale de Luxembourg.

La loi²²² du 18 mars 1853 crée le Crédit foncier, axé sur le crédit hypothécaire. La loi²²³ du 20 mars 1853 crée une Caisse de prévoyance, complétée par une caisse d'épargne, placées sous la même direction et surveillance que le Crédit foncier. Selon l'article 2 de cette loi « les fonds déposés à la caisse de prévoyance par les particuliers, etc. seront versés chez les receveurs des contributions directes du Grand-Duché, lesquels en feront le versement chez le receveur-général ».

221 Pour des détails voir Gérard Trausch, Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg, op. cit. p. 101 et suivantes.

222 Loi du 18 mars 1853 portant institution d'une caisse de crédit foncier, Mémorial 1853, p. 241-252.

223 Loi du 20 mars 1853 sur l'institution d'une Caisse de prévoyance (comprenant une caisse d'épargne, une caisse de retraite et une caisse dotale), Mémorial 1853, p.261-274.

L'architecture de ces deux lois est trop complexe, floue, sans aucune précision. Vu l'amalgame inextricable entre diverses caisses, les contributions directes et les fonds déposés, le bon fonctionnement des deux lois est impossible à mettre en œuvre. Les deux lois sont abrogées et la loi²²⁴ du 21 février 1856 crée enfin la Caisse d'épargne ; cette fois-ci il s'agit d'une construction bien structurée, laissant les détails à des dispositions ultérieures, permettant une certaine souplesse.

L'arrêté²²⁵ royal grand-ducal du 8 mars 1856 approuve les statuts de la Banque internationale de Luxembourg. Cette banque est créée au capital de 40 millions : 80 000 actions à 500 francs ; elle dispose d'un droit d'émission (soumis à certaines conditions).

Deux remarques se rattachent à la création des deux banques en 1856. D'abord, la création de la Caisse d'épargne a mis en évidence un certain manque de connaissances techniques en matière financière. Ensuite, la création de la Banque internationale est menée tout à fait professionnellement, car des banquiers de Francfort et de Cologne ont été à l'œuvre. Par contre, ces banquiers ont surestimé les capacités de l'économie luxembourgeoise et une baisse du capital social a dû être opérée.

Le rôle du *notaire*²²⁶ a pu contribuer à cette baisse de capital. En effet, le notaire est le prêteur et le conseiller financier de toute la population, tant urbaine que rurale. Cette constellation est encouragée par la répartition territoriale²²⁷ des notaires. On peut parler d'une *success story*. En 1940 l'occupant allemand a abrogé ce système. Cette disposition est confirmée par l'arrêté grand-ducal du 25 octobre 1944²²⁸.

224 Loi du 21 février 1856, portant établissement d'une caisse d'épargne et abrogation des lois du 18 et 20 mars 1853 sur le crédit foncier et la caisse de prévoyance, Mémorial 1856, p. 33-34.

225 Arrêté royal grand-ducal du 8 mars 1856, approuvant les statuts de la banque internationale de Luxembourg, Mémorial 1856, p. 69-70 ; le texte des statuts (en allemand) suit immédiatement, p. 71-86.

226 Ordonnance royale grand-ducale du 3 oct. 1841 contenant organisation du notariat, Mémorial 1841, p. 373-400.

227 Arrêté royal grand-ducal du 2 août 1842, fixant le nombre et la résidence des notaires dans le Grand-Duché, Mémorial 1842, p. 489-492. Le Grand-Duché compte alors 44 notaires (pour 172 000 habitants), dont deux dans la ville-forteresse et 6 dans le canton de Luxembourg-campagne.

228 Arrêté grand-ducal du 25 oct. 1944 complétant l'art. 6 de l'ordonnance royale grand-ducale du 3 oct. 1841 sur l'organisation du notariat. La formulation de cette disposition est simple : *Il est défendu aux notaires de recevoir des dépôts.*

Deuxième étape : l'entre-deux-guerres

L'année 1929 est à l'économie de l'entre-deux-guerres, ce que l'année 1856 a été à l'économie de la seconde moitié du 19^e siècle. Après la disparition du Zollverein, le Luxembourg s'est allié à un partenaire économique à effet d'entraînement plus faible (cf. UEBL). Le Luxembourg a été confronté à de nombreuses réorientations, dont la réorientation financière. L'année 1929 bouleverse le paysage financier du pays. Deux institutions apparaissent.

- La loi²²⁹ du 31 juillet 1929 crée la société *holding* (holding 29). « Il s'agit d'un véhicule d'accueil de capitaux étrangers bénéficiant d'un régime fiscal favorable avec pour contrepartie un champ d'activité limité à la prise de participation dans d'autres sociétés, la gestion d'emprunts obligataires accordés à ces sociétés et la gestion des brevets et de licences sous certaines conditions ».
- La loi²³⁰ du 30 décembre 1927 crée la Bourse des valeurs mobilières à Luxembourg : pour la première fois, un marché centralisé de valeurs luxembourgeoises et étrangères apparaît au Luxembourg. La première séance boursière a eu lieu le 6 mai 1929.

Ces deux lois sont indispensables au financement des entreprises au Luxembourg, davantage diversifié économiquement que lors du temps du Zollverein.

Troisième étape : après la Seconde guerre mondiale

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale est créé le Commissariat au contrôle des banques, sous l'autorité du Commissaire (au contrôle des banques) qui « veillera à l'application des lois, arrêtés et règlements relatifs aux établissements financiers et à leurs opérations²³¹ ».

L'origine de la place financière de Luxembourg est exogène : deux événements sont intervenus.

229 Loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (*holding companies*), Mémorial 1929, p. 685-687.

230 Loi du 30 décembre 1927, concernant la création d'une bourse de commerce, Mémorial 1928, p. 5-6.

231 Arrêté grand-ducal du 17 octobre 1945 relatif au contrôle bancaire, Mémorial 1945, p. 836.

- Au début des années 1960, les Etats-Unis sont en lutte contre l'inflation. A cet effet, ils introduisent l'*interest equalization tax* pour rendre l'achat de titres étrangers moins attrayant pour les citoyens américains. En effet, il s'agit d'une taxe à la source de 15% sur les intérêts perçus sur les emprunts obligataires émis par des non-résidents aux Etats-Unis.
- Entre 1968 et 1974 la Bundesbank augmente les réserves obligatoires non rémunérées des banques pour lutter contre l'inflation. En 1965, l'Allemagne introduit une retenue à la source sur les intérêts.

Résumons les conséquences de ces événements. Des dollars et des entreprises américaines se dirigent vers l'Europe (cf. eurodollars), donc aussi vers le Luxembourg. Des banques allemandes prennent le chemin du Luxembourg, dans leur sillage des banques d'origines diverses s'installent au Luxembourg ; par exemple des banques scandinaves, italiennes.

Le Luxembourg a peu de dispositions législatives ou réglementaires sur la finance, car il y a peu d'activités financières au pays²³². Au 19^e siècle, la constitution de la Caisse d'épargne mène à quelques déboires, faute d'expérience en matière financière. Au temps du Zollverein, des opérations financières sont opérées à partir de l'étranger. Entre les deux guerres mondiales, l'apparition des deux institutions financières n'exige que peu de réglementations, les activités économiques restent modestes.

Dans ce vide réglementaire s'engouffrent les banques étrangères : la place financière de Luxembourg est le produit de circonstances réunies à l'extérieur du pays.

•••

Par deux fois, le Luxembourg a été dans l'obligation d'exporter (produits sidérurgiques, puis services financiers), car son marché intérieur est trop restreint pour atteindre des économies d'échelle. Les petits pays (par exemple la Belgique, le Danemark et même la Suède) sont contraints d'exporter.

232 Marc Limpach et Nora Humbert (CSSF), Chronologie de l'évolution de la place financière du Luxembourg et de sa surveillance, in : CSSF, Surveillance, indépendance et intégrité – 75^e anniversaire du contrôle prudentiel et de la surveillance de la place financière au Luxembourg, Luxembourg, 2020, p. 17-98. Voir aussi à la fin de l'ouvrage : Les organes de la CSSF (1945-2019) et les principaux chiffres de la place financière au 1^{er} décembre 2019.

Par contre, l'Allemagne fédérale s'est focalisée sur les exportations dès ses débuts, bien qu'elle dispose d'un large marché intérieur, agrandi par la réunification. La puissance exportatrice de l'Allemagne est, en règle générale, appréciée de par le monde, c'est moins le cas pour les petits pays exportateurs.

2.2.2.2. La place financière de Luxembourg

Parler de la place financière, c'est poser deux questions. Quelles sont les activités de la Place ? Quels sont ses acteurs ?

2.2.2.2.1. Les activités de la place financière

L'activité financière de la Place comporte quatre branches.

- Le secteur bancaire proprement dit

La majorité des clients de la sidérurgie a eu un caractère international ; il en est de même de la place financière : le poids de la clientèle domestique reste limité, même si on y ajoute la clientèle de la Grande Région. Patrice Pieretti²³³ a résumé la demande de la clientèle internationale. « *Retail banking, Private banking*²³⁴, *Corporate banking*, l'assurance (notamment vie), banque dépositaire pour fonds d'investissement et administration de fonds, la distribution de parts de fonds ».

- Les organismes de placement collectif (OPC)

Un OPC est un organisme qui a comme but le placement collectif de capitaux recueillis auprès du public (y comprises des institutions). Du point de vue juridique trois OPC sont distingués.

Les Fonds Commun de Placement (FCP) n'ont pas la personnalité juridique, car constitués en indivision. Les propriétaires (indivis) ne sont engagés que jusqu'à concurrence de leur mise.

233 Patrice Pieretti *et alii*, Place financière de Luxembourg – Analyse des sources, de ses avantages compétitifs et de sa dynamique, Bruxelles, 2007, p. 27.

234 Christopher Kopper (Universität Bielefeld), Das Privatkundengeschäft der deutschen Banken in Luxemburg, in: CSSF, Surveillance, indépendance et intégrité, op. cit. p. 141-147.

Les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (Sicav) sont des sociétés anonymes dont le capital reste égal à l'actif net (actif réel – dettes). Ce capital peut donc varier sans formalités juridiques.

Les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe (SICAF) : les variations de capital sont encadrées et non plus librement variables.

Au Luxembourg, les gestionnaires de fonds d'investissement (autorisés) s'appuient sur deux stratégies :

- les OPC, selon la loi du 17 décembre 2010 ;
- les fonds d'investissement alternatifs autorisés, selon la loi du 12 juillet 2013.

Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) font 80% des deux stratégies.

- Les autres professionnels du Secteur financier (PSF)

L'activité de gérant de fortunes prévaut parmi les entreprises d'investissement. Retenons deux distinctions.

- « Parmi les PSF spécialisés, les statuts de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés sont les plus répandus ... ».
- Les PSF de support ont comme particularité « de ne pas exercer eux-mêmes une activité financière, mais d'agir comme sous-traitants de fonctions opérationnelles pour compte de professionnels financiers proprement dits » (CSSF).

- Organismes de titrisation

Au 31 décembre 2019 le Luxembourg compte 33 sociétés de titrisation (loi du 22 mars 2004). La somme de bilan de l'ensemble de ces organismes est de 47,7 milliards d'euros. « Les opérations de titrisation consistent majoritairement en des opérations de *repackaging* prenant la forme d'émissions de produits structurés liés à des actifs financiers divers, notamment des indices d'actions, des paniers d'actions ou des parts d'OPC, mais également en la titrisation de créances, de crédits et autres actifs assimilables » (CSSF).

- Fonds de pension

Les fonds de pension gèrent un ou plusieurs régimes de retraite installés par des entreprises luxembourgeoises ou des employeurs étrangers au bénéfice de leurs employés.

Des douze fonds de pension (inscrits sur la liste officielle au 31 décembre 2019) :

- dix ont préféré la forme juridique d'une association d'épargne-pension,
- deux ont préféré la forme juridique d'une société d'épargne-pension à capital variable.

Retenons que trois fonds de pension sont en relation avec la gestion de régimes de retraite transfrontaliers.

2.2.2.2. Les acteurs de la place financière

En dehors des instituts bancaires²³⁵, de nombreux acteurs évoluent sur la Place. Il y a d'abord les cabinets d'audit et de conseil, les plus connus et les plus influents sont les fameux « *big four* » : Deloitte, EY, KPMG, PWC. Ils sont spécialistes d'audit, de reporting, de conseils financiers et fiscaux. Ensuite, de nombreuses entreprises de service agissent sur la Place : fiduciaires, avocats d'affaires, notaires, etc.

Selon Pierre Etienne²³⁶ « l'activité de banque privée, c'est avant tout du relationnel ».

La place financière a recours aux services de diverses entreprises, par exemple entreprises de nettoyage, divers artisans. S'y ajoutent des entreprises auxquelles les agents de la Place ont recours ; par exemple restaurants, diverses branches commerciales, entreprises liées à la sécurité, aux traitements de données ; sans oublier des prestataires spécialisés, architectes, publicitaires, etc.

235 Voir la liste des banques privées au Luxembourg : *Paperjam private banking*, avril 2021, p. 44 et p. 45.

236 Pierre Etienne, président du *Private Banking Group Luxembourg* de l'ABBL, dans une interview dans *Paperjam private banking*, avril 2021, p. 18 et suivantes.

La Bourse de Luxembourg fonctionne depuis 1929 ; elle est à vocation internationale. *Clearstream* (autrefois *Cedel*) vise l'activité de compensation et quelques autres services (par exemple prise en dépôt et gestion de titres). La *Cetrel* s'occupe des opérations de paiement électronique.

La place financière dispose de trois grandes associations représentant les principales branches actives.

- L'Association des Banques et Banquiers de Luxembourg (ABBL)

L'ABBL a été constituée en 1939 et est le représentant officiel du secteur bancaire ; retenons quelques missions de cet organisme.

- Jouer le rôle de représentant patronal de la Place ; par exemple négocier les contrats collectifs de la Place.
- Donner des avis et faire des propositions en relation avec la législation et la fiscalité liées à la Place.
- Faire la promotion de la Place.
- Participer à la formation du personnel selon les besoins spécifiques de la Place.

- L'Association des Compagnies d'Assurance (ACA)

L'ACA vise à protéger les intérêts de ses membres et joue, pour les compagnies d'assurance, un rôle semblable à celui que l'ABBL joue pour les banques.

- L'Association Luxembourgeoise des Fonds d'investissement (ALFI)

L'ALFI regroupe les promoteurs des fonds d'investissement domiciliés à Luxembourg, ainsi que les prestataires de services connexes.

La Place dispose encore de trois instances de régulation.

- La Banque Centrale du Luxembourg (BCL)

L'Institut Monétaire Luxembourgeois (IML) est créé par la loi²³⁷ du 20 mai 1983. Ce nouvel organisme, précurseur de la BCL, a deux finalités.

Finalité interne

L'IML regroupe le plus souvent des compétences déjà existantes et exercées par la Caisse d'épargne, la Caisse générale de l'Etat, le Commissariat au contrôle des banques. L'IML a des compétences à la fois dans le domaine monétaire et dans le domaine prudentiel.

Finalité externe

Dorénavant, le Luxembourg dispose, à l'instance des autres pays européens, de la souveraineté monétaire, au moins partiellement. L'IML permet au Luxembourg de participer à la politique monétaire européenne. La différence est saisissante par rapport au temps du Zollverein et de l'UEBL.

La BCL est créée par la loi²³⁸ du 22 avril 1998 : pour la première fois de son histoire, le Luxembourg dispose d'une Banque centrale. Voilà une situation inédite : la souveraineté monétaire du Luxembourg est largement améliorée, sinon créée, tandis que les autres pays membres voient leur souveraineté monétaire encadrée par le Système Européen de Banques Centrales (SEBC).

Notons la mission générale de la BCL : application de la politique monétaire, stabilité monétaire, analyse économique et financière du pays. La BCL est en contact permanent avec les agents de la Place, notamment par les comités de travail. Finalement, la BCL est devenue un centre de compétences monétaires et financières.

- La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

237 Loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut monétaire Luxembourgeois, Mémorial 1983, p. 915-922.

238 Loi du 22 avril 1998 portant modifications des lois relatives à l'Institut Monétaire Luxembourgeois et au statut monétaire du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial 1998, p. 465-470 ; loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg, Mémorial 1998, p. 2980-2985.

Cet organisme est créé par la loi du 23 décembre 1998 et devient opérationnel à partir du 1^{er} janvier 1999. Jusque-là les activités de surveillance sont plutôt dispersées, par exemple la Bourse et l'IML.

Dorénavant, la CSSF exerce la surveillance prudentielle, c'est-à-dire elle doit s'assurer que toutes les activités soient exercées conformément aux dispositions en vigueur. La CSSF a encore comme mission de conseiller ceux qu'elle surveille et exerce une mission générale de défense de la réputation de la Place.

- Le Commissariat Aux Assurances (CAA)

Cet organisme exerce la mission de la surveillance prudentielle des secteurs de l'assurance, de la réassurance, des intermédiaires d'assurances et des professionnels du secteur de l'assurance (PSA). La mission générale du CAA consiste à garantir la protection des preneurs d'assurance et des bénéficiaires. Le CAA a encore comme mission l'examen des demandes d'agrément des personnes physiques ou morales sous le contrôle du CAA et leur surveillance prudentielle. Cet organisme procède aussi à la surveillance du marché des produits de l'assurance. Le CAA coopère, entre autres, avec la BCL et la CSSF. Finalement, le CAA exerce à l'égard des assurances ce que la CSSF pratique vis-à-vis des banques.

Remarque. Le lecteur curieux a intérêt à consulter la *Table ronde du 7 décembre 2013 : La Place financière de Luxembourg – Défis et perspectives*, Institut grand-ducal, Section des Sciences morales et politiques, Luxembourg, 2014, 150 pages. Contributions de : André Elvinger, Alain Georges, Jean Guill, Fernand Grulms, Georges Bock, Robert Urbé, André Prüm, Marc Elvinger, Luc Frieden.

2.2.2.2.3. Quelques indications statistiques sur la place financière

Selon la BCL, 26 221 personnes travaillent dans les banques de la Place au 30 juin 2020.

La fondation IDEA²³⁹ a établi une estimation englobant emplois directs,

²³⁹ Muriel Bouchet, Secteur financier : quel impact sur l'emploi ? in : Décryptage n° 2, IDEA, juillet 2019, p. 1.

indirects et induits (2018).

- Etablissements de crédit – BCL	26 300
- + autre intermédiation financière (sauf assurances) – Statec	33 100
- + assurances et activités auxiliaires de services financiers – Statec	48 800
- + Effets indirects <i>via</i> les fournisseurs – Idea	82 400
- + Effets induits de consommation – Idea	93 400
- + effets induits d’investissement – Idea	98 300

Cette évaluation, en forme d’escalier de l’emploi financier, reflète le poids – considérable – de l’emploi financier au Luxembourg, tous effets compris.

Notons quelques statistiques sur la Place, d’après la CSSF²⁴⁰.

- Le bilan agrégé de la place financière passe de 751 574 millions d’euros en 2017 à 821 773 millions en 2019. Par contre, le résultat net baisse au cours de la même période de 3 722 millions à 3 667 millions.
- Le ratio moyen pondéré de fonds propres total pour l’ensemble de la Place passe de 25,9% en 2017 à 22,7% en 2019 ; valeurs largement supérieures au seuil minimum de 8/10%.
- Le nombre de banques est passé de 139 en 2017 à 127 en 2019.
- Le nombre d’entreprises d’investissement passe de 109 en 2010 à 99 en 2019 ; le personnel y relatif baisse de 2 358 à 1 690.
- Le nombre des PSF spécialisés diminue de 113 en 2010 à 105 en 2019 ; le personnel lié à ces entités augmente de 3 552 à 5 183. Le nombre des PSF de support baisse de 79 à 74 au cours de la même période ; le personnel concerné augmente de 8 249 à 10 005.

²⁴⁰CSSF, Rapport d’activités 2018 et 2019.

- Le nombre total des OPC augmente de 3 699 à 3 746 entre 2009 et 2019, avec un maximum (4 193) en 2014. Les actifs nets correspondants grimpent de 1 858,4 milliards d'euros à 4 718,9 milliards.

Ajoutons quelques autres indications sur la place financière (127 banques au 17.02.2020), selon la CSSF²⁴¹.

L'emploi détaillé de la Place au 31.12.2019 est le suivant : banques 26 335 personnes ; sociétés de gestion 4 860 ; entreprises d'investissement 1 690 ; PSF spécialisés 5 183 ; PSF de support 8 876 ; établissements de paiement/de monnaie électronique 581 ; total 47 525 personnes.

Supervision de la profession de l'audit (au 31.01.2020) : 55 cabinets de révision agréés ; 320 réviseurs d'entreprises agréés ; 24 contrôleurs et entités de pays tiers.

Concluons avec Claude Marx²⁴², directeur général de la CSSF. « Dix ans après la crise financière, les banques luxembourgeoises sont bien capitalisées et disposent de ratios de solvabilité et de liquidité au-delà des exigences minima. L'industrie des fonds d'investissement connaît une croissance constante. En même temps nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle crise économique ou financière, l'Union des marchés de capitaux est loin d'être achevée et la rapidité du changement technologique et de la digitalisation qui touche l'économie réelle impacte également le secteur financier. Celui-ci est face à un défi de taille : rentabilité en berne, systèmes informatiques obsolètes, personnel insuffisamment préparé au nouvel environnement et aux attentes des clients et des investisseurs, nouveaux entrants sur le marché et nouveaux risques ».

2.2.3. La société luxembourgeoise en crise

2.2.3.1. Le déclin du fordisme

Comment expliquer le déclin des Trente glorieuses, appuyées fermement sur le fordisme ? Selon Robert Boyer²⁴³ « il faut en fait l'attribuer à

241 CSSF, Surveillance, indépendance et intégrité, op. cit. p. 152.

242 CSSF, Rapport d'activités 2019, p. 2.

243 Robert Boyer, Les financiers détruiront-ils le capitalisme ? Paris, 2011, p. 19 pour la première citation, p. 20 pour la seconde. Voir aussi : Robert Boyer et Jean-Pierre Durant, L'après fordisme, Paris, 1998, 157 pages.

son succès même. Une fois généralisées ses méthodes de production modernes, les gains de productivité tendent à s'épuiser, tant sous l'effet de contraintes propres aux technologies industrielles que des luttes sociales contestant une organisation du travail contraignante ».

Robert Boyer incrimine encore deux aspects. D'abord, « l'orthodoxie keynésienne qui garantit une stabilisation du cycle économique, commence à être contestée d'abord par les monétaristes, puis par les économistes qui se présentent comme de nouveaux classiques et qui de fait parviennent à réintroduire la logique walrasienne dans la recherche de nouveaux fondements de la macroéconomie. Ce changement dans le champ économique est lourd de conséquences puisqu'il porte en germe l'idée d'une supériorité intrinsèque du marché ... ».

Ensuite, l'abandon de Bretton Woods (1944-1971), c'est-à-dire le passage des changes fixes aux changes variables, a fini par détruire la stabilité des relations économiques internationales.

Marcel Gauchet²⁴⁴ a résumé la situation économique de la France au cours des années 1980. « La martingale keynésienne ne marche plus. Elle s'enlise dans la stagflation. Le choix n'est plus entre le chômage et l'inflation : les deux vont ensemble. Les rigidités de l'économie administrée deviennent insupportables dans ce contexte ».

En règle générale, la plupart des économistes ont dégagé trois causes majeures marquant le recul du fordisme : la généralisation de l'informatique, la financiarisation de l'économie et la mondialisation.

La généralisation de l'informatique

La clef de voûte du fordisme est la standardisation. Or, l'informatique :

- permet la fabrication en petites séries sans perte de rentabilité ;
- rend obsolète la stricte hiérarchisation/centralisation des relations du travail à l'intérieur de l'entreprise. Écoutons la formulation de Daniel Cohen²⁴⁵ : « Les hiérarchies deviennent plus plates ».

²⁴⁴ Marcel Gauchet, *Le malheur français*, Paris, 2016, p. 225.

²⁴⁵ Daniel Cohen, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, 2006, p. 38.

Deux aspects prennent un relief particulier.

- Sous l'impact de l'électronique – technologie dominante – le coût de la communication entre entreprises (clients, fournisseurs, autre environnement, ...) baisse.
- Le travail à répétition, propre au fordisme, a tendance à être externalisé.

La numérisation bouleverse le travail²⁴⁶. Du temps de la chaîne de production, aucune qualification professionnelle n'est requise.

Actuellement, créativité, spontanéité même, sont devenues primordiales sur les lieux du travail. La numérisation fait disparaître des emplois, surtout parmi les professions intermédiaires, par exemple comptables, vendeurs, secrétaires. Par contre, les emplois les moins menacés sont liés à l'intelligence sociale et affective ; par exemple psychanalystes, membres du clergé, athlètes, dentistes. En général, « les activités physiques qui survivent à la numérisation sont celles qui nécessitent une bonne coordination sensorimotrice ».

La financiarisation de l'économie

Les chocs pétroliers font basculer l'offre de pétrole vers le Moyen-Orient, mais les Etats-Unis contrôlent les flux financiers y relatifs. « De la sorte, les dollars qui servent à acheter le pétrole du Proche-Orient fournissent aux banques américaines les liquidités 'gratuites' qu'elles investissent dans la dette des pays en développement importateurs de pétrole²⁴⁷ ».

R. Reagan aux Etats-Unis et M. Thatcher en Angleterre, par leur politique néolibérale, vont accentuer la financiarisation de l'économie. L'hégémonie du dollar, la sortie de Bretton Woods et la mobilité des capitaux maintiennent les taux de profit.

Un cycle financier s'établit, adossé à divers facteurs : prééminence de l'actionnaire aux dépens des managers, valeur du jour au lieu de la valeur

246 Daniel Cohen, *Le monde est clos et le désir infini*, Paris, 2015, p. 97-98. La citation y comprise.

247 Etienne Espagne, *Dynamiques du capitalisme*, in : Michel Aglietta, *Capitalisme – Le temps des ruptures*, Paris, 2019, p. 441.

historique au bilan, titrisation, rentabilité financière à court terme privilégiée, forte malléabilité du capital financier, croyance dans le caractère auto-équilibré des marchés financiers, poids grandissant des produits financiers, etc.

L'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a puissamment contribué à la globalisation financière. Retenons un contraste saisissant. Jadis, le système financier international se limitait en général à assurer le financement du commerce international et des balances de paiement. Actuellement, les flux financiers internationaux sont démesurés par rapport aux besoins du commerce international. La finance internationale a développé sa propre logique, limitée souvent à un lien indirect avec le « financement des échanges et des investissements dans l'économie mondiale. L'essentiel des opérations financières consiste en des va-et-vient incessants, de nature spéculative entre les monnaies et les différents instruments financiers²⁴⁸ ».

Robert Boyer parle d'un régime d'accumulation tirée par la finance. Le corollaire de ce régime est la mondialisation.

Jadis, les chocs de l'économie réelle se répercutaient sur la sphère financière. Actuellement, les chocs financiers mènent à la fois au dérèglement de l'économie réelle et du système monétaire international²⁴⁹.

La mondialisation

Sans mondialisation, pas de financiarisation internationale : les deux s'amplifient mutuellement.

Rappelons que la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. Mais la chute du Mur de Berlin en 1989 a libéré des forces indomptables, car de moins en moins régulées sur le plan international.

A cette configuration s'ajoute un bouleversement inédit. Selon Patrick Artus et Marie-Paule Virard²⁵⁰ « la globalisation marque en effet la fin du monopole que l'Occident détient depuis le XVII^e siècle sur l'histoire du

248 A. Bénassy-Quéré, C. Chavagneux, E. Laurent, D. Plihon, M. Rainelli et J.-P. Warnier, *Les enjeux de la mondialisation – Les grandes questions économiques et sociales*, Paris, 2013, p. 27.

249 Patrick Artus, *Discipliner la finance*, Paris, 2019, 196 pages.

250 Patrick Artus (directeur de la recherche de Natixis, professeur associé à l'université Paris I) et Marie-Paule Virard, *Globalisation, Le pire est à venir*, Paris, 2008, p. 11, p. 138 et p. 15/56.

monde ». Un questionnement surgit : « L'Union européenne, grande perdante de la globalisation » ? L'appréciation de l'euro a accéléré l'évolution des économies vers les services, sauf en Allemagne. Écoutons les deux auteurs. « Elle (l'appréciation) contribue en effet à la contraction de l'industrie, comme l'ont montré les évolutions passées. Lorsque l'euro est faible (1999-2001), les exportations de la zone augmentent plus vite que le commerce mondial. Lorsqu'il est fort (2003-2008), elles progressent moins vite, et, dans la foulée, cela accentue la faiblesse de la production industrielle ».

Une autre facette apparaît, selon les deux auteurs. « Dans le monde qui vient, il n'y a plus de solution nationale, ni même régionale. Le fait que l'ouvrier chinois de Shenzhen ou de Taiwan ne bénéficie d'aucune protection sociale a un impact sur l'emploi des ouvriers de Gandrange ou le niveau de vie des salariés de Ford ou de Miko ».

L'historien/essayiste Jacques Julliard se demande même si l'Europe va sortir de l'histoire²⁵¹.

2.2.3.2. Une Europe qui ne protège plus

Les années 1950 (cf. les six pays fondateurs de l'unification européenne) ont généré deux processus :

- La production industrielle (industrie lourde) permet d'atteindre le seuil de rentabilité.
- La création d'un marché intérieur assure à cette Europe une certaine protection.

La population luxembourgeoise accepte largement le Marché commun (sauf l'extrême gauche). Rappelons les avantages d'un très petit pays : échanges économiques et sociaux simplifiés, contacts facilités avec les populations voisines. Aux yeux des Luxembourgeois, cette société dégage un air de sécurité qui se perd à partir des années 1980.

Deux forces sont à l'œuvre :

- Le néolibéralisme a submergé l'Europe, nous venons d'en voir quelques aspects.

251 Dans *Le Figaro* du 6 décembre 2021.

- Depuis une trentaine d'années au moins, l'Europe se rapproche insidieusement de « l'intégration », selon Jean-Eric Schoettl²⁵².

Selon cet auteur, la marche vers l'intégration européenne se déroule *via* le droit (cf. Cour de Justice de l'Union Européenne – CJUE). Le professeur Frédéric Rouvillois²⁵³ va dans la même direction.

- L'unification européenne (cf. traités de 1951 et 1957) est opérée par le canal de l'économie. Mais, depuis belle lurette, le droit de l'Union européenne a dépassé le seuil du droit économique. Notons quelques exemples : la lutte contre la discrimination, l'entrée et le séjour des étrangers, l'environnement. Par ailleurs, « la sauvegarde de la concurrence intracommunautaire est d'interprétation large, remettant en cause la plupart des interventions de l'Etat et des collectivités territoriales ».
- « Le droit de l'Union prévaut sur tous les textes de droit interne, y compris constitutionnels ». Et encore : « La CJUE joue un rôle d'autant plus crucial que l'Europe se construit par le droit et que l'effectivité de ce droit est déléguée aux Etats et non à des administrations fédérales (en mettant à part la BCE) ».
- « Toutes les juridictions nationales sont gardiennes du droit de l'Union. Elles deviennent donc fonctionnellement des supplétifs de la CJUE ».
- « Ce rôle déterminant du juge, au niveau européen, fait bouger les lignes de la séparation des pouvoirs ». Et en guise de conclusion : « Ce qui suscite le malaise, c'est ce déplacement de la puissance souveraine vers des organes juridictionnels, dont les arrêts s'imposent sans recours et de façon permanente, hors de tout débat démocratique concret, loin des peuples et de leurs représentants ».
- Henri Guaino²⁵⁴ parle « de la dérive impulsée par tous ceux qui veulent

252 Jean-Eric Schoettl, né en 1947, est conseiller d'Etat et a été secrétaire général du Conseil Constitutionnel de 1997 à 2007 ; il rédige régulièrement des tribunes dans *Le Figaro*. Son dernier ouvrage vient de paraître : *La démocratie au péril des prétoires. De l'Etat de droit au gouvernement des juges*, Paris, 2022, 255 pages.

253 Frédéric Rouvillois (délégué général de la *Fondation du Pont-Neuf*, think tank conservateur) dans *Le Figaro* du 25 oct. 2021.

254 Henri Guaino, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy dans *Le Figaro* du 21 janvier 2022.

construire la démocratie par le droit au lieu de construire le droit par la démocratie. Continuons comme ça et bientôt, nous pouvons supprimer les élections qui ne serviront plus à rien : c'est la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme qui détiendront la quasi-totalité du pouvoir législatif ».

Ce cheminement de l'Europe ne tient guère compte de l'évolution historique de cette Europe.

L'Europe a inventé la nation²⁵⁵ ; vers l'an 1000, des deux côtés de la Manche, en Angleterre et en France, les nations, une fois les conflits religieux surmontés, constituent un « espace polycentré travaillé par un courant d'émulation ».

Enfin, les « systèmes familiaux » sont enracinés dans l'Europe. Selon Emmanuel Todd²⁵⁶ la famille souche (de type plutôt autoritaire) recouvre par exemple l'Allemagne, l'Alsace, la Lorraine le Luxembourg et la Suède. L'adhésion continue du Luxembourg au Zollverein, après des débuts laborieux, a pu être facilitée par ce même système familial.

Dès le XVI^e siècle l'Europe est plurielle²⁵⁷ ; cette manière d'être semble heurtée par l'intégration progressive. Celle-ci est de fait une conséquence de la politique française de 1981 à 1983 sous la présidence de François Mitterrand. L'échec de cette politique équivaut à un échec du « socialisme à la française ».

Sous l'impulsion de François Mitterrand la France tourne alors ses ambitions vers l'Europe, laquelle est à la croisée des chemins. Le projet d'une Europe intergouvernementale, c'est-à-dire une union politique entre les Etats du Marché commun, est écarté. Il avait la préférence du général de Gaulle ; il s'agissait du plan Fouchet²⁵⁸. Le projet d'une Europe fédérale ou confédérale est rapidement abandonné.

255 Jean-Luc Gréau, *Le secret néolibéral*, op. cit. p. 124-125, la citation comprise.

256 Emmanuel Todd, *Où en sommes-nous ? Une esquisse de l'histoire humaine*, Paris, 2017. La planche 432A indique les divers types familiaux en Europe.

257 Jean-Luc Gréau, op. cit. p. 125.

258 A ce sujet voir l'ouvrage du Luxembourgeois Robert Bloes, *Le 'Plan Fouchet' et le problème de l'Europe politique*, Collège de Bruges, 1970, 542 pages. Voir aussi l'appréciation de cet ouvrage par Ernest Muhlen, *L'Europe politique*, in : *d'Letzeburger Land* du 2 mai 1970.

On s'achemine alors vers le marché unique, la directive sur la liberté de circulation des capitaux²⁵⁹ et finalement vers la monnaie unique. Rappelons que le Traité de Maastricht (signé le 7 février 1992) organise le passage de la Communauté européenne à l'Union économique et monétaire. Le 1^{er} janvier 1999 est la date de naissance de l'euro ; à partir de cette date fonctionne la BCE ; à partir de la même date il y a fixation irrévocable des taux de conversion des monnaies des pays participants.

A la limite, le Traité de Maastricht peut être comparé au Traité de Westphalie (1648). Écoutons Alain Minc²⁶⁰ : « Dans le système westphalien, la paix n'est pas garantie mais l'équilibre, lui, l'est ». Selon Jean-Luc Gréau²⁶¹ « le marché unique et le traité de Maastricht offrent un saisissant contrepoint politique au traité de Westphalie ». Actuellement, la paix est assurée, mais pas l'équilibre.

Cette marche vers le libéralisme produit deux effets dans l'Union.

Effet externe

L'Union européenne est ouverte à tous les vents : victime du *dumping* social. Est venu le temps de la désindustrialisation et du chômage. Par une ironie de l'histoire, un régime communiste (la Chine populaire) pratique ce *dumping* à grande échelle. En outre, ce pays respecte peu les règles de l'OMC, face à une Union désarmée, obnubilée par la notion de concurrence.

Effet interne

La France a dû procéder à trois dévaluations monétaires successives pour solder la catastrophe économique des années 1981 à 1983. Avec l'euro, une telle démarche n'est plus possible : aucun pays de l'euro ne peut à lui seul procéder à un ajustement monétaire. Un remède est possible, la politique d'austérité, qui a le même effet que la dévaluation. Mais toute politique d'austérité mène à la précarité et favorise la pauvreté (cf. la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie). L'austérité, c'est flanquer la Grèce dans la

259 Il s'agit de la fameuse directive Bolkenstein (ancien commissaire européen) sur les services.

A ce propos retenons une conversation entre deux personnalités aux convictions différentes : Frits Bolkenstein – Michel Rocard, *Peut-on réformer la France ?* Paris, 2006, 124 pages.

260 Alain Minc, *L'âme des nations*, Paris, 2012, p. 210.

261 Jean-Luc Gréau, 2020, op. cit. p. 124.

dépendance perpétuelle de ses créanciers. Écoutons Jacques Généreux²⁶² : « ... Ils (les gouvernements de la zone euro) ont décidé de maintenir la dette grecque à un niveau insoutenable, et ils ont imposé des politiques qui allaient rendre celle-ci encore plus insoutenable ».

Jean-Luc Gréau parle d'une « souricière monétaire » ; on peut y ajouter un piège à pauvreté. L'euro a un caractère déflationniste, ce qui pèse à la fois sur la production et la vie sociale (par exemple ravages sociaux en Grèce liés aux plans d'austérité imposés par l'Union). La zone euro est devenue une zone de stagnation.

La France, en entrant dans l'euro, a pensé dompter la puissance industrielle allemande : c'est raté.

•••

Cette contribution n'a pas comme objet une analyse de l'euro ; bornons-nous à quelques avis.

L'historien Thierry Grosbois²⁶³ énumère huit raisons de l'échec de l'euro. Selon Christian Saint-Etienne²⁶⁴, « la fin de la zone euro, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, est proche ». Cet auteur parle de l'euro comme d'un « bâtard sans gouvernement économique pour père et sans fédéralisme fiscal pour mère ».

Patrick Artus et Marie-Paule Virard²⁶⁵ pointent judicieusement le dilemme auquel l'Union est confrontée : rester dans l'euro ou en sortir, sont deux hypothèses problématiques, car dans les deux cas les plus fragiles sont les plus pénalisés.

Selon Joseph Stiglitz²⁶⁶ l'euro était vicié dès le départ. Cet auteur propose (entre autres) l'introduction de « l'euro flexible ». Il s'agit de « la mise

262 Jacques Généreux, *La déconomie*, Paris, 2016, p. 279.

263 Thierry Grosbois, *L'euro, un rêve qui s'effondre ?* Paris, 2013, p. 35/36.

264 Christian Saint-Etienne, *La fin de l'euro*, Paris, 2009, p. 140 et p. 139.

265 Patrick Artus et Marie-Paule Virard, *Euro – Par ici la sortie ?* Paris, 2017, 170 pages.

266 Joseph E. Stiglitz (prix Nobel d'économie en 2001), *L'euro – Comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe*, Paris, 2016, 504 pages ; citation p. 339 ; ouvrage traduit de l'américain par Françoise et Paul Chemla.

en place d'un système où des pays (ou groupes de pays) différents pourraient avoir chacun leur propre euro ». Et encore : « la valeur des différents euros serait flottante, mais au sein d'une fourchette ... ».

Jean-Luc Gréau²⁶⁷ voit la solution dans le démantèlement de l'euro. « Cinq monnaies pourraient remplacer l'euro dans les périmètres définis par les zones économiques : zone mark qui reprendrait l'euro actuel – Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, voire Finlande ; zone ibérique – Espagne et Portugal ; zone grecque – Grèce et Chypre ; zone italienne et zone française ».

Selon Michel Aglietta²⁶⁸ la zone euro a le choix entre éclatement ou fédération. Des modifications institutionnelles sont nécessaires.

Concluons avec Hans-Werner Sinn²⁶⁹. « Inzwischen wissen wir, dass sich die hohen Erwartungen nicht erfüllt haben. Heute erinnert die Eurozone eher an einen Scherbenhaufen, auf dem man von Krise zu Krise stolpert ». Et encore. « Trotz meiner fundamentalen Skepsis bezüglich der Funktionsfähigkeit des Eurosystems gebe ich die Hoffnung für den Euro nicht auf; noch weniger meine Hoffnung auf ein vereinigtes Europa ». Cette attitude, probablement assez répandue, témoigne à la fois du profond scepticisme quant à la zone euro, mais n'empêche nullement un certain optimisme quant à l'*avenir* de la zone euro. Voilà résumé le dilemme européen.

Quelle est l'attitude de la population vis-à-vis de l'euro ? En règle générale deux attitudes ont percé.

- La population, confrontée à partir du 1^{er} janvier 2002 aux pièces métalliques et aux billets en euro, a été sceptique, au moins au début. Cette position est plutôt liée au basculement des habitudes de paiement qu'à un critère objectif. Deux éléments interviennent. D'abord, on a la règle suivante : plus un pays de la zone euro est petit, plus il est susceptible de profiter de l'introduction de l'euro. Le Luxembourg est évidemment dans une telle situation. Ensuite, l'utilisation continue de l'euro renforce la perception d'appartenance à l'Europe unifiée.

²⁶⁷ Jean-Luc Gréau, 2020, op. cit. p.146.

²⁶⁸ Michel Aglietta, Zone euro – Eclatement ou fédération, Paris, 2012, 188 pages.

²⁶⁹ Hans-Werner Sinn, Der Euro – von der Friedensidee zum Zankapfel, Munich, 2015, p. 2 et p. 13.

- Nous venons de voir, que des économistes ont avancé des arguments bien étayés que l'avenir de l'euro est incertain. Par exemple une monnaie sans Etat est difficilement concevable. Malgré les crises (cf. 2010) l'euro persiste toujours.

Résumons rapidement l'évolution de l'Europe. Le Traité de la CECA (1951) a mis ensemble la production de charbon et d'acier « pour éviter que chaque nation européenne produise ses canons et ses chars dans son coin, et donc espérer enfin la paix sur le continent, était une démarche compréhensible, un récit auquel pouvait adhérer l'ensemble de la population. Le problème de l'Europe, dans les années qui suivent, est la difficulté pour sa construction de faire récit. Les principes du traité de Rome, en 1957, peuvent encore être compris et susciter l'adhésion. Mais ensuite ? Le récit disparaît au profit de la construction technocratique, de l'empilement des règles²⁷⁰ ».

De l'Europe qui protège, optimiste même, vers l'Europe des doutes, le chemin a été long et plein d'embûches.

•••

On dit communément que le couple France/Allemagne est le moteur de l'Union ; on dit non moins communément que ce moteur est en panne. En fait, ces deux pays opèrent à partir de points de vue divergents. L'Allemagne défend son *chemin particulier* (cf. philosophie ordolibérale), la France souligne son *universalisme* (cf. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789). L'Allemagne exerce une double hégémonie économique dans l'Union, ce qui a mené à une double illusion²⁷¹.

En *premier lieu*, le modèle économique allemand, c'est-à-dire le modèle rhénan, serait exclusivement à la base de ces succès exceptionnels. Ce modèle serait non seulement excellent, mais aussi digne d'être imité par d'autres pays européens²⁷². Retenons quelques performances de son

270 Dominique Borne, *Quelle histoire pour la France ?* Paris, 2014, p. 341.

271 Elie Cohen et Richard Robert, *La valse européenne – Les trois temps de la crise*, Paris, 2021, p. 334 et suivantes ; les quelques citations proviennent des pages 338, 339 et 337 (sauf indication contraire).

272 Pierre Manent, *Sortons de cet état de transe amoureuse envers l'Allemagne*, in : *Le Figaro* du 14/15 octobre 2017.

économie depuis 2005 : chômage réduit à 4%, face à plus de 10% en France ; excédent commercial traditionnel ; dette publique dans les clous de Maastricht ; croissance économique.

Ces performances indéniables sont toutefois dotées de quelques zones d'ombre.

- « La machine à emplois tourne à plein régime », mais cette croissance est double ; d'un côté des emplois bien rémunérés, d'un autre côté des emplois précaires et mal rémunérés. Notons un seul exemple numérique : « en 2014, les 40% de salariés les moins payés gagnaient moins que dans les années 1990 ».
- Les excellents résultats du commerce extérieur sont liés, au moins partiellement, à la montée économique de la Chine, qui elle, lorgne vers les entreprises à haute technologie allemandes (cf. Kuka Robotics), ce qui inquiète le *Mittelstand*.
- L'Allemagne a un endettement public peu élevé, mais l'investissement dans le capital public est en panne. « La formation brute de capital fixe (FBCF) allemande est passée de 26% du PIB dans les années 1970 à 20% en 2017 ».
- Enfin, les gains de productivité se sont tassés.

En *second lieu*, les bons résultats économiques allemands seraient le seul mérite de son modèle. En d'autres mots, ils ne seraient pas dus à son appartenance à l'Union, mais ils existent malgré elle. Cette Allemagne se croit autonome, assez forte pour se passer de l'Europe. L'illusion est considérable. L'Allemagne, traditionnellement extravertie économiquement, profite du confortable marché de l'Union (550 millions d'habitants), pour se lancer hors de ce marché. « Au total entre 2007 et 2017 la part de la zone euro dans les échanges allemands s'est réduite de 42 à 37% ».

L'Allemagne semble atteinte d'un *syndrome de l'encerclement* : projets de réforme européens, union bancaire, sont – de son point de vue – des tentatives « pour capter l'argent allemand, pour instaurer une union des transferts, pour écarter le principe de responsabilité au nom de l'impératif

de solidarité qui méconnaissent le principe de responsabilité » (cf. crise grecque). D'où la préférence de l'Allemagne pour le *statu quo*.

Finalement, l'Allemagne doit se débarrasser de l'illusion que la zone euro a un coût pour elle : ce pays en est le grand bénéficiaire, des observateurs avancent même qu'elle en est le seul. Dans ce contexte, écoutons Marcel Gauchet²⁷³ : L'Allemagne est devenue « la première puissance économique européenne grâce à l'euro. La légère sous-évaluation de celui-ci par rapport à ce qu'aurait été la force du Deutsche Mark dope leurs exportations tandis qu'à l'inverse sa surévaluation par rapport au potentiel économique des pays du Sud européen, dont la France, va être fatale à leur appareil productif ».

« Cette Allemagne dominante et indécise » doit lutter contre ces illusions, pour que le couple franco-allemand puisse avancer sur le chemin de l'Europe.

...

Les années 1950 ont été à l'origine d'une double évolution.

- Ces années sont le départ vers une ère de prospérité et de protection sociale. L'unification européenne a été un puissant moteur des Trente glorieuses.
- La grande aventure européenne débute en 1951. Mais son élan politique est sérieusement entravé quelques années plus tard²⁷⁴. Esquissons brièvement le déroulement de cette évolution. Au blocus de Berlin en 1948 succède la guerre de Corée en 1950. Pour endiguer la puissance militaire soviétique, les Etats-Unis préconisent le réarmement de l'Allemagne (de l'Ouest) ; la France est évidemment sceptique, à un moment si près de la fin de la Seconde guerre mondiale.

Pour dompter la nouvelle armée allemande, la Communauté européenne de défense (CED) est créée par le Traité du 27 mai 1952. Lors du passage

273 Marcel Gauchet, Comprendre le malheur français, Paris, 2016, p. 135/6.

274 Nicole Gnesotto (historienne), L'Europe : changer ou périr, Paris, 2022, p. 51, p. 52, p. 266, p. 53 et p. 64/65 ; les quelques citations suivantes comprises, sauf indication contraire..

à l'Assemblée Nationale, la CED est rejetée (sous la houlette des communistes et des gaullistes) : c'est la fin de ce projet éminemment politique. « C'est ce refus français qui met fin pour très longtemps, à la possibilité même d'une Europe plus politique ».

Les conséquences sont durables et se manifestent sur trois plans.

- « Le grand dessein de l'Allemagne d'après-guerre s'est développé davantage dans le cadre de l'Otan que dans la CEE, et c'est une réussite en tout point remarquable ... ».
- Les Etats membres restent chargés « de redistribuer s'ils le peuvent et le souhaitent ses richesses engrangées » : il n'y a pas d'Europe sociale. Le consommateur est protégé par l'Europe, mais le bonheur des habitants est assuré par les Etats membres.
- Le recul du politique a un triple effet.

D'abord, l'Europe se rabat sur l'économique, en fait le marché, ce qui place la concurrence au centre des préoccupations.

Ensuite, l'heure de l'Allemagne a surgi. Dès ses débuts, l'Allemagne fédérale a focalisé son énergie sur l'économie ; le Ministère fédérale est le plus étoffé, le plus puissant des ministères fédéraux.

Enfin, des éléments ordolibéraux se sont glissés dans les Traités européens ; par exemple stabilité des prix, critères de Maastricht (déficit budgétaire annuel ne doit pas dépasser 3% du PIB, dette publique ne doit pas dépasser 60% du PIB). Selon Patricia Commun²⁷⁵, les articles 103 et 104 du Traité de Rome sont d'inspiration ordolibérale. L'Allemagne a su déployer ses ambitions économiques à l'ombre de ses deux engagements : à partir de 1951 pour son engagement européen, à partir de 1956 pour son engagement atlantique.

Robert Schuman et Jean Monnet sont intimement convaincus, que les interdépendances économiques générées par de petits pas techniques suc-

275 Patricia Commun , Les ordolibéraux – Histoire d'un libéralisme à l'allemande, Paris, 2016. p. 339 et suivantes.

cessifs et sectoriels (par exemple charbon et acier) mèneront nécessairement à la solidarité *politique* entre Etats membres. Il suffirait de créer des interdépendances économiques pour aboutir à une intégration politique.

Concluons avec l'historienne Nicole Gnesotto : « bâtie sur des traités farouchement gardés par la Commission, la construction européenne a sombré petit à petit dans la technocratie et l'*hubris* normative, laissant la politique aux Etats et désincarnant l'Europe de projets lisibles par les citoyens. Il est vrai que les résultats ont été là pendant quarante ans : la prospérité, la croissance, la stabilité. Les faits donc, légitimaient à eux seuls l'aventure européenne. Mais lorsque vient le temps des crises et des vaches maigres, cette carence du politique devient suicidaire. Soixante-dix ans après la Ceca, perpétuer la croyance d'une solidarité politique qui dériverait comme par magie des intégrations économiques relève de l'aveuglement ou de l'illusion ».

•••

L'Union européenne n'est pas un Etat fédéral (Bundesstaat), ni une confédération (Staatenbund). L'Union est plus solidaire qu'une confédération, mais moins qu'une fédération. Selon Karlsruhe l'Union est une *Staatenbund* (association d'Etats), « portée par les Etats membres et respectueuse de leur identité nationale²⁷⁶ ». Selon la conception allemande un *Etat* européen ne peut se faire sans *peuple* européen. Car le peuple est la seule source de la souveraineté.

Notons une dernière remarque. « Ce qui empêche l'Europe de se réinventer, ce sont moins les contraintes juridiques que le défaut d'une volonté politique suffisante²⁷⁷ ».

Pour terminer, retenons une thèse inédite, sinon provocatrice : il n'y a pas de déficit démocratique européen. Andrew Moravcsik²⁷⁸, « si au lieu de mesurer l'Union européenne à l'aune d'un modèle utopique de démocra-

276 Céline Spector (professeur de philosophie politique à la Sorbonne Université), NO DEMOS ? Souveraineté et démocratie à l'épreuve de l'Europe, Paris, 2021, p. 152.

277 Collectif de sept économistes et juristes européens, Réformer l'UE pour lui permettre d'affronter les temps difficiles, in : *Le Monde* du 17.12.2021.

278 Andrew Moravcsik (professeur américain, spécialiste des relations internationales, Princeton), Le mythe du déficit démocratique européen, in : *Raisons politiques*, 2003/2 (n° 10), p.87-105 ; traduit de l'anglais par Bruno Poncharal.

tie, nous adoptons des critères raisonnables et réalistes d'évaluation de la gouvernance moderne, alors l'affirmation selon laquelle l'UE manque de légitimité démocratique n'est pas confirmée par les faits. Il est injuste de juger l'Union européenne en fonction d'exigences auxquelles aucun gouvernement moderne ne peut répondre. Les gouvernements des Etats délèguent régulièrement leurs pouvoirs à des institutions telles que cours constitutionnelles, banques centrales, organes de régulation et ministère public. De même qu'ils contrôlent la puissance publique par le biais de la séparation des pouvoirs plutôt que par le recours à la démocratie directe ».

2.2.3.3. Les mutations d'une société

2.2.3.3.1. Les faits

Notons trois remarques préalables.

- L'origine de ces mutations remonte à l'abandon de Bretton Woods : les taux de change peuvent fluctuer librement.
- L'ensemble mondialisation/financiarisation a bouleversé l'économie du monde.
- L'économie financière a atteint une position dominante.

L'activité économique peut être divisée en deux sphères²⁷⁹ : la sphère productive et la sphère financière.

La *sphère productive* rassemble toutes les entreprises vendant des biens et services sur des marchés concurrentiels. S'y ajoutent les services publics créés à la faveur d'un monopole de droit.

L'ensemble de ces biens et services est assujéti à une énorme hétérogénéité. Néanmoins deux caractéristiques leur sont communes.

Selon la première, les biens et services génèrent des coûts de production, couverts par les consommateurs, les usagers de services publics et les

279 Jean-Luc Gréau, *La trahison des économistes*, Paris, 2008, p. 146 et suivantes.

contribuables. Selon la seconde caractéristique, les biens et services disparaissent du champ de la production dès qu'ils sont acquis ou rendus.

La *sphère financière* regroupe tous les agents économiques visant à apporter aux agents de la sphère productive :

- des ressources nouvelles, du crédit, des capitaux propres, permanents, ... ;
- des services financiers (gérer des avoirs divers, fournir des conseils financiers, ...).

Les agents dont il est question ici sont en règle générale des instituts bancaires. « Les banques commerciales classiques constituent les grands opérateurs incontournables de cette deuxième sphère. Elles jouaient littéralement le rôle de producteurs de crédit²⁸⁰ ».

Finalement, la *complémentarité* des deux sphères a fait leur succès. Cette architecture est à son point culminant au cours des Trente glorieuses.

Dès les années 1970, cet édifice commence à s'effriter. Deux facteurs sont à l'œuvre : le néolibéralisme et la croyance dans l'efficacité des marchés.

Le *néolibéralisme* (à la Hayek ou à la Thatcher) encourage le rationalisme individualiste et hédoniste. Il a tendance – selon Joseph Schumpeter²⁸¹ – à peser lourdement sur les institutions capables d'exercer une autorité dans la société (par exemple la famille). S'y ajoute une nouvelle tendance : rendre l'exercice du pouvoir plus technique et plus anonyme.

Selon cet auteur²⁸² le « processus de *Destruction Créatrice* constitue la donnée fondamentale du capitalisme : c'est en elle que consiste, en dernière analyse, le capitalisme ... ». Ce mécanisme a pleinement joué au cours des Trente glorieuses ; plein emploi et protection sociale ont évité toute débâcle sociale.

280 Jean-Luc Gréau, 2008, op. cit. p. 147. Hubert Rodarie, *La pente despotique de l'économie mondiale*, Paris, 2015, p. 261 et suivantes.

281 Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris 1961 (1942), p. 261 et suivantes ; traduction de l'anglais, avec une introduction, de Gaël Fain.

282 Ibid. p. 164-165.

Les désordres monétaires des années 1970 (par exemple absence de convertibilité du dollar), les chocs pétroliers de 1973 et 1979 et l'inflation ont affaibli les Etats. Dans la foulée, les hommes politiques perdent de leur légitimité, face à la montée du néolibéralisme.

Dans ce contexte apparaît la croyance dans l'*efficacité des marchés*, une vérité d'évidence, à caractère *quasi* scientifique.

Gary Becker (prix Nobel d'économie 1992), l'homme qui voit l'économie partout, a même établi une théorie du mariage²⁸³, basée exclusivement sur des critères économiques. Selon ses développements, on pourrait se passer de la psychologie et de la sociologie.

Nous sommes passés à l'ère du *tout-économique*. Le marché est au centre du néolibéralisme : tout doit passer par le fameux couple coût/utilité.

Cette nouvelle société s'exprime en général par une baisse de la sphère productive et la montée de la sphère financière. En Allemagne, cette évolution est moins prononcée qu'en France. Au Luxembourg, le chamboulement est de taille. La sphère financière a pris la relève de la sphère productive (*quasi*-disparition de la sidérurgie). L'activité financière génère même de la production dans la sphère productive (par exemple artisanat lié à l'activité bancaire). Du temps des Trente glorieuses, la sphère financière a figuré comme auxiliaire de la sphère productive, dominante. Aujourd'hui, c'est l'inverse.

Notons une divergence d'approche en relation avec le milieu culturel : selon la vue anglo-saxonne et selon la vue de pays comme l'Allemagne, la Suède, la France et le Luxembourg.

Dans la logique anglo-saxonne, le financement des investissements est effectué par la Bourse. D'autres pays privilégient le financement par le système bancaire. L'Allemagne, exemple type à cet égard, doit son industrialisation à l'intervention du système bancaire. La première approche encourage la prise de risque, ce n'est pas autant le cas de la seconde. Ainsi,

283 Gary Becker, A theory of marriage, in: Ramon Ferrero et Pedro S. Schwartz, The Essence of Becker, Stanford University, California 1995, p. 273-328. Gary Becker, Eine Theorie der Heirat, in: Gary S. Becker, Ökonomische Erklärung menschlichen Verhaltens, Tübingen, 1993 (1976), p. 225-281.

37% des ménages posséderaient des actions aux Etats-Unis ; 30% pour le Royaume-Uni et 15% pour l'Allemagne, situation proche de celle de la France²⁸⁴.

Cette configuration est confirmée, au moins partiellement. Le monde anglo-saxon accorde le primat au consommateur (baisse de prix), la France semble privilégier le salarié (hausse des salaires). Un exemple²⁸⁵, dans l'aviation française, explique la différence entre les deux. La politique française dans l'aviation a mis l'accent sur le statut du personnel, ce qui a augmenté les salaires, grevant les coûts, donc les prix de voyage. Voilà qui pèse sur la démocratisation du transport aérien. Selon l'économiste Jean-Marc Daniel, Henry Ford aurait également préféré, dans son entreprise, mettre l'accent sur la hausse des salaires (cf. 1.2.1.1.).

Deux voies sont ouvertes « pour faire du social ». Privilégier le salarié d'une entreprise (ou d'un groupe d'entreprises) ; les salaires élevés renchérisent les prix et de nombreux salariés sont exclus de l'achat. Ou bien le consommateur est préféré, dans le sens que les prix sont rendus abordables, ce qui démocratise les achats.

Quels sont les facteurs qui ont favorisé l'émergence de la société néolibérale ?

Quelques facteurs sont apparus dans les développements précédents, d'autres seront mis en évidence.

Un premier facteur, de texture générale, est lié à l'effondrement des régimes communistes de l'Europe de l'Est. Voilà qui a probablement agi « directement en discréditant par une sorte d'amalgame historique le rôle trop intensif de l'Etat dans la vie des sociétés, indirectement en favorisant la montée en puissance du néolibéralisme²⁸⁶ ».

Au cours des années 1970/1980 les Trente glorieuses tombent en panne, l'apparition du chômage en est le signe emblématique. Les gouvernements

284 Yves Tinard (enseignant à Sup. de Co. de Paris), *L'exception française – Pourquoi ?* Paris, 2001, p. 92 et suivantes.

285 Ibid. p. 95.

286 Jean-François Sirinelli (historien, professeur émérite d'histoire à Sciences Po à Paris), *Ce monde que nous avons perdu – Une histoire du vivre-ensemble*, Paris, 2021, p. 164.

recourent alors à l'endettement. Celui-ci persiste, mais le chômage ne disparaît pas, au contraire.

Dans ce contexte morose, R. Reagan et M. Thatcher interviennent par des mesures incisives (cf. 2.1.3.). Ils se mettent à « déréguler » la finance pour faciliter investissement et croissance. Voilà qui mène tout droit à la domination de la sphère financière sur la sphère productive.

Au temps du fordisme, le salaire assure la demande. Le *capitalisme actionnarial* fait du salaire un coût, qu'il faut minorer. Une véritable course à la réduction est engagée : réduire salaires et charges annexes, donc peser sur les dépenses sociales.

Le capitalisme financier semble viser « au désir d'enrichissement des actionnaires et à lui seul²⁸⁷ ».

Selon Eric Lombard²⁸⁸, « nous devons passer dans un monde où les actionnaires soient moins exigeants ». A cet effet, il fait allusion à la « répartition capital-salaires ».

La *création de valeur* est une notion centrale. « La création de valeur économique s'effectue *par* les entreprises et les travailleurs qui les servent, la création de valeur financière se réalise *pour* les actionnaires et *pour* les prêteurs²⁸⁹ ».

Il y a un certain antagonisme entre les deux créations de valeur. « La création de valeur économique se traduit dans les comptes d'exploitation des entreprises, la création de valeur financière se matérialise dans les bilans ».

Notons un exemple : la notion de « juste valeur » (*fair value*). Il s'agit d'enregistrer les postes du bilan à la valeur du marché, c'est-à-dire à la *fair value*, selon l'approche anglo-saxonne. Ainsi, un portefeuille titres est évalué au cours boursier des titres. En d'autres mots, la valeur comptable des

287 Jean Peyrelevade, *Le capitalisme total*, Paris, 2005, p. 28/29.

288 Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts, lors d'un entretien dans *Le Monde* (Economie & Entreprise) du 22 février 2022.

289 Jean-Luc Gréau, *Le secret libéral*, 2020, op. cit. p. 48 ; les deux citations comprises.

postes du bilan varie en fonction des fluctuations du marché. Cette façon de procéder ouvre la voie à des manipulations de postes du bilan. L'ancienne méthode adopte la valeur historique, c'est-à-dire la valeur d'entrée dans le bilan. Un principe de précaution prévaut : une plus-value est enregistrée seulement lors de sa réalisation.

La nouvelle approche tient davantage²⁹⁰ compte du poids du capital immatériel dans l'actif de l'entreprise. Fait partie de ce capital immatériel « le capital humain, c'est-à-dire la somme des connaissances, des qualifications et du savoir-faire ».

La titrisation est un autre exemple. Elle est « une innovation financière qui permet aux banques de convertir des blocs de crédits en instruments négociables destinés à être cédés à des investisseurs²⁹¹ ».

« La titrisation combine les deux innovations juridiques de l'expérience néolibérale : la *rupture avec la propriété*, du fait que les prêts consentis par le prêteur – sa production proprement dite – sortent de ses comptes, et la *rupture avec le contrat*, du fait que la valeur inscrite sur le contrat de prêt s'évanouit à l'instant où le marché du crédit commence à le coter²⁹² ». Et encore : « Le prêteur se mue en spéculateur à l'instant même où il transfère le prêt au marché ». Revenons aux deux sphères : la titrisation est une translation de la sphère économique vers la sphère financière.

Ajoutons à la titrisation la technique des produits dérivés. Deux effets se manifestent :

- les banques sont dotées d'une nouvelle puissance ;
- on comprend mieux la crise financière de 2008 (cf. *subprime*).

•••

290 Jean-Claude Dupuis, *Economie et comptabilité de l'immatériel – Enjeux du reporting non financier*, Louvain-la-Neuve, 2014, 102 pages ; citation p. 22/23. Selon cet auteur, la richesse nationale est ventilée en trois types de capital : le capital produit, le capital naturel et le capital immatériel.

291 Dominique Plihon (dir.), *Les désordres de la finance – Crises boursières, corruption, mondialisation*, Paris, 2004, p. 177, glossaire.

292 Jean-Luc Gréau, 2020, op. cit. p. 31 et p. 57 pour la citation suivante.

Robert Boyer²⁹³ a mis en évidence quelques aspects dominants du néolibéralisme.

« Ces phénomènes (financiers) sont devenus si courants qu'aux Etats-Unis la centralité de l'économie et de la finance apparaît comme une propriété en quelque sorte naturelle de la modernité. Tout comme le précaire semble avoir remplacé le salariat : n'est-il pas normal que le travail assume un risque que le capital n'entend plus prendre ? ».

« Alors que de 1945 à 1978 le produit intérieur brut et le crédit à l'économie croissaient au même rythme, depuis lors le crédit croit beaucoup plus vite, au point de susciter l'hypothèse d'une déconnexion entre économie réelle et sphère financière ».

« ... les financiers exigent des entreprises la transparence la plus complète alors que la complexité de leurs instruments les protège d'une telle exigence » (cf. titrisation).

« Alors que l'investissement en équipement prend du temps, l'investissement en portefeuille bénéficie de l'instantanéité que permettent les transactions électroniques ».

Voilà mises en évidence les différences entre sphère productive et sphère financière.

...

Remarque. Le lecteur a intérêt à consulter une publication de Jean-Jacques Rommes, qui procède au questionnement du modèle de croissance luxembourgeois : Les particularités de la croissance économique du Luxembourg, Institut grand-ducal, Actes de la Section des Sciences morales et politiques, vol. XXII, Luxembourg, 2019, p. 51-89. Le lecteur peut aussi s'adresser à l'ouvrage suivant : Jean-Jacques Rommes et Michel-Edouard Ruben, Le temps des crises, Luxembourg (Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques), déc. 2021, 187 pages.

²⁹³ Robert Boyer, Financiarisation, in : Didier Fassin, La société qui vient, Paris, 2022, p. 167-184 ; citations p. 167, p. 169, p. 177, p. 181.

2.2.3.3.2. Les conséquences

Le rapide recul de la société industrielle et l'avènement de la société financière ont un double effet social.

- Recul généralisé, sévère et irréversible du monde ouvrier.
- Abandon de « l'idée d'une mission historique spécifique du prolétariat²⁹⁴ ».

Voilà le changement le plus percutant dans la société luxembourgeoise : fin de la sidérurgie, fin de l'univers ouvrier, fin d'un mythe.

La société financiarisée s'est mise en place : une société d'incertitude, une société de chômage, une société ni dépourvue de précarité, ni de pauvreté.

Notons quelques indications statistiques documentant le déclin de la société industrielle.

- Rappelons la situation en 1907 : la population active²⁹⁵ est de 123 116 personnes (sur un total de 249 822 habitants), dont 83 886 ouvriers, lesquels sont 35 265 dans l'industrie, 36 098 dans l'agriculture, 7 012 dans le commerce/transport et 3 550 domestiques²⁹⁶.
- « L'accroissement de la population totale de 1907 à 1935 a été entièrement absorbé par le canton d'Esch et par la capitale²⁹⁷ ». Ceci relève de la sidérurgie (usine dans le canton d'Esch) et des services générés par l'industrie (dans la capitale).
- En 1871, il a fallu environ 25,5% du total des habitants²⁹⁸ pour procurer au pays l'essentiel de sa nourriture ; en 1947, ce pourcentage tombe à 12%.

294 Emmanuel Todd, *L'invention de l'Europe*, Paris, 1996 (1990), p. 568.

295 Recensement professionnel et industriel du 12 juin 1907, fasc. XXII, p. 92, p. 25.

296 Vivant dans le ménage du patron. En dehors des ouvriers, la population active totale compte encore 34 152 indépendants et 5 078 employés.

297 Bulletin du Service d'Etudes et de Documentation Economiques et de l'Office de la Statistique Générale, janvier-juin 1950, n° 1 et 2, p. 28.

298 Ibid. p. 35.

- Dans l'industrie et les métiers²⁹⁹ la part des ouvriers reste relativement stable sur une quarantaine d'années : 74,1% en 1907 ; 72,2% en 1935 ; 76,3% en 1947.
- Entre les recensements de 1981 et 2001 le recul de l'univers ouvrier³⁰⁰ est double :
 - La baisse en pourcentage est de 42,2% à 33,1% ;
 - La baisse est de 36 000 à 23 000 en valeur absolue.
- Selon le recensement de la population de 2001 l'effectif des employés privés dépasse celui des ouvriers : *employé privé* est désormais le statut le mieux représenté (35,6% de la population ayant un emploi).

Actuellement, le paradoxe luxembourgeois génère toujours ses effets :

- La production de richesses persiste : le niveau de vie reste un des plus élevés d'Europe.
- La précarité – voire même la pauvreté – est croissante.

Notons quelques indications numériques³⁰¹ en relation avec la précarité/pauvreté.

- Le taux de risque de pauvreté augmente de 11,0% en 1996 à 17,5% en 2019. Ce taux est dressé à partir de la médiane de la distribution des revenus : la valeur de la médiane sépare la population en deux parties de taille égale. La médiane, c'est-à-dire le niveau de vie médian, s'élève à 3007 euros. Une moitié de la population a un niveau de vie inférieur à la médiane, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur à la médiane. Le seuil de risque de pauvreté est situé à 60% du revenu médian (au niveau national). En 2019, la valeur du seuil de pauvreté est de 1 894 euros par mois et par adulte.
- « La moitié la plus aisée de la population gagne 71% de l'ensemble des revenus des ménages ». Et encore. « Il existe un écart important entre les

299 Ibid. p. 31.

300 Fernand Fehlen (dir.), La société luxembourgeoise à travers le recensement de 2001, Luxembourg (Statec), 2003, p. 73.

301 Rapport travail et cohésion sociale, Luxembourg (Statec), oct. 2020, p. 96, p. 94, p. 95, p. 108.

extrêmes : les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas, ne possèdent que 2,5% de la masse totale des revenus des ménages, contre 23,8% pour les plus aisés ».

- « Le travail ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 15,2% des personnes en emploi sont exposées au risque de pauvreté ».
- « Les transferts sociaux représentent en moyenne 26,7% du revenu brut des ménages » (2019).
- En 2013, le taux de risque de pauvreté est de 38,7% avant transferts sociaux et de 11,9% après transferts sociaux. En 2019, le taux est de 46,9% avant transferts sociaux et de 17,5% après transferts sociaux.
- « En 2017, près de deux tiers des salariés à bas salaire ne sont pas en risque de pauvreté », car ils disposent d'autres sources de revenu. « Toutefois la moitié des salariés qui se trouvent en risque de pauvreté ont des bas salaires horaires³⁰² ».

Ces quelques statistiques sont moins le signe d'une évolution conjoncturelle, que celui d'un mouvement tendanciel de longue haleine. Finalement, les transferts sociaux sont à la fois efficaces, utiles et nécessaires.

...

A partir du déclin des Trente glorieuses la société luxembourgeoise a changé et ceci sur plusieurs niveaux.

Premier niveau : emploi féminin

Le taux d'emploi³⁰³ passe de 67,2% en 2003 à 70,1% en 2011. Ceci est en relation avec « le taux d'emploi féminin qui contribue très largement à cette tendance de fond ». Le taux d'emploi féminin augmente de 55,1% en 2003 à 61,9% en 2011.

302 Rapport travail et cohésion sociale – L'Etat social et le bien-être de la société luxembourgeoise, Luxembourg (Statec), 2018, p. 85.

303 Rapport travail et cohésion sociale, Luxembourg 2012, cahier économique n° 114 du Statec, p. 33.

Le temps de travail partiel³⁰⁴ est surtout féminin, bien qu'il se soit tassé de 37,1% en 2007 à 35,3% en 2017 : le taux masculin a augmenté de 2,6% à 6,1% au cours de la même période, mais à un niveau bien moindre.

Dans ce contexte, rappelons les transformations de la famille³⁰⁵.

Deuxième niveau : les statuts des salariés

Le statut a été emblématique des Trente glorieuses. Le statut procure sécurité au salarié, une place bien à lui dans l'entreprise. L'industrie lourde a amplement encouragé la mise en place de statuts. Même les syndicats ont défendu les statuts et avantages y liés. Cette protection du salarié à l'intérieur de l'entreprise et vers l'extérieur, vole en éclats avec l'instauration de la nouvelle société.

La place financière n'a que faire de la notion de statut, lequel est plutôt assimilé à un acquis social aux yeux des banques.

Le statut est affaibli par la crise économique de 2008 et la pandémie (Covid-19). Ces crises ont favorisé le travail clandestin (ou travail au noir) qui néglige le statut.

Le statut est une notion complexe, changeante, déterminée par deux approches.

Par la première approche, on entend un classement sur lequel une large majorité est d'accord : par exemple un médecin, un réviseur d'entreprise, un architecte disposent d'un meilleur statut qu'un installateur.

Selon la seconde approche, sont appréciés la reconnaissance, le respect et le prestige générés par le statut.

Les métiers de l'*esprit*, intellectuels, jouissent d'un prestige plus élevé que les métiers des *mains*. Ce n'est pas nouveau, mais la *quasi*-disparition de l'industrie lourde au Luxembourg a accentué cette structure.

304 Rapport travail et cohésion sociale, Luxembourg (Statec), 2018, op. cit. p. 49.

305 Pour des détails voir Gérard Trausch, Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg, op. cit. Voir surtout les cahiers économiques publiés par le Statec : n° 108, op. cit. p. 61 et suivantes ; n° 113, op. cit. p. 164 et suivantes ; n° 119, op. cit. p. 180 et suivantes.

Troisième niveau : la précarité

L'économie financiarisée produit de la précarité, les statistiques le confirment clairement. La pandémie de la Covid-19 accélère le phénomène, surtout dans la branche Horeca, mais pas seulement. En général, les petits salaires sont le plus touchés.

Quatrième niveau : le déclassement du travail manuel

Le démantèlement de l'industrie lourde luxembourgeoise a entraîné la dévaluation du travail manuel. La demande de main-d'œuvre peu qualifiée est en chute libre. La place financière – comme l'industrie lourde au temps de l'industrialisation – contribue à la formation du personnel. Il s'agit d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Par contre, la demande de main-d'œuvre ouvrière classique a baissé considérablement. Il subsiste une main-d'œuvre peu qualifiée dans certaines branches du bâtiment, que la population luxembourgeoise évite, car mal rémunérée. Finalement, la valeur sociale du travail manuel est (fortement) affaiblie, ce qui nous mène au point suivant.

Cinquième niveau : apparition de l'homme « inutile »

Seraient inutiles³⁰⁶ les chômeurs, les *working poor*, les précaires, les hommes superflus, ..., les sans perspectives. Précisons immédiatement : « l'inutilité est un concept qui désigne une relation, et non une caractéristique intrinsèque d'un individu ».

Le critère d'inutilité est double : *inutilité aux autres, inutilité à soi*.

L'*inutilité aux autres* comporte deux catégories.

La première « est constituée de ceux qui pour survivre ont besoin en permanence de l'assistance des autres », par exemple recourant aux transferts sociaux ou au cadre familial. On y range par exemple les *hommes sans travail*, mais en âge de travailler.

306 Pierre-Noël Giraud, *L'homme inutile – Une économie politique du populisme*, Paris, 2018, 282 pages ; citations pages 16 et 18.

La seconde catégorie est constituée des *working poor* et des précaires, condamnés à aligner des petits boulots pour survivre, leur seul soutien est familial.

L'inutilité à soi concerne les gens (par exemple des *working poor* ou des précaires) qui « ont très peu de chances, quels que soient leurs efforts personnels, de pouvoir améliorer leur sort. Ils deviennent inutiles à eux-mêmes ». Amartya Sen³⁰⁷ parle alors d'une personne privée de « capacités » : il est dans l'impossibilité d'améliorer sa situation et est ainsi privé d'une part des libertés élémentaires.

Sixième niveau : l'économie clandestine

Le temps de la crise est aussi – en règle générale – le temps de l'économie clandestine (ou parallèle) et surtout du travail clandestin. Ainsi, les hommes inutiles, dont il est question, sont souvent acculés au travail clandestin pour survivre. Il existe aussi du travail clandestin de la part des entreprises visant à éviter le coût social du travail.

Septième niveau : urbanisation croissante

L'ensemble du Grand-Duché se transforme de manière continue en tissu urbain. Plusieurs facteurs interviennent.

- Les nouveaux modes de vie (par exemple numérique, Smartphone, ...) agissent indifféremment en milieu urbain et en milieu rural.
- L'opposition classique entre rural et urbain s'estompe. Le village d'antan disparaît au profit du village urbanisé, car les façons de vivre ensemble se ressemblent de plus en plus sur le territoire du Grand-Duché ; par exemple les villages se dotent de bâtiments à logements multiples (appartements, studios, ...). Partout, on a accès facile à une grande surface, à un réseau.
- En règle générale, plus on est connecté, plus il y a valorisation du lieu d'habitation.

307 Amartya Sen (prix Nobel d'économie 1998), *L'idée de justice*, Paris, 2010 (2009), p. 277-326.

- L'industrialisation du Luxembourg a d'abord accentué l'opposition ville-campagne, puis a généré l'opposition ouvriers-paysans. Cette constellation a disparu.

Selon Fareed Zakaria³⁰⁸ (essayiste, journaliste) la ville est un moyen de vivre plutôt durable. « Les zones urbaines occupent moins de 3% de la surface de la Planète mais hébergent la moitié de ses habitants ».

•••

Au cours des années 1980 les Trente glorieuses tombent en panne, l'apparition du chômage en est le signe emblématique. Les gouvernements recourent alors à l'endettement. Celui-ci persiste, mais le chômage ne disparaît pas, au contraire.

Le nouveau capitalisme financier est tourné vers le profit des actionnaires.

Venons-en à la mutation fondamentale de la société, en relation avec « le désenchantement postindustriel³⁰⁹ ».

Dans la société industrielle, des Trente glorieuses les salariés bénéficient d'une double protection.

- Une ambition collective comme le syndicalisme, la social-démocratie, atténuant l'individualisme inhérent à la société industrielle.
- L'intervention d'institutions : famille, Eglise ; elles accueillent la population sans restrictions.

Le néolibéralisme a fortement érodé cette structure ; précédemment, nous avons abordé cette évolution. Trois facteurs y ont contribué.

308 Fareed Zakaria, Retour vers le futur, 10 leçons pour demain, Paris, 2021 (2020), p. 152 ; un sous-chapitre s'intitule *L'urbanisation sans fin* (p. 145-152) ; traduit de l'anglais par Laurent Bury.

309 David Goodhart (ancien journaliste au *Financial Times*, essayiste), La tête, la main et le cœur – La lutte pour la dignité et le statut social au XXI^e siècle, Paris, 2020 ; titre d'un chapitre, p. 60-68, les quelques citations comprises.

- La société postindustrielle a généré toujours plus de richesses, mais moins de sens.
- Cette société a une vision (plus) laïque, encore plus individualiste, antitraditionnelle.
- En règle générale, importent aujourd'hui l'éducation, la formation, la compréhension des nouvelles technologies, au sens large. Avec la massification de l'enseignement supérieur (classique et technique) une « classe cognitive » s'est formée, « plus vaste, plus ouverte, plus démocratique ».

Cette société est bien plus incertaine ; par exemple, l'intelligence artificielle peut faire des ravages dans « les rangs des professions intellectuelles moyennes ».

Au Luxembourg, le passage de la société industrielle à la société postindustrielle a été un véritable bouleversement.

2.2.3.3.3. L'aboutissement : une société nouvelle

Le passage des Trente glorieuses vers la nouvelle société³¹⁰ est interprété de manière originale par le sociologue allemand Andreas Reckwitz³¹¹ : la transition de l'*Allgemeines* (le général) vers le *Besonderes* (le singulier).

La société industrielle est la production de masse, la société nouvelle représente la production de biens et services singuliers. Prenons quelques exemples : chercher un bon restaurant, un film particulier, un bon vin, ou sélectionner un médecin, un avocat, un artisan aux qualifications particulières, un conseil judicieux en gestion, un roman extraordinaire. Voilà des services/produits personnalisés, singularisés. On passe des attentes des produits et services standardisés aux produits et services particuliers ou singularisés. *In fine*, il s'agit du passage du capitalisme industriel vers le capitalisme culturel. C'est-là une démarche inédite, aux conséquences multiples. Ainsi, la société industrielle a mis l'accent sur des connaissances formelles liées à des exigences de performance (cf. sidérurgie).

310 Voir Gérard Trausch, Evolution sociétale et inégalités sociales au Luxembourg, in : *nos cahiers*, n°1/2, 2020, p. 201 et suivantes.

311 Andreas Reckwitz, *Die Gesellschaft der Singularitäten*, Berlin, 2019, 480 pages.

Dans la nouvelle économie, les exigences sont liées à la « Kulturökonomie ». La production culturelle compte souvent des biens matériels. « Kulturelle Güter haben häufig dinglichen Charakter, etwa im expansiven Bereich der Mode, der Innenarchitektur und der Unterhaltungselektronik³¹² ». Venons-en à une pensée centrale d'Andreas Reckwitz. « Die Logik des Allgemeinen ist mit dem gesellschaftlichen Prozess der formalen Rationalisierung verknüpft, die Logik der Singularitäten mit einem Prozess der Kulturalisierung. Während in der klassischen, vor allem der industriellen Moderne, Prozesse der Singularisierung und Kulturalisierung Antipoden zur Herrschaft des Allgemeinen darstellten und dieser zugleich strukturell untergeordnet waren, werden sie in der Spätmoderne leitend und strukturbildend für die ganze Gesellschaft ».

Résumons, sur différents plans, la pensée d'Andreas Reckwitz.

Plan de la production

Le temps du fordisme est l'ère de la production standardisée, de masse. L'après-fordisme exige des produits et services particularisés, personnalisés, « authentiques ». Andreas Reckwitz parle « d'Attraktivitätsmärkte », avec des « Affektgüter » (cf. marché de l'art). Leur production est beaucoup plus incertaine que lors du fordisme.

Plan du travail

Les qualités professionnelles formelles des salariés, repris du fordisme, ne suffisent plus : la créativité est indispensable sur le marché des singularités. Dans l'entreprise, des projets sont réalisés par un collectif momentané, lui-même singularisé : « das Projekt ist aber auch dadurch singularistisch strukturiert, dass es als *kollektive Einheit selbst* singular wird³¹³ ».

Plan « Kulturmaschine »

Selon Andreas Reckwitz³¹⁴ la digitalisation³¹⁵ et les réseaux favorisent considérablement la singularité. Sur Internet apparaissent continuellement

312 Ibid. p. 124 et p. 27.

313 Ibid. p. 195.

314 Ibid. p. 238 et p. 242.

315 Voir par exemple Transformation digitale, *Paperjam*, mai 2021, 66 pages.

images, textes, sans et avec musique, avec effet cumulatif. « Dies führt dazu, dass in der Kulturmaschine gewissermaßen Kultur im Überfluss vorhanden ist ». Tout cela contribue à la « Auflösung des Allgemeinheitsanspruchs der Kultur, der in der klassischen Moderne existierte ».

Plan conduite de la vie

Le sociologue allemand parle d'une société culturelle de classes (*kulturelle Klassengesellschaft*). Les différences entre elles s'expriment à la fois par des ressources matérielles et selon le style de vie (capital culturel). Ainsi, une nouvelle *Mittelklasse*, au capital culturel affirmé, a surgi à côté de l'ancienne *Mittelklasse*, proche de l'ancienne société. S'y ajoute une classe inférieure (*Unterklasse*), *condamnée* à travailler pour survivre, face à la nouvelle *Mittelklasse*, qui se préoccupe surtout de se « valoriser », de se « réaliser ».

Andreas Reckwitz insiste sur un aspect en particulier : l'idéal normatif du progrès continu de la société – issue du fordisme – est ébranlé par la crise de l'*Allgemeines*. La conséquence est connue : transformation de l'économie industrielle de masse à l'économie des connaissances. Les gagnants ont contribué à cette transformation (marché des singularités) et les perdants persistent dans le marché fordiste.

Andreas Reckwitz s'est inspiré de Lucien Karpik³¹⁶. Ce dernier écrit en sociologue de l'économie, le premier écrit en sociologue de la société et met l'accent sur le culturel en général.

Le sociologue Ulrich Beck³¹⁷ parle de l'individualisation de la société, Andreas Reckwitz déclare aller au-delà de cette notion.

•••

Un des premiers à analyser les mutations sociétales en Europe de l'ouest est le géographe Christophe Guilluy³¹⁸. La mondialisation a frappé la France

316 Lucien Karpik, *L'économie des singularités*, Paris, 2007, 392 pages.

317 Ulrich Beck, *Risikogesellschaft – Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Frankfurt/Main, 1986, 392 pages.

318 Christophe Guilluy, *La France périphérique – Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, 2014, 185 pages.

qui est traditionnellement peu portée sur les exportations (contrairement à l'Allemagne). La conséquence est une sévère désindustrialisation. D'où la percée de la France *périphérique*³¹⁹ : « ce sont à la fois les ouvriers, les indépendants, les paysans, des actifs, des chômeurs, des jeunes, des retraités : l'ensemble des catégories modestes ». Et encore : « Elles ont fait un diagnostic concernant la mondialisation. Après y avoir adhéré, elles ont pu constater que celle-ci les appauvrisait socialement et les fragilisait culturellement ».

Il ne s'agit pas d'une minorité, au contraire, cet auteur estime que la population périphérique fait 60% de la population française. Les « gilets jaunes » sont l'aspect le plus visible de cette population. Christophe Guilluy³²⁰ parle même de la fin de la classe moyenne.

A l'autre bout de l'échelle sociale est située la France *métropolitaine*. Elle est pleinement intégrée dans l'*économie-monde*. Elle est liée aux secteurs clés : « à la conception-recherche, aux prestations culturelles, à la gestion, à la finance, aux commerces interentreprises (secteurs de la logistique et des transports), à la culture et aux loisirs³²¹ ». Cette France métropolitaine se trouve à l'aise sur la scène internationale et est dotée de mobilité. Cette population a tendance à se séparer socialement et géographiquement de la France périphérique, qui « est devenue une contre-société³²² ».

Les classes moyennes inférieures ou classes populaires sont triplement visées :

- Elles sont plongées dans une certaine insécurité culturelle (cf. désindustrialisation ; l'homme « inutile »).
- Elles sont handicapées du point de vue revenu et exposées au chômage.
- Elles ont des perspectives d'avenir réduites.

Les deux France (métropolitaine et périphérique) « décrivent les nouvelles fractures politiques présentes et à venir³²³ ».

319 Christophe Guilluy lors d'un entretien dans *Le Figaro* du 20 mai 2019.

320 Christophe Guilluy, *No Society – La fin de la classe moyenne occidentale*, Paris, 2018, 242 pages.

321 Christophe Guilluy, *La France périphérique*, op. cit. p. 35 ; voir aussi : Christophe Guilluy, *Fractures françaises*, Paris, 2010, 195 pages.

322 Christophe Guilluy lors d'un entretien dans *Le Figaro* du 12 sept. 2014.

323 Ibid.

David Goodhart a lui aussi examiné la problématique de la transformation de la société. Cet auteur distingue les « anywhere » (les *partout*) et les « somewhere » (les *quelque part*). Les premiers sont les gagnants et les seconds les perdants de la société, les *Entre-Deux* sont une minorité importante, glissée justement entre les gagnants et les perdants.

Christophe Guilluy, Andreas Reckwitz et David Goodhart ont analysé la marche vers le néolibéralisme. Ces trois auteurs ont procédé selon deux approches : la première est liée au pays d'origine, la seconde implique leurs formations respectives (géographe, sociologue, journaliste).

Quelle est la position du Luxembourg ? L'auteur³²⁴ de ce travail a analysé la société luxembourgeoise :

- dans le sens de modifications générales,
- dans le sens de modifications sociales.

La séparation en gagnants et en perdants est renforcée par un facteur spécifique du comportement humain. Selon les économistes Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg « les gagnants sont plus heureux s'ils savent que les perdants connaissent leur succès. Quant aux perdants, ils souffrent plus s'ils savent que les gagnants sont au courant de leur manque de réussite. Ainsi, notre position dans la hiérarchie sociale a des conséquences physiologiques. Ces conséquences ont un impact sur notre santé mentale, qui se dégrade lorsque nous sommes persuadés que nous sommes situés en bas de l'échelle sociale³²⁵ ».

Une telle attitude est largement amplifiée dans un petit pays : la position des gagnants est confirmée, celle des perdants aussi, mais dans le sens que ces derniers seraient coresponsables de ce qui leur arrive.

Le capitalisme a généré à la fois prospérité et précarité, c'est bien connu. Concluons avec le journaliste et essayiste Eric Le Boucher³²⁶ : « Ne nous trompons pas. Même si en fin de compte le capitalisme délivre beaucoup

324 Gérard Trausch, Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg, op. cit. p. 344 et suivantes, p. 355 et suivantes ; Gérard Trausch, Evolution sociétale et inégalités sociales au Luxembourg, in : *nos cahiers*, n° 1/2, 2020, p. 153 et suivantes.

325 Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg, La fabrique de la défiance ... et comment s'en sortir, Paris, 2012, p. 43.

326 Eric Le Boucher, Echec à la barbarie, Paris, 2022, p. 50.

plus de bienfaits que ne le disent ses détracteurs, si le peuple exagère sa plainte, si beaucoup de ceux qui crient n'ont pas vraiment mal, il reste que le sentiment de ne pas participer au repas des riches et de perdre pied est une réalité ».

2.2.3.3.3.1. Modifications générales dans la société luxembourgeoise

Considérons les trois aspects suivants : recul de la mort, amélioration de la mobilité, changements des modes de vie.

- Recul de la mort

Notons quelques indications statistiques à trois moments différents³²⁷ du 20^e siècle.

- 1901 : à 60 ans, 45% des hommes survivent, 51% des femmes ;
- 1960 : à 60 ans, 75% des hommes survivent, 85% des femmes ;
- 1995 : à 60 ans, 84% des hommes survivent, 93% des femmes.

Les conséquences sont considérables, par exemple au niveau du vivre-ensemble dans la famille³²⁸ ; problèmes du financement de la retraite³²⁹ ; problèmes du vieillissement³³⁰.

Écoutons l'avis d'une psychologue³³¹ : « Wir erleben eine Verjüngung des Alters ».

- Amélioration de la mobilité

327 Gérard Trausch, La mortalité au Luxembourg 1901-1995 ; cahier économique n° 88 du Statec, annexes statistiques.

328 Paul Yonnet, Famille – Le recul de la mort, L'avènement de l'individu contemporain, Paris, 2006, 517 pages.

329 Jacques Bichot, Urgence retraites – Petit traité de réanimation, Paris, 2008, 172 pages.

330 Serge Guérin, La nouvelle société des seniors, Paris, 2011, 222 pages et Anastasia Blanché (psychanalyste, psychosociologue clinicienne, enseignante à l'université de Paris-VII), La retraite, une nouvelle vie – Une odyssée personnelle et collective, Paris, 2014, 267 pages.

331 Pasqualina Perrig-Chiello (Universität Bern) au cours d'une interview dans *Focus*, n° 23, 2021.

Avant l'apparition des chemins de fer, la mobilité est celle du pas du cheval. Les chemins de fer – à partir de 1859 – permettent à la fois la mobilité géographique, les développements économiques (la barrière de la distance est abolie) et le rapprochement des Luxembourgeois les uns des autres.

Un des marqueurs de la Seconde révolution industrielle³³² est l'apparition du moteur à explosion. Cette nouvelle mobilité est plus individualiste ; l'automobile démocratise le transport et assure une nouvelle liberté. Mais le prix à payer n'est pas anodin pour la collectivité, surtout en matière d'infrastructures, d'environnement et de paysage.

De nouvelles mobilités apparaissent : Internet, réseaux, plateforme ; ce qui peut mener à de nouvelles inégalités. « L'entreprise de plateforme (...) est un système ouvert, ou semi-ouvert, où la valeur est créée du côté de l'offre par la mobilisation d'une multitude de contributeurs n'appartenant pas à la firme plateforme, et du côté de la demande par les interactions avec les utilisateurs, et les masses de données recueillies sur ces utilisateurs lors des échanges³³³ ». La plateforme *Amazon* est bien connue.

A la mobilité géographique (chemins de fer, automobile) s'ajoute ainsi la mobilité virtuelle.

- Changements des modes de vie

Leur origine réside dans l'allongement extraordinaire de notre espérance³³⁴ de vie au cours du 20^e siècle. Entre 1901 et 1995, l'espérance de vie à la naissance au Luxembourg augmente de 55% pour le sexe masculin, en passant de 47,0 ans à 72,8 ans ; pour le sexe féminin l'augmentation est de 63%, passage de 49,0 ans à 79,8 ans.

Un homme contemporain vit successivement une vie de travail *et* une vie de retraite, la seconde peut même compter davantage d'années que la première.

332 Pour des détails voir Gérard Trausch, 2017, op. cit. p. 211 et suivantes.

333 Pierre Veltz (ingénieur et sociologue), *La société hyper-industrielle – Le nouveau capitalisme productif*, Paris, 2017, 121 pages ; citation p. 46. Voir aussi Nik Srnicek, *Capitalisme de plateforme – L'hégémonie de l'économie numérique*, Paris, 2018 (2017), 156 pages.

334 Gérard Trausch, *La mortalité au Luxembourg*, op. cit. Annexes statistiques.

Avant la Révolution française, le temps est organisé par le religieux et le climatique. Avec l'avènement de la Révolution française, le travail a structuré le temps. De nouvelles hiérarchies sociales et professionnelles surgissent.

Cette structure sociale/culturelle assure la révolution industrielle qui sort la société du seul rythme agraire et saisonnier.

Cette société industrielle a généré des rentes foncières et financières. Une « classe rentière³³⁵ » est apparue. Au Luxembourg, cette classe rentière s'éclipse au cours de l'entre-deux-guerres : les titres allemands et russes (Révolution de 1917) s'envolent en fumée.

La classe rentière est un groupe *social*. Avec les Trente glorieuses apparaissent les retraités, qui sont un groupe d'*âge*, lequel s'achemine vers 30% de la population totale. Les habitudes de consommation en sont bouleversées.

Venons-en à la grande transformation sociétale : la chute du temps de travail.

Nous venons de parler de l'allongement prodigieux de l'espérance de vie ; en d'autres mots, « plus le temps est long, plus il est à soi³³⁶ ». Et encore. « On peut discuter les chiffres de la place nouvelle du travail qui, dans les pays développés, est de 12 à 16% du temps de nos vies, mais ce qui est sûr, c'est que l'on travaillait facilement trois fois plus il y a un siècle ».

Nous héritons de nos parents, lorsque nous avons atteint l'âge de la retraite. « Les transmissions changent de nature : on se fréquente vingt ans de plus entre parents et enfants, on se transmet des récits et des valeurs ..., du contrôle social aussi ».

Un paradoxe est apparu : « plus la vie est longue, plus on vit par séquences courtes ». ... « Avec une vie plus longue, on peut sans cesse *re-tenter sa chance*, en amour, durant les études, au travail, dans nos choix

335 Jean Viard (sociologue), La France dans le monde qui vient – La grande métamorphose, Paris, 2013, p. 71.

336 Ibid. p. 47, p. 50, p. 53 et p. 54.

résidentiels, sportifs, culturels, et même idéologiques, politiques ou religieux ».

Jean Viard³³⁷ parle à juste titre de « la société de vies longues et de travail court ».

S'y ajoute une complexification de nos identités : jadis « on » était par exemple charpentier ; aujourd'hui, « on » est charpentier, hétérosexuel, skieur, mélomane, de la Moselle, etc.

Notons un aspect économique de cette civilisation du temps libre : l'emploi consacré à l'éducation, à la santé, au divertissement, aux activités culturelles représente autour de 40% des postes de travail (selon Jean Viard).

2.2.3.3.2. Modifications sociales dans la société luxembourgeoise

Rappelons que Christophe Guilluy, Andreas Reckwitz et David Goodhart ont examiné le passage des Trente glorieuses vers la société néolibérale, dans les pays européens. Le Luxembourg³³⁸ ne fait pas exception.

Le Luxembourg est un pays de classes moyennes, c'est bien connu ; ceci vaut d'autant plus que le monde ouvrier est en plein déclin. Parler de classes moyennes, c'est soulever la problématique de la définition.

Tocqueville³³⁹ a résumé l'impact des classes moyennes sur la société : « La passion du bien-être matériel est essentiellement une passion de classe moyenne ; elle grandit et s'étend avec cette classe ».

Le sociologue Serge Bosc³⁴⁰ prévoit trois critères pour déterminer les classes moyennes. Le premier, tout à fait subjectif, est le sentiment d'appartenance aux classes moyennes ; le deuxième indique le revenu et le troi-

337 Jean Viard, Nouveau portrait de la France – La société des modes de vie, Paris, 2011, p. 70.

338 Gérard Trausch, Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg, op. cit. p. 355 et suivantes.

339 Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, II, Paris, 1986, p. 517 ; introduction et notes de Jean-Claude Lamberti et Françoise Mélonio ; suivent deux autres ouvrages de Tocqueville : Souvenirs, L'Ancien Régime et la Révolution française.

340 Serge Bosc, Tous en classes moyennes ? Paris, 2013, p. 37.

sième est lié à une nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles.

Quant au premier critère, on constate une *ruée* vers les classes moyennes : chacun s'en réclame ; par exemple celui disposant d'un revenu élevé, l'ouvrier qui revendique cette promotion dans les classes moyennes. Le second critère renvoie à des catégories sociales fort variées. Enfin, le dernier critère est lié à la notion de statut, qui est en crise. Définir les classes moyennes est une véritable gageure.

Qualifier la population luxembourgeoise de classes moyennes se justifie dans le sens que les situations extrêmes y sont rares : ni des très riches, ni des très pauvres.

L'organisation des classes moyennes remonte au début du 20^e siècle³⁴¹. En 1906 est créée l'Union commerciale à Luxembourg. En 1909 apparaît, au niveau national, la *Fédération des commerçants du Grand-Duché de Luxembourg*. Il s'agit en fait de l'union des commerçants et artisans ; en 1929 les artisans se séparent, car les intérêts des deux composantes divergent trop : « in der Tat standen die Interessen der Schreinermeister zu denen der Möbelhändler, der Schuhmachermeister zu denen der Schuhhändler, ... der Schneidermeister zu denen der Konfektionsgeschäfte³⁴² ... ».

Les ambitions de la Fédération ne sont pas modestes³⁴³ : elle fait paraître un mensuel (*Der kaufmännische Mittelstand. Organ des kaufmännischen Vereins. Union Commerciale Luxembourg*) ; elle revendique un siège au Conseil d'Etat (il s'agit d'une revendication à caractère corporatiste). Elle envisage même la constitution éventuelle d'une « unabhängige Wirtschaftspartei ». Cette association s'occupe évidemment constamment de ses propres intérêts³⁴⁴ (par exemple concurrence déloyale).

La Fédération se voit en fer de lance du Mittelstand qui s'étend constamment. En 1927 la Fédération déclare : « Wir müssen den Mittelstand grup-

341 Jacques Krau (président de la Fédération des commerçants du Grand-Duché de Luxembourg), *Entstehung und Entwicklung der Fédération des Commerçants du Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg, 1950, 126 pages.

342 Ibid. p. 81.

343 Ibid. p. 14/15, p. 72, p. 73-76.

344 Ibid. p. 70 pour des détails.

pieren und uns darüber klar werden, daß wir uns zu einer schlagfertigen Front zusammenfassen müssen. Was versteht man unter dieser schlagfertigen Front? Was man bisher den Mittelstand nannte: Handwerk, Kleinhandel, Bauerntum, dazu kommen Angestellte und Privatbeamten, Staatsbeamten und liberale Berufe³⁴⁵ ». On a l'impression que la Fédération considère à la fois le commerce et l'artisanat, ainsi que leurs clients. En tout cas, la diversité des classes moyennes est mise en évidence.

François Chatagner³⁴⁶ a judicieusement décrit l'hétérogénéité des classes moyennes. « Classe(s) moyenne(s), troisième classe, nouvelle classe, petite bourgeoisie, couches moyennes ou intermédiaires, les mots ne manquent pas pour désigner ce vaste ensemble qui occupe l'espace sociale entre bourgeoisie et prolétariat ».

Ce dernier aspect a été relevé par la Fédération³⁴⁷ en 1927 : « Zwischen zwei Puffern, dem Proletariat einerseits und dem Großkapital andererseits, geklemmt, habe der Mittelstand um seine Existenz zu kämpfen ».

Classe moyenne³⁴⁸ au singulier renvoie à un usage du 19^e siècle. Mais vers le début du 20^e siècle surgit l'expression au pluriel. Ainsi, l'association de défense des classes moyennes, créée en 1908 en France, parle de *classes moyennes*.

La moyennisation de la population luxembourgeoise se déroule en deux étapes. La première commence avec l'industrialisation : entre la bourgeoisie industrielle et le monde ouvrier se glissent peu à peu les classes moyennes. Ce mouvement est à son apogée au cours des Trente glorieuses. La seconde étape est liée – selon Henri Mendras³⁴⁹ – à « l'émiettement des classes ». Selon cet auteur, il s'agit davantage d'une *moyennisation* de la société que d'un développement des classes moyennes. Ce mouvement est tendanciel et n'empêche nullement la présence de gens riches et de gens en situation de précarité.

345 Ibid. p. 76.

346 François Chatagner (agrégé de sciences sociales), *Les classes sociales – Pertinence et permanence*, Paris (*Le Monde Editions*), 1997, p. 148.

347 Jacques Krau, 1950, op cit. p. 74.

348 Serge Bosc, *Tous en classes moyennes ?*, op. cit. p. 61.

349 Henri Mendras, *La Seconde révolution française 1965-1984*, Paris, 1994 (1988) ; cette expression est le titre de la première partie de son ouvrage, p. 27-95.

La population du Luxembourg est un ensemble de classes moyennes hétérogènes. Regroupons-les en catégories selon l'approche des trois auteurs cités précédemment.

A cet effet, les expressions de Christophe Guilluy³⁵⁰ sont utilisées, mais adaptées à la réalité luxembourgeoise³⁵¹ : *population métropolitaine* et *population périphérique*.

- Population métropolitaine

Deux conditions sont nécessaires à l'accès aux classes métropolitaines.

- Profiter de la mondialisation et/ou de la financiarisation de la société luxembourgeoise.
- Gagner bien au-delà du revenu médian.

Dans ce sens on peut dégager quatre groupes.

- Des gens actifs pour la place financière.
- Des gens qui profitent de la présence d'institutions internationales, notamment les institutions européennes ; par exemple des personnes actives dans ces institutions ; ceux qui ont loué un logement aux fonctionnaires internationaux.
- Des personnes actives dans le commerce international : les dimensions de l'économie luxembourgeoise s'étendent largement au-delà des besoins intérieurs.
- Le dernier groupe est formé par la population bénéficiant de revenus fixes appréciables ; par exemple fonctionnaires et retraités.

350 Christophe Guilluy, *La France périphérique – Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, 2014, 187 pages. Dans la foulée, voir du même auteur : *Fractures françaises*, Paris, 2010, 195 pages ; *Le crépuscule de la France d'en haut*, Paris, 2016, 253 pages ; *No Society – La fin de la classe moyenne occidentale*, Paris, 2018, 242 pages.

351 Gérard Trausch, *Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg*, op. cit. p. 355 et suivantes.

Rappelons quelques institutions européennes domiciliées au Luxembourg : le Secrétariat général du Parlement européen, la Commission européenne (des entités provenant des huit Directions générales), la Cour de justice de l'Union, la Cour des comptes européenne, la Banque européenne des investissements, le Fonds européen d'investissement, le Fonds européen de stabilité financière, le Mécanisme européen de stabilité (MES), Eurostat, Office des publications officielles, le centre de traduction de l'Union, L'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC), Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE).

A ces quatre groupes et aux actifs des institutions européennes, il faut ajouter des personnes du secteur culturel ; par exemple artistes, écrivains, journalistes, publicistes, etc.

La population métropolitaine préconise le oui au referendum du 7 juin 2015. L'enjeu se présente sous forme de trois questions (réponse : *oui* ou *non*) : approuvez-vous l'idée que les Luxembourgeois âgés de 16 à 18 ans aient le droit de vote passif; approuvez-vous l'idée que les résidents non-Luxembourgeois aient le droit de vote (sous certaines conditions) ; approuvez-vous l'idée de limiter le mandat de membre du gouvernement à dix ans ?

La population périphérique a infligé un camouflet à la population métropolitaine : le *non* l'emporte à 80,5% pour la première question, à 77,4% pour la seconde et à 69,3% pour la dernière.

En fait, nous sommes en présence d'un déséquilibre flagrant entre opinion publique et majorité politique. La population métropolitaine garde un avantage, ou faut-il parler de pouvoir, en l'occurrence ce que Marcel Gauchet³⁵² appelle « le monopole du pouvoir spirituel, ou de ce qui en tient lieu dans la société d'aujourd'hui, c'est-à-dire le pouvoir médiatique. Le clivage est entre ceux qui ont la parole et ceux qui ne l'ont pas ». En d'autres termes, la séparation entre population métropolitaine et population périphérique est confirmée. Soulignons un aspect extraordinaire : dans le cadre du referendum de 2015, la population périphérique (opinion publique) a désavoué la population métropolitaine (majorité politique). Mais une fois n'est pas coutume.

- Population périphérique

352 Marcel Gauchet, *Macron, les leçons d'un échec – Comprendre le malheur français II*, Paris, 2021, p. 257-258.

De nouveau, cette population est tout à fait hétérogène. Il s'agit par exemple³⁵³ de ménages avec enfant(s) ; les deux conjoints sont souvent actifs et habitent éloignés du lieu de travail. Deux voitures sont nécessaires ; leur entretien (avec éventuellement remboursement d'un emprunt) pèse sur la situation financière du ménage. S'y ajoute le coût du logement (loyer ou remboursement de l'emprunt-logement). Peut encore intervenir le coût de la garde d'enfant(s). En outre, le stress au travail n'est pas exclu, la stabilité de l'emploi est même loin d'être assurée. Les monoparentaux ne sont pas mieux lotis, au contraire. Cette description est peut-être trop pessimiste, mais cette situation existe et n'est même pas exceptionnelle.

Une partie des classes moyennes périphériques est en (grande) détresse : chômeurs (en fin de droits), gens sans moyens financiers, autres précaires, les « accidentés » de la vie et de la mondialisation et/ou de la financiarisation, ...

On peut parler ici des classes moyennes *perdantes* : elles sont sorties du salariat classique et sont entrées dans le *précarariat*.

Au Luxembourg, deux volets plutôt inquiétants sont apparus :

- Le travail ne préserve plus de la pauvreté ;
- Les indicateurs sociaux s'aggravent depuis une douzaine d'années.

La population du Luxembourg est composée de deux grands groupes (ou catégories). La population métropolitaine qui comprend les « élites », les véritables gagnants de la mondialisation et de la financiarisation et la population périphérique qui englobe les *perdants* de la société. Comme la séparation nette entre les deux groupes n'est guère possible, glissons un groupe « entre-deux » entre ces deux groupes, au sens de David Goodhart.

Le Luxembourg est un pays de classes moyennes, c'est bien connu. Justement, les classes moyennes relevant de la population périphérique (ou des « somewhere ») souffrent évidemment le plus. Jérôme Fourquet³⁵⁴ parle de « démoyennisation des modes de vies ». La précarité n'est pas loin. D'ailleurs, cet auteur parle de « gagnants-ouverts/perdants-fermés³⁵⁵ ». Pour ces

353 Gérard Trausch, Histoire économique ..., op. cit. p. 360/361.

354 Citation d'Eugénie Bastié dans *Le Figaro* du 12 octobre 2021 : portrait de Jérôme Fourquet.

355 Jérôme Fourquet, L'archipel français – Naissance d'une nation multiple et divisée, Paris, 2019, p. 271 et suivantes.

derniers, c'est « l'économie de la débrouille³⁵⁶ ».

Robert Urbé³⁵⁷, *fervent défenseur de la cause sociale (Paperjam)*, a judicieusement récapitulé la problématique sociale. « Les gens qui ont dû encaisser le plus sont ceux qui étaient déjà vulnérables avant la crise. La crise a davantage aggravé la pauvreté et les inégalités, notamment celles des familles monoparentales, des familles avec enfants et des jeunes à l'école. Ceux qui avaient déjà des problèmes avant la crise en ont encore un peu plus maintenant et ont subi des dégradations supplémentaires ».

Une autre grande transformation se déroule au Grand-Duché. Les services liés à la finance et au commerce international sont majoritairement situés dans la capitale. Le prix du logement chasse les employés de la Place vers les communes périphériques et au-delà. Les villages perdent peu à peu leur caractère rural et deviennent un tissu urbain résidentiel. Le prix du logement et des terrains à bâtir se mettent à flamber. Pour la première fois dans le Grand-Duché – lieu de travail et lieu d'habitation différent – créant des problèmes de transport (presque) insolubles.

Rappelons que, du temps de la sidérurgie, lieu de travail et lieu d'habitation ont coïncidé en grande partie.

Enfin, retenons un problème dans la capitale : le coût de la location commerciale fait fuir des magasins. Deux facteurs aggravent la situation : les entrants-acheteurs ne trouvent guère de place à garer la voiture, la Covid-19 a empiré la situation.

3. EVOLUTION SOCIÉTALE : THÉORIE ET PRATIQUE

3.1. Quelques réflexions finales sur l'ordolibéralisme

Revenons une dernière fois à l'ordolibéralisme, en quelques points.

356 Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely, *La France sous nos yeux – Economie, paysages, nouveaux modes de vie*, Paris, 2021, p. 233 et suivantes.

357 Robert Urbé (membre de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques) lors d'un entretien dans *Paperjam* n° 215, août-septembre 2021, p. 49. Voir aussi et surtout l'interview de Robert Urbé dans le *Luxemburger Wort* du 4 mars 2022.

- Après la Seconde guerre mondiale, l'origine du modèle de croissance économique et sociale est différente dans chacun des quatre pays sous revue : Allemagne, Suède, France et Luxembourg (cf. 1.1.1. ; 1.1.2. ; 1.1.3. ; 1.1.4.). Seul le modèle rhénan plonge ses racines dans l'ordolibéralisme. Il y a au moins un point commun entre les quatre modèles : la composante sociale (protection sociale en expansion). L'Allemagne, la Suède et le Luxembourg ont un autre point commun : l'orientation de leur économie vers l'exportation.

Il n'y a pas de lien entre l'ordolibéralisme et l'origine du modèle luxembourgeois ; par contre, ce modèle luxembourgeois a une proximité avec le modèle rhénan. Il ne faut pas confondre ordolibéralisme et modèle rhénan.

- Après avoir fourni à l'économie sociale de marché sa charpente théorique, l'ordolibéralisme semble en recul. Aujourd'hui, le modèle de l'économie sociale de marché est mis en question, car apparemment de moins en moins social. Voilà qui est inquiétant. En effet, le modèle de substitution progressive au capitalisme rhénan serait le modèle anglo-saxon. En d'autres mots, un capitalisme alternatif au néolibéralisme anglo-saxon est-il possible ?

Dans ce contexte, on invoque parfois l'ordolibéralisme pour se démarquer du néolibéralisme anglo-saxon. Écoutons Jean-Louis Thiériot³⁵⁸, député LR (*Les Républicains*) : « notre famille de pensée, c'est la droite ordo-libérale, l'ordre et la liberté. Rien à voir avec l'ultralibéralisme anglo-saxon ». De même, indiquer que le Luxembourg est plus près de l'ordolibéralisme que du néolibéralisme, ne signifie nullement une proximité du modèle luxembourgeois avec l'ordolibéralisme : nous avons montré que cela n'est pas possible (cf.1.1.4.). Cette approche dégage une certaine anxiété³⁵⁹ : le modèle anglo-saxon serait-il le seul modèle économique d'avenir ? Voilà qui semble revaloriser l'ordolibéralisme, au moins par rapport au néolibéralisme anglo-saxon.

- La notion de concurrence est au centre de l'ordolibéralisme, c'est bien connu. Or, les dispositions sur la concurrence, introduites dans le Traité

358 Jean-Louis Thiériot lors d'un entretien dans *Le Figaro* du 4 mars 2021.

359 Fabrice Pesin et Christophe Strassel, *Le modèle allemand en question*, Paris, 2006, 180 pages.

européen de 1957 (CEE), sont, selon Hans von der Groeben³⁶⁰, la pièce maîtresse de ce traité. Écoutons-le³⁶¹ : « Paul Henri Spaak hat ein großes Verdienst an dem Zustandekommen der Verträge. Er war insofern ein Phänomen, als er bei den Verhandlungen mit den Ministern unsere Konzeption in einer hervorragenden Form vertreten hat. So schön hätten wir das nicht machen können. Der Spaak-Bericht wurde als Grundlage der Regierungsverhandlungen angenommen ».

Le succès de la reconstruction allemande après la Seconde guerre mondiale a évidemment éveillé l'intérêt d'autres pays et a inspiré la construction européenne. « Les principales influences intellectuelles qui ont orienté la construction communautaire sont d'une part l'ordolibéralisme allemand et d'autre part une conception plus étatiste défendue par la France³⁶² ». Les Allemands ont continuellement essayé de réduire – dans la construction européenne – les conceptions « dirigistes et étatistes » défendues par la France. Ainsi, les Allemands ne sont guère intéressés par la planification « à la française ».

Écoutons Emmanuel Combe³⁶³ : « la concurrence s'apparente à une forme de démocratie économique, qui permet aux plus méritants de faire valoir leur talent, en mettant sur le marché de meilleurs produits et services. La concurrence constitue une sorte d'aiguillon permanent qui élimine les rentes injustifiées. Elle n'est d'ailleurs pas incompatible avec une situation de monopole temporaire ou une politique dominante, acquise par les mérites ». Et encore, du même auteur : « ... l'Etat a pour mission d'être un *gendarme du marché*, qui détecte et sanctionne les comportements anti-concurrentiels ou de concurrence déloyale ». Voilà qui renvoie de nouveau aux fondements de l'ordolibéralisme.

360 Hans von der Groeben (1907-2005) : Delegierter bei den Vorbereitungen und den Regierungsverhandlungen zum Vertrag über die EWG. Mitglied der EWG-Kommission von 1958-1967 und der EG-Kommission von 1967-1970.

361 Hans von der Groeben, Europäische Integration aus historischer Erfahrung – Ein Zeitzeugengespräch mit Michael Gehler, Zentrum für Europäische Integrationsforschung, Universität Bonn, 2002.

362 Fabrice Pesin et Christophe Strassel, Le monde allemand en question, op. cit. p. 19.

363 Emmanuel Combe (vice-président de l'Autorité de la concurrence, professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne), La concurrence, Paris, 2021, p. 189 et p. 190.

En d'autres termes, l'économie allemande peut être considérée comme « une économie de marché coordonnée³⁶⁴ », proche de l'ordolibéralisme et loin du néolibéralisme.

- Un phénomène original a pu contribuer à la renommée internationale du modèle rhénan : « Le charme discret de l'influence allemande³⁶⁵ ».

Les événements de la Seconde guerre mondiale ont inspiré un profil bas à l'Allemagne fédérale dans ses relations internationales et ont plutôt favorisé « un modèle de prospérité tranquille ». A cet effet, elle a créé des instruments de promotion de son modèle, tout en évitant les pièges du nationalisme ; notons quelques exemples.

- Les *Goethe Institute* sont les plus connus ; leur objet est la langue et la culture allemandes (autour de 160 Instituts dans environ 100 pays).
- Deutsche Welle Radio, en une trentaine de langues.
- Deux fondations liées à deux partis politiques : Friedrich Ebert Stiftung (depuis 1925) et la Konrad Adenauer Stiftung (depuis 1964). Présentes dans le monde entier, elles sont à la fois *think tank* et lieux de débats.
- Autour du ministère allemand des affaires étrangères gravite tout un ensemble d'organisations : Deutscher akademischer Austauschdienst (échanges universitaires), Zentralstelle für das Auslandsschulwesen (échanges scolaires), Institut für Auslandsbeziehungen (échanges culturels).
- Il y a évidemment d'autres organisations; bornons-nous à trois organisations liées à la recherche en économie: ifo-Institut – Leibniz Institut für Wirtschaftsforschung an der Universität München (seit 1949, 190 Mitarbeiter); deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW), Berlin

364 Michel Lallement, Temps et nouvelles frontières du travail en Allemagne et en France – Entre évolutions transverses et idiosyncrasies nationales, in : Michèle Dupré, Olivier Giraud et Michel Lallement (dir.), Trajectoires des modèles nationaux – Etat, démocratie et travail en France et en Allemagne, Bruxelles, 2012, p. 247 ; *Travail et Société*, n°71.

365 Il s'agit du titre d'une subdivision de Frédéric Charillon (professeur des universités de science politique à l'université de Clermont-Auvergne), *Guerres d'influence – Les Etats à la conquête des esprits*, Paris, 2022, p. 265-267 ; les deux citations comprises.

(seit 1925, 360 Mitarbeiter); Kiel Institut für Weltwirtschaft (créé en 1914, 180 Mitarbeiter).

- Patrick Artus³⁶⁶ et Marie-Paule Virard parlent de « philosophie qui nous paraît féconde dans le contexte actuel, c'est celle qui s'inspire de l'ordolibéralisme, une philosophie de la gouvernance économique, politique et sociale ... ». En fait, l'ordolibéralisme reste intéressant et moderne, parce qu'il vise davantage l'équilibre sociétal que l'équilibre économique.

Concluons avec ces deux auteurs. « En résumé, il nous semble qu'un nouvel esprit du capitalisme pourrait émerger en Europe avec la mise en œuvre d'un ordolibéralisme moderne qui lutterait contre les déséquilibres économiques qui ne sont pas acceptables ni efficaces, préserverait un socle de protection sociale correspondant aux valeurs du modèle européen, définirait les rôles respectifs de l'Etat et des entreprises, recenserait et traiterait les externalités justifiant une intervention de la puissance publique. La vocation des entreprises serait toujours de maximiser leurs profits, mais en respectant les incitations utiles à la prise en compte de l'intérêt général».

•••

Pour les fondateurs de l'économie politique (d'Adam Smith ... à John M. Keynes et Friedrich von Hayek), la pensée pluridimensionnelle globale a prévalu. « D'abord, elle était à la fois pensée du marché et des processus productifs, de l'acteur individuel et de la société, du choix rationnel et du mouvement historique. Et en même temps, elle était à la fois essai de compréhension des processus observables, effort de conceptualisation et de formalisation, guide pour les décisions du Prince et réflexion sur les finalités. Discipline assumant la triple dimension humaine, sociale et historique, c'était une *science morale et politique*³⁶⁷ ».

Cet aspect s'est effrité. « ... avec l'énorme production écrite que représentent les travaux de science économique des dernières décennies, l'ana-

366 Patrick Artus et Marie-Paule Virard, *La dernière chance du capitalisme*, Paris, 2021, p. 166 et p. 169.

367 Michel Beaud et Gilles Dostaler, *La pensée économique depuis Keynes – Historique et dictionnaire des principaux auteurs*, Paris, 1993, p. 204, p. 207 et p. 210 ; y comprises les citations suivantes, sauf indication contraire.

lyse, la théorie, la recherche – et avec elles la pensée – ont éclaté en de multiples domaines : le marché, l’entreprise, le choix public, le consommateur, l’économie nationale, le travail, l’emploi, le bien-être, l’économie internationale, la firme multinationale, les processus de mondialisation, le capitalisme, la technologie, l’innovation, l’information, et bien d’autres qu’on ne finirait pas d’énumérer ; avec, pour chacun, des sous-domaines de spécialisation, le tout étant surcloisonné par le jeu des écoles et traditions théoriques et des langues ».

Et encore. « Discipline éclatée, la science économique d’aujourd’hui se développe à travers une multitude de travaux, consacrés pour la plupart à des objets ponctuels, abordés à travers des approches réductrices. Le temps des synthèses et des reconstructions paraît encore loin ».

Finalement, « la pensée économique laisse, face aux grands problèmes de notre temps, l’économiste désarmé, avec des savoirs fragmentés, ses regards parcellaires et ce fascinant abîme entre un édifice théorique en quête de cohérence et un monde en quête de solutions et de réponses ». Peut-être serait-il indiqué d’élargir le domaine de l’économie à d’autres connaissances, par exemple le droit, la sociologie, l’histoire, la politologie, la géographie ?

Selon Karl Polanyi³⁶⁸, l’économie de marché aurait imposé une image déformée du monde. La sphère économique, omniprésente, aurait imposé sa vue matérialiste/utilitariste à toute la société. L’homme n’est pas seulement à la recherche de revenus, il aspire aussi à des avantages sociaux, à un statut dans la société.

On peut y ajouter la psychologie ; Daniel Kahneman³⁶⁹ est à la fois psychologue et prix Nobel d’économie (2002). Il pointe la grande *variabilité* des jugements, sur un même sujet, des décisions de justice, de médecine et dans le champ entrepreneurial. Rappelons que Daniel Kahneman est le seul psychologue doté du prix Nobel d’économie.

368 Karl Polanyi, *La grande transformation – Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, 1983 (1944), 419 pages ; et Karl Polanyi, *La mentalité de marché est obsolète*, Paris, 2021, 47 pages ; il s’agit d’un article paru en 1947.

369 Entretien de Daniel Kahneman dans *Le Monde* du 22 oct. 2021.

Selon l'économiste Roger Guesnerie³⁷⁰ « les certitudes de la science économique ont, de tout temps, été bousculées par les mutations de l'histoire ».

•••

Robert Boyer³⁷¹ a fait un état des lieux de la science économique dominante : le résultat est défavorable, sinon négatif.

Notons d'emblée le constat alarmant de cet économiste. « ... l'économie a plutôt évolué vers la scolastique : supposons un individu rationnel, aux anticipations parfaites, dans une économie qui revient toujours vers l'équilibre, etc. Une approche qui obscurcit la compréhension de l'économie. Les outils – les mathématiques, les modèles, les statistiques – sont très performants, mais la défaite est totale quant à la construction d'une pensée globale éclairante sur l'économie ».

Présentons quelques traits marquants de la pensée de cet auteur.

- Toute théorie économique est située « localement et dans le temps ». Or, « les économistes ont l'impression que le monde a toujours fonctionné comme celui qu'ils connaissent, ils oublient trop souvent l'histoire économique, ... ».
- L'économie est mal à l'aise par rapport aux sciences dites dures, qui jouissent d'un consensus autour des lois de la nature. La science économique est liée à l'incertitude totale. « En économie, les processus à l'œuvre sont plus complexes et variables dans le temps et l'espace, ... ».
- Une organisation spécifique de la profession d'économiste est apparue. « Ils sont en concurrence pour les postes, les récompenses, etc., il faut absolument suivre le mouvement d'ensemble pour être reconnu. L'important n'est pas de rester fidèle à ses idées mais de l'être aux idées do-

³⁷⁰ Dans *Le Monde* du 11/12 nov. 2018.

³⁷¹ Robert Boyer, lors d'un entretien dans *Alternatives Économiques*, février 2022, n° 420, p. 68-71 ; les citations proviennent de cet entretien, sauf indication contraire. Voir surtout son dernier ouvrage : *Une discipline sans réflexivité peut-elle être une science ? Epistémologie de l'économie*, Paris, 2021, 139 pages. Voir aussi la présentation de cet ouvrage par Christian Chavagneux, dans *Alternatives Économiques*, janvier 2022, n° 419, p. 82. De nombreuses citations sont empruntées à Robert Boyer, pour serrer de près sa pensée inédite.

minantes, même lorsqu'elles changent ! Tout cela explique l'arrogance dont on taxe les économistes : plus leurs diagnostics sont changeants et incertains, plus ils sont arrogants ».

- Robert Boyer insiste sur l'éclatement de la science économique. Par exemple, « l'économiste est devenu un technicien, un spécialiste de son domaine : chaque secteur veut employer son spécialiste des données économiques qui va nourrir les réflexions sur sa politique marketing, etc. L'économiste devient un expert censé guider les stratégies des acteurs privés. C'est le triomphe de la technique pointue sur la réflexion générale. Chacun fait au mieux dans son domaine sans se préoccuper de la cohérence de la vision d'ensemble, ... ».
- « De manière générale, l'économiste dominant fait partie des élites en place. La macroéconomie est indissociable des gens de pouvoir, public et aujourd'hui privé. De plus, l'économiste est un être social : souvent, sa position dans la société détermine plus ses prises de position que ses acquis scientifiques ».

Finalement, la macroéconomie est sérieusement dévaluée et ceci au profit de la microéconomie.

Hayek a rejeté la macroéconomie : « il dit ne s'être aperçu que tardivement que son désaccord avec le keynésianisme portait sur la *distinction entre microéconomie et macroéconomie*³⁷² ».

« Les économistes qui continuent à s'en tenir aux seuls faits et à la rhétorique théorique parlent de taux d'intérêt et de risques de change, quand les gens attendent des explications au fait qu'ils sont au chômage et sont pauvres alors que d'autres gagnent des millions de fois plus qu'eux³⁷³ ».

Par contre, « l'histoire a su redonner voix et existence aux bannis, aux vaincus, aux démunis. Les classes ouvrières, les milieux populaires, les marginaux, puis, plus récemment, les femmes, les homosexuels et les minorités, ont conquis le droit à l'histoire³⁷⁴ ».

372 Gilles Dostaler, *Le libéralisme de Hayek*, Paris, 2001, p. 46.

373 Stéphane Garelli (professeur à *International Institute for Management Development* et fondateur du *World Competitiveness Center*) lors d'un entretien dans *Le Monde* du 11 avril 2017.

374 Roger Chartier (directeur d'études à l'EHESS) dans *Le Monde* du 17.08.2000.

Dans ce contexte, l'ordolibéralisme serait-il susceptible de devenir une pensée économique multidimensionnelle et globale ? Des aménagements et une modernisation de cette pensée seraient certainement nécessaires.

Vers la fin de l'année 2021, l'Allemagne oscille entre deux positions :

- l'orthodoxie ordolibérale, liée à une politique budgétaire sévère (Wolfgang Schäuble en a été le représentant le plus marquant) ; dans ce contexte, notons le *frein constitutionnel à la dette* (0,35% du PIB pour le déficit structurel), levé par le Bundestag pour 2021/2022 en relation avec la Covid-19 ;
- un assouplissement du crédit, sans pour autant ouvrir sans restrictions les vannes du crédit ; un taux de croissance supérieur au taux d'intérêt encourage une telle politique.

La nouvelle coalition allemande est confrontée à quatre chantiers politiques majeurs :

- le problème du numérique de l'Etat ;
- la conciliation entre l'économie sociale de marché et l'écologie ;
- le renouveau européen ;
- la problématique de la transition énergétique.

•••

Concluons rapidement sur l'ordolibéralisme, en quelques points.

- Résumons les principes de l'ordolibéralisme :
 - La propriété privée (« Constitution juridique »).
 - Le principe de concurrence : libre accès au marché, donc lutte contre les monopoles et les cartels (« Constitution économique »).
 - La stabilité des prix en relation avec la politique monétaire (indépendance de la BCE).
 - Equilibre financier, avec un minimum de politique économique (discipline budgétaire).

- Les principes ordolibéraux forment le socle de l'économie sociale de marché et mènent au fameux modèle rhénan.
- Revenons au niveau de l'Union européenne. Chaque Etat membre est le fruit d'une évolution politique, économique, sociale et culturelle spécifique : le *vivre-ensemble* diffère d'un Etat membre à l'autre. Comment assurer la stabilité des prix et la discipline budgétaire ? Il n'y a pas d'Etat européen pour assurer cette tâche. L'ordolibéralisme intervient par exemple par des règles budgétaires imposées aux Gouvernements nationaux.

Selon le professeur Michel Devoluy « l'ordolibéralisme apparaît ainsi comme la réponse optimale à une construction politique sous-optimale³⁷⁵ ».

Toutefois, ce processus mène à des difficultés sur un autre plan : une certaine dépolitisation de l'Union. Voilà qui soulève des problèmes de légitimité démocratique.

- L'économiste français Robert Boyer³⁷⁶ effectue une comparaison pertinente entre l'Allemagne et la France. « De l'autre côté du Rhin, l'ordolibéralisme continue à servir de boussole aux décisions du gouvernement : la stabilité du régime juridique est le fondement de la prospérité et du dynamisme économique. De ce côté-ci, prévaut le primat du politique, dont les décisions sont essentiellement discrétionnaires, ce qui ne saurait s'incorporer dans un ensemble de règles formalisées et immuables ». A cela s'ajoute la stabilité des institutions décentralisées. Voilà le socle sur lequel s'appuie le modèle rhénan.

Selon Elie Cohen³⁷⁷, le modèle allemand diffère fortement du modèle français, qui est « centralisé, régalién, tourné vers l'intérêt national et non les intérêts régionaux ».

Le régime allemand des partis est bien adapté à la structure économi-co-sociétale allemande. D'abord, intervient un régime de l'alternance entre

375 Michel Devoluy (professeur d'économie à l'Université de Strasbourg – chaire Jean Monnet d'économie politique), *L'euro est-il un échec ?*, Paris (La Documentation française), 2012, p. 180.

376 Robert Boyer dans *Le Monde* du 16/17 janvier 2022 ; les quelques citations suivantes comprises.

377 Elie Cohen, *Souveraineté industrielle – Vers un nouveau modèle productif*, Paris, 2022, p. 80.

deux partis (CDU et SPD), puis une coalition entre ces deux partis. Enfin, une coalition à trois partis, actuellement SPD, Verts et libéraux. A la base de cette configuration a surgi à l'égard des partis politiques le « rôle déterminant d'intermédiation entre la société et la formation des programmes politiques ».

Tel n'est pas le cas en France ; à l'opposition gauche-droite s'est ajouté le clivage entre européanisme et souverainisme. Les partis « ont perdu leur capacité à prendre en compte les attentes des citoyens, à faire mûrir des programmes de gouvernement réalisables et à renouveler le personnel politique ». D'ailleurs, en 2017 surgit une sorte de chamboulement des partis : le candidat disposant de sondages bienveillants de popularité est privilégié : le « présidentiable charismatique » remplace un programme en bonne et due forme. Le régime présidentiel français favorise évidemment cette configuration nouvelle.

En Allemagne, des négociations laborieuses entre les trois partis ont été nécessaires pour concilier les priorités respectives de ces partis. En France, on est toujours en présence de clivages indépassables dans la vue des partis. Cette configuration ne permet guère de parler de convergence franco-allemande.

Le politologue Jérôme Sainte-Marie³⁷⁸ compare même l'année 2017 à l'année 1848.

Dans ce contexte, retenons que la position du Luxembourg est plus proche de l'Allemagne que de celle de la France.

3.2. Société et sociologues

Les trois auteurs (cf. sous 2.2.3.3.3.) – Guilluy, Reckwitz et Goodhart – ont décrit et analysé la nouvelle société, issue des Trente glorieuses. En règle générale, ils ont dégagé deux grands groupes : le premier indique la population qui est adaptée, qui a réussi, qui a su se débrouiller, qui a profité de cette situation ; le second groupe fournit la population qui éprouve des difficultés à se retrouver dans cette nouvelle société.

378 Jérôme Sainte-Marie, *Bloc contre bloc – La dynamique du macronisme*, Paris, 2020 (2019) ; titre d'un chapitre : *1848-2017 deux brèches historiques*, p. 19-33.

Un groupe *entre-deux* fait la liaison entre les deux grands groupes. Le premier groupe comprend les véritables gagnants de la société, le second les véritables perdants. Peu importe le nom attribué à ces groupes.

Est nouveau par rapport aux Trente glorieuses cette séparation en deux blocs, qui ne se comprennent guère et ont tendance à s'éloigner l'un de l'autre. On est loin des Trente glorieuses.

Quel est l'impact de la nouvelle société sur les grands partis ? Deux étapes peuvent être dégagées. La *première étape* concerne les Trente glorieuses. Au cours de cette période, deux grands partis politiques prédominent : le CSV et le LSAP. S'y ajoutent les libéraux (DP) comme partenaire-junior d'un des deux partis populaires, qui décident en dernier ressort. Sur les différentes coalitions gouvernementales, voir l'ouvrage-clé de l'historien Guy Thewes³⁷⁹.

Écoutons Andreas Reckwitz³⁸⁰ quant au système des deux grands partis. « Das alte bipolare Parteiensystem – Konservative hier, Sozialdemokraten dort – war noch ein Erbe der industriellen Moderne ».

La transition politique au Luxembourg est la *seconde étape*. Cette transition détermine le déclin des deux partis populaires. En France³⁸¹, deux grands blocs – deux projets de société – se font face au lendemain de la Seconde guerre mondiale : l'Église catholique et le parti communiste. Le lent déclin du catholicisme français entraîne celui du parti communiste, qui n'aurait plus d'ennemi contre qui agir.

Au Luxembourg, le scénario suivant se déroule³⁸². Le pourcentage moyen de suffrages aux élections législatives du CSV passe de 36,6% au cours de la décennie 1961-1970 à 37,1% au cours de la décennie 2001/2010 ; pour le LSAP le passage est de 33,5% à 22,5%. Selon l'approche de Pierre Martin³⁸³, ce recul du LSAP aurait entraîné à la longue celui du CSV, dépourvu d'adversaire.

379 Guy Thewes, Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848, Luxembourg, 2011, 271 pages.

380 Andreas Reckwitz lors d'une interview dans *Focus*, n°52/01 2019/2021.

381 Pierre Martin (politologue), Crise mondiale et systèmes partisans, Paris, 2018, p. 27 et suivantes.

382 Pour des détails, voir Gérard Trausch, Evolution sociétale et inégalités sociales au Luxembourg, in : *nos cahiers*, n° 1/2, 2020, p. 179 et suivantes.

383 Pierre Martin, *ibid.*

L'approche d'Andreas Reckwitz mène au même résultat, mais par un autre chemin : le passage de la société industrielle à la société néolibérale ; les développements précédents ont été consacrés à cette évolution.

•••

Résumons le passage de la population vers la société néolibérale. A cet effet, reprenons la population périphérique, ou population populaire³⁸⁴ et la population métropolitaine.

Quant à la *population périphérique*, trois facteurs interviennent.

- La majorité des ouvriers sidérurgistes a dû quitter la production sidérurgique (à caractère emblématique), dont le déclin est devenu incontournable.
- Les services à la personne prennent un essor inédit : aide aux personnes âgées, aux enfants, soins de la santé, nettoyage, restauration. S'y ajoutent des services aux entreprises : entretien et nettoyage (par exemple des locaux et des espaces verts), gardiennage. Ces services sont souvent mal ou peu rémunérés.
- Le néolibéralisme chasse les couches populaires de la capitale et même des communes limitrophes vers des régions à logements moins chers. Lieu de travail et lieu d'habitation différent de plus en plus.

Avec une augmentation moyenne de la population de plus de 10 000 habitants par an et un périmètre de construction cadencé, est-il encore possible de construire assez de logements au Luxembourg ? Il y a, bien sûr, la fiscalité pénalisante, mais celle-ci n'assure nullement la construction de logements sociaux et à coût modéré.

La *population métropolitaine* – et surtout les gagnants de la mondialisation – a la tentation du repli. Cette population pratique la séparation avec la population périphérique et exerce, selon J. K. Galbraith³⁸⁵, « l'art d'ignorer les pauvres ». Cependant, « il serait faux et naïf de penser que la bourgeoi-

384 Pierre Vermeren, *L'impasse de la métropolisation*, Paris, 2021, p. 54.

385 J. K. Galbraith, *L'art d'ignorer les pauvres*, Paris, 2011, p. 21-31.

sie française et le haut des classes moyennes peuvent se passer des classes populaires³⁸⁶ ». Rappelons les services aux personnes. En France, ce séparatisme a contribué à l'émergence des « gilets jaunes³⁸⁷ ». Dans ce contexte et selon Christophe Guilluy³⁸⁸ « l'abstention majoritaire est la conséquence de la sécession des élites », lors des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

Jérôme Fourquet³⁸⁹ a mis en évidence trois *critères* soulignant le clivage entre les « anywhere » et les « somewhere ».

- La langue anglaise. Celle-ci est devenue la langue internationale par excellence, c'est bien connu. L'anglais est la langue de la place financière de Luxembourg, comme pour toute place financière. C'est dire l'importance de cette langue pour le Luxembourg. Pour les jeunes, en fin d'études ou de formation, la maîtrise de l'anglais est un élément essentiel destiné à intégrer les « anywhere ».
- Un critère de départage entre les « anywhere » et les « somewhere » est situé dans l'utilisation du carburant : le kérosène pour les premiers, le Diesel pour les seconds. Devinez lequel des deux carburants est le moins imposé !
- Enfin, la limitation de vitesse à 30 km/h est en faveur des « anywhere ». En effet, ceux-ci n'ont pas besoin de vitesse, car ils habitent en grande partie dans les rues joliment aménagées par la ville de Luxembourg.

Les « anywhere » sont du côté du Luxembourg « mondialiste », les « somewhere » sont du côté du Luxembourg « localiste ».

•••

386 Pierre Vermeren, 2021, op. cit. p. 54.

387 Sur les « gilets jaunes », voir par exemple du politologue Laurent Jeanpierre (Université Paris 8-Saint-Denis), In Girum – Les leçons politiques des ronds-points, Paris, 2019, 186 pages.

388 Christophe Guilluy lors d'un entretien dans *Le Figaro* du 2 juillet 2021.

389 Jérôme Fourquet dans *Le Figaro* du 27/28 nov. 2021. Il s'agit du dernier article – sur six – dépeignant « le tableau politique de la France qui vient ».

Marcel Gauchet³⁹⁰ a mis l'accent sur une évolution inquiétante en Europe.

Le néolibéralisme a transformé le citoyen en consommateur : le côté *droits individuels* est renforcé.

La finalité des institutions européennes – dans la tradition des pères de l'Europe – est d'affaiblir les « Etats et les souverainetés nationales afin de favoriser l'émergence d'un peuple européen. Quel meilleur moyen d'y parvenir que de mettre l'accent sur les droits des citoyens de base pour les détacher de leurs appartenances et de leurs allégeances nationales » ?

Finalement, « l'Europe est devenue le laboratoire d'une idée folle et autodestructrice : des sociétés qui travaillent à fabriquer par le droit des individus sans société ».

•••

L'Europe est en crise, nous venons de le constater. Wolfgang Streeck, dans un livre³⁹¹ récent, propose non pas une solution, mais une réponse. Il a résumé en quelques mots rapides³⁹² sa thèse centrale : « In dem Buch geht es um die Regierbarkeit hierarchischer politischer Systeme ; ein Beispiel ist die EU. Meine These ist, dass deren Regierbarkeit begrenzt ist. Ich untersuche die Frage, ob es nicht an der Zeit wäre, den Kurs zu wechseln und auf Dezentralisierung und hierarchische Koordination zu setzen. Meine Antwort darauf ist Ja ».

L'Union européenne – dans son ensemble – de la Commission à la CJUE, pousse à la centralisation. A la limite, on peut parler de caricature de la centralisation soviétique.

Wolfgang Streeck est même d'avis, « dass die EU schon jetzt überverreinlicht ist und daran scheitern wird³⁹³ ».

390 Marcel Gauchet dans *Le Figaro* du 26 octobre 2020. Il s'agit du dernier article – sur six – dépeignant « le tableau politique de la France qui vient ».

391 Wolfgang Streeck, *Zwischen Globalisierung und Demokratie. Politische Ökonomie im ausgehenden Neoliberalismus*, Berlin, 2021, 538 pages.

392 Wolfgang Streeck lors d'une interview dans *Der Spiegel* n° 29 du 17.07.2021.

393 Ibid. Dans son ouvrage, qui vient d'être cité, un chapitre est intitulé « Die Europäische Union als zum Scheitern verurteiltes Imperium », p. 338-350.

Au cours des années 1990, l'Union est devenue une entité caractérisée par trois traits.

- Un marché unique : libre circulation de marchandises, capitaux, services et personnes à caractère *quasi* constitutionnel.
- Une union monétaire (euro) à l'allemande, c'est-à-dire dotée de règles strictes, notamment en matière fiscale et budgétaire.
- La Cour de justice européenne aspire à exercer des prérogatives constitutionnelles.

Wolfgang Streeck met en doute le bon fonctionnement de cette structure, trop rigide, trop bureaucratique.

Trois risques majeurs ont surgi :

- Les fractures Nord-Sud et Ouest-Est s'amplifient (cf.3.5.).
- Les pays les plus riches ont tendance à devenir encore plus riches, les pays les plus pauvres ont tendance à devenir encore plus pauvres. A l'intérieur de ces pays, les habitants les plus riches deviennent encore plus riches et les plus pauvres encore plus pauvres.
- Les deux grands « empires » (USA, Chine) sont engagés dans une lutte hégémonique. En règle générale, les grands pays (par exemple Russie, Turquie, Iran) ont tendance à adopter une attitude agressive vis-à-vis des petits pays. L'Union peine à se défendre dans cette constellation (par exemple chantage à l'immigration de la part de la Turquie, de la Biélorussie). A l'intérieur-même de l'Union un tel comportement est possible : l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la Grèce.

Wolfgang Streeck propose deux remèdes.

- La décentralisation. C'est une grave erreur de croire que l'Union peut être gérée judicieusement à partir de Bruxelles. Cet auteur est d'avis que la survie des « empires » est liée à leur capacité à la décentralisation (cf. effondrement de l'Union soviétique).

- La confédération. L'Europe aurait intérêt à se transformer en confédération, pour échapper à la dynamique de la centralisation bureaucratique. Peut-être est-il trop tard pour prendre ce chemin.

Ce sociologue, un tantinet trop pessimiste, a le mérite de pointer le problème de fond : l'avenir de l'Union. A quand un débat sur ce sujet au Parlement européen ? Il est primordial – vital même – d'améliorer le vivre-ensemble des Vingt-sept en Europe.

Revenons une dernière fois à Wolfgang Streeck³⁹⁴, qui dénonce la position hégémonique de l'Allemagne dans l'Union européenne. « Im Zentrum der Europäischen Union steht Deutschland, das seine Vormachtstellung in einem gemeinsam mit Frankreich gebildeten *Kerneuropa* zu verstecken sucht ». L'Allemagne se voit « als *wohlwollender Hegemon*, der nichts anderes tut, als unter seinen Nachbarn universellen gesunden Menschenverstand und allgemeingültige moralische Tugenden zu verbreiten, zur Not auf eigene Kosten, um der Menschlichkeit und der Menschheit zuliebe ». Cet auteur résume les « valeurs » qui fortifient l'Union, « die das Imperium zusammenhalten sollen, die der liberalen Demokratie, konstitutioneller Regierung und individueller Freiheit, kurz die des politischen Liberalismus. In sie eingepackt sind grenzenlose freie Märkte und ungehinderter internationaler Wettbewerb: ökonomischer Liberalismus von der neoliberalen Art ».

Deux auteurs français³⁹⁵ « mettent en garde la France devant la nouvelle bourde historique qu'elle est en train de commettre, en se livrant corps et âme à une Europe fédérale dont le capital est Francfort et la capitale Berlin ». L'Allemagne a reconnu la frontière Oder-Neisse, mais les effets en découlant sont atténués. Dès le 5 août 1990, le chancelier Helmut Kohl affirme : « si la Pologne s'associe à la CEE élargie, la frontière Oder-Neisse n'aura plus qu'un sens très relatif³⁹⁶ ... ». Berlin a une position périphérique en Allemagne, mais domine l'économie de la *Mitteleuropa*. « Les Allemands ont mené en quelques années une *blitzkrieg* économique qui leur a livré des pans entiers de l'économie tchèque, polonaise, hongroise et baltique³⁹⁷ ».

394 Wolfgang Streeck, *Zwischen Globalisierung und Demokratie*, op. cit. p. 338-339 pour les citations.

395 Alain Griotteray et Jean de Larsan, *Voyage au bout de l'Allemagne*, Paris, 1999, dans la quatrième de couverture.

396 Citation provenant d'Alain Griotteray et Jean de Larsan, op. cit. p. 199.

397 Ibid. p. 198.

Revenons brièvement à la chute du Mur de Berlin en 1989. Selon Jean-Luc Guéhenno³⁹⁸ l'Occident a fait deux erreurs majeures. La première a été de poser l'égalité :

effondrement du communisme = victoire de la démocratie.

Ne pas avoir compris que la fin de la guerre froide pèse lourdement sur la stabilité de nombreux pays, a été la seconde erreur. Les pays de l'Europe de l'Est récupèrent leur identité nationale, aliénée par des décennies de communisme. C'est le retour de la *nation*. Les pays de l'Europe de l'Ouest n'y échappent guère.

Malheureusement, surtout les partis d'extrême droite s'emparent du sujet de l'identité nationale. Notons la situation au Luxembourg, où il n'y a pas de parti d'extrême droite : le sujet a été récupéré par le ADR (Alternativ Demokratisch Reformpartei), parti de centre-droite.

Aquilino Morelle va plus loin : il est vain de transformer la Commission européenne en un exécutif européen. Il n'y a ni Etats-Unis d'Europe, ni peuple européen. Selon cet auteur « L'UE doit devenir une confédération qui respecte les Etats-nations et ne cherche plus à les contourner ». Et encore : « cela suppose de mettre fin à la technique perverse de l'*engrenage*, qui est au cœur de la démocratie fédéraliste ».

En Allemagne de l'Est un phénomène inquiétant persiste toujours. Au temps de la République démocratique allemande (RDA), la Stasi (police politique) est omniprésente dans la société civile : au moins 90 000 agents permanents, environ 190 000 informateurs occasionnels³⁹⁹ (vers 1989). Dans chaque entreprise, dans chaque usine, dans chaque immeuble à habitations multiples, ils sont aux aguets. S'y ajoutent les écoutes – tous azimuts – des particuliers. Un climat de dénonciations⁴⁰⁰ s'est installé : toute parole contre le régime, ou interprétée comme telle, peut mener à des conséquences parfois dramatiques.

398 Jean-Luc Guéhenno, *Le premier XXI^e siècle. De la globalisation à l'émiettement du monde*, Paris, 2021, 359 pages. Voir aussi l'article de cet auteur dans *Le Monde* (Idées) du 30 sept. 2021.

399 De 1950 à 1989, le nombre des informateurs occasionnels est estimé à 520 000.

400 Le film allemand *Das Leben der Anderen* de Florian Henkel von Donnersmarck témoigne admirablement de cette atmosphère trouble.

Cette ère de délation a abîmé le tissu social. Trente ans après la chute du Mur, les habitants de l'ancienne RDA ont moins tendance à se lancer dans des « activités civiques : leur participation aux élections, leurs engagements dans les associations et leurs dons d'organe *post mortem* sont nettement plus faibles que dans le reste de l'Allemagne. Ces régions ont aussi un revenu moindre et un chômage plus élevé⁴⁰¹ ».

Il ne faut pas s'étonner de ce que la méfiance s'est installée dans les pays de l'Europe de l'Est, notamment vis-à-vis de Bruxelles. Cette méfiance a atteint l'ensemble de la société de l'Europe de l'Ouest.

Écoutons l'avis de deux conseillers en communication⁴⁰². « Elle (la méfiance) est désormais partagée par tous les segments de la société, et pas seulement les moins instruits ou les moins informés. Au contraire, nous pouvons constater un phénomène nouveau : la méfiance augmente avec la surabondance des informations, et touche tous les âges, toutes les catégories sociales, tous les territoires, sans distinction de niveau d'instruction. Dans les entreprises, les cadres sont désormais aussi méfiants que la base. Se méfier est devenu une compétence et un réflexe. Cela augmente d'autant l'imprévisibilité de l'opinion. Le système médiatique et les réseaux sociaux sont avides d'audience et favorisent dramatisation de l'information et contagion émotionnelle. L'opinion est devenue imprévisible et éruptive ... ». Cette approche est dotée d'une solide dose de pessimisme.

...

Relevons brièvement l'approche originale du sociologue Armin Nassehi⁴⁰³. « Die Leistungsfähigkeit ist das Ergebnis von Differenzierungsprozessen ».

« Die moderne Gesellschaft ist deshalb ziemlich gut darin, isolierte und spezielle Probleme zu lösen. Aber sie ist überfordert mit der Lösung kollektiver Herausforderungen. Wo in der Coronakrise gescheitert wurde, scheiterte man an der Kombination und Abstimmung unterschiedlicher Logiken – wie wissenschaftliche Evidenz in mehrheitsfähige politische Maßnahmen übersetzt werden kann, wie ein Ausgleich zwischen medizinischer Notwendigkeit und ökonomischer Notwendigkeit möglich ist ».

401 Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg, op. cit. p. 56.

402 Pierre Giacometti et Alain Péron, dans *Le Figaro* du 28 sept. 2021.

403 Armin Nassehi, Die Krise der Gegenwart, in: *Der Spiegel* n° 31, du 31.07.2021.

« Die Leistungsfähigkeit der Moderne ist ein Effekt der Überwindung von 'Ganzheitlichkeit' als Grundideologie. Aber genau diese Leitungsfähigkeit ist auch der Grund dafür, dass der Wunsch nach Handeln aus einem Guss und nach gesellschaftsweiter Problemlösung mehr als Beschwörungsformel denn als analytische Kategorie dient ».

En d'autres termes, les processus de différenciation (séparation des pouvoirs, division du travail, décentralisation, émancipation de différents segments de la société, ...) permettent de résoudre des problèmes spécifiques. Par contre, cette société se révèle incapable de résoudre des problèmes sociétaux de fond : par exemple la problématique climatique, le problème de la pandémie. En effet, la *crise* de la société va au-delà de cette notion, qui implique un retour à la normalité. Or, dans notre société la crise est devenue permanente, car inhérente à cette société.

Armin Nassehi se place en opposition à Wolfgang Streeck, de sensibilité social-démocrate. « Nicht umsonst setzen auch linke Gesellschaftsmodelle, wie derzeit mit Verve etwa von Wolfgang Streeck vertreten, wieder gern auf die Autonomie und die Geschlossenheit des Nationalstaats, jener Schimäre gesellschaftlicher Übersichtlichkeit, die schon im Moment ihres historischen Auftretens eine Illusion war ».

Finalement, Armin Nassehi pose la question de fond: « Es steht die Frage im Raum, ob sich nicht demokratische Herrschaft als krisenfester erweist ». Cet auteur insiste sur deux cas. D'abord, le modèle chinois est ouvertement et délibérément opposé à la démocratie occidentale. Ensuite, il présente le modèle technocratique, emblématique de Singapour. A la limite, peut-on y ajouter le modèle hongrois ?

Pour terminer, insistons sur le point de départ d'Armin Nassehi⁴⁰⁴ : « die Überforderung der Gesellschaft mit sich selbst, die sich in krisenhaften Selbsterzählungen äußert ».

...

C. Guilluy, A. Reckwitz, D. Goodhart, W. Streeck et A. Nassehi ont « théorisé » la société. Nous venons de voir des points communs et des dif-

404 Armin Nassehi, *Theorie der überforderten Gesellschaft*, München, 2021, p. 25.

férences. Ils ont tous utilisé une boîte à outils *objectifs*, puisés dans la technostructure sociétale. Ainsi C. Guilluy met l'accent sur la rupture territoriale, A. Reckwitz donne la priorité au singulier et au culturel, D. Goodhart insiste sur la primauté de la mondialisation, W. Streeck souligne le poids de la décentralisation et A. Nassehi parle des processus de différenciation.

Le sociologue Pierre Rosanvallon⁴⁰⁵ prend un autre chemin. Selon cet auteur la vraie vie de la population est ni dans les grandes théories, ni dans les moyennes statistiques, ni dans les sondages : son approche est *subjective*, le point de départ est le ressenti, le perçu.

« Quantifier, c'est toujours choisir ce que l'on compte et comment on compte. Or, ces choix excluent toujours – c'est le propre de la quantification – ce qui ne se compte pas⁴⁰⁶ ».

La pensée de Pierre Rosanvallon procède en termes d'épreuves. Il s'agit par exemple d'une « expérience de souffrance, d'une difficulté de l'existence, de la confrontation à un obstacle qui ébranle au plus profond les personnes ». Cet auteur distingue les épreuves du lien social et les épreuves de l'incertitude.

Les épreuves du lien social

Celles-ci ont un effet individuel (par exemple harcèlement, *burn-out*), mais leur origine est située dans le collectif, en l'occurrence des phénomènes de hiérarchisation/domination. Pierre Rosanvallon relève trois grandes épreuves à caractère systémique.

L'épreuve de l'injustice.

Celle-ci est appréhendée par le canal de la proximité ; par exemple un collègue mieux valorisé (souvent dans le domaine de la rémunération),

405 Pierre Rosanvallon, *Les épreuves de la vie – Comprendre autrement les Français*, Paris, 2021, 213 pages. Ce livre contient la contribution de Rosanvallon, p. 7 à p. 158 ; suivent quatre interventions de Gloria Origgi, Nicolas Duvoux, Emmanuel Fureix et Aurélie Adler. Voir aussi dans *Le Monde* du 25 août 2021 une appréciation de Solenn de Royer et quelques prises de position du monde politique : Anne Hidalgo, Marine Le Pen, Valérie Pécresse et Arnaud Montebourg.

406 Anaïs Henneguelle (maîtresse de conférences en économie à l'université de Rennes 2) et Arthur Jatteau (maître de conférences en économie et en sociologie à l'université de Lille), *Sociologie de la quantification*, Paris, 2021, p. 104.

situation ressentie comme profondément injuste. L'aspect systémique est souligné par le côté société des singularités ; une certaine proximité avec l'approche d'A. Reckwitz est indéniable.

L'épreuve de la discrimination

Dans un monde de singularités, toute discrimination est davantage ressentie et constitue une injustice inacceptable.

L'épreuve du mépris

Pierre Rosanvallon fait remonter cet aspect à l'Ancien régime, société strictement hiérarchisée. Dans la société industrielle, le mépris s'exprime par une attitude paternaliste et condescendante envers le monde ouvrier. En règle générale, ce sentiment de mépris s'exprime *du haut vers le bas* dans la société. Les prolétaires du 20^e siècle, souvent objet de mépris, ont adhéré à des partis et des syndicats visant à améliorer leurs conditions. Le succès de cette évolution a érodé aujourd'hui leur force sociale. Voilà qui a mené – selon Pierre Rosanvallon – à une ambiance de ressentiment.

Selon Sébastien Le Fol⁴⁰⁷ le mépris a contribué au mécontentement général à la veille de 1789 : Est-ce que l'élitisme français actuel (par exemple grandes Ecoles) contribue au mépris *en cascades* ? La « cancel culture⁴⁰⁸ » ne témoigne-t-elle pas d'une démarche de mépris ? Selon cet auteur « la

407 Sébastien Le Fol (journaliste, directeur de la rédaction du journal *Le Point*) lors d'une interview dans *Le Figaro* du 3 sept. 2021.

408 A cet égard écoutons Joshua Mitchell, professeur de théorie politique à l'Université Georgetown. « Ce mouvement vise à évaluer chaque membre de chaque groupe identitaire en fonction de leur supposée innocence ou culpabilité collective. De plus, chaque groupe soi-disant innocent est défini en fonction de sa distance vis-à-vis du *transgresseur primordial*, qui est actuellement l'homme blanc hétérosexuel. Si vous êtes une femme, vous obtenez des points d'innocence. Si vous êtes non blanc, aussi. Si vous êtes homosexuel, également. La politique des identités est un tableau de classement de pureté morale ». Cet auteur parle même de « nouvel eugénisme spirituel », selon une interview dans *Le Figaro* du 10 septembre 2021. En France, une certaine gauche encourt une responsabilité au moins partielle : au cours des années 1980, cette gauche remplace la question sociale par le droit des minorités. Voir surtout : Helen Pluckrose et James Lindsay, *Le triomphe des impostures intellectuelles – Comment les théories sur l'identité, le genre, la race gangrènent l'université et nuisent à la société*, Paris, 2021 (2020), 446 pages ; traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Olivier Bosseau et Peggy Sastre.

racialisation est une assignation à résidence ». Anne Rosencher⁴⁰⁹ a résumé la problématique. « L'étouffement du débat par le discrédit de l'autre sur des critères auxquels il ne peut rien devrait nous alerter ».

Cet auteur propose non pas une solution, mais au moins un soulagement. « Tout commence par l'école. Elle joue un rôle décisif dans notre pays. Au lieu de surveiller, humilier et contraindre, elle devrait renvoyer l'image d'une société qui valorise le travail collectif, respecte la diversité des talents (qu'ils soient de la tête, de la main ou du cœur) et reconnaisse les vertus de l'échec⁴¹⁰ ».

Le philosophe Olivier Abel⁴¹¹ insiste sur un élément aggravant : l'humiliation. « L'humiliation est partout dans nos vies et elle est devenue le cœur sombre de nos sociétés. Elle offense et ridiculise, envenime la violence et l'injustice, et génère le ressentiment ».

Dans ce contexte, notons que la culture reste un élément majeur marquant les gagnants de la société⁴¹². Voilà qui est susceptible de générer un sentiment de mépris vis-à-vis des perdants.

Les épreuves de l'incertitude

Au cœur de l'incertitude apparaissent deux éléments : les aléas de la vie ; une prise en charge par l'Etat providence plus hésitante, néolibéralisme oblige. Par temps de bouleversements économiques, on peut parler de peur du déclassement et d'angoisse quant à l'avenir.

Les sociétés européennes, bousculées par la mondialisation et sous le choc de la pandémie, génèrent de plus en plus d'*accidents/ruptures de la vie* dans la population. Les incertitudes en sont soulignées.

409 Anne Rosencher (directrice déléguée de la rédaction de *L'Express*), Un chagrin français – « Populisme », « progressisme », « vivre-ensemble » – Ces mots qui nous enferment, Paris, 2021, p. 86.

410 Sébastien Le Fol, Reste à ta place ... ! Le mépris, une pathologie bien française, Paris, 2021, p. 322.

411 Olivier Abel, De l'humiliation, Paris, 2022, 219 pages ; citation à la quatrième de couverture.

412 Philippe Coulangeon (sociologue), Culture de masse et sociétés de classes. Le goût de l'altérité, Paris, 2021, 336 pages.

L'ensemble de ces épreuves mène à des émotions et sentiments collectifs négatifs ; par exemple angoisse, ressentiments, défiance, jalousie. Le terrain des populistes, de droite ou de gauche, est bien préparé. Ils jouent pleinement sur le pouvoir des émotions en politique.

Dans un monde où l'identité de classe et les organisations collectives (par exemple syndicats) perdent de leur pertinence, la notion d'intérêt de classe décline au profit de « communautés d'émotion ».

D'après la vue de Pierre Rosanvallon⁴¹³, « c'est en effet la nature et la qualité des rapports sociaux dans leur globalité qu'il s'agit de révolutionner pour se diriger vers une véritable société de semblables et d'individus capables d'inventer leur histoire ».

La pensée de Pierre Rosanvallon est plutôt confirmée par Isabelle Barth⁴¹⁴. « Un rejet du management par le contrôle, un souhait d'autonomie dans son organisation personnelle, une attente de développement professionnel, une aspiration à la réalisation de soi ». Ce n'est pas nouveau, mais cette approche a été accélérée par la pandémie et ses multiples conséquences. Isabelle Barth parle de « contrat psychologique ». Celui-ci « est constitué de croyances. Il se réfère aux attentes d'un salarié vis-à-vis de son entreprise et des compensations qu'elle lui doit (selon lui) en contrepartie de son travail, de son engagement, de ses efforts ».

Voilà qui peut mener à des frustrations tant du côté du salarié que du côté de l'employeur. Isabelle Barth donne un exemple. Si un DRH dit à un salarié « tu as l'étoffe d'un manager », celui-ci s'attend à une promotion. Si tel n'est pas le cas, la frustration, ou même un fort sentiment d'injustice, apparaît du côté de ce salarié.

Les relations entre salariat et patronat ont tendance à devenir plus personnelles, ce qui – par ailleurs – ne facilite pas la tâche des syndicats.

•••

413 Pierre Rosanvallon, *Les épreuves de la vie*, op. cit, p. 145.

414 Isabelle Barth, professeure de management à l'université de Strasbourg, dans *Le Monde* (idées) du 7 septembre 2021 ; les citations y comprises.

Le politologue/sondeur Jérôme Sainte-Marie a fait une analyse inédite de la société française.

Cet auteur a recours à une grille d'analyse marxiste⁴¹⁵. « La difficulté à se référer à cet auteur tient au fait que le XX^e siècle a été marqué par l'articulation de la théorie marxiste avec une conception singulière de l'action politique ». Et encore. « ... je fais le pari qu'il est désormais possible d'utiliser certains concepts forgés par le philosophe allemand pour mieux comprendre notre époque ».

La centralité de la pensée de Marx est située dans la position de l'homme dans la production. Dans ce contexte, le sondeur Jérôme Sainte-Marie se réfère à la catégorisation des individus selon des :

- aspects objectifs ; par exemple, métier, revenu moyen, niveau hiérarchique, milieu social ;
- aspects subjectifs ; par exemple, liés à des comportements, à la notion de milieu social.

Une querelle ancienne resurgit. Le comportement électoral reste-t-il tributaire de la situation sociale ? Ou au contraire, le vote est-il de plus en plus individualisé ?

Selon Jérôme Sainte-Marie le lien entre position sociale et résultat électoral persiste. Selon cet auteur⁴¹⁶, « les discours politique, médiatique ou universitaire niant ou relativisant fortement le lien entre choix politique et condition sociale se confirme avant tout motivé par une préoccupation idéologique supérieure, ... ». Et encore : « l'individualisation du vote, une chimère idéologique⁴¹⁷ ».

D'autres auteurs vont dans le sens contraire : le comportement électoral dépend de moins en moins de la seule position sociale.

Écoutons Luc Boltanski et Ève Chiapello⁴¹⁸. « L'élévation du niveau de vie des ouvriers depuis l'après-guerre, leur accès à la consommation de certains biens comme l'automobile ou la télévision, l'amélioration du confort

415 Jérôme Sainte-Marie, *Bloc contre bloc – La dynamique du macronisme*, Paris, 2020, (2019), p. 32 et p. 33.

416 Ibid. p. 80.

417 Ibid. p. 59 ; il s'agit du titre d'un chapitre, p. 59-66.

418 Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, 2011 (1999), p. 420.

des habitations, tout comme la décroissance régulière depuis 1975 des effectifs ouvriers, ont ouvert la voie à une théorie de l'absorption de toutes les classes, de la classe ouvrière en particulier, par une vaste classe moyenne ».

Dès 1995, Pierre Rosanvallon⁴¹⁹ montre que les classes sociales se seraient diluées. Selon cet auteur, on se rapproche de plus en plus des « histoires individuelles ». Et encore. « Si la société dite des classes moyennes correspond pour une part à un mouvement d'homogénéisation des modes de vie, de dé-hiérarchisation, on peut en rester à ce simple constat. Une telle société se caractérise surtout par une formidable réorganisation des modes de différenciation. Ceux-ci ne sont plus uniquement collectifs ... : ils deviennent plus individualisés ».

Selon Jean Viard⁴²⁰, « nos trajets se sont individualisés, autonomisés, nous appartenons de moins en moins à de vastes collectifs de résidence ou de travail, le travail à la chaîne s'est transformé, ... ». Et encore : « L'électeur est devenu extrêmement mobile dans ses choix, parfois dans ses convictions, discontinu dans ses votes, difficile à sonder, sensible à la qualité de l'offre plus que porteur d'une demande claire ».

Qu'en est-il au Luxembourg ? La moyennisation de la société luxembourgeoise est bien avancée, au moins par rapport aux pays voisins. Voilà qui favorise l'individualisation de la société. Retenons un mouvement inverse. En 1966, le FLA est transféré dans le LAV. Le syndicat absorbé a attribué à ses membres la position d'*exploité* du système capitaliste, c'est-à-dire un rôle victimaire. Or, ces ouvriers aspirent prioritairement à participer à la consommation, visent à améliorer leur niveau de vie et ne se voient guère en victimes. L'Etat providence, qui se met en place, protège les ouvriers contre les aléas de la vie. Le LAV – devenu OGBL – assure à ses membres un rôle actif et valorisant. Le collectif est encouragé. Cette politique, de type social-démocrate, a grandement contribué au succès social des Trente glorieuses.

Jérôme Sainte-Marie dresse le portrait d'une société divisée en deux blocs antagonistes : le bloc élitair⁴²¹ et le bloc populaire⁴²².

419 Pierre Rosanvallon, La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence, Paris, 1995, p. 207-208.

420 Jean Viard, Nouveau portrait de la France – La société des modes de vie, Paris, 2011, p. 162 et p. 160.

421 Le bloc élitair est analysé par Jérôme Sainte-Marie, Bloc contre bloc, op. cit. 293 pages.

422 Le bloc populaire est analysé dans : Jérôme Sainte-Marie, Bloc populaire. Une subversion électorale inachevée, Paris, 2021, 209 pages.

Le bloc élitaire est financier, patrimonial et statutaire (Jérôme Sainte-Marie) ; le macronisme y occupe une position centrale. Deux aspects apparaissent ;

- aspect capital : propriété, biens immobiliers, valeurs mobilières, outil de travail.
- Aspect culturel : le diplôme est une clef d'entrée, la qualité d'artiste.

Les cadres disposent à la fois de capital économique et de capital culturel, ce qui «leur permet d'accéder à une forme de domination sociale⁴²³ ». Cet ensemble comprend évidemment le monde managérial privé et public, un monde de décideurs. Ces cadres jouent un rôle qui dépasse amplement leur poids numérique.

Le bloc élitaire est axé sur la population française et comporte deux particularités.

- Ce bloc élitaire est relativement bien consolidé, bien que hétérogène. « Par leur activité aux points nodaux de la société, ils participent inlassablement à la consolidation du bloc élitaire. Ils ne le font pas essentiellement par calcul, mais parce que le macronisme véhicule une vision du monde qui est une justification permanente de leur existence sociale ... ».
- L'Etat est « incorporé » dans ce bloc.

Jérôme Sainte-Marie insiste sur le rôle des retraités, « un atout maître du bloc élitaire ». Ils représentent un « stabilisateur du système politique » et jouent un rôle de barrage contre tout extrémisme.

Le bloc populaire pose d'emblée la question de sa définition, par exemple sur deux niveaux.

- Au niveau de la position dans le processus de production ; cette approche marxiste est devenue insuffisante. Rappelons que de nos jours seuls 12 à 16% de toute une vie sont consacrés au travail.
- Au niveau de l'étendue du bloc populaire.

423 Jérôme Sainte-Marie, *Bloc contre bloc*, op. cit. p. 129 et p. 139 pour la citation suivante.

Nous avons relevé la perte de centralité du monde ouvrier. Mais les ouvriers ne vont pas disparaître ; ils sont plongés dans la diversité : ouvriers d'usine, ouvriers dans les services (par exemple dans le secteur financier, dans les communes, dans les administrations, dans la santé).

Le bloc populaire comprend « les populations faiblement dotées en ressources économiques, en diplômes et en statut professionnel⁴²⁴ ». La précarité et la pauvreté sont du côté du bloc populaire.

Celui-ci est à la fois assujéti :

- à la domination sociale qui est d'abord matérielle, puis symbolique ;
- à une séparation culturelle (hégémonie culturelle du bloc élitaire) ;
- à une *quasi*-absence de l'espace public, contrairement au bloc élitaire.

Finalement, le bloc populaire est une notion fort hétérogène. Retenons un élément qui rapproche les personnes de ce bloc les unes des autres : « l'appartenance à un salariat d'exécution » (Jérôme Sainte-Marie). Ce salariat est divers : ouvriers, employés, paysans, artisans, etc. ; mais à revenus modestes ; on peut même y inclure le petit patronat.

Depuis belle lurette, les classes sociales ont systématisé le vote à gauche ou à droite. Cette structure s'est effritée : le vote Le Pen des ouvriers fait preuve.

Martial Foucault⁴²⁵ examine ce changement de paradigme ; il recourt à la sociologie et à la psychologie sociale. « A partir du simple critère de satisfaction de la vie menée, mesurée sur une échelle de 0 à 10 », cet auteur a pu déterminer trois composantes de la société française : les personnes malheureuses (14%), les personnes heureuses (46%) et les personnes ni heureuses ni malheureuses (40%).

424 Jérôme Sainte-Marie, *Bloc populaire*, op. cit. p. 71.

425 Martial Foucault, politologue, spécialiste du comportement électoral, directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF – CNRS – Sciences Po), dans *Le Monde* du 12 février 2022.

L'économiste Bruno Amable⁴²⁶ souligne une particularité de la France. « Les institutions de la V^e République, et notamment son fort présidentialisme, créaient une division de l'espace politique en deux blocs ».

Selon les divers auteurs, dont les écrits ont été examinés (de Christophe Guilluy ... à Jérôme Sainte-Marie), la société ouest-européenne est dichotomique. Quelle que soit l'expression utilisée par les auteurs, cette société est divisée en deux groupes. Ces auteurs ont introduit dans leurs développements des accents multiples, des approches variées.

Est-ce que cette séparation de la population en deux groupes est l'avenir de l'Europe ? Ceci est d'autant plus grave qu'à l'intérieur de chaque groupe des mouvements négatifs sont à l'œuvre : les riches deviennent encore plus riches, les pauvres encore plus pauvres.

Replaçons brièvement cette évolution dans le cadre historique ; deux périodes surgissent, c'est bien connu.

La période industrielle. Le fordisme permet l'accès des ouvriers à la consommation par des salaires convenables. S'y ajoute l'installation d'une protection sociale généralisée.

La période des services. Au Luxembourg, la disparition de la sidérurgie signifie à la fois la fin de l'industrie lourde et la fin du fordisme. Jérôme Fourquet⁴²⁷ parle « d'une économie de la consommation, du tourisme et des loisirs ». Mario Vargas Llosa⁴²⁸ met l'accent sur « la civilisation du spectacle ». Dans la vue de cet auteur le divertissement est stylisé en but final de l'existence.

Cette société néolibérale reste marquée à la fois par le chômage et une population active peu qualifiée trop nombreuse. Une partie de la population ne peut plus suivre : il y a séparation en deux blocs.

426 Bruno Amable (professeur d'économie politique à l'université de Genève, où il dirige le département Histoire, économie et société), *La résistible ascension du néolibéralisme – Modernisation capitaliste et crise politique en France (1980-2020)*, Paris, 2021, p. 242 ; traduit de l'anglais par Christophe Jaquet.

427 Jérôme Fourquet dans *Le Figaro* du 18 déc. 2021.

428 Mario Vargas Llosa, *La civilisation du spectacle*, Paris 2012, 227 pages ; traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan.

Dans ce contexte, le poids de la redistribution est mis en évidence. « Au Luxembourg, le solde net de la redistribution décroît à mesure que le niveau de vie du ménage s'élève⁴²⁹ ». « Entre 2010-2018 le taux de pauvreté avant transferts sociaux a baissé de près de 3 points, passant de 29,1% à 26,5%. Sur la même période le taux de risque de pauvreté après transferts a à l'inverse progressé de près de 3 points, de 14,5% à 17,5%⁴³⁰ ». En d'autres mots, l'efficacité des transferts sociaux s'est érodée. « Ainsi les transferts sociaux ont permis la baisse relative de 35% du risque de pauvreté dans les ménages avec deux adultes avec un ou plusieurs enfants contre seulement 24% dans les ménages monoparentaux ».

Une évolution inquiétante semble amorcée : la population qui en a le plus besoin, profite relativement moins des transferts sociaux. Cibler les plus nécessiteux, semble primordial. Peut-être faut-il réexaminer le couple ressources/dépenses de l'Etat.

3.3. Société et fiscalité

Abordons brièvement l'éternel problème de l'imposition des revenus ; deux subdivisions interviennent⁴³¹.

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques

Le taux marginal maximal d'imposition est de 56% à partir de 1987 ; il baisse à 50% à partir de 1991 ; il baisse encore à 42% à partir de 2001 et finalement il aboutit à 38% à partir de 2011 ; 40% de 2013 à 2016 ; 42% de 2017 à 2022.

Un véritable paradoxe a surgi : des taux d'imposition en baisse, face à des dépenses sociales croissantes.

- L'impôt sur le revenu des collectivités

429 Serge Allegrezza et Guillaume Osier, Regards sur la redistribution socio-fiscale au Luxembourg, Luxembourg (Statec), mars 2014.

430 Rapport PIBien-être, Luxembourg (Statec), oct. 2020, p. 23 ; la citation suivante comprise.

431 Sur l'histoire du code fiscal, voir Sylvie Trausch-Schoder : La naissance du code fiscal, in : 50^e anniversaire du code fiscal 1961-2011, Luxembourg, 2012, p. 11-18 et du même auteur : La LIR et son adaptation à la société luxembourgeoise, in : *ibid.* p. 61-112.

Cet impôt n'a pas de caractère progressif, bien qu'il compte trois paliers : jusqu'à 175 000 euros (15%) ; entre cette limite et 200 000 euros (26 250 euros et 31% sur la part du revenu situé entre 175 000 et 200 000 euros) et finalement au-delà de 200 000 euros. Le taux de ce troisième palier est de 17% ; de 2009 à 2016 il a été de 21% ; en 2017 et en 2018 de 18% ; à partir de 2019 de 17%. En fait, ce taux est majoré de deux manières : contribution au fonds pour l'emploi et impôt commercial communal, lequel peut varier selon la commune.

Ces deux subdivisions ont un point commun : la course au dumping fiscal. Au début de 2021, les pays⁴³² du G7 ont réussi à se mettre d'accord sur une réforme de la fiscalité de l'entreprise, une démarche internationale sans précédent. Notons deux aspects de cette réforme.

Le *premier aspect* a trait à la détermination du taux d'imposition des entreprises multinationales. A quel taux les grandes entreprises multinationales, qui ont largement réussi à échapper à l'imposition de leurs bénéficiaires, seront-elles confrontées ? Le G7 a proposé 15% au moins, le président des Etats-Unis a opté pour 21%, mais se heurte à l'opposition du Congrès et se contente de 15%. La France et l'Allemagne ont parlé de 12,5% pour faciliter un compromis et pour contourner l'hostilité du Congrès. Comme les grandes entreprises sont visées, un seuil d'au moins 750 millions de dollars est instauré.

Dans ce contexte, la question centrale est posée : Comment réduire les paradis fiscaux, si le taux commun retenu ne dépasse pas substantiellement le taux d'imposition dans les divers pays ?

Il y a quelques pays ou territoires pratiquant même un taux zéro ; par exemple Emirats arabes unis, Bahreïn, Guernesey, Jersey, îles Caïman, Bahamas. La Suisse affiche un taux de 8,5%, la Hongrie 9%, l'Irlande 12,5%.

Le *second aspect* rend compte de la situation d'une entreprise dans le cas d'un taux inférieur au taux minimum adopté. L'Etat d'origine d'une multinationale impute à celle-ci le différentiel d'impôt entre le taux appliqué localement (lieu où elle déclare ses profits) et le taux minimal retenu mondialement. Soit un pays A où opère une multinationale originaire du

432 Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada, Japon, Allemagne, France et Italie.

pays B. Le pays A pratique un taux de 10% d'imposition, face au taux minimal de 15% retenu. Le pays A touche évidemment le produit des 10% provenant de son imposition. Le différentiel (5%) peut être revendiqué par l'Etat B, de sorte qu'une délocalisation pour raison fiscale disparaît.

Au début, sont dans le collimateur les très grandes entreprises (GAFA), d'où l'idée d'une meilleure répartition de l'imposition pour ces très grandes entreprises : chiffre d'affaires dépassant 20 milliards de dollars et une rentabilité supérieure à 10%.

Cette présentation est évidemment simplifiée, car d'autres facteurs interviennent, mais la question du taux minimum est au centre de l'attention (cf. médias). Jusqu'ici l'impôt est lié surtout à la notion d'*établissement stable* (par exemple siège social). A l'avenir, la notion d'*activité commerciale* (par exemple chiffre d'affaires) sera probablement privilégiée, ce qui favorise le marché de la consommation. Cette perspective n'est pas à l'avantage du Luxembourg.

Vers le début du mois de juin 2021, le G7 a fixé le principe d'un impôt minimal d'au moins 15% pour chaque pays, afin de lutter contre l'évasion des grandes multinationales. Depuis quelques dizaines d'années la course au moins-disant fiscal est lancée. Voilà qui a – avec la Covid-19 – pesé lourdement sur les finances publiques.

En octobre 2021, le taux de 15% est mondialement retenu. Ce taux est évidemment peu élevé, mais il a fallu un accord mondial. Relever ce taux peut se révéler ardu, car les oppositions ne vont pas tarder à surgir.

Notons quelques citations⁴³³. « L'accord d'aujourd'hui n'est ni historique ni suffisant », selon l'*Independent Commission for the Reform of International Corporate Taxation*. Selon Gabriel Zucman, l'accord est à la fois « historique, insuffisant et prometteur ». Écoutons le ministre irlandais des finances : « Tout accord devra répondre aux besoins des petits pays comme des grands ». Écoutons Quentin Parrinello d'Oxfam France : « Comment peut-on penser qu'on peut s'attaquer aux paradis fiscaux en établissant un taux à peine plus haut que celui de paradis fiscaux notoires comme la Suisse et Singapour » ?

433 Selon *Le Figaro* (économie) du 7 juin 2021.

Malgré le niveau peu élevé de 15%, des milieux proches des multinationales ont préconisé 12,5%. « Cela revient à plaider pour le statu quo dont les seuls gagnants sont les multinationales ». Et encore : « ... le taux idéal d'impôt minimum mondial effectif devrait être 25%. Reste qu'un taux de 21% serait déjà un pas dans la bonne direction⁴³⁴ ». La France, championne de la fiscalité de l'entreprise (31%), a une prédilection pour un taux minimal élevé, car cela peut atténuer quelque peu sa position extrême dans cette matière.

Notons qu'un taux minimal trop élevé risque de nuire aux pays en voie de développement qui peinent alors à attirer des capitaux. Un pan important de la réforme est « la redistribution d'une part du surplus de profits des multinationales aux Etats dans lesquels elles font des affaires sans y avoir d'implantation, parmi lesquels de nombreux pays en développement ». Intervient « une règle de partage des bénéficiaires *excédentaires* (c'est-à-dire au-delà d'une marge jugée raisonnable de 10%)⁴³⁵ ».

Enfin, des exemptions sont prévues ; par exemple les industries extractives et minières, car elles procurent des ressources aux pays en voie de développement.

Retenons un danger possible : la fixation sur le taux minimum peut inciter des Etats à jouer sur l'*assiette* de l'impôt et à tenter d'établir par exemple des exceptions. Quelle est la définition du bénéfice taxable ? Une vague de réglementations internationales risque de provoquer de la lourdeur comptable dans l'application pratique. Un différent ne manquera pas de surgir quant à la répartition de l'impôt entre pays du siège de l'entreprise et pays de marché.

Soulignons le caractère inédit de ces négociations internationales : pour la première fois, un accord – à vocation mondiale – sur l'imposition des grandes entreprises est réalisé, même si le consensus se fait à un niveau modeste.

•••

434 Eva Joly dans *Alternatives économiques* de juin 2021, n°413, p. 74. Eva Joly est ancienne juge d'instruction, avocate, ex-députée européenne et membre de la *Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises*.

435 Julien Bouissou et Anne Michel dans *Le Monde* du 3 juillet 2021.

Notons trois remarques sur la fiscalité ; ce qui relie ces remarques, c'est leur capacité à rester durablement dans l'actualité.

- Écoutons Alain Steichen⁴³⁶ (Université du Luxembourg, membre de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques). « La manne fiscale passée a créé un Etat du gaspillage ». Les Autorités sont de plus en plus tentées de recourir à un moyen facile : l'augmentation des impôts, dès l'apparition de difficultés liées au budget ou à la protection sociale. Alain Steichen préconise un remède : « chercher du côté des dépenses, pas des recettes ». En d'autres termes, il faut augmenter l'efficacité de l'administration publique.
- Écoutons Frédéric Douet⁴³⁷ (Université de Rouen-Normandie). « La complexité de notre système fiscal n'est que le reflet de la complexité de notre société ». Ceci vaut parfaitement pour le Luxembourg. Une difficulté de fond apparaît. Modifier, c'est-à-dire réformer le système fiscal, c'est risquer de réduire sa logique interne. Procéder à une refonte complète de la fiscalité est politiquement difficile à mettre en œuvre, car des revendications particulières vont surgir de partout.
- Quelques mots sur les relations entre fisc et contribuables. Écoutons Frédéric Douet⁴³⁸. « Dans l'immense majorité des cas, il n'existe pas de dialogue constructif entre les contribuables et l'administration fiscale, cette dernière campant sur ses positions ». Tel n'est pas le cas au Luxembourg, où il y a « une culture du dialogue entre l'administration fiscale et les contribuables » (Alain Steichen). Le moyen utilisé est le *tax ruling*. Cette pratique assure au contribuable une certaine sécurité juridique, dans un petit pays où la jurisprudence afférente reste forcément limitée ; un contentieux fiscal pesant peut être évité.

Actuellement, dans un contexte d'abus, le *tax ruling* est strictement réglementé. Le Luxembourg s'achemine-t-il pour autant vers un climat de tension entre administration et contribuables ?

436 Alain Steichen, A la croisée des chemins. La politique fiscale luxembourgeoise : ses fonctions, ses contraintes et ses contradictions, in : *forum*, n° 328, avril 2013, p. 57 ; citation suivante comprise.

Voir aussi du même auteur : Quelle réforme fiscale ? in : Impôts et justice fiscale au Luxembourg : les éléments clés pour une future réforme, Fondation Robert Krieps, Luxembourg, 2021, p. 29-50.

437 Frédéric Douet, Anti-manuel de psychologie fiscale. Techniques de plumaison des contribuables sans trop les faire crier, Paris, 2020, p. 74.

438 Ibid. p. 88.



Pour terminer, considérons le jour de la *libération fiscale* (selon l'*Institut Molinari*). Il s'agit du jour où le salarié (en fait célibataire) ne travaille plus pour les impôts (sur le revenu), les cotisations sociales et la TVA, pour financer les dépenses publiques. A partir du jour de libération fiscale, le salarié commence à empocher le fruit de son travail.

Retenons le jour de la libération fiscale pour quelques pays en relation avec l'année 2021 : le 4 juin pour le Luxembourg (42,32%), le 20 juin pour les Pays-Bas (45,82%), le 3 juillet pour l'Allemagne (50,41%), le 16 juillet pour la Belgique (53,95), 19 juillet pour la France (54,62%). Entre parenthèses est indiqué le niveau des charges, impôts sur le revenu et TVA en pourcentage du salaire complet. La France reste, depuis des années, la championne européenne (*ex aequo* avec l'Autriche) des prélèvements.

De plus en plus on ne pense « le redressement des finances publiques que par la hausse des impôts des riches ; sachant que, par définition, *a priori*, les riches, ce sont les autres⁴³⁹ ... ». Nous sommes confrontés à « une sorte de course-poursuite où l'explosion des dépenses est en partie compensée par la montée des recettes ». Au Luxembourg, on a parlé de *corona-impôt* possible pour des entreprises qui ont pu faire des bénéfices supérieurs, au temps de la Covid-19, à la moyenne des quelques années précédentes. Voilà qui vient « conforter l'idée qu'il est impossible de faire des économies dans les dépenses sociales ». Enfin, un redressement des finances publiques lié à des hausses d'impôts peut se retourner contre la finalité visée.

Un mot encore sur un éventuel corona-impôt⁴⁴⁰. Comment dégager clairement la notion de bénéfice lié à la pandémie ? Notons deux exemples. Des entreprises qui ont augmenté leur bénéfice, grâce à des investissements innovateurs, tombent-elles dans la catégorie des profiteurs ? Soit le cas d'une entreprise qui vend des articles ou services pour combattre la pandémie. Ces entreprises paient des impôts et ont peut-être embauché ; peut-on parler de profiteurs, qu'il faut pénaliser ? Faut-il, pour chaque entreprise, déterminer si elle a le qualificatif de profiteur ? Qui est juge en la matière ? Créer un

439 Jean-Marc Daniel, *Il était une fois ... l'argent magique – Conte et mécomptes pour adultes*, Paris, 2021, 143 pages ; citations pages 136-137.

440 Selon André Bauler (député), dans un article dans le *Luxemburger Wort* (*Analyse & Meinung*) du 7/8 août 2021. Pour des détails, le lecteur est renvoyé à cet article.

nouvel impôt, n'est pas réformer. Nous venons de voir que des initiatives fiscales se dessinent sur le plan international. Concluons avec André Bauer. « Alles in allem erweist sich die Corona-Steuer-Diskussion als falsche Debatte zum falschen Zeitpunkt⁴⁴¹ ».

Le lecteur intéressé peut s'adresser à l'ouvrage suivant: *Impôts et justice sociale au Luxembourg : les éléments clés pour une future réforme*, Fondation Robert Krieps, Luxembourg, 2021, 206 pages ; divers auteurs, dont Alain Steichen, Guy Heintz, Bernard Thomas, Denis Scuto.

Revenons une dernière fois au fiscaliste français Frédéric Douet⁴⁴², en trois citations.

- « Il n'a y pas de corrélation entre pression fiscale et forte baisse de la pauvreté ».
- « De surcroît, l'impôt ne permet que de corriger à la marge les inégalités de revenus. Il ne s'attaque pas aux racines de celles-ci, qui sont des inégalités extra-économiques (milieu social, formation, âge, état de santé, ...) ».
- Par ailleurs, « un bon impôt est un impôt payé par les autres ». Finalement, combattre la pauvreté par le tout-impôt risque d'aboutir à une réduction des richesses et non à une réduction de la pauvreté. Au moins en Europe de l'Ouest, le sentiment que l'impôt devienne un impôt punitif, prend davantage de relief.

Le Conseil⁴⁴³ d'analyse économique (CAE) a préconisé d'alourdir la fiscalité de la succession. Selon Olivier Babeau⁴⁴⁴, « il ne s'agira que d'une goutte d'eau de plus versée dans le tonneau percé d'un Etat incapable de poser la question de l'emploi raisonné de ses ressources ».

Philippe Martin, président du CAE, a pointé un paradoxe français, en relation avec les droits de succession. « Les droits de succession, c'est un

441 Ibid.

442 Frédéric Douet, dans *Le Figaro* du 16 sept. 2021 pour la première citation et *Le Figaro* du 17 déc. 2021 pour les deux autres citations.

443 CAE, Repenser l'héritage, note n° 69, Paris, déc. 2021, 12 pages.

444 Olivier Babeau, essayiste et président de l'Institut *Sapiens* (*think tank* libéral), in : *Le Figaro* du 31 déc. 2021.

peu comme la taxation du CO₂, la quasi-totalité des économistes y sont favorables ». Et encore. « Mais quand vous posez la question aux Français, ils y sont très majoritairement opposés. Ils voient la taxation de l'héritage comme confiscatoire, alors même que 85% à 90% des successions en ligne directe ne sont pas imposées⁴⁴⁵ ». La mentalité des Luxembourgeois, en relation avec les droits de succession, est probablement proche de celle des Français.

L'économie est l'ennemie de la *rente*, c'est bien connu. Mais celle-ci, au sens large, est omniprésente. Par exemple :

- Des rentes liées à certaines professions (notaire, médecin, chauffeur de taxi, ...)
- Des rentes liées à des statuts (fonctionnaires et y assimilés) :
- Rentes liées à des entreprises (banques, entreprises de haute technologie, ...).

Toutes les rentes ne sont pas « toxiques » d'un point de vue économique. Écoutons Augustin Landier et David Thesmar⁴⁴⁶. « A trop vouloir raboter les rentes, on met la collectivité en danger. Le capital social d'une communauté ne tombe pas du ciel. Il résulte de l'ensemble des investissements patiemment réalisés par ses membres et de leurs interactions ».

Les deux auteurs développent un exemple concret. « Le petit commerçant, le pharmacien, le notaire, jouent chacun un rôle dans le tissage du lien social local. Leur présence dans la communauté influe sur les prix immobiliers et participe aussi au capital social, source de confiance et de coopération dans la communauté. Si la concurrence leur fait perdre leur viabilité économique, elle détruit sur son passage un surplus social potentiellement plus précieux aux yeux du consommateur que la possibilité d'acheter moins cher ».

L'héritage est la rente par excellence. Taxer l'héritage permet de réduire les impôts et de soutenir les plus faibles. La plupart des économistes approuvent, mais « ils raisonnent à budget constant⁴⁴⁷ ».

445 Elsa Conesa Dans *Le Monde* du 26 janvier 2022 ; titre de l'article : Succession de propositions sur l'héritage.

446 Augustin Landier et David Thesmar, *Le prix de nos valeurs – Quand nos idéaux se heurtent à nos désirs matériels*, Paris, 2021, p. 53 ; la citation suivante y est comprise. Voir aussi des mêmes auteurs : *Le grand méchant marché – Décryptage d'un fantasme français*, Paris, 2007, 182 pages.

447 Ibid. p. 48 ; y est comprise la citation suivante des deux auteurs.

Écoutons Thomas Piketty⁴⁴⁸. « La logique⁴⁴⁹ $r > g$ implique que l'entrepreneur tend toujours à se transformer en rentier, soit un peu plus tard dans sa vie ... : le fait que l'on ait eu de bonnes idées à 30 ou 40 ans n'implique pas que l'on en ait encore à 70 ou 80 ans, et pourtant le patrimoine continue souvent de se reproduire tout seul ». Augustin Landier et David Thesmar concluent : « L'argument repose sur le fait qu'un entrepreneur à succès est, à 60 ans, l'héritier de celui qu'il était à 30 ans, une sorte de rentier qui se repose sur les efforts de son moi passé. Il n'y a donc aucune raison d'attendre sa mort pour le taxer. L'impôt sur la fortune permet ainsi d'atteindre les contribuables qui ont hérité d'eux-mêmes ».

En règle générale, la population récuse les droits successoraux, les économistes les préconisent. Voilà qui témoigne de la tension entre économie et société, le caractère passionnel du sujet y contribue. A. Landier et D. Thesmar avancent deux arguments en faveur de l'héritage.

Selon le premier argument, les citoyens mettent en doute que l'Etat puisse baisser les impôts par le biais des droits de succession et « ne souhaitent pas remettre un chèque en blanc au législateur⁴⁵⁰ ».

Le second argument voit dans l'héritage transmis une consommation légitime des parents. A l'instar de l'achat d'une voiture sophistiquée ou de l'acquisition d'une résidence secondaire. Si les parents ont choisi de transférer un patrimoine à leurs enfants, « il n'y a pas de raison de taxer ce mode de consommation plus qu'un autre ».

« Taxer l'héritage : un remède impopulaire⁴⁵¹ ». Le rapport⁴⁵² Tirole/Blanchard préconise davantage de recours aux droits sur les successions/donations. Selon Thierry Aimar⁴⁵³ l'héritage « est l'archétype d'une richesse imméritée ». Encore faut-il définir la notion de *mérite*. Marc Beise pose la question fondamentale. « Familie ist nicht nur das Heute, ist auch das Gestern und das Morgen, emotional – aber eben auch materiell, und

448 Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, 2013, p. 628.

449 Le taux de croissance des revenus dépasse celui de l'économie.

450 A. Landier et D. Thesmar, op. cit. p. 48/49 ; la citation suivante y incluse.

451 Jean-Michel Bezat dans *Le Monde* du 6 juillet 2021 ; économie/chronique.

452 Il s'agit d'un document intitulé *Les grands défis économiques*, portant sur les aspects économiques du réchauffement climatique et sur la lutte contre les inégalités.

453 Dans *Le Monde* du 6/7 février 2022 plusieurs contributions sont consacrées au sujet suivant: Faut-il taxer les successions ?

darf sich der Staat anmaßen, die Grenze zu ziehen, ab der er dem Bürger alles nimmt, was drüber ist?⁴⁵⁴ ».

Est-ce que les droits de succession/donation sont capables de faire disparaître les inégalités ? Les doutes sont permis. Ainsi, les recettes⁴⁵⁵, tirées des impôts sur les successions et les donations en pourcentage du total des recettes fiscales en 2019, se présentent comme suit : 1,46% pour la Belgique (taux le plus élevé en Europe), 1,38% pour la France et 0,46% pour le Luxembourg. Pour remédier aux inégalités, il faudrait recourir à des taux confiscatoires, faisant pratiquement disparaître l'héritage. Non, au Luxembourg l'héritage n'est pas la cause des inégalités sociales.

Selon Nicolas Frémeaux⁴⁵⁶ « l'impôt sur les successions est à la fois inefficace et injuste ». Et encore : « L'héritage n'est pas mauvais en soi, le problème vient du fait qu'il est réparti inégalement, bien plus que les revenus. La moitié des Français n'héritent de rien ou presque quand, dans le même temps, 10% des héritiers les plus riches concentrent plus de 50% des héritages ».

Notons l'approche inédite du sociologue Paul Pasquali⁴⁵⁷. En France, les élites issues des grandes Ecoles seraient à la base d'un système d'*héritocratie*. En effet, ces élites sont présentes à la fois dans l'économie privée et publique, dans l'appareil de l'Etat, dans les cabinets ministériels. Ce système est pérenne : l'existence des grandes Ecoles a comme corollaire la dévalorisation de l'Université.

Finalement, « l'héritage est un objet politique hautement inflammable, qui touche à la fois notre rapport à l'argent, à la mort, à la descendance, ainsi qu'à une conception équivoque du mérite de celui qui donne comme de celui qui reçoit⁴⁵⁸ ». L'héritage nous confronte à notre propre finitude.

454 Marc Beise, dans *Süddeutsche Zeitung* (Ressortleiter Wirtschaft) du 10/11 juillet 2021. Marc Beise est l'auteur de: *Die Ausplünderung der Mittelschicht: Alternativen zur aktuellen Politik*, Munich, 2009, 222 pages.

455 Selon *Le Figaro* du 25 janvier 2021.

456 Nicolas Frémeaux (économiste, maître de conférences à l'Université de Paris 2), Taxer davantage les grosses successions pour éviter une société de rentiers », in : Réduire les inégalités c'est possible ! 30 experts présentent leurs solutions, Tours (Observatoire des inégalités), p. 63-66 ; citations page 63.

457 Paul Pasquali, *Héritocratie – Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020)*, Paris, 2021, 311 pages. Voir aussi l'entretien de cet auteur dans *Alternatives Economiques* de mars 2022, n°421, p. 68-71.

458 Stéphane Lauer dans *Le Monde* (Economie – chronique) du 28 déc. 2021.



Quel est le cheminement de l'attitude vis-à-vis de l'héritage ? La Révolution française met fin à la transmission héréditaire du pouvoir politique, mais ne touche pas au principe de l'héritage. Le Code civil de 1804 retient, en matière de succession, l'égalité entre frères et sœurs. Tout au long du 19^e siècle des tentatives vaines de rétablissement de la liberté testamentaire du père de famille surgissent. Le principe de l'égalité des héritiers est probablement l'élément clé qui a légitimé l'héritage : un certain consensus s'est établi.

Mais le bien-fondé de l'héritage est vivement critiqué ; par exemple par Mikhaïl Bakounine (1814-1876) ; Emile Durkheim (1858-1917). Au 20^e siècle deux facteurs atténuent considérablement la virulence de ce débat. D'abord, les deux guerres mondiales ont réduit, sinon interrompu les flux successoraux⁴⁵⁹. Ensuite, la discussion sur l'héritage se déplace vers le champ philosophique. Pierre Bourdieu⁴⁶⁰ pointe l'héritage culturel et dénonce la transmission du statut social.

Actuellement, deux tendances sont apparues. La première, représentée par Thomas Piketty, dénonce l'héritage comme facteur d'inégalités sociales. La seconde prend des allures plutôt techniques ; par exemple la taxation de la succession et même les moyens de la contourner. L'héritage, c'est « un débat ravivé dernièrement⁴⁶¹ ».

3.4. Crises multiples

Il faut *réenchanter* la démocratie, le dialogue social, l'entreprise, ... Voilà un mot d'ordre qui a la cote en Europe. Qui dit réenchantement, admet d'abord un désenchantement. Celui-ci est lié à trois facteurs au moins.

- La crise de 2008 (*subprime*) a surpris tout le monde (cf. questionnement de la reine d'Angleterre).
- La Covid-19 a bouleversé la société et l'économie, au-delà de l'Europe ; ses conséquences économiques et sociales risquent de perdurer.

459 Thomas Piketty, *Le capital au XX^e siècle*, Paris, 2013, p. 602-606.

460 Voir par exemple Pierre Bourdieu, *Les contradictions de l'héritage*, in : Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, 1993, p. 1091-1103.

461 Anne Chemin dans *Le Monde* (Idées) du 12 mars 2022.

- Le néolibéralisme a fait de la rationalité une finalité au lieu d'en rester un moyen. En d'autres mots, le calcul coût/avantage est appliqué à toute la société.

Revenons brièvement à la Covid-19 qui a un impact sociétal prononcé. « Pour la première fois de notre histoire, il faudra présenter un document de santé pour effectuer les actes les plus simples du quotidien – prendre un train, entrer dans un magasin, aller au théâtre ... L'accès à un espace public sera différencié selon nos données de santé⁴⁶² ».

Dans ce contexte, écoutons le professeur Jörg Gerkrath⁴⁶³ (membre de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques). « L'introduction de contrôles aux frontières n'a pas empêché le virus de circuler. Cela n'a jamais été l'objectif. Il s'agissait davantage d'un moyen pour les autorités publiques de montrer au public qu'elles agissent. Cela relevait du pur actionnisme politique ».

La notion de *désenchantement du monde* (Entzauberung der Welt) remonte à Max Weber. Ce sociologue⁴⁶⁴ « a rejeté tous les moyens magiques de recherche du salut comme relevant de la superstition ». Il a amené les croyants à rationaliser leur comportement visant leur salut. De même, cet auteur applique cette démarche au capitalisme. « Was letzten Endes den Kapitalismus geschaffen hat, ist die rationale Dauerunternehmung, rationale Buchführung, rationale Technik, das rationale Recht, ... die rationale Gesinnung, die Rationalisierung der Lebensführung⁴⁶⁵, ... ».

Actuellement, ne faut-il pas procéder à la « Entzauberung » de la rationalité, non par retour à l'irrationalité, mais par un recours à l'*affect* de la société et dans la vie économique.

Après plus d'une année de pandémie, ce qu'on appelle *travail en dis-*

462 François-Xavier Bellamy (philosophe et député européen), Loïc Hervé (vice-président des Centristes), dans *Le Figaro* du 15 juillet 2021.

463 Jörg Gerkrath (Uni.lu), La réintroduction de contrôles aux frontières intérieures de l'UE pour lutter contre la pandémie : un moyen disproportionné, inefficace et illégal, in : Actes de la section des Sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal, vol. XXIV, Luxembourg, 2021, p. 234.

464 Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, 2003, p. 107 ; édité, traduit et présenté par Jean-Pierre Grossein.

465 Max Weber, *Wirtschaftsgeschichte*, Berlin, 1991 (1923), p. 302.

tancier a bouleversé les relations du travail. D'emblée, présentons quelques aspects.

- Une nouvelle norme pour les cadres se met en place : travail en présentiel ou travail en distanciel⁴⁶⁶.
- La productivité des cadres n'aurait pas faibli durant le confinement⁴⁶⁷.
- Le travail à distance a dépassé le cadre de l'économie et est devenu un enjeu de société. En d'autres termes, « le télétravail est davantage un projet de société qu'une affaire de productivité⁴⁶⁸ ».
- La Covid-19 a donné un sérieux coup de pouce au travail en distanciel. Les grandes entreprises sont avantagées, car disposant de nombreuses possibilités d'aménager (par exemple équipement) la nouvelle forme de travail. Une société à deux vitesses semble se dessiner : entre grandes et petites entreprises.
- Les entreprises peuvent recourir à ce qu'on appelle « retour d'expérience », « retex » selon le jargon des gestionnaires. « Il consiste à revenir sur la manière dont une situation a été gérée, sur le plan collectif et individuel, afin d'apprécier des erreurs et de garder les bonnes pratiques qui ont émergé spontanément⁴⁶⁹ ».
- Une nouvelle discrimination semble se profiler : « les salariés éligibles au télétravail et les autres. Un remake, sans grande surprise, des disparités sociales⁴⁷⁰ ».
- « Le nomadisme est le nouveau standard. Plus de 60% des Français souhaitent répartir leur temps de travail entre l'entreprise et *ailleurs*. C'est

466 Consulter le *Guide pratique Télétravail* de la Chambre de commerce (en français et en anglais) ; juillet 2021.

467 Laurent Assouly (ethnologue et consultant), Les symboles de la relation à l'entreprise volent en éclats, in : *Le Monde* du 4/5 juillet 2021.

468 Pascal de Lima (chef économiste du Cabinet de conseil Marwell Management, enseignant), Le risque est de voir se créer un monde à deux vitesses, in : *Le Monde* (Idées) du 4/5 juillet 2021.

469 Tessa Melkonian (professeure de sciences de gestion à *Emlyon Business School*, anciennement Ecole supérieure de commerce de Lyon), Quelles leçons pour les dirigeants ? in : *Le Monde* du 4/5 juillet 2021.

470 Laurent Assouly, op. cit.

une bonne nouvelle, car la coopération à distance peut difficilement se passer de rencontres physiques⁴⁷¹ ».

- Un nouveau risque est apparu : l'entreprise fait du travail à distance une valeur d'ajustement.
- A l'avènement de la pandémie, on est passé rapidement en télétravail, en sortir s'avère plus compliqué. « Une seule chose est sûre, rien ne sera jamais plus comme avant⁴⁷² ».

Le travail à distance ne va pas disparaître, mais ne va pas s'installer à 100% non plus. L'entreprise doit établir un certain équilibre : entre un plus de flexibilité et une perte éventuelle de cohésion sociale dans l'entreprise⁴⁷³.

L'Union des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT vient de publier (septembre 2021) une enquête sur le télétravail auprès de 14 800 personnes. 98% ont une attitude tout à fait positive face au télétravail, mais 83% le désirent limité à deux ou trois jours de la semaine. Un autre souci apparaît, les sollicitations professionnelles en dehors du temps de travail. En fait, ce rapport ne révèle rien de tout à fait nouveau.

Le télétravail semble devenu une composante du travail que chaque entreprise doit proposer à ses salariés. Parfois, l'entreprise doit rassurer ses salariés, déstabilisés par des changements trop fréquents ou intempestifs entre le travail distanciel et le travail présentiel.

Le travail à distance a un double effet : sur la structure de l'entreprise, sur la vie privée des salariés. Concilier les deux, n'est pas une mince affaire. Par exemple, il importe de préserver le contact social du salarié en télétravail avec l'entreprise (collègues, direction, ...). On constate même un certain engouement des entreprises pour le travail à distance. Ainsi Renault (France) a proposé à ses syndicats un accord d'*organisation hybride du travail* : deux à trois jours à distance par semaine.

471 Alexia de Bernardy, Les 130 règles d'or pour mieux collaborer à distance, Paris, 2021, p. 178/179.

472 Selon *dossier du Monde* en date du 31 août 2021 au titre évocateur, Travail : la révolution silencieuse.

473 Gérard Trausch, De la peste à la Covid-19 : mortalité et société au Luxembourg, in : Actes de la section des Sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal, vol. XXIV, Luxembourg, 2021, p. 307-308.

Écoutons Serge Allegrezza⁴⁷⁴ – directeur du Stateg – quant au télétravail au Luxembourg : « nous sommes par exemple montés à 60-70% de personnes en télétravail, donc cela a permis de montrer de nouvelles méthodes qui, probablement, vont rester. Avant la crise, on était à 20%. Mais le télétravail n’a pas que des avantages, tous les emplois ne sont pas réalisables en *home office*, donc il va à nouveau y avoir du monde sur les routes, des embouteillages, etc. Tous ces problèmes-là, que l’on connaissait, vont revenir ».

Notons deux citations, la première liée à l’inégal accès au travail à distance, la seconde est relative aux conséquences divergentes du confinement.

« ... la diffusion du télétravail est très liée aux types d’activités et de postes occupés, et par suite, corrélée aux niveaux de diplômes et de revenus. Ainsi le télétravail est le plus répandu parmi les cadres supérieurs, puis parmi les professions intermédiaires. Inversement, c’est parmi les ouvriers qu’il est le plus rare, ainsi que parmi les employés de services directs aux particuliers. Cette diffusion est donc d’autant plus massive et forte que les emplois sont qualifiés, que les niveaux de diplômes et de revenus sont élevés. A l’inverse, les activités peu qualifiées, les tâches de manutention et d’exécution, les métiers les moins rémunérateurs sont aussi les moins *télétravaillables*⁴⁷⁵ ».

« Les artisans, commerçants et indépendants ont, plus souvent que le reste de la population, dû réduire leur activité. La dépendance immédiate de leurs revenus à l’exercice de leur activité les a aussi plus fortement exposés que toute autre catégorie au risque de perte de revenu⁴⁷⁶ ».

Les conséquences profondes de la Covid-19 sur l’économie du pays sont aussi et surtout financières : par exemple budget de l’Etat, endettement. Les entreprises sont durement touchées, mais de manière inégale. Un certain recul est nécessaire (probablement quelques années) pour procéder à une évaluation serrée.

474 Serge Allegrezza lors d’une conversation avec *Paperjam*, n° 215, août/septembre 2021, p. 38.

475 Anaïs Collet, Colin Giraud et Hélène Steinmetz, Faut-il télétravailler pour être heureux ? in : Nicolas Mariot, Pierre Mercklé et Anton Perdoncin, *Personne ne bouge – Une enquête sur le confinement du printemps 2020*, Université Grenoble Alpes, 2021, p. 49.

476 Vincent Cardon et Anton Perdoncin, Comment la crise sanitaire devient-elle une crise sociale ? in : Nicolas Mariot, Pierre Mercklé et Anton Perdoncin, *op. cit.* p. 77.

Selon l'essayiste et chroniqueur américain Fareed Zakaria⁴⁷⁷ « les pays qui ont le mieux réagi à la pandémie sont ceux où l'Etat était efficace, comme en Asie, ou encore au Danemark ou en Allemagne ». On peut y ajouter le Luxembourg. Selon le même auteur « la mauvaise performance de la France est un contre-exemple troublant, mais qui s'explique sans doute par son manque d'ouverture et de flexibilité ».

Notons trois traits⁴⁷⁸ courants de la Covid-19.

- « La crise sanitaire a aussi rappelé que, dans le domaine épidémiologique, la santé était une affaire publique du fait de l'interaction de la contamination des uns et du comportement sanitaire des autres ».
- Le face-à-face entre libertés individuelles et contraintes de la pandémie.
- Celle-ci met à mal « le mythe de l'éternel allongement de l'espérance de vie ».

La pandémie a déclenché une onde de choc mondiale et ceci par le canal de l'accélération d'évolutions économiques, sociales et géopolitiques déjà préexistantes. Notons quelques exemples⁴⁷⁹ : déplacement accéléré du centre de gravité économique vers l'Asie, avec à la clé la montée inexorable de la Chine ; désir croissant des Etats à davantage d'autonomie économique ; relocalisation industrielle ; extension de « l'univers des dettes » ; réaménagement des chaînes de valeurs sous la pression des innovations technologiques ; réaménagement du travail à l'ère numérique ; relancement de la recherche (cf. investissements) ; aspirations à la maîtrise de la production (y compris les ingrédients pharmaceutiques) ; améliorer l'efficacité de la Santé publique.

Le déclin du christianisme en Europe semble indéniable⁴⁸⁰. Pour la première fois après la Seconde guerre mondiale une crise – la Covid-19 – confronte brutalement la société à la mort. Le professeur Guillaume Cu-

477 Fareed Zakaria lors d'une interview dans *Le Figaro* du 7 mars 2021.

478 Frédéric Cannon, Gilles Le Garrec et Vincent Touzé, La crise de la Covid-19 dans une Europe vieillissante, in : OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), *L'économie européenne 2021*, Paris, 2021 ; les deux citations p. 42 et p. 43.

479 Testard Hubert, *Pandémie, le basculement du monde*, Paris, 2021, 281 pages.

480 Guillaume Cuchet, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien – Anatomie d'un effondrement*, Paris, 2018, 276 pages.

chet⁴⁸¹ y voit une « fragilité latente de la psychologie collective ». Ceci joue d'autant plus, que la mortalité extraordinaire (par pandémie) a disparu depuis belle lurette en Europe.

•••

Le terrorisme, les migrations et la pandémie ont déclenché un appel aux frontières. L'Europe a été la « championne » des frontières. En 1916, les accords de Sykes-Picot⁴⁸² découpent le Moyen-Orient par des frontières au seul bénéfice de la Grande-Bretagne et de la France. Retenons l'approche d'Hubert Védrine⁴⁸³ quant à ces accords. « On leur prête une signification exagérée (le Moyen Orient était déchiré avant eux), mais leur nom est devenu, avec celui du congrès de Berlin, le symbole du découpage inique des territoires sur le dos des peuples ... ».

Après la Première guerre mondiale, ces deux puissances redessinent les frontières en Europe de l'Est, de nouveau à leur avantage.

L'Union prend le contre-pied : il importe d'abolir les frontières. Les pays de l'Europe de l'Est ne se sont pas encore entièrement remis du redessinage des frontières par les vainqueurs de la Seconde guerre mondiale.

Présentons brièvement trois facettes de la notion *frontière(s)*.

- La liberté de circulation – à l'intérieur de l'espace Schengen – est un projet généreux et apprécié, mais « on a instauré la liberté de circulation sans protection des frontières extérieures⁴⁸⁴ ». Et encore : « la seule manière de garantir la légitimité de la liberté de circulation c'est un renforcement de ces frontières extérieures ». Tel n'est pas réellement le cas. D'ailleurs ceci rappelle un autre projet généreux et apprécié, l'introduction de l'euro. Là aussi, on a agi sans véritable convergence des

481 Guillaume Cuchet lors d'une interview dans *Le Figaro* du 1^{er} septembre 2021 ; dernier ouvrage paru : *Le catholicisme a-t-il encore de l'avenir en France ?* Paris, sept. 2021, 242 pages.

482 Mark Sykes et François-Georges Picot, diplomates, ont préparé l'accord secret qui porte leur nom et est signé à Londres entre Edward Grey (ministre des affaires étrangères) et Paul Cambon (ambassadeur de France à Londres).

483 Hubert Védrine, Dictionnaire amoureux de la géopolitique, Paris, 2021, p. 440. Voir aussi l'interview de cet auteur dans *Le Figaro* du 5 mars 2021.

484 Bruno Tertrais, spécialiste de l'analyse géopolitique et directeur adjoint de la *Fondation pour la recherche stratégique*, lors d'un entretien dans *Le Figaro* du 8 avril 2021.

politiques économiques (fracture Nord-Sud dans l'Union). De nouveau, de sérieux problèmes ont émergé et perdurent toujours.

- Revenons une dernière fois à Christophe Guilluy. Cet essayiste⁴⁸⁵ et sociologue examine l'abstentionnisme lié aux élections régionales et départementales en 2021 et le rôle du RN (Rassemblement national) dans la société française. Ces deux phénomènes perdurent « tant que les questions d'immigration et d'insécurité ne seront pas traitées ». Et encore : « ... le RN reste dans l'imaginaire français le parti qui permet de mettre en avant ces thématiques régaliennes oubliées par les partis ». Michèle Tribalat⁴⁸⁶ regrette que le discours sur l'immigration ait tendance à dévier du domaine scientifique vers le militantisme.
- Les chocs de l'immigration massive dans l'Union en 2015 et du Covid-19 ont relancé une problématique ancienne : « fixer des limites extérieures et gérer la méta-frontière euro-africaine⁴⁸⁷ ». Selon le même auteur, « une frontière n'est pas un tracé abstrait mais une institution, et la franchir aisément ne l'annule pas ».

Selon le philosophe Régis Debray⁴⁸⁸ économisme et sans-frontiérisme font bon ménage : « ... en conférant à la libre circulation des capitaux et des marchandises, bizarrement censée exclure celle des violences, l'*aura* du bon cœur et d'une communauté des destins, il (l'économisme) déguise une multinationale en une fraternité ». Bruxelles retentit de discours sur la convergence à l'intérieur de l'Union. Écoutons la réponse de Régis Debray. « Face au rouleau compresseur de la *convergence*, avec ses consensus, concertations et compromis, ranimons nos dernières forces de *divergence* ».

Revenons à l'immigration de 2015. « Le nombre est problématique : s'il est toujours possible d'assimiler des individus, il n'est pas possible d'assimiler des peuples qui privilégient toujours leur mode de vie traditionnel au nôtre. Et c'est bien là que les politiques d'immigration massive, qui favorisent la ghettoïsation, sont désastreuses pour notre cohésion nationale⁴⁸⁹ ».

485 Christophe Guilluy au cours d'un entretien dans *Le Figaro* du 2 juillet 2021.

486 *Le Figaro* du 10 janvier 2022 ; voir aussi son dernier ouvrage paru : *Immigration, idéologie et souci de la vérité*, Paris, 2022, 256 pages.

487 Michel Foucher (géographe, ancien ambassadeur et titulaire de la chaire de géopolitique appliquée au Collège d'études mondiales), *Le retour des frontières*, Paris, 2016, p. 42.

488 Régis Debray, *Eloge des frontières*, Paris, 2010, p. 80 et p. 87.

489 David Lisnard (maire de Cannes) et Naïssa M'Faddel (conseillère politique de cette ville) dans *Le Figaro* du 9 juillet 2021.

Concluons avec Pierre Manent⁴⁹⁰ : « ... des sociétés européennes désormais déchirées entre l'archaïsme des mœurs musulmanes et le nihilisme des mœurs occidentales ».

3.5. Fractures

Deux fractures – Nord-Sud et Ouest-Est – parcourent l'Union européenne. En fait, l'Europe a toujours été confrontée à de tels clivages. Au temps de la Réformation, l'Europe est séparée en une chrétienté catholique au Sud et une chrétienté protestante au Nord. Le clivage Est-Ouest est encore plus ancien : chrétienté à l'Ouest, orthodoxie à l'Est, puis chrétienté catholique/protestante versus orthodoxie ou islam.

Fracture Nord-Sud

Cette première fracture a été analysée par Max Weber : le lien entre le capitalisme moderne et les racines religieuses de l'éthique professionnelle, en relation avec le protestantisme⁴⁹¹.

Écoutons Max Weber, « Mit dem Bewußtsein, in Gottes voller Gnade zu stehen und von ihm sichtbar gesegnet zu werden, vermag der bürgerliche Unternehmer, wenn er sich innerhalb der Schranken formaler Korrektheit hält, sein sittlicher Wandel untadelig und der Gebrauch, den er von seinem Reichtum macht, kein anstößiger ist, seinen Lebensinteressen zu folgen und *soll dies tun* ». Le « *deo placere non potest* » disparaît dans le monde protestant. Finalement, on en revient à parler de « fourmis » (ou de frugaux) du Nord et de « cigales » (ou de prodigues) du Sud.

Écoutons la formulation de Maxime Lefebvre⁴⁹². « D'un côté, une plus grande tolérance au Nord pour la compétition et l'inégalité, qui peut expliquer que le capitalisme et le libre-échange ont trouvé dans ces pays un terrain particulièrement favorable. De l'autre, la réticence à se noyer dans un projet européen universel, supranational, *égalitaire*, de type catholique

490 Pierre Manent, *Situation de la France*, Paris, 2015, p.155.

491 Max Weber, *Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus*, Weinheim, 2000, 3te Auflage; citation p. 150; herausgegeben und eingeleitet von Klaus Lichtblau und Johannes Weiß.

492 Maxime Lefebvre (diplomate et professeur à l'ESCP Europe et à Science Po Paris), *L'Union désunie : les fractures Nord-Sud et Est-Ouest*, in : *Questions internationales*, n° 88, novembre-décembre 2017, p. 69 (La Documentation française).

romain, qui se traduit notamment par le refus de contribuer financièrement à la caisse commune ».

La crise de l'euro confirme la fracture Nord-Sud. Les pays de culture protestante, le Benelux, la Lituanie catholique, regroupés autour de l'Allemagne, représentent les pays de la responsabilité (rigueur), face aux pays du Sud (laxisme budgétaire). Par ailleurs, toute crise dans l'Union ravive la fracture ; la Covid-19 et le confinement en sont un exemple.

Retenons la persistance d'un retard de développement de régions à l'extrême Sud de l'Europe : Sud de l'Italie, Sud de l'Espagne, la Grèce, le Portugal.

Fracture Ouest-Est

Les pays de l'ancien glacis soviétique ont rejoint l'Union européenne dans la première décennie du 21^e siècle. Ces pays, abîmés par plus de quarante ans de régime communiste, ont un retard économique par rapport à l'Ouest de l'Europe. D'ailleurs, à la veille de la Seconde guerre mondiale, ces pays sont peu industrialisés (sauf la Tchécoslovaquie).

Ces pays ont accédé à l'indépendance et ont rejoint l'Union. Écoutons la philosophe Chantal Delsol⁴⁹³. « Quarante-cinq ans de domination communiste : imaginez ce régime patibulaire, venu du despotisme éternel qu'est la Russie, et qui s'impose à des sociétés raffinées et polies par des siècles de liberté et de littérature ».

Ces pays étaient longtemps exposés à l'œil soupçonneux de Moscou (cf. interventions brutales de 1953, 1956, 1968). Actuellement, Bruxelles semble adopter, aux yeux de ces pays, le rôle de Moscou (toutes proportions gardées). Présentons quelques-uns de ces aspects.

Les sociétés est-européennes ne sont pas familiarisées avec des mouvements migratoires extra-européens⁴⁹⁴. Elles affichent une certaine méfiance envers l'islam liée à l'ancienne domination de l'Empire ottoman et parfois exacerbée par des régimes populistes.

493 Chantal Delsol lors d'un entretien dans *Le Figaro* du 12/13 juin 2021.

494 Maxime Lefebvre, op. cit. p. 72 et p. 73.

Dans ce contexte, une puissante vague d'immigration déferle sur l'Europe en 2015. Or, quelques années auparavant, David Cameron (alors premier ministre anglais) et Angela Merkel ont avoué que l'intégration de populations d'origine musulmane est un échec. Selon Lydia Guirous⁴⁹⁵ « l'intégration réussie s'appelle l'assimilation, l'intégration ratée, le communautarisme ».

S'y ajoute un facteur aggravant : les pays anciennement soviétiques ont « récupéré » leur identité nationale, face aux pays de l'Europe de l'Ouest déniaient la leur. Les pays de l'Europe centrale « sont loin d'avoir quitté la trajectoire historique⁴⁹⁶ » qui est la leur depuis des siècles. D'ailleurs, Henri Mendras⁴⁹⁷ parle à cet égard de « l'autre Europe ». Selon Valérie Hayer⁴⁹⁸, Viktor Orban a fait de la Hongrie « une *démocrature*. Il a affaibli les contre-pouvoirs, muselé la presse, rogné l'indépendance de la justice. Il a aussi fait de son pays un laboratoire de l'illibéralisme où les droits des minorités sont bafoués, comme l'illustre tristement sa dernière loi homophobe interdisant la représentation de l'homosexualité ».

Quant à ce dernier point, écoutons l'avis de deux philosophes, Chantal Delsol⁴⁹⁹ (membre de l'Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques) et Norbert Campagna⁵⁰⁰ (membre de l'Institut Grand-Ducal, Section des sciences morales et politiques).

Selon Chantal Delsol, « il peut être utile à cet égard de faire la distinction entre la tolérance et la légitimation. Le cas que nous avons sous les yeux montre, comme bien d'autres, à quel point la tolérance est mal aimée : tolérer, c'est supporter, au sens étymologique, sans pour autant apprécier, sans être d'accord. Mot de Voltaire : je ne vous approuve pas, mais je ferai tout pour que vous puissiez vous exprimer. Or aujourd'hui ce mot est caduc : la

495 Lydia Guirous, *Assimilation – En finir avec ce tabou*, Paris, 2021, 94 pages ; citation dans la quatrième de couverture. Sur l'histoire de l'assimilation, voir : Raphaël Doan, *Le rêve de l'assimilation – De la Grèce antique à nos jours*, Paris, 2021, 346 pages.

496 Ibid. p. 73.

497 Henri Mendras, *L'Europe des Européens – Sociologie de l'Europe occidentale*, Paris, 1997, p. 44.

498 Valérie Hayer, eurodéputée LRM et négociatrice du budget et du plan de relance européen ; elle est aussi membre de l'intergroupe (LBTI) du Parlement européen, dans *Le Monde* du 4/5 juillet 2021.

499 Chantal Delsol, dans *Le Figaro* du 26/27 juin 2021.

500 Norbert Campagna dans le *Luxemburger Wort* (Analyse & Meinung) du 3/4 juillet 2021. Cet auteur est professeur au LGE et professeur-associé de philosophie à l'Université de Luxembourg où il enseigne notamment l'éthique de la sexualité.

tolérance de Voltaire apparaît comme une condescendance et, finalement, un mépris. On ne nous demande pas de tolérer tous les comportements : mais de les légitimer. On ne vous demande pas seulement de laisser faire, mais d'approuver et de complimenter ».

Écoutons Norbert Campagna. « Dans nos sociétés actuelles, il semble qu'il n'y a plus d'espace entre l'homophobie et l'homophilie. Les personnes qui refusent de prendre ouvertement fait et cause pour l'homosexualité ou qui refusent de voir en elle un mode de vie ayant la même valeur que l'hétérosexualité, se voient immédiatement taxées d'homophobie. Et une remarque analogue vaut par rapport au transsexualisme. En clair : Celui qui n'affiche pas ouvertement son soutien au mouvement LGTBQI+ ou celui qui remet en question certaines formes de propagande mises en œuvre par ce mouvement – la distribution de drapeaux arc-en-ciel à des enfants dans une école publique –, est homophobe, transphobe, queerphobe, etc. ».

Notons l'avis du député européen Arnaud Danjean⁵⁰¹. Les pays de l'Europe centrale « ont adhéré à des traités et à un système de valeurs en rejoignant l'UE. Si des abus de pouvoir ou des discriminations sont observés, la Commission a la légitimité pour pointer du doigt ces manquements. Mais depuis quelques années, la Commission et le Parlement européen ont tendance à interpréter avec une suspicion systématique toutes les législations émanant de ces pays, y compris dans des domaines qui ne relèvent pas directement de compétences communautaires ». ... « La protection des droits des minorités est non négociable et si la loi hongroise est discriminatoire, elle doit être condamnée ». ... Le Parlement « aurait dû s'en tenir aux articles de la loi hongroise qui posent problème », au lieu d'extrapoler « sur tout un contexte général contribuant à une mise en cause de la Hongrie, et même d'autres pays ». ... « Le Parlement européen n'est pas un juge ». Selon ce député « il y a un malentendu originel : l'Ouest que ces pays ont choisi de rejoindre il y a trente ans n'est pas l'Ouest d'aujourd'hui. Le modèle auquel ils ont adhéré avec beaucoup d'enthousiasme était avant tout une alternative au totalitarisme communiste. Et, dans ce modèle, les questions sociétales n'avaient absolument pas la prégnance qu'elles ont aujourd'hui. Droits des LGBT, flux migratoires extra-européens ou multiculturalisme n'étaient pas dans le débat public ».

501 Arnaud Danjean, député européen (parti populaire européen), élu en 2009 et réélu en 2014 et en 2019 : lors d'un entretien dans *Le Figaro* du 21 juillet 2021.

Selon Chantal Delsol⁵⁰² « les sociétés d'Europe centrale sont jalouses de leurs identités menacées. Sorties du totalitarisme communiste, elles ont besoin de tirer les leçons de l'histoire et de perpétuer la mémoire des héros de l'ombre dont il était auparavant interdit de parler. Elles ne supportent pas que la mondialisation mette en péril leurs cultures, qui ont été les seules sauvegardes en périodes d'oppression ».

La double fracture Nord-Sud et Ouest-Est, ancrée dans l'histoire, ne va pas disparaître de sitôt : c'est un des grands défis auxquels la société européenne sera confrontée.

Bouter hors de l'Union un pays comme la Hongrie, n'est pas une solution, ne rien faire du tout, non plus. Au temps du communisme, la Hongrie n'avait aucune possibilité de nager quelque peu à contre-courant : un rappel de Moscou était inévitable. Bruxelles doit se garder d'un tel comportement vis-à-vis de ces peuples qui ont enfin eu accès à l'indépendance, après la chute du régime communiste.

Depuis environ dix années, les grandes crises ont divisé l'Europe⁵⁰³. La crise de l'euro a dressé les Européens du Nord (les créanciers) contre ceux du Sud (les débiteurs). La crise des réfugiés oppose l'Europe de l'Ouest à celle de l'Est.

Une nouvelle fracture est apparue, générationnelle⁵⁰⁴ cette fois. Les dépenses publiques sont destinées aux « vieux » pour enrayer morbidité et mortalité liées à la pandémie. « Les jeunes sont aujourd'hui la minorité la moins connue et la plus vulnérable d'Europe ». Les conséquences se situent probablement dans une désillusion ou une fatigue de la démocratie.

Quelle est la position du Luxembourg ? Dans le long terme deux aspects apparaissent.

502 Chantal Delsol, *Démocraties illibérales*, in: Chantal Delsol et Joanna Nowicki, *La vie de l'esprit en Europe centrale et orientale depuis 1945*, Dictionnaire encyclopédique, Paris, 2021, p. 156.

503 Ivan Krastev (président du Centre pour les stratégies libérales de Sofia/Bulgarie) et Mark Léonard (directeur du Conseil européen pour les relations internationales), *Comment le Covid-19 divise l'Europe*, in : *Le Monde* (Idées), du 2 septembre 2021. Selon l'entretien d'Yvan Krastev dans *Le Monde* du 7/8 nov. 2021, « un Poxxit pourrait se produire non par stratégie, mais par accident ».

504 Dans ce contexte, le lecteur est renvoyé aux publications de Louis Chauvel, par exemple: *Le destin des générations*, op. cit. 426 pages ; *La spirale du déclassement – Essai sur la société des illusions*, Paris, 2016, 214 pages ; *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, 2006, 109 pages.

- Dans l'Europe des Six, le Luxembourg avait une influence qui dépassait largement celle d'un mini-Etat. Au fur et à mesure de l'extension de l'Union, cette influence se réduit.
- Si l'Union se brise, le Luxembourg se retrouve dans une situation difficile, car plus un pays est petit, plus sa position est vulnérable. Les grands pays s'en tirent mieux. D'ailleurs, selon Serge Allegrezza, le Luxembourg serait alors rejeté dans les années 1930.

L'Union européenne est une construction *sui generis* : ni Etat fédéral, ni confédération, une position entre les deux semble plus près de la réalité. Actuellement une question occupe le devant de la scène européenne : qui décide en dernier ressort en matière de droit en Europe ? En mai 2021 Ursula von der Leyen (présidente de la Commission) a renvoyé à la Cour européenne de justice de Luxembourg. Selon Thomas Kirchner⁵⁰⁵ la situation ne serait pas aussi simple. « Den Vorrang des Unionsrechts, selbst gegenüber nationalem Verfassungsrecht, hat sich der EuGH seit den 1960er-Jahren in Urteilen selbst erarbeitet. Im Primärrecht steht er nirgends; in einer Erklärung zum Vertrag von Lissabon weisen die Mitgliedsstaaten lediglich auf diesen Vorrang hin. Auch Karlsruhe bekennt sich dazu – solange die Kompetenzen nicht überschritten werden ». Les différends juridiques entre CJUE et la Cour constitutionnelle allemande profitent au populisme.

La Commission a lancé une procédure contre l'Allemagne pour manquement au droit européen qui « vise la position prise par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe sur la politique de *quantitative easing* conduite par la Banque centrale européenne. La Cour de Karlsruhe a en effet osé, dans un arrêt du 5 mai 2020, faire prévaloir un principe démocratique intangible, inscrit dans la Constitution allemande (la souveraineté populaire en matière budgétaire et monétaire), sur celui de *primauté du droit européen*⁵⁰⁶, ... ».

En juillet 2021, Bruxelles a lancé des procédures d'infraction contre la Hongrie et la Pologne. « L'égalité et le respect de la dignité et des droits humains sont des valeurs fondamentales de l'EU, consacrées par l'article 2 du traité de l'Union européenne ». La querelle porte surtout sur le sujet

505 Thomas Kirchner (Redakteur) dans le *Süddeutsche Zeitung* du 12/13 juin 2021.

506 Anne-Marie Le Pourhiet (vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel) et Jean-Eric Schoettl (conseiller d'Etat honoraire, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel) dans *Le Figaro* du 15 juin 2021.

LGBT et sur le droit d'asile. On peut se demander si la vraie solution n'est pas politique.

Écoutons Pierre Vermeren⁵⁰⁷. « Le constat, c'est l'incapacité des pays occidentaux à proposer un avenir désirable. Se reproduire est un fait de nature et l'objectif premier du vivant. Dans l'ordre de la culture, enfanter est un acte de foi en l'avenir et de confiance ». Or, l'indicateur conjoncturel de fécondité au Luxembourg reste inférieur à 2 depuis 1970 : le renouvellement des générations n'est pas assuré. Par contre, la population totale augmente annuellement en moyenne de 11 950 habitants entre 2015 et 2021. Joue pleinement l'attractivité économique et financière du Luxembourg, avec son niveau de vie élevé, sa stabilité politique pérenne.

Résumons rapidement⁵⁰⁸. « L'Union européenne a raté le coche quand il s'agissait de réagir aux violations de l'Etat de droit et réagit aujourd'hui avec virulence sur des sujets sociétaux qui ne sont pas de sa compétence ». Le libéralisme sociétal ne fait pas consensus. Les sociétés de l'Europe de l'Est, moins urbanisées, sont davantage exposées au poids de la campagne et de l'Eglise.

Ces pays n'ont évidemment aucun sentiment de culpabilité du fait d'un passé colonisateur ; ils regardent le multiculturalisme et l'immigration d'un autre œil. « Le mot *progressiste* passe mal à l'Est ». Finalement, « à l'Est comme à l'Ouest de l'Europe, il y a une déception réciproque ».

Retenons quatre tendances inquiétantes.

- L'immigration au Luxembourg se compose largement de main-d'œuvre peu qualifiée : pas étonnant que l'artisanat peine à recruter une main-d'œuvre qualifiée. Peut-être faudrait-il se lancer davantage dans la robotisation, comme les Japonais, au moins lorsque ceci est possible.
- Les deux grands pays européens « importent » de la main-d'œuvre qualifiée (informaticiens, médecins, cadres techniques, ...), la France du Maghreb, l'Allemagne de l'Europe du Sud (par exemple Grèce, Portugal). Voilà qui accentue le déséquilibre entre le Nord et le Sud : le développement des pays du Sud en souffre.

507 Pierre Vermeren dans *Le Figaro* du 3 juin 2021.

508 Jacques Rupnik (directeur de recherche à Sciences Po), lors d'un entretien dans *Le Figaro* 23 juillet 2021 ; ainsi que les deux citations suivantes.

- La population totale du Luxembourg augmente de 111% entre 1950 et 2020, face à une baisse des mariages (de sexe différent) de 32%. Il y a évidemment de nouvelles formes du vivre-ensemble (concubinage, contrat de partenariat), mais intervient aussi une dose d'incertitude, un malaise dans notre société vieillissante.
- Le Luxembourg est une terre d'immigration, c'est bien connu, mais « le solde migratoire est négatif pour les Luxembourgeois⁵⁰⁹ ».

•••

La chute des régimes communistes aurait dû consacrer le modèle occidental de capitalisme, car le plus compatible avec la démocratie. Tel n'a pas été le cas ; le recul – dans le temps – qui est le nôtre l'a bien démontré. Ce n'est pas non plus la fin de l'histoire, comme Francis Fukuyama⁵¹⁰ l'a formulé.

Un nouveau capitalisme a émergé : le capitalisme autoritaire et nationaliste ou national-capitalisme⁵¹¹.

La Chine actuelle – et particulièrement son président – se réfère à la théorie du philosophe Han Fei Zi⁵¹², mort en 233 avant Jésus Christ. Seul un Etat fort peut garantir l'ordre et la prospérité, d'où un *légisme* dur. Ceci découle de ce que l'homme est foncièrement égoïste par nature, malgré l'éducation. L'intérêt général est assuré par le souverain, auquel tout homme doit obéissance. Peut-être peut-on parler de réponse chinoise au siècle des Lumières. L'ancienne philosophie chinoise écarte la pensée politique démocratique, présentée comme dépassée.

La Chine est engagée sur la voie du national-capitalisme, mais elle n'est pas seule à le faire. Retenons d'autres pays, par exemple la Russie, le Brésil, le Vietnam, la Turquie, la Hongrie-même ; le président Donald Trump avait opté pour ce chemin.

509 Le Luxembourg, terre d'immigration, in : *Regards*, n° 5/2020, Luxembourg (Statec), 2020, p.3.

510 Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, 1992, 456 pages.

511 Pierre-Yves Hénin (université Paris I Panthéon-Sorbonne) et Ahmet Insel (universités de Galatasaray-Istanbul et Paris I Panthéon-Sorbonne), *Le national-capitalisme autoritaire : une menace pour la démocratie*, Paris, 2021, 108 pages. Voir aussi, dans un autre genre : Jean-Pierre Cabestan, *Demain la Chine : guerre ou paix ?* Paris, 2021, 279 pages.

512 Han Fei Zi, *L'art de gouverner*, Paris, 2010, 138 pages ; traduction d'Alexis Lavis.

D'une part, la Chine joue « sur les insatisfactions qui ont succédé à l'enthousiasme ayant généralement accompagné le processus d'adhésion ou sa perspective⁵¹³ ».

D'autre part, les dirigeants populistes de l'Europe de l'Est (par exemple la Hongrie de Viktor Orban) cherchent à utiliser la présence chinoise comme monnaie d'échange dans les négociations avec l'Union.

La Chine a démontré que niveau de vie élevé et dictature sont parfaitement compatibles : le régime démocratique serait obsolète. Selon François Bougon⁵¹⁴ la « fatigue démocratique gagne un peu partout » dans le monde. On a connu le totalitarisme de Hitler, de Staline et de Mao. En Chine, un nouveau totalitarisme semble émerger : « le totalitarisme de marché ».

Dans ce contexte, « les théocraties existant dans le monde islamique et le capitalisme autoritaire en vigueur en Chine constituent des alternatives séduisantes pour les autocrates et les populistes⁵¹⁵ ».

Se pose la question centrale⁵¹⁶ : le national-capitalisme est-il stable ? Le danger semble être l'épuisement du modèle de croissance économique par rapport à l'attente de la population. Turquie et Russie sont sensibles à un essoufflement de la croissance économique ; ce n'est pas tellement le cas de la Chine.

Le national-capitalisme a un inconvénient de taille : il est incapable de maîtriser l'explosion des inégalités sociales ; la Russie en est un exemple type, même la Chine est concernée.

La Chine fait peur à l'Occident et ceci à trois égard au moins.

- La formidable réussite chinoise inquiète l'Occident. Selon Jean-Marie Guéhenno⁵¹⁷ « la Chine comprend et utilise le pouvoir de l'argent, et, insulte ul-

513 Pierre-Yves Hénin et Ahmet Insel, op. cit. p. 88.

514 Francis Bougon, Dans la tête de Xi Jinping, Paris, 2017, p. 197.

515 Démocraties fatiguées, série *L'été des Débats* en six parties dans *Le Monde* ; voir troisième partie en date du 1^{er} août 2021, par Steven Pinker (Harvard) et Robert Muggah.

516 Pierre-Yves Hénin et Ahmet Insel, op. cit. p. 93 et suivantes.

517 Jean-Marie Guéhenno (Ancien secrétaire général adjoint des Nations Unies de Kofi Annan, enseigne à l'université de Columbia), *Le premier XXI^e siècle. De la globalisation à l'émiettement du monde*, Paris, 2021 ; les citations proviennent des pages 181-194. Voir aussi : Alexandre Del Valle et Jacques Soppelsa, *La mondialisation dangereuse*, Paris, 2021, 517 pages.

time à l'Occident, elle le fait souvent mieux que les vieux pays capitalistes. Cette familiarité avec le moteur du capitalisme est beaucoup plus inquiétante que l'idéologie communiste qui définissait l'URSS », entité ankylosée, bureaucratique et répressive, un vrai épouvantail pour l'Occident.

- La Chine a réussi à concilier :
 - le principe de l'individualisme, capable de dégager de formidables énergies ;
 - une dictature implacable, qui dirige et organise le tout.

Ce pays essaye d'élaborer une solution « à la question ancienne du juste équilibre à trouver entre l'individu et le collectif une réponse inédite ». Les nouvelles technologies liées à l'information sont les moyens de cette politique.

- La Chine est plus qu'une concurrence pour l'Occident, où le « triptyque liberté-prospérité-paix » s'effrite lentement. S'y ajoute « l'attrance vers les régimes totalitaires » (cf. Staline, Mao et même Hitler). La Chine préconise une « harmonie interne de la société » et a l'ambition d'organiser un « bonheur collectif » pour sa population. Cela inclut même « l'écrasement de minorités réfractaires ». En règle générale « l'Occident, avec son désordre démocratique, avec ses polarisations amplifiées par les nouvelles technologies a aujourd'hui moins d'attraits ».

Concluons avec Jean-Marc Guéhenno. « Si la Chine peut inspirer la peur, c'est donc finalement parce qu'elle combine les moyens d'une dictature avec ceux de ses entreprises : elle devient ainsi un concurrent redoutable dont les entreprises prennent des parts de marché et pourraient un jour dominer le marché le plus lucratif de l'avenir, celui des données ». L'URSS a contrôlé la population par une répression parfois brutale, la Chine – sans délaisser la répression – tente de contrôler la population par le canal du bien-être et du confort.

Selon le professeur Kjeld Erik Brodsgaard⁵¹⁸ (Copenhagen Business School), la Chine représente « un capitalisme d'Etat-parti ».

⁵¹⁸ Dans *Le Monde* du 23/24 janvier 2022.



Rappelons que le Luxembourg est un petit pays, une mini-société. L'approche de Pierre Rosanvallon ne s'applique-t-elle pas de préférence à une telle société, plutôt que celle d'une grande théorie ?

Le Luxembourg est une société où *tout le monde connaît tout le monde*. Dans cette société, le néolibéralisme a introduit un mouvement inquiétant, la séparation croissante entre gagnants et perdants dans le pays.

Reprenons brièvement le referendum de 2015. Les gagnants s'efforcent à convaincre les perdants de répondre *oui* aux trois questions. Ces gagnants se croient investis d'une mission « d'éducation » des perdants, pour qu'ils fassent le bon choix. Ce comportement témoigne d'une solide dose de mépris, voire d'arrogance envers les perdants. Leur réponse cinglante est bien connue.

Le sentiment d'incertitude accompagne les Luxembourgeois depuis la création du Grand-Duché. Avant même l'instauration du Régime néerlandais, l'incertitude est présente. Ce régime est-il durable ? Plus tard, des doutes sur l'indépendance du pays apparaissent. Un Etat luxembourgeois peut-il survivre à la longue ? L'entre-deux-guerres est une ère d'incertitudes généralisées (politique, économique, sociale, financière, dynastique).

Après la Seconde guerre mondiale, la quasi-disparition de la sidérurgie luxembourgeoise crée une atmosphère d'insécurité. La société luxembourgeoise financiarisée peut-elle durer ? Les doutes à cet égard n'ont pas disparu.

En d'autres termes, le sentiment d'incertitude serait inhérent au Grand-Duché ; une épreuve *inscrite* dans l'histoire du pays.

Le sentiment d'injustice reste prononcé. Les injustices sociales n'ont pas disparu, malgré une sécurité sociale performante.

Des perdants peuvent même éprouver parfois des sentiments de discrimination par rapport aux réfugiés.

La pandémie est une vraie caisse de résonance des injustices et discriminations, au moins ressenties comme telles. Ainsi, le télétravail peut

constituer un objet de frustration. Tel se sent injustement traité, car exclu du télétravail, tel autre ressent la même chose, car flanqué dans le télétravail contre son gré. Rappelons que la pandémie a fait bondir le télétravail à 60-70% (Serge Allegrezza).

Comparons brièvement la crise du passage vers l'économie financiarisée et la crise de la Covid-19 ; ceci dans le contexte des développements de Pierre Rosanvallon.

La crise de 1975-85 met fin à un siècle de sidérurgie luxembourgeoise, c'est dire l'impact sur la société luxembourgeoise. Deux facteurs sont intervenus :

- une minorité est concernée, les salariés (ouvriers et employés) de la sidérurgie,
- la crise est maîtrisée sans trop de dégâts sociaux.

Le succès de la politique gouvernementale est dû à la fois à l'habilité des acteurs de la tripartite et aux circonstances de l'époque, à savoir la relève de la finance comme moteur de l'économie luxembourgeoise.

La situation se présente différemment quant à la pandémie : toute la population est visée, des élèves du fondamental et du secondaire jusqu'aux personnes âgées, voire très âgées. Les groupes de la population active sont différemment atteints ; les plus touchés sont l'horeca et l'événementiel, des professions libérales sont visées, de même les artisans et les commerçants. Finalement, de nombreuses professions souffrent de pertes de revenus plus ou moins graves. Les règles des subventions, parfois complexes, manquant de clarté, aboutissent à des sentiments d'injustice, de frustrations, d'incompréhension.

Des ressentiments peuvent surgir. Le modèle luxembourgeois semble pleinement confronté aux *épreuves*, au sens de Pierre Rosanvallon.

3.6. Et le Luxembourg !

3.6.1. Comment situer la société luxembourgeoise ?

Selon Tocqueville⁵¹⁹, toute société démocratique doit s'appuyer sur une société civile robuste incluant essentiellement trois composantes : la famille, la religion, le gouvernement local. Examinons ces trois intermédiaires sociétaux au Luxembourg.

La famille

L'étude de la famille est séparée en deux périodes successives : à partir du Code civil de 1804, puis à partir du néolibéralisme.

Première période : à partir du Code civil de 1804

Le Code civil de 1804 est à la base de la famille que nous qualifions actuellement de traditionnelle. Notre Code civil de référence est celui de 1903, présenté par Pierre Ruppert⁵²⁰.

Des trois livres composant le Code civil, le premier traite des personnes : mariage, filiation et paternité, divorce, puissance paternelle. ...

Écoutons Portalis⁵²¹. « L'autorité maritale est fondée sur la nécessité de donner, dans une société de deux individus, la voix pondérative à l'un des associés, et sur la prééminence du sexe auquel ce avantage est attribué ». Tocqueville⁵²² constate que la démocratie américaine ne met pas en cause l'autorité maritale. « Jamais non plus les Américains n'ont imaginé que la conséquence des

519 Le lecteur, porté sur Tocqueville, peut s'adresser à l'ouvrage suivant : Norbert Campagna, Oliver Hidalgo et Skadi Siiri Krause (Hg), Tocqueville-Handbuch, Leben, Werk, Wirkung, Berlin, 2021, 356 Seiten.

520 Code civil, Code de procédure civile et lois spéciales, Luxembourg, 1903. Ce Code civil est axé sur la révision de 1807 (loi du 21 mars 1807 – 30 ventôse an XXII). Le code est d'un maniement facile, il comprend : une table de matières (renvois aux pages), une table alphabétique (renvois aux articles). S'y ajoute une « table chronologique des lois modificatives ou ampliatives visées par le Code civil » : le nouveau texte est en italique, l'ancien texte y figure sous forme de notes en bas de page.

521 Portalis, Discours préliminaire au premier projet de Code civil, préface de Michel Massenet (conseiller d'Etat et essayiste), Paris, 1999, p.32.

522 Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, op. cit, p. 573.

principes démocratiques fût de renverser la puissance maritale et d'introduire la confusion des autorités dans la famille. Ils ont pensé que toute association, pour être efficace, devait avoir un chef, et que le chef naturel de l'association conjugale était l'homme ». Tocqueville s'est probablement inspiré de Portalis.

Les deux autres livres du Code civil traitent des différents aspects de la propriété. Le couple famille/propriété devient le fondement de la société luxembourgeoise.

Selon Jean-François Niot⁵²³, un autre aspect surgit : « ils (les codificateurs) reconnaissent volontiers le bien-fondé et la légitimité de la propriété, son intangibilité, mais on ne se déprend pas de l'impression selon laquelle cette faveur axiologique est intimement liée, dans l'esprit des codificateurs, aux immenses vertus sociales de la propriété ». Et encore du même auteur : « il se trouve que dans l'esprit des codificateurs, la conséquence du droit de propriété présente non seulement l'avantage de garantir la consolidation du régime politique, mais aussi celui de contribuer à la solidification des liens sociaux et à la pacification sociale ».

Finalement, on a le triptyque famille/propriété/social, structure pérenne de la société civile.

Cette famille a persisté dans la durée, deux facteurs sont intervenus.

- Le rapport aux choses⁵²⁴ (de la famille) : la propriété. La propriété immobilière est considérée comme stabilisation politique.
- Le rapport aux personnes⁵²⁵ : le contrat.

Ce modèle, adossé au Code civil, régit à la fois la famille, la propriété et la faculté de contracter. Il a survécu à l'industrialisation, aux turbulences de l'entre-deux-guerres, jusqu'aux Trente glorieuses et au-delà. Ce modèle a contribué à la fois au succès de la bourgeoisie luxembourgeoise et des classes moyennes.

523 Jean-François Niot, *Homo civilis – Contribution à l'histoire du Code Civil français* Paris, 2004, p. 167 et p. 172 ; cet ouvrage de 931 pages est paru en deux tomes.

524 Ibid. p. 167 et suivantes.

525 Ibid. p. 181 et suivantes.

Seconde période : à partir du néolibéralisme

Le déclin de la sidérurgie et l'émergence de la place financière ont changé la société luxembourgeoise, où souffle un vent néolibéral.

Rappelons que la famille traditionnelle est inégalitaire. Abroger cet état des choses est une condition indispensable à tout changement.

Deux lois ont été décisives : la loi du 12 décembre 1972 relative aux droits et devoirs des époux ; loi du 4 février 1974 portant réforme des régimes matrimoniaux. Vers cette époque, le Greffe de la Chambre des députés a publié dans un seul volume (522 pages), documents, débats parlementaires et textes de lois.

Une autre barrière tombe en 1968 : un enseignement secondaire commun aux filles et aux garçons apparaît. Les jeunes filles ne sont plus assignées à un enseignement « ménager », qui les éloigne de l'espace public. Finalement, avec le secondaire technique, l'ensemble de l'enseignement luxembourgeois devient commun aux deux sexes.

Retenons brièvement trois facteurs qui ont rendu la famille plus égalitaire. Ils permettent la sortie du modèle familial traditionnel, marqué par le mari seul « gagne-pain » et par l'épouse s'occupant du ménage et des enfants.

La révolution sexuelle

La « pilule », apparue au cours des années 1960, permet de séparer sexualité et procréation. De nouvelles perspectives s'ouvrent aux femmes, transformant leur vie.

La transformation de la famille

Les jeunes filles qui ont fréquenté les écoles – quelque soit le niveau – entrent plus tard dans la vie active. L'exercice d'une activité rémunérée assure aux femmes l'autonomie financière. Les conséquences se manifestent sur différents niveaux ; par exemple.

- la dépendance mutuelle entre conjoints devient moins prononcée ;
- le taux d'activité féminin augmente dans la durée ;
- il y a « démocratisation » du lien conjugal.

La montée du divorce

L'industrialisation et l'accent mis sur le couple (au détriment de la famille) pèsent sur le mariage. Retenons quelques indications statistiques sur les mariages et les divorces.

« Le nombre de mariages est en baisse tendancielle. Il passe de 2 236 en 1960 à 1 714 en 2011. Inversement, le nombre de divorces a augmenté fortement en passant de 153 en 1960 à 1 275 en 2011. Les mariages entre Luxembourgeois représentent aujourd'hui moins de la moitié des mariages, contre 70% en début de période ». Enfin, le taux de nuptialité « passe de 7,1 pour mille en 1960 à 3,3 pour mille en 2011⁵²⁶ ».

Le corollaire de la montée des divorces est la vie en union consensuelle. Ainsi, 5,4% de la population âgée de 20 ans et plus vivent en union libre : 8,4% pour les 20 à 29 ans, 2,0% pour les 50 ans et plus⁵²⁷.

L'institution mariage est en recul, mais beaucoup moins pour les couches sociales aisées, « et on peut craindre qu'il remplisse de moins en moins sa fonction brassage des milieux sociaux et de réduction des inégalités⁵²⁸ ».

La religion

Écoutons Tocqueville⁵²⁹. « La religion, qui, chez les Américains, ne se mêle jamais directement au gouvernement de la société, doit (donc) être considérée comme la première de leurs institutions politiques ».

526 Paul Zahlen, 50 ans de mariages et de divorces, Luxembourg (Statec), sept. 2012.

527 Mariages et naissances au Luxembourg, Statec – Unité *Population et Logement*.

528 Jean-Pierre Robin dans *Le Figaro* du 21 sept. 2021.

529 Alexis de Tocqueville, op. cit. p. 277.

Au temps de la famille traditionnelle, morale civile et morale chrétienne se recourent en grande partie. Ainsi, le livre premier du Code civil luxembourgeois de 1903 contient des valeurs chrétiennes sécularisées. D'ailleurs, Portalis se voit comme catholique modéré⁵³⁰. « Il publie en 1766 un bref essai intitulé *De la distinction des deux puissances, spirituelle et temporelle*, où il plaide pour l'harmonie mutuelle requise par la complémentarité entre l'Eglise et l'Etat⁵³¹ ... ». Des points communs entre pouvoir civil et pouvoir religieux ont longtemps contribué à structurer la société luxembourgeoise.

« ... à partir de la fin des années 1960, sur la sexualité, la famille et la procréation, le fossé ne cesse de s'accroître entre la doctrine chrétienne et les législations européennes ». Et encore. « Les lois s'adaptent à l'exigence d'autonomie des individus soucieux d'avoir la maîtrise de l'usage de leur corpus ... ». A cet égard, rappelons les lois du 12 décembre 1972 et du 4 février 1974, qui ont déclenché un mouvement irréversible. Finalement, la structure de la société luxembourgeoise s'est affaiblie au profit du néolibéralisme.

Concluons rapidement. « L'entrée dans la modernité occidentale a été marquée par un changement de paradigme majeur : croire en Dieu ne va plus de soi. Mais la faillite des idéaux séculiers qui avaient succédé aux croyances religieuses, en privant l'individu d'horizon métaphysique, a laissé place au vide⁵³² ». Ceci est amplifié, parce que « la croyance n'est pas tant individualisée qu'individualisante⁵³³ ».

Le gouvernement local

Selon Tocqueville, la commune est au centre de la démocratie américaine. « C'est (pourtant) dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir⁵³⁴ ».

530 Sur Portalis, voir Jean-Luc Chartier, Portalis, le père du Code civil, 441 pages ; chronologie p. 413-418.

531 Joël-Benoît d'Onorio, Portalis l'esprit des siècles, Paris, 2005, p. 70.

532 Virginie Larousse dans *Le Monde* (Idées) du 17 juin 2021. Voir aussi la série *Les religions, mortelles pour l'éternité* dans *Le Monde* : Virginie Larousse, 1/6 Les religions ne meurent jamais vraiment, *Le Monde* du 24 août 2021.

533 Camille Riquier (vice-recteur à la recherche de l'Institut catholique de Paris et professeur à la Faculté de philosophie), Nous ne savons plus croire, Paris, 2020, p. 204.

534 Alexis de Tocqueville, op. cit. p. 85.

Au Luxembourg, la « Révolution » de 1848 a déclenché une poussée démocratique tant sur le plan national que sur le plan local ; considérons ce dernier aspect.

- L'abolition de la loi communale du 24 février 1843 tente d'enrayer « l'oligarchie de base⁵³⁵ », active à la fois au niveau national et au niveau communal.
- Au Luxembourg, les événements de 1848 émanent et se déroulent surtout au niveau communal ; par exemple Ettelbruck, Diekirch, Grevenmacher, Mersch, Wiltz, Esch/Sûre, Luxembourg.
- Selon Albert Calmes⁵³⁶, les classes *moyennes* font alors leur entrée dans la vie publique luxembourgeoise et ceci surtout par le canal des communes.
- La commune devient peu à peu le premier « échelon » de la démocratie.

Actuellement, les communes restent souvent la porte d'entrée dans la vie publique. Les communes sont à la croisée des chemins : moderniser leur équipement et leur gestion dans un environnement difficile. Mandat national et mandat communal sont – évidemment – deux mandats bien différents, mais la séparation n'est pas complète, car le double mandat est toujours possible (député-maire). Ne faudrait-il pas séparer les deux mandats, pour améliorer leur efficacité et éviter tout amalgame ?

En France, le cumul des mandats « favorise la primauté du localisme sur l'intérêt national. Les députés qui disposent des mandats locaux les plus importants (villes de plus de neuf mille habitants) assistent en moyenne à 30% de commissions parlementaires de moins lorsque les sujets abordés concernent des enjeux nationaux⁵³⁷ ».

535 Albert Calmes, *La Révolution de 1848 au Luxembourg*, Luxembourg, 1957, p. 236 ; à la même page cet auteur indique brièvement « les tares de la loi communale de 1843 ».

536 Ibid. p. 294.

537 Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg, *La fabrique de la défiance ... et comment s'en sortir*, Paris, 2012, op. cit. p. 158.

3.6.2. Une société en crise

Nous avons analysé la séparation de la société luxembourgeoise en gagnants et en perdants de la mondialisation/financiarisation, selon différentes approches. A ce phénomène, se greffe un autre compartimentage, lié à la Covid-19 : deux pôles se font face, les retraités et les jeunes.

Les retraités sont particulièrement touchés par la Covid-19. En contrepartie, les efforts de santé publique sont concentrés sur cette population ; par exemple, des interventions chirurgicales sont déprogrammées.

Les jeunes, moins concernés par la Covid-19, sont pleinement exposés aux conséquences économiques et sociales de la pandémie⁵³⁸.

Les jeunes sont les vraies victimes de la pandémie, au moins sur le marché du travail ; le Statec⁵³⁹ en fournit quatre causes.

- *« Ils (les jeunes) sont concentrés dans les branches soumises aux effets du confinement (horeca, commerce, etc.). Le commerce de détail et l'horeca concentrent la plus grande part des professions dans lesquelles les travailleurs sont les plus exposés au risque de chômage. Près de la moitié des travailleurs âgés de 15 à 24 ans travaillent dans le secteur des services, où ils représentent un quart de l'emploi ».*
- *« Ils (les jeunes) sont moins susceptibles de faire partie de la main-d'œuvre permanente des entreprises. En temps de crise et de plans sociaux, le principe du dernier entré, premier sorti touche particulièrement les nouveaux embauchés, et donc essentiellement les jeunes ».*
- *« Ils (les jeunes) sont également plus susceptibles d'être engagés dans des activités plus flexibles, telles que le travail temporaire, mais aussi par les gels d'embauches ».*
- *« La plupart des emplois que les jeunes occupent ne peuvent pas être faits de la maison et sont dès lors plus affectés par des mesures de confinement ».*

538 Voir par exemple : Tom Chevalier et Patricia Loncle, Une jeunesse sacrifiée ? Paris, 2021, 107 pages.

539 Rapport travail et cohésion sociale, Luxembourg (Statec), 2020, p.40.

Retenons encore deux indications chiffrées du Statec⁵⁴⁰ :

- le chômage des moins de 25 ans a grimpé de 17,5% au deuxième trimestre 2019 à 23,3% au deuxième trimestre 2020 ;
- le taux d'activité de ces jeunes a chuté de 29,4% à 23,3% au cours de la même période.

Quelques mots rapides sur les jeunes et la pandémie : notons quelques citations⁵⁴¹.

- *« Les impacts de la pandémie de Covid-19 ont bouleversé le quotidien, les loisirs et les activités des jeunes ayant trait à leur bien-être et leur santé.*
- *En général, les jeunes se sentent bien informés sur la pandémie de Covid-19 et sur les mesures prises dans ce contexte.*
- *Les jeunes perçoivent toutefois le soutien familial comme une ressource importante et l'utilisent pour mieux gérer les différents stress déclenchés par la pandémie.*
- *Quant à la situation scolaire, les jeunes ont souligné le manque d'intérêt observé parfois pour leur bien-être. L'isolement social dû à la restriction des contacts avec des amis (...) et le sentiment d'être limités dans leur liberté ainsi que des incertitudes quant à leur parcours scolaire et professionnel ont eu des répercussions parfois négatives sur leur bien-être et leur santé mentale ».*

Nous avons examiné les diverses fractures auxquelles le Luxembourg est exposé. Résumons brièvement.

- Les fractures Nord-Sud et Ouest-Est sont exogènes : le Luxembourg n'a pas de prise sur ces fractures.

540 Ibid.

541 Robin Samuel, Helmut Willems, Le bien-être et la santé des jeunes au Luxembourg (Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020), Luxembourg (Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Uni.lu), 2021, p. 236.

- La mondialisation/financiarisation a plongé le Luxembourg dans la fracture gagnants *versus* perdants.
- La Covid-19 a flanqué le Luxembourg dans une nouvelle fracture : la population pleinement exposée aux conséquences de la pandémie (les jeunes) et la population plutôt à l'abri de ses conséquences (les vieux en général et les retraités en particulier).

Quant à la position des jeunes dans la société, l'historien Pierre Vermeren⁵⁴² met en avant trois facteurs : la drogue, les jeux en ligne, la pornographie.

La drogue présente en général deux aspects. D'abord, d'énormes sommes sont en jeu, en relation avec un moyen rapide et facile de toucher de l'argent sans travailler. Ensuite, la drogue tue peu à peu le vivre-ensemble : criminalité croissante, violences, dégradations multiples, etc.

Le quartier de la Gare risque de devenir – au cours de la nuit – un « marché » de la drogue. Il y a urgence à combattre ce fléau, avec des résultats tangibles, car ce « marché » une fois installé, est difficile, sinon impossible à faire disparaître (cf. Marseille, toutes proportions gardées).

Les jeux en ligne peuvent mener à l'addiction ; les jeunes sont évidemment les plus vulnérables.

Enfin, la pornographie, librement accessible et provenant massivement des Etats-Unis, peut perturber la sexualité des jeunes.

Trop souvent, l'enseignement fonctionne comme « une machine à trier, à classer⁵⁴³ ». Et encore : « Chez nous, les enseignants se sentent obligés, pour être crédibles, d'afficher un certain pourcentage de mauvaises notes, même dans les classes de bon niveau ». Est-ce applicable à l'enseignement secondaire au Luxembourg ? Il est essentiel de mettre en place des dispositifs de recyclage, de (ré)orientation en cas d'échec : il ne faut pas abandonner l'élève face au vide de l'échec.

542 Pierre Vermeren dans un article paru dans *Le Figaro* du 15 sept. 2021.

543 Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg, op. cit. p. 104.

Nous avons mis en évidence la notion d'homme « inutile ». Appliquons-la à l'évolution de l'économie luxembourgeoise. Au temps de l'industrie sidérurgique, l'ouvrier est pleinement valorisé. La montée de la place financière détrône l'ouvrier au profit de l'employé. D'ailleurs, en 2008 le statut d'ouvrier est abrogé au bénéfice du seul *salarié* (loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique).

Tout se passe comme si les Autorités visaient à rendre l'ouvrier « inutile » dans la société des services financiers. L'ouvrier du bâtiment est tout en bas de l'échelle de rémunération ; ce qui compte, c'est l'employé – tablette en main – débouchant sur le chantier.

Quels sont les décideurs, en dernier ressort, au Luxembourg ?

- Au temps de l'industrie lourde, les « maîtres » de la sidérurgie sont aux commandes.
- Sur la place financière, les décideurs proviennent de tout ce qui tourne autour de la *banque* (instituts de crédit, assurances, BCL, CSSF, ...).
- Actuellement, s'y ajoutent en priorité les *big four* et quelques grands cabinets d'avocats.

Au Luxembourg existe une certaine opacité en matière législative, notamment fiscale, c'est bien connu. Les gagnants évoluent dans une atmosphère d'évitement d'impôt. Les perdants sont brutalement confrontés aux prélèvements (TVA élevée, contributions sociales, impôt sur le revenu, ...). Cette population ressent durement le poids de ces prélèvements. Au Luxembourg, le revenu imposable ajusté des personnes physiques est imposé au-delà d'un montant annuel de 11 265 euros (tarif 2021).

La position des perdants est encore alourdie par la Covid-19 et ses suites. Le Luxembourg a-t-il plongé dans une société de défiance ?

Osons une brève comparaison avec la crise de l'entre-deux-guerres. La crise de cette époque est en relation avec la Première guerre mondiale et ses conséquences. Il y a d'abord les réorientations économique, politique, internationale, financière. Ensuite, intervient un réaménagement complet des

relations entre patronat et salariat, sur un arrière-plan de protection sociale au sens large. Ces mutations se déroulent sur une vingtaine d'années.

Actuellement, le Luxembourg est soumis à deux grandes réorientations :

- la fin de l'ère sidérurgique et la montée de la Place avec une financiarisation croissante de l'économie luxembourgeoise ;
- le passage vers la digitalisation, le numérique et le télétravail, bouleversant la production.

Selon cette seconde réorientation, des mutations sont en cours ; par exemple la réduction des surfaces de bureau, l'essor de l'e-commerce ; la restauration collective est acculée aux livraisons (à la suite de mesures anti-Covid-19). Ces changements indiquent aussi de nouveaux perdants, puisque cette nouvelle évolution s'effectue aux dépens d'une structure existante.

Des deux grandes transformations, la seconde est loin d'être en fin de parcours. D'où une certaine incertitude tant pour le patronat que pour le salariat.

3.6.3. Quelques mots de conclusion

L'évolution sociétale du Luxembourg permet de dégager trois périodes : la société industrielle, la société financiarisée ; la nouvelle société, c'est-à-dire la société numérique/digitalisée, est en passe de s'installer.

La société industrielle

Le plus grand changement se situe probablement dans le bouleversement de la population active : l'irruption du monde ouvrier (industriel) dans la société luxembourgeoise.

La production de richesses par la sidérurgie a assuré une protection de plus en plus généreuse, en trois étapes.

- La première étape, avant la Première guerre mondiale, fournit le fondement de la protection sociale : assurance maladie 1901, assurance accident 1902 et assurance pension 1911.

- L'entre-deux-guerres est le temps de l'extension/approfondissement de la protection sociale.
- Enfin, les Trente glorieuses perfectionnent la sécurité sociale ; par exemple elle n'est plus seulement liée au travail. Le syndicalisme ouvrier est alors à son zénith.

A chacune de ces étapes correspond un temps de lutte parfois acharnée pour obtenir des avantages sociaux (par exemple entre les deux guerres mondiales, la grève 1973).

Le monde ouvrier a été la force de combat de ces luttes ; les ouvriers de la sidérurgie en ont été le fer de lance. D'ailleurs, l'ouvrier de la sidérurgie est l'image emblématique de l'époque industrielle. Les Trente glorieuses sont le théâtre d'un autre bouleversement sociétal : dorénavant, l'ensemble de la population a accès à la consommation, qui n'est plus réservée à la seule bourgeoisie.

Notons encore deux traits marquants de cette société.

Contrairement à la société agricole, la société industrielle met l'accent sur l'enseignement⁵⁴⁴ (du primaire à l'universitaire) : il y a forte corrélation entre enseignement et industrie.

Soulignons un invariant tout au long de la période sidérurgique : le pourcentage d'ouvriers étrangers dans l'industrie sidérurgique. Voici la part des ouvriers étrangers dans l'industrie sidérurgique et minière au Luxembourg⁵⁴⁵ (en pourcentage arrondi à l'entier le plus proche) : 1910 : 58 ; 1920 : 33 ; 1930 : 40 ; 1940 : 17 ; 1950 : 17 ; 1960 : 15 ; 1970 : 25 ; 1980 : 37 ; 1985 : 38.

La société financiarisée

Un nouveau paradigme apparaît : l'employé devient le symbole de cette société, au détriment de l'ouvrier. On parle de société salariée. En 2008, le

⁵⁴⁴ Gérard Trausch, Relations entre le développement socio-économique du Luxembourg et les structures scolaires, in : Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal (séance du 23 janvier 2001), Luxembourg, vol. VI, 2002, p. 79-93.

⁵⁴⁵ Statistiques historiques 1839-1989, Luxembourg (Statec), 1990, p. 236-237.

statut d'ouvrier est abrogé (par la loi sur le statut unique) ; désormais, on désigne indifféremment l'ouvrier et l'employé par salarié.

La production de richesses revient au secteur financier ; la sidérurgie a *quasi* disparu.

La composition de la population active est modifiée ; les professions liées à la Place occupent le devant de la scène. La formation prend une importance primordiale, et la Place doit s'en occuper. Deux catégories de population active sont générées par la place financière. Celle liée directement à elle : agents financiers divers, gestionnaires, avocats d'affaires, le monde des bureaux comptables, les réviseurs d'entreprises, etc. Les emplois indirects ne sont pas négligeables : de la restauration au commerce de détail et à l'artisanat. La première catégorie relève plutôt de la population métropolitaine (« anywhere »), la seconde est plutôt liée à la population périphérique (« somewhere »).

La structure de l'économie a changé. Au centre de la place financière évoluent les banques et des entreprises y afférentes (par exemple gestion de patrimoine).

Les nouvelles technologies sont omniprésentes ; la digitalisation bouleverse société civile et enseignement.

Voilà résumée à l'extrême la société luxembourgeoise à deux époques différentes.

La société du numérique et de la digitalisation

Le Luxembourg entre dans une nouvelle société, celle de la digitalisation, qui se répand partout dans cette société. Le Smartphone est au centre. Il assure de plus en plus de services : téléphone, photos, Internet, messages, opérations bancaires ; connecter la maison (sécurité, chauffage, ...), etc. La nouvelle société est une société où « tout le monde est connecté à tout le monde ». Concevoir le travail sans digitalisation est devenu (presque) impossible (cf. mise en réseau généralisée).

La digitalisation est un atout pour le Luxembourg, économie de services par excellence. Écoutons Michel Wurth⁵⁴⁶ (membre de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques). « .. à la lumière de la digitalisation qui va surtout entraîner des gains de productivité spectaculaires dans les services, ce secteur connaîtra au cours des décennies à venir, à l'instar de l'agriculture il y a 170 ans et de l'industrie au dernier siècle, une forte réduction des coûts ajoutés, ce qui signifie que la valeur ajoutée des services diminuera fortement en termes monétaires et les prix chuteront ».

Selon Jean-Jacques Rommes⁵⁴⁷ (membre et secrétaire général de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques), « il faut une croissance dont les gens profitent, qu'ils soient électeurs, résidents ou frontaliers ».

Selon trois économistes⁵⁴⁸ du cercle de réflexion européen Bruegel (Bruxelles), « sacrifier la croissance pour lutter contre le réchauffement climatique est illusoire ».

Selon Christian Jacob⁵⁴⁹, « face au réchauffement climatique, il faut miser sur l'innovation plutôt que sur la décroissance ». En d'autres mots, il faut recourir à la technologie pour réduire les gaz à effet de serre.

Selon l'économiste Thomas Philippon⁵⁵⁰, « ... les démocraties ont besoin de croissance, car la croissance et le pouvoir d'achat, c'est la même chose ... ». Et encore : « la croissance est un enjeu pour tous les régimes politiques ». Selon le même auteur, la casse écologique reste limitée, car actuellement les deux tiers de la croissance sont liés aux services, à la santé et à l'éducation.

546 Michel Wurth, lors de la discussion de la conférence faite par Jean-Jacques Rommes à l'Institut grand-ducal (séance du 11.07.2018) : Les particularités de la croissance économique du Luxembourg, in : Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal, Luxembourg, 2019, vol. XXII, p. 79.

547 Jean-Jacques Rommes, Les particularités de la croissance économique du Luxembourg, op. cit. p. 75.

548 Klaas Lenaerts, Simone Tagliapietra et Guntram B. Wolff, dans *Le Monde* (Idées) du 12 octobre 2021.

549 Christian Jacob (président du parti politique *Les Républicains*), dans *Le Monde* du 2 septembre 2021.

550 Thomas Philippon (ancien conseiller de Pierre Moscovici à Bercy et professeur à New York University), lors d'un entretien dans *Le Monde* du 29 déc. 2021.

Enfin, écoutons l'économiste Daniel Cohen⁵⁵¹. « Compter sur la seule menace d'un désastre écologique ne suffira pas à mobiliser les peuples. Au-delà des mesures techniques indispensables pour l'éviter, le fond du problème est que celles-ci ne sont envisageables que si elles reposent sur un changement de mentalités ». La radicalité en matière écologique n'est pas une solution⁵⁵².

Monde paysan, monde ouvrier et Eglise ont été longtemps les piliers structurant la société luxembourgeoise. Les deux premiers se sont écroulés :

- Actuellement, la part de l'agriculture dans le PIB est inférieure à 2%.
- « L'industrie sidérurgique représente maintenant moins de 3% de la valeur ajoutée et l'industrie manufacturière tout entière représente moins de 10% en 2004 », selon Serge Allegrezza⁵⁵³ directeur du Statec (membre de l'Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques).

Contrairement à la France⁵⁵⁴, la religion chrétienne ne s'effondre pas au Luxembourg⁵⁵⁵. En 2008, 73% de la population se déclarent de religion chrétienne ; un quart ne revendique aucune religion. De 1999 à 2008 le sentiment religieux s'est érodé de presque 13 points de pourcentage, face à une même augmentation de la part des non religieux. Seule la religion musulmane passe de 0,7% à 2%.

Deux piliers de notre société ont disparu, le troisième est affaibli. Dans ce contexte, deux questions se posent à la société luxembourgeoise, qui a perdu ses principaux structurants.

- Quels seront les piliers de la société numérique/digitalisée ?
- Qu'est-ce qui prendrait la relève, si – par malheur – la place financière disparaissait ?

551 Daniel Cohen, *Le monde est clos et le désir infini*, Paris, 2015, p. 217.

552 Bérénice Levet (philosophe, essayiste et éditorialiste), *L'écologie ou l'ivresse de la radicalité*, Paris, 2022, 220 pages.

553 Serge Allegrezza dans l'avant-propos à *L'économie luxembourgeoise – Un kaléidoscope 2006*, Luxembourg (Statec), novembre 2006.

554 Voir par exemple : Danièle Hervieu-Léger, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris, 2003, 335 pages ; Guillaume Cuchet, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien – Anatomie d'un effondrement*, Paris, 2018, 276 pages ; Camille Riquier, *Nous ne savons plus croire*, Paris, 2020, 240 pages.

555 Selon Monique Borsenberger et Paul Dicks, *Religion au Luxembourg. Quelle évolution entre 1999-2008 ?* in : *Les cahiers du CEPS/INSTEAD*, n° 2, 2011, 34 pages.

Une nouvelle séparation se greffe-t-elle sur celle que Christophe Guilly (population périphérique et population métropolitaine) et David Goodhart (les « somewhere » et les « anywhere ») ont analysée (cf. 3.2. et 2.2.3.3.3.2.) ? Les habitants peu ou pas initiés aux nouvelles technologies digitalisées seraient à ranger plutôt dans la population périphérique ou parmi les « somewhere ». Les habitants pleinement initiés relèveraient alors de la population métropolitaine ou des « anywhere ».

Andreas Reckwitz⁵⁵⁶ reprend cette problématique : la ligne de conflits entre les couches moyennes nouvelles et les couches moyennes anciennes, redoutant la régression.

Le Luxembourg pourrait-il devenir le lieu :

- De banques sans guichets ?
- De plateformes Amazon, au détriment du commerce, dans un pays sans usines ?
- De l'hyper-individualisme, pesant sur le vivre-ensemble ?

Reprenons le contexte de la société nouvelle ; un élément central en est la transformation du *monde ouvrier*, sur trois plans au moins.

- Le plan quantitatif : le statut d'ouvrier est de moins en moins revendiqué, ce qui a pu contribuer à l'abolition de ce statut.
- Le plan qualitatif : la cohésion de la classe ouvrière s'est évaporée avec la *quasi*-disparition de la sidérurgie luxembourgeoise.
- Le plan sociétal : la classe ouvrière a perdu la conscience d'elle-même, qu'elle avait du temps des Trente glorieuses.

556 Andreas Reckwitz (avec Hartmut Rosa) dans un entretien dans *Der Spiegel*, n° 41 du 9 oct. 2021. Voir aussi : Andreas Reckwitz, Hartmut Rosa, *Spätmoderne in der Krise – Was leistet die Gesellschaftstheorie?* Berlin, 2021, 310 pages. En fait, on a : une introduction commune, p. 9-21, puis, Andreas Reckwitz : *Gesellschaftstheorie als Werkzeug*, p. 25-150, enfin, Hartmut Rosa : *Best account. Skizze einer systematischen Theorie der modernen Gesellschaft*, p. 153-251, finalement, *Moderne und Kritik. Ein Gespräch mit Martin Bauer (Philosoph)*, p. 255-310. Voir aussi: Hartmut Rosa, *Accélération, Une critique du temps*, Paris, 2010 (2005), 475 pages; traduit de l'allemand par Didier Renault.

Trois conséquences se sont dévoilées. D'abord, les salariés sont de plus en plus disséminés sur de petites entreprises, ce qui comprime l'influence syndicale. Ensuite, les emplois peu qualifiés ou sans qualifications se sont déplacés vers les services ; par exemple restauration et hôtellerie, soins à la personne, standardiste, service de nettoyage, etc. Ces emplois sont souvent exercés par des *salariées* : « il est temps d'investir dans le secteur du soin et du lien et de revaloriser les emplois féminisés⁵⁵⁷ ». Enfin, l'individualisation a été largement favorisée.

Selon Thierry Pech⁵⁵⁸ « cette individualisation des relations d'emploi, qui a installé une concurrence inédite entre les travailleurs, a peu à peu détruit le socle des *rapports de production* qui fondait l'ancienne lecture du social » (cf. Trente glorieuses).

La notion de concurrence est au centre de l'ordolibéralisme, au centre des Traités européens des années 1950 ; elle est entrée dans les relations du travail. Cela fait beaucoup de *concurrence* : peut-on parler de société de concurrence ?

La concurrence reste une notion ambiguë. D'un côté, elle est un des fondements de l'économie de marché ; d'un autre côté, « la concurrence est l'ennemi du profit⁵⁵⁹ ». Selon Augustin Landier et David Thesmar⁵⁶⁰, « les ennemis naturels de la concurrence, ce sont les capitalistes établis »

Revenons une toute dernière fois aux Trente glorieuses, en deux points.

- Les Trente glorieuses consacrent le triomphe du monde ouvrier, c'est bien connu. La classe ouvrière symbolise le progrès social et fournit la force combattante visant le changement social⁵⁶¹.

557 Un collectif dans *Le Monde* du 9 nov. 2021.

558 Thierry Pech (directeur général du think tank *Terra Nova*), dans *Le Monde* du 9 nov. 2021.

559 Christian Chavagneux cite deux économistes/chercheurs (Anastasia Nesvetailova et Ronen Palan) dans *Alternatives Economiques*, n° 417 nov. 2021, p. 24.

560 Augustin Landier et David Thesmar, *10 idées qui coulent la France*, Paris, 2013, p.116.

561 Pour des détails voir par exemple Denis Scuto, La naissance de la protection sociale au Luxembourg (Le contexte économique et social, les acteurs et les enjeux politiques), in : *Bulletin luxembourgeois des questions sociales*, Luxembourg, 2001, vol. 10, p. 39-59 et du même auteur, Le centenaire des assurances sociales au Grand-Duché de Luxembourg (1901-2001), in : *Bulletin luxembourgeois des questions sociales*, Luxembourg, 2002, vol. 11, p. 29-37. Voir aussi: Michael Braun, *Die Luxemburgische Sozialversicherung bis zum Zweiten Weltkrieg*, Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte, Bd. 15, Stuttgart, 1982, 666 pages.

Actuellement, la situation est tout à fait différente. La force emblématique et l'attractivité du monde ouvrier ont décliné tout au long de l'ère néolibérale. Lorsqu'on évoque des ouvriers peu qualifiés ou pas qualifiés du tout, c'est plutôt nommer chômage et précarité.

La précarité n'est pas un phénomène nouveau ; elle a accompagné l'industrialisation du Luxembourg jusqu'à la Première guerre mondiale au moins. Aujourd'hui, un élément nouveau s'y ajoute : la précarité frappe le Luxembourg, un pays disposant d'un Etat providence très développé et imposant même, justement destiné à combattre cette précarité. Le paradoxe luxembourgeois devient visible : le couple Etat providence/revenus élevés, face à la résurgence de la précarité.

- Le statut d'ouvrier a beau être abrogé par la loi, les classes populaires persistent. Elles boudent les deux grands partis politiques (CSV et LSAP), bien établis depuis la Deuxième guerre mondiale. C'est leur réponse à l'insécurité sociale de l'ère néolibérale. De nouveaux partis sont apparus : ADR et Piraten, confirmés selon les sondages de fin novembre 2021. On peut parler d'une « crise systémique » (Bruno Amable). La figure rassurante des Trente glorieuses a disparu.

Depuis l'industrialisation, la société luxembourgeoise est devenue de plus en plus individualiste. La société financiarisée a confirmé cette tendance. Il ne s'agit pourtant pas d'un individualisme effréné, sans limites. La configuration individualiste est tempérée par les institutions et les valeurs, par exemple liées au Code civil. D'ailleurs, Nicolas Ries⁵⁶² parle déjà de « l'individualisme luxembourgeois socialisé ». Cet auteur insiste sur l'esprit d'association, de sociétés d'amusement, surtout en relation avec les classes moyennes.

...

Jetons un regard sur les changements et ruptures qui nous assaillent⁵⁶³. Trois périodes ont émergé quant à l'agriculture.

562 Nicolas Ries, *Le peuple luxembourgeois, Essai de psychologie*, Diekirch, 1920, p. 229 et suivantes.

563 Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely, *La France sous nos yeux – Economie, paysage, nouveaux modes de vie*, Paris, 2021, 481 pages.

- Au 19^e siècle, l'agriculture a comme trait caractéristique la tradition. Citons Henri Mendras⁵⁶⁴ : « pour le paysan d'autrefois il suffisait de savoir manier sa houe, sa faux et sa faucille et conduire sa charrue ou son araire. La dextérité manuelle et l'endurance physique étaient les qualités essentielles ». Dans cette société coutumière, l'avenir du fils est le passé du père (toujours selon Henri Mendras).
- Avec l'industrialisation, émerge lentement une autre société agricole. Par ailleurs, « le passage de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture moderne a nécessité une longue période d'adaptation⁵⁶⁵ ». Le paysan devient agriculteur et exploitant, mais pas au sens commun : « L'exploitant n'est ni un patron ni un salarié puisqu'il est les deux⁵⁶⁶ ». Comme la mentalité rurale persiste longtemps au Luxembourg, la transformation ne s'achève que pendant les Trente glorieuses.
- Au temps du néolibéralisme, l'agriculture luxembourgeoise est en passe de disparaître, au moins symboliquement. La vie rurale a été longtemps considérée comme saine, voire exemplaire par la politique, qui s'est toujours empressée de cajoler les agriculteurs.

Actuellement, l'agriculture a disparu de vue dans la vie publique ; sa contribution au PIB s'amenuise. Pour survivre, l'agriculture luxembourgeoise est appelée à se réinventer ; par exemple en produits haut de gamme (bio) ; se spécialiser en paysagiste.

Le déclin du secteur primaire n'est pas un phénomène nouveau, mais il opère de manière silencieuse depuis quelques décennies. Les villages luxembourgeois peinent à garder une population agricole : le terroir du Luxembourg est de plus en plus urbanisé. Finalement, le Luxembourg est passé de la fin des paysans (selon Henri Mendras) à la fin des agriculteurs. La voix des agriculteurs ne pèse plus guère dans le domaine politique, au moins par rapport à jadis.

La société dans laquelle nous venons d'entrer est déterminée au moins partiellement par deux aspects.

564 Henri Mendras, *La fin des paysans*, Paris, 1991 (1984), p. 119.

565 Michel Augé-Laribé (docteur en droit, membre correspondant de l'Académie d'agriculture), *La Révolution agricole*, Paris, 1955, p. 163.

566 Henri Mendras, *op. cit.* p. 144.

D'abord, intervient ce que cette société a perdu : en général, nous avons perdu les Trente glorieuses ; en particulier, nous avons perdu l'agriculture et l'usine.

Les sites industriels de la minette ont été transformés en friches industrielles. Une nouvelle tendance est apparue : changer ces friches en parcs d'attractions (cf. Rockhal).

Ensuite, intervient la sociabilité. Les lieux traditionnels de sociabilité sont connus : Eglise (scouts, guides, Octave, procession dansante d'Echternach, ...), cinéma, théâtre (populaire), marchés, bistrots, stades, etc.

Actuellement, ces lieux de sociabilité sont en régression. Il y a – bien sûr – la famille comme lieu de sociabilité par excellence, malgré la montée des divorces. Les processions sont remplacées par des marches blanches.

La société est devenue hyper-individualiste ; on se fait livrer chez soi produits alimentaires, de loisirs, etc. Ce chez soi est aussi un lieu privilégié de sociabilité, par exemple maison individuelle avec barbecue et trampoline, qui remplace la balançoire. De « nouveaux objets fétiches ou *tendances* ... se diffusent à une vitesse plus ou moins rapide dans la société, selon un principe d'imitation sociale actionné par la publicité et désormais les réseaux sociaux, ...⁵⁶⁷ ».

Les analyses de Christophe Guilluy, de David Goodhart et Andreas Reckwitz sont plutôt confirmées. Les gagnants (ou classes moyennes supérieures) recherchent le *premium* en toute occasion ; les perdants (ou les classes moyennes inférieures) évoluent dans le *low cost*. La grande débandade de nos habitudes et coutumes a généré de l'angoisse : « La désaffiliation civique s'accompagne d'une désaffiliation politique et religieuse qui fera toujours primer les intérêts privés sur les grands récits collectifs⁵⁶⁸ ».

...

Revenons brièvement à la notion de marché, au cœur du capitalisme. Ronald Coase⁵⁶⁹ a montré, dès les années 1930, que l'usage du marché gé-

567 Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely, op. cit. p. 226.

568 Présentation de l'ouvrage de Fourquet et de Cassely dans *Le Figaro* du 18 nov. 2021.

569 Ronald Coase (prix Nobel d'économie en 1991), *L'entreprise, le marché et le droit*, Paris, 2005 (1988), 245 pages ; traduit de l'anglais et présenté par Boualem Aliouat.

nère deux coûts. Le *coût de transition* du marché. Le recours au marché fait sens dès que le coût de transition est inférieur aux avantages des transactions. Les entreprises sont en fait des organisations hiérarchiques (organisation interne) qui génèrent des coûts.

Les deux coûts, toujours selon Ronald Coase, sont liés à la qualité des informations nécessaires à la prise de décision. L'information reste incomplète et asymétrique, ce qui procure un avantage au mieux informé. La problématique de l'information a été, par la suite, pleinement intégrée dans l'analyse économique.

Les thèses de Ronald Coase ont été prolongées par le néo-institutionnaliste Douglass North⁵⁷⁰, qui s'appuie, entre autres, sur les coûts de transition. Selon cet auteur, l'efficacité de l'économie est prioritairement liée à la qualité des institutions, « c'est-à-dire des conventions et des règles formelles et informelles qui régissent une société⁵⁷¹ ».

Considérons l'économie luxembourgeoise dans ce contexte. D'abord, le Luxembourg reste irrémédiablement intégré dans l'Union européenne. A l'intérieur de celle-ci, le Luxembourg ne dispose que d'une influence limitée, tel n'a pas autant été le cas dans l'Europe des Six. Ensuite, dans la vue de Douglass North, la qualité et la stabilité des institutions sont au centre du succès économique luxembourgeois. Ainsi, la stabilité institutionnelle a-t-elle facilité le passage vers une coalition gouvernementale à trois partis. Cette fois, le Luxembourg a une influence sur cet élément, contrairement au premier. Toute modification institutionnelle doit tenir compte de ces considérations ; il en est de même des modifications constitutionnelles. Le souci de qualité/stabilité de nos institutions doit rester une priorité, car indispensable au succès économique du Luxembourg. Augustin Landier et David Thesmar⁵⁷² font « l'éloge de la constance » quant à la politique industrielle au XXI^e siècle : il faut « un environnement juridique stable, qui donne de la visibilité aux investisseurs et aux industriels ».

Dans ce contexte, le lecteur curieux a intérêt à s'adresser à l'ouvrage suivant : André Bauler, *Les fruits de la souveraineté nationale – Essai sur le*

570 Douglass C. North, *Structure and Change in Economic History*, New York, 1981, 228 pages;
Douglass C. North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, New York, 2009 (1990), 152 pages.

571 Pierre-Noël Giraud (économiste, professeur à Mines Paris Tech et à l'université Mohammed-VI Polytechnique – Maroc) dans *Le Monde* du 23/24 janvier 2022.

572 Augustin Landier et David Thesmar, 10 idées qui coulent la France, op. cit. p. 67.

développement de l'économie luxembourgeoise, une vue institutionnelle, Luxembourg, 2001, 331 pages.

Revenons à la société qui s'installe au Luxembourg.

Cette société est une *société des modes de vie*. Résumons⁵⁷³. L'antagonisme rural *versus* l'antagonisme industriel, ou paysan *versus* ouvrier, a disparu. En Europe, un certain vide religieux est en passe de s'installer. Dans ce vide s'engouffre une civilisation des loisirs. La mobilité est une valeur centrale de cette société : mobilité géographique, mobilité sociale, mobilité par Internet et Smartphone (cf. lien virtuel). Nous sommes dans une « société des vies longues et du travail court⁵⁷⁴ ». Depuis la Révolution française, notre société est structurée par le travail ; par la suite des modifications profondes ont eu lieu : le temps du travail n'occupe plus que 12 à 16% du temps de nos vies⁵⁷⁵. La *consommation*⁵⁷⁶ est devenue la centralité de notre société.

Jérôme Fourquet⁵⁷⁷ parle du « pouvoir d'acheter : ma capacité à m'offrir quelque chose. Pouvoir se faire un petit plaisir au-delà des dépenses contraintes, c'est le signe qu'on a la maîtrise sur sa vie et qu'on ne subit pas. Le pouvoir d'achat, c'est la souveraineté du consommateur. C'est extrêmement important, car dans notre société désidéologisée, l'acte de consommation revêt une dimension statutaire plus forte qu'hier. Ma position dans la société se lit à l'aune des enseignes que je peux fréquenter. Je suis ce que je consomme ».

Cette désidéologisation produit deux effets au Luxembourg.

D'abord, la *rivalité* traditionnelle entre la gauche (LSAP) et la droite (CSV) a pu être réduite au profit d'une certaine prolifération de partis politiques (ADR, Piraten, ...). Selon Jérôme Fourquet, « les grandes matrices

573 Gérard Trausch, Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg, op. cit. p. 346 et suivantes.

574 Jean Viard, Nouveau portrait de la France – La société des modes de vie, Paris, 2011, p. 70.

575 Jean Viard, La France dans le monde qui vient – La grande métamorphose, Paris, 2013, p. 50.

576 Robert Rochefort, La société des consommateurs, Paris, 2001, 279 pages. Voir aussi du même auteur : Le bon consommateur et le mauvais citoyen, Paris, 2007. 312 pages. Cet auteur est directeur général du CREDOC (Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie) de 1995 à 2009, enseignant dans plusieurs universités et conférencier apprécié.

577 Jérôme Fourquet lors d'un entretien avec Eugénie Bastié dans *Le Figaro* du 18 février 2022.

idéologiques ont perdu de leur signification et de leur force d'influence ». Selon la sociologue Dominique Schnapper⁵⁷⁸, « les partis devraient être des lieux de débat intellectuel et politique, pour élaborer un programme. Les débats se tiennent désormais dans des think tanks », mais cela ne mène guère à une action politique.

Ensuite, la consommation a une tendance croissante à devenir un élément de l'*identité*.

Dans la société des modes de vie, la consommation joue un rôle primordial ; au Luxembourg, on peut parler d'hyperconsommation⁵⁷⁹. Dans cet environnement, la crise économique en relation avec la crise sanitaire et l'augmentation croissante du coût de l'énergie (par exemple chauffage) en relation avec la transition énergétique, ont rendu la consommation plus onéreuse.

Nous sommes renvoyés à la société dichotomique : la population périphérique (Christophe Guilluy) ou les « somewhere » (David Goodhart). Cette population est exposée à un double inconvénient.

D'abord, elle voit sa consommation amputée, ou bien elle est acculée à emprunter pour garder le niveau de consommation, d'où le risque d'endettement.

Ensuite, la population périphérique (ou les « somewhere ») voit la barre, pour accéder à la population métropolitaine, placée encore davantage vers le haut. En d'autres termes, la situation de la population périphérique (ou des « somewhere ») risque de se détériorer davantage. S'y ajoute, selon Jérôme Fourquet, « un décalage entre les chiffres réels et le ressenti par la population ». Ceci est aggravé, entre autres, par l'augmentation continue des prix des carburants et une certaine insécurité liée à la voiture électrique en particulier et à la question de l'énergie en général.

Finalement, toujours selon Jérôme Fourquet « les modes de vie sont en train de se politiser ». Dans ce contexte, les nouveaux perdants peuvent-ils trouver un débouché politique ?

578 Dominique Schnapper, lors d'un entretien dans *Le Monde* du 18 février 2022.

579 Voir Philippe Moati (professeur d'économie à l'université de Paris-Diderot), *La société malade de l'hyperconsommation*, Paris, 2016, 255 pages.



Revenons à la Covid-19 et jetons un bref regard sur les conséquences des grandes pandémies.

- La *peste* du 17^e siècle a été effroyable, aggravée par la guerre de Trente ans (1618-1648), c'est bien connu. Selon Walter Scheidel, la raréfaction de la main-d'œuvre – en relation avec la mortalité pandémique – a poussé les salaires vers le haut, mais ces effets « finissaient presque toujours par être annulés par le reprise démographique⁵⁸⁰ ».
- Le Luxembourg a été le théâtre de quelques épidémies de *choléra*⁵⁸¹ : 1827, 1832, 1849, 1854, 1865, 1866. La violence même de ces épidémies a déclenché une réponse des Autorités, étalée dans le temps. Des investissements sont effectués dans le domaine de l'hygiène publique⁵⁸² de la ville de Luxembourg : installation de conduites d'eau, de points d'eau et de points de lavage ; création de bains publics, etc. La construction des égouts dans le pays contribue à l'hygiène collective. Depuis le début du 20^e siècle, les travaux ont grandement progressé : à la veille de la Seconde guerre mondiale, le Luxembourg dispose de 581 km d'égouts⁵⁸³.
- La surmortalité due à la *grippe espagnole*⁵⁸⁴ (1918-1919) a été d'environ 22% en 1918 et de 3% l'année suivante. Malgré cet impact considérable, la mémoire de cette grippe a été éclipsée par les événements de la Première guerre mondiale. D'ailleurs, on parle de catastrophe (grippe espagnole) dans la catastrophe (Première guerre mondiale⁵⁸⁵). A la suite

580 Walter Scheidel, Une histoire des inégalités de l'âge de la pierre au XXI^e siècle, Paris, 2021 (2017) ; traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Cédric Weis ; préface de Louis Chauvel.

581 Gérard Trausch, De la peste à la Covid-19 : mortalité et société au Luxembourg, Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal, vol. XXIV, Luxembourg, 2021, p. 261 et suivantes.

582 Sur l'historique de la notion d'hygiène, voir Philippe Bornet, Hygiène/hygiénisme, in : Christophe Boutin, Frédéric Rouvillois et Olivier Dard, Le dictionnaire du progressisme, Paris, 2022, p. 540-544. Philippe Bornet est clinicien, ancien Interne des Hôpitaux de Paris, ancien Chef de Clinique à la Faculté de Paris.

583 François Simon (ingénieur en chef-Directeur des Ponts et Chaussées), L'outillage national, in : Le Luxembourg – Livre du Centenaire, Luxembourg 1948, p. 211.

584 Gérard Trausch, De la peste à la Covid-19, op. cit. p. 279 et suivantes. Voir aussi,

585 Voir à ce sujet Freddy Vinet, La grippe espagnole, une pandémie dans l'ombre de la Première guerre mondiale, in : Ludovic Faytre et Tanguy Le Goff (dir.), Fragiles métropoles – Le temps des épreuves, Paris, 2022, p. 16-23.

de la grippe espagnole, des mesures d'hygiène et de santé publiques, ainsi qu'une prise de conscience de l'importance de ces mesures, ont fait baisser la mortalité entre les deux guerres mondiales.

Finalement, la lutte contre les pandémies a dégagé des énergies considérables, multipliant les succès sur les pandémies, d'où : « *Pandemiegeschichte ist auch eine Erfolgsgeschichte*⁵⁸⁶ ».

Selon le sociologue Michel Dubois⁵⁸⁷, « le climat anxigène créé par la pandémie a favorisé les pratiques paramédicales et augmenté la crédibilité des parasciences auprès du public ». Peut-être peut-on parler d'un désenchantement à l'égard des sciences.

- La *Covid-19* est une épidémie à nulle autre pareille : Soulignons quelques traits marquants⁵⁸⁸.
 - La pandémie a été un *test de cohésion* de la société. Globalement, le Luxembourg a réussi ce test, malgré quelques fausses notes.
 - Notons les vrais gagnants de la pandémie : Amazon, Apple, Netflix. « Le virus est venu à point nommé pour les acteurs du numérique, qui ont pu mener une expérimentation grandeur nature de l'incorporation du monde physique dans le monde virtuel. Sous le feu de la crise sanitaire, la rationalité du capitalisme numérique est apparue sous un jour cru : gagner de l'efficacité en dispensant les humains de se rencontrer en présentiel ».
 - La Covid-19 est souvent comparée à une crise financière, au moins en ce qui concerne les conséquences. Retenons trois différences avec les crises financières. D'abord, le pouvoir d'achat de la population est préservé par le biais des dépenses publiques, et ceci non seulement au Luxembourg. Ensuite, la société a fait une fixette sur le

586 Bernd Gutberlet (historien), lors d'une interview dans *Der Spiegel* n° 43 du 23.10.2021. Voir aussi et surtout du même auteur: *Heimsuchung. Seuchen und Pandemien – vom Schrecken zum Fortschritt*, Munich, 2021, 366 pages.

587 Michel Dubois, qui a codirigé la 8^e édition de l'enquête *Les Français et la science*, lors d'un entretien dans *Le Monde* (Science & médecine) du 17 nov. 2021.

588 Daniel Cohen, *Le Covid-19, un choc qui ne ressemble à aucun autre*, in : *Le Monde* du 31 oct./1^{er} nov. 2021 ; la citation suivante comprise.

virus : dès que celui-ci régresse, la confiance revient et l'économie est relancée, mais l'inverse joue aussi. Enfin, les économies développées ont fait preuve – à la grande surprise des économistes – d'une résilience robuste, tant sur le plan de la croissance que sur celui de l'emploi. Mais la grande différence avec une crise financière relève du vivre ensemble : les gestes barrières ont pesé sur le contact physique. Dans une société sans contacts ou de contacts limités, « l'autre est perçu comme un risque⁵⁸⁹ ».

- Regardons du côté des salariés de l'Horeca. Des salariés se sont reconvertis – sous l'impact de la crise dans ce secteur – vers d'autres emplois. Voilà qui peut provoquer des pénuries de main-d'œuvre dans ce secteur. Ne faut-il pas y revaloriser les emplois (par exemple par la rémunération) ?
- La Covid-19 pèse évidemment sur le travail. Dans ce contexte, rappelons que celui-ci génère non seulement des revenus, mais aussi de l'identité sociale.
- La Covid-19 réactive la *querelle* des frontières tant à l'intérieur de l'Union que dans le reste du monde.
- L'immensité de l'incertitude a déboussolé la société⁵⁹⁰. Relevons l'incertitude dans le domaine de la recherche⁵⁹¹. A cet effet, considérons « le bilan provisoire des rétractations d'études sur le Covid ». Ainsi, 8 des 206 articles liés à la pandémie sont retirés de revues scientifiques, impliquant des chercheurs en France.
- On a « évoqué une rupture, une césure, la nécessité d'un changement radical d'orientation politique et de projet pour ce qui fera société dans le monde de demain. Les avis ont divergé et ont pu s'affronter.

589 Fabienne Martin-Juchat, professeure en sciences de l'information et de la communication à l'université de Grenoble Alpes, dans *Le Monde* du 15 février 2022 ; titre de cet article : *Moins on vit l'expérience du toucher, plus on a peur de la vivre*. L'article est intégré dans un ensemble de travaux sur la Covid-19 (sur cinq pages).

590 Gérard Trausch, De la peste à la Covid-19, ... op.cit. p. 303-311.

591 David Larousserie dans *Le Monde* (Science & Médecine) du 19 janvier 2021.

Et les débats ne vont pas cesser⁵⁹² ».

- Contrairement aux crises économiques précédentes, la nouvelle crise liée à la Covid-19 a pleinement atteint l'intimité de la famille. « Ainsi avons-nous peur de nous embrasser tout en nous embrassant quand même, de partager des repas de famille tout en s'en autorisant quelques-uns, de nous toucher tout en trouvant des parades pour s'atteindre malgré tout ».
- La mémoire collective de la grippe espagnole a été éclipsée par les bouleversements de la Première guerre mondiale⁵⁹³. La mémoire individuelle ou familiale restera probablement ancrée dans la population. Qu'en sera-t-il de la mémoire collective dans vingt ou trente ans ? Quelles traces la Covid-19 laissera-t-elle ?
- La Covid-19 nous rappelle notre vulnérabilité (cf. le décompte journalier des morts). L'idée de la mort, refoulée dans la société des loisirs, est réapparue brutalement.
- La pandémie a flanqué les jeunes et dynamiques retraités dans la catégorie des personnes fragiles : un risque amplifié, une vaccination prioritaire, une sociabilité amoindrie. Ils sont inexorablement renvoyés à la vulnérabilité de leur âge.
- Le temps Covid-19 comprend deux moments. Le premier moment correspond au temps des médecins (virologues, infectiologues, médecins urgentistes, ...) : il faut faire face à l'urgence de la pandémie. Avec l'arrivée des vaccins, le second moment est arrivé : les sciences sociales, humaines et économiques sont de retour (sociologues, économistes, juristes, psychologues, psychiatres, ...). C'est aussi le temps long de la recherche. La question centrale, lancinante, apparaît : Comment concilier urgence sanitaire/médicale et liberté individuelle ?

592 Anne Muxel (sociologue, directrice de recherches en sociologie et en science politique au CNRS), *L'autre à distance – Quand une pandémie touche à l'intime*, Paris, 2021, p. 260 et p. 268 ; la citation suivante y comprise ; voir aussi l'entretien d'Anne Muxel dans *Le Figaro* du 20 janvier 2022.

593 Gérard Trausch, *De la peste à la Covid-19, ... op. cit.* p. 288.

- Écoutons l'historien François Hartog⁵⁹⁴, spécialiste du rapport des civilisations au temps : « Le confinement de début 2020 qui intervient à l'échelle mondiale nous a fait entrer dans un temps absolument singulier dont personne n'avait l'expérience. C'est un moment d'intense désorientation : le temps est suspendu, il n'y a plus que du présent, et ce présent n'en finit pas ».
- L'attitude du docteur Gérald Kierzek⁵⁹⁵ est imprégnée de critiques quant à la lutte contre la Covid-19.

« Le variant Omicron est sans commune mesure avec les souches précédentes, le pic épidémique est derrière nous et, encore une fois, nous faisons face à un virus respiratoire qu'il est illusoire de vouloir stopper avec des masques. Son évolution, avec une ascension rapide des cas positifs, puis la décrue, suit l'histoire naturelle des virus respiratoires sans que les interventions humaines comme les masques – ou le café debout ou assis – n'y soient finalement pour grand-chose ».

Le passe vaccinal suggère qu'il « protège de la transmission-contamination ; la dernière *vague* chez les personnes essentiellement vaccinées démontre le contraire ».

En fait, le vaccin est destiné à protéger les plus fragiles, « mais sa généralisation et sa quasi-obligation via le passe était une mesure politique ».

Le variant omicron s'est rapidement répandu, mais sans conséquences dramatiques pour les hôpitaux.

En France, la levée des restrictions sanitaires a suivi « de facto un calendrier électoral ».

La stratégie vaccinale serait disproportionnée par rapport à la réalité.

594 François Hartog, Il n'y a plus que le présent, in : *Le Monde* du 15 février 2022 ; cet historien est l'auteur de : *Chronos, l'Occident aux prises avec le temps*, Paris, 2020, 344 pages.

595 Gérald Kierzek dans *Le Monde* du 16 février 2022 ; les citations proviennent de ce article. Voir aussi et surtout du même auteur : *Votre santé dans le monde d'après. Préparez-la aujourd'hui !* Paris, 2022, 295 pages. Le docteur Kierzek est médecin urgentiste et chroniqueur santé, directeur médical de Doctissimo.

Finalement, « la crise a poussé à un alarmisme extrême, pour ne pas dire délirant, souhaitant zéro virus et refusant la mort ». Et encore : « La crise nous a plongés dans une profonde angoisse : angoisse de l'autre, angoisse de la mort, ... ».

Concluons avec le docteur Kierzek. « J'espère que la sortie de crise permettra un apaisement nécessaire dans le monde médical et dans la société ».

- Le premier ministre Xavier Bettel⁵⁹⁶ a bien résumé à la fois la situation pandémique et la situation sociale au Luxembourg. « Die Lage hat sich aber stark verändert. Vor einem Jahr haben wir stets die Virenlast in den Kläranlagen im Blick behalten, weil wir wussten, dass hohe Infektionszahlen sich auf die Bettenbelegung auswirken. Das ist heute nicht mehr der Fall. Ich will ja nicht pessimistisch sein, aber das Virus wird nie wieder ganz verschwinden. Wir müssen nur darauf achten, dass wir die Lage in den Krankenhäusern im Griff behalten ». Et encore. « Das Statec hat nachgewiesen, dass die soziale Schere während der Pandemie entgegen allen Erwartungen nicht weiter auseinander gegangen ist ».
- L'économie, elle aussi, est exposée à la « long-Covid » et ceci sur deux plans :
l'inflation qui décolle ;
la productivité du travail qui est à la peine.
- La recherche sur la Covid-19 va probablement se concentrer sur des vaccins de nouvelles générations : Il faut « non seulement protéger contre les formes graves, mais aussi élever des barrières plus efficaces contre l'infection, les variants et l'affaiblissement progressif de l'immunité vaccinale⁵⁹⁷ ».
- Ecoutons – pour terminer – Frédéric Vagneron⁵⁹⁸, historien de la médecine et de la santé à l'université de Strasbourg. Grippe espagnole et Covid-19 ont généré des controverses scientifiques, car « les épidémies ne se réduisent jamais à des causes biologiques : des facteurs environnementaux, sociaux ou politiques interviennent toujours ». En effet, les

596 Xavier Bettel lors d'une interview (avec Luc Laboulle) dans le *land* du 11.02.2022.

597 Nathaniel Herzberg dans *Le Monde* du 23 février 2022 (Science & Médecine).

598 Entretien de Frédéric Vagneron dans *Le Monde* du 26 janvier 2022.

maladies infectieuses « sont liées aux interrelations entre santé humaine, santé animale et environnement ». Par contre, « le virus de la variole n'a pas de réservoir animal, une différence majeure avec la pandémie actuelle ». Retenons une autre configuration : la connaissance de la Covid-19 a été rapide, contrairement à la grippe espagnole.

En règle générale, les pandémies réduisent – par la mortalité – le nombre de personnes susceptibles de travailler, tel n'est guère le cas de la Covid-19 : « la crise n'était pas due au nombre de morts stricto sensu, mais aux politiques sanitaires destinées à les éviter⁵⁹⁹ ».

Notons l'approche de Louis Chauvel⁶⁰⁰. « L'émergence de la pandémie de Covid-19, sa propagation globale à la suite de réponses nationales dispersées, incohérentes, désarticulées et inappropriées en matière de santé publique révèlent l'urgence de nos défis et des fragilités accumulées par une société inégalitaire ... ».

Finalement, la question de fond est posée : Quelle(s) leçon(s) le Gouvernement luxembourgeois tire-t-il de la crise Covid-19 ?

...

Quels sont les perspectives d'avenir de l'Europe, face à la Covid-19 et à la guerre d'Ukraine ? A cet effet, tournons-nous vers Antoine Foucher⁶⁰¹. « C'est, paradoxalement, pour l'Europe que les choses paraissent les plus évidentes : nous avons besoin de réorienter l'Europe en profondeur, en complétant les deux piliers d'origine du projet européen que sont la paix et la prospérité (les droits de l'homme et le marché, encore et toujours) par un troisième pilier qui changerait la nature actuelle de l'Union : l'indépendance ».

« Cela changerait la nature actuelle de l'Union, car la condition de l'indépendance, c'est la puissance. Or, le projet européen est mâtiné d'une espérance d'obsolescence de la puissance, qu'il assimile à l'impérialisme et à la guerre. Pourtant, la possibilité d'un lâchage stratégique par les Etats-

599 Daniel Cohen dans *Le Monde* du 31 oct./1^{er} nov. 2021, op. cit.

600 Préface de Louis Chauvel dans l'ouvrage récent de Walter Scheidel, *Une histoire des inégalités*, op. cit. p. XVI.

601 Antoine Foucher, *Le monde de l'après-Covid – La fin de l'ère néolibéral*, Paris, 2022, p. 105/106.

Unis, les ambitions manifestes de la Chine et les ingérences répétées de la Russie, comme notre vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur pendant la pandémie de Covid nous ont fait ressentir qu'en l'état, ce refus de la puissance nous conduit à la dépendance, si ce n'est à la soumission, en tout cas à la fin programmée de nos libertés collectives et individuelles. Nous avons besoin d'être collectivement puissants pour être individuellement libres, ... ».

•••

Ce travail a débuté avec le philosophe Pierre-Henri Tavoillot⁶⁰², terminons-le avec le même philosophe.

« Les démocraties européennes sont en danger. Sans qu'elles y prennent garde, ces grandes nations sont devenues des nains.

- *Des nains géopolitiques, au regard des deux vastes puissances – les Etats-Unis et la Chine – qui se battent pour l'hégémonie mondiale ;*
- *des nains technologiques qui, après avoir conduit les deux premières révolutions industrielles, ont manqué la troisième ;*
- *des nains politiques, enfin, qui ont laissé développer en leur sein tous les germes de l'impuissance ».*

« Il suffisait pourtant que ces nains s'unissent pour qu'un géant naisse aussitôt : une troisième grande puissance, et sans doute la première : l'Europe. Mais ces nains préfèrent se disputer et se concurrencer entre eux sur des petits et médiocres sujets plutôt que s'accorder sur de grandes stratégies communes ».

« Cette construction d'une nouvelle Europe exigera d'abord que les démocraties européennes dépassent un double oubli : celui du peuple et celui du pouvoir ».

« L'oubli du peuple, c'est quand on ne le regarde plus que comme une somme de petites zones à défendre : les minorités, les victimes, les oppri-

602 Pierre-Henri Tavoillot, Comment gouverner un peuple-roi ? Traité nouveau d'art politique, op. cit. p. 325-326.

més, les méprisés ... et qui ne l'est pas ? L'oubli du peuple, ce sont toutes les nouvelles censures, cette impossibilité de dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas : les lynchages médiatiques, les indignations vertueuses, les procès en sorcellerie, et tous les nouveaux tabous de l'ère de la transparence ! »

« Quant à l'oubli du pouvoir, c'est confondre la citoyenneté avec la résistance ; c'est penser qu'être libre, c'est être contre ; c'est croire qu'on a agi parce qu'on s'est indigné et qu'on est efficace lorsqu'on a communiqué ; c'est vouloir commander sans être responsable et être citoyen sans jamais obéir ; c'est penser que l'économie dirige tout et que le droit régit le reste ; c'est refuser de voir le monde ou ne le voir qu'à sa mesure ; c'est fantasmer sur une vie sans conflit, sans injustice et sans secret ».

« Oubli du peuple et oubli du pouvoir, cela donne un oubli de la démocratie ».

Luxembourg, le 25 mars 2022

**III. IN MEMORIAM :
HENRI ENTRINGER**

PAR LUCIEN KAYSER

**IV. COMMUNICATION (PRÉFACE)
PAR HENRI ENTRINGER**

HOMMAGE À HENRI ENTRINGER



Celui qui a été ne peut plus désormais ne pas avoir été ; désormais ce fait mystérieux et profondément obscur d'avoir vécu est son viatique pour l'éternité.

Vladimir Jankélévitch,
l'Irréversible et la nostalgie

1- Il est des mémoires multiples, appelées toutes à étayer nos souvenirs, voire perpétuer autant que possible une présence ; entre autres, la mémoire des lieux dont nous connaissons l'envergure au plus tard depuis Pierre Nora, ou celle des objets, des livres en premier, et comment ne pas porter notre regard de suite aux vitrines éclairées de Bergotte. Le mien, depuis la mort d'Henri Entringer, s'est posé plus d'une fois déjà sur la corniche ou frise de la salle de lecture du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, où son nom figure à côté d'autres donateurs, comme celui des Herbert, couple belge connu de collectionneurs. Et l'on ne m'en voudra pas, je sais, c'est un peu tirer aussi le défunt membre vers une autre section de l'Institut grand-ducal, de commencer par cette facette de l'homme Henri Entringer, son attachement aux arts plastiques, et parmi ses nombreuses publications, les deux livres qui leur sont consacrés. Pas question cependant de passer trop vite sur l'économiste qu'il a été, de formation, qu'il est resté dans le regard jeté sur toutes choses, et ses premières considérations sur le terrain de l'art même, ont bien porté sur (ou ont été portés par) la prise en compte du marché. L'élargissement s'est fait par la suite, dans plusieurs sens, notamment une attention de plus en plus pointue à l'esthétique, une ouverture à ce qu'il est habituel d'appeler (avec un certain flou, à défaut des précisions indispensables) l'art contemporain.

Henri Entringer appartient à cette génération de Luxembourgeois venus à l'art moderne à la suite ou dans la foulée de Joseph-Emile Muller, rompant définitivement avec un style traditionnel et bon enfant (je n'insisterai pas sur l'opprobre jeté avant par un monseigneur mué en critique d'art sur

un Joseph Kutter par exemple). Et Joseph-Emile Muller de voir en Kutter justement le peintre luxembourgeois par excellence, entre les factures et les mondes roman et germanique, avant de se tourner résolument vers l'abstraction et l'École de Paris. Henri Entringer a emboîté le pas, avec ses choix propres, Estève, Hartung, Olivier Debré, pour en rester à ceux-là, on les retrouvait avec bonheur aux murs de son appartement, car pour lui les œuvres d'art, avec la beauté du geste pictural, étaient bien, devaient être source de délectation. Et avec Diderot, il y avait là l'expression d'un art de vivre et de penser.

Cela mènerait trop loin d'énumérer tous les artistes appartenant à l'environnement quotidien, à lui comme à son épouse Hélène Thewes. Des artistes luxembourgeois de même, de Gillen à Bertemes, et là encore la liste peut être allongée. Des artistes allemands, comme Günther Förg et Imi Knoebel. Un art de vivre, disais-je, cet amateur savait s'entourer de belles choses, je n'en veux pour preuve que tels meubles de l'architecte d'intérieur et designer Emiel Veranneman. Henri Entringer savait-il que c'était le neveu du peintre Constant Permeke, sans doute, avec une curiosité toujours en éveil.

2 - Un art de vivre et de penser, rien de moins. Et s'il est possible, mutatis mutandis, de transplanter une notion d'un siècle à un autre, cela faisait d'Henri Entringer un honnête homme de notre temps. Un esprit cultivé, agréable dans ses contacts. Dans le traité de Nicolas Faret, dans la première moitié du dix-septième siècle, il s'agit bien sûr de plaire à la cour ; plus généralement, et cela reste valable, l'honnête homme possède une culture générale étendue, en même temps on lui trouve d'indéniables qualités sociales.

Peut-être qu'une autre qualification, moins datée, serait plus appropriée encore, du côté de l'humanisme, et l'on y ajouterait de suite le déterminant d'euro péen. Les lecteurs de ces lignes savent la carrière d'Henri Entringer à Bruxelles, comme fonctionnaire à la Commission de la Communauté économique européenne, de 1959 à 1991. Dans les premiers temps donc, des pionniers, dans les cabinets des Victor Bodson et Albert Borschette ; ensuite dans des postes de direction toujours en relation avec le personnel, l'administration, voire les questions de politique sociale.

De pareille expérience durant des décennies, il ne pouvait rester chez Henri Entringer qu'un esprit européen très marqué, inébranlable. Jusque

dans les temps où l'Europe a été et est souvent (re)mise en question, les uns l'accusant d'une orientation économique excessivement libérale, d'autres la poussant dangereusement dans une voie autoritaire. Et jusque dans les milieux qui lui sont les plus favorables, la révision des traités, sujet clivant certes pour les pays européens, a cessé d'être un tabou.

3 - Pour Henri Entringer, à faire le tour de ses publications, livres, textes publiés dans des revues dont les Actes de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal, dans ses démarches d'économiste, de sociologue, pas d'interdiction non plus, rien de quoi il aurait fallu faire silence, par une crainte quelconque, par quelque pudeur que ce soit. Les sujets, bien entendu, dans une large proportion, ont partie liée à toutes sortes de problématiques européennes, allant de la formation des fonctionnaires à la politique agricole, sujet bien épineux. Très souvent, ils sont en étroite relation avec notre pays, notamment sur les ressortissants luxembourgeois au sein des institutions et organismes européens. Et une dernière communication, en chantier au moment où la mort a frappé, texte inachevé donc, il nous semble intéressant d'en publier la préface (à la suite de ces pages), dans une version qu'on peut considérer, elle, comme quasi définitive, le texte entier portant sur la présence de la CEE, de l'UE, au Luxembourg, et ses répercussions.

Inutile de revenir sur les livres touchant au monde et au marché de l'art, tant au Luxembourg que hors des frontières, à l'art contemporain face à la société postmoderne, ces choix n'étaient pas surprenants de la part d'Henri Entringer. Son ancrage au pays est là, conjointement à son occupation des questions de formation, pour expliquer les deux autres directions de son engagement dans l'écriture : dès 2010, sur l'université du Luxembourg, tout dernièrement sur le secteur de la santé, l'extension des études universitaires de médecine, la digitalisation. On en conclura que rien de ce qui devait, ou doit toujours, être en discussion, en débat, dans le monde où nous vivons, dans notre société, n'a laissé Henri Entringer indifférent. Il a alors su prendre parti, jetant des éclairages bienvenus ; il l'a toujours fait dans une intention citoyenne la plus ouverte possible, dans une réflexion pesée, nourrie de longues lectures, et dans une langue de grande clarté. De la sorte, il a fait œuvre très utile, au-delà des cercles d'initiés, dans un souci de vulgarisation, au meilleur sens du terme.

Lucien Kayser

**Communications d'Henri Entringer
à la Section des Sciences morales et politiques**

- Présence de ressortissants luxembourgeois à la Commission européenne (communication faite le 8 décembre 1993), in Actes Vol. IIIC 1994.
- Les organisations de l'Union européenne à Luxembourg, communication faite le 23 avril 1996, remaniée et publiée sous le titre de la présence européenne à Luxembourg, éditions les Cahiers luxembourgeois en association avec d'Lëtzeburger Land, 1997.
- Le principe de confiance dans la théorie et la pratique du management (communication faite le 1^{er} juillet 2003), in Actes Vol. VIII 2004.
- Observations sur « Économie politique et confiance » de Guy Schuller in Actes Vol. VIII 2004, p.m. Art contemporain et société postmoderne (communication faite le 18 mai 2004).
- Les défis de l'Université du Luxembourg, ouvrage spécial, 2010.
- Réflexions sociétales sur la digitalisation dans le secteur de la santé, in Actes Vol. XXIII 2020.
- La Commission et les autres institutions et organismes européens installés au Luxembourg (communication inachevée, préface publiée au présent volume).

Version inachevée au 12.10.2021

LA COMMISSION ET LES AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EUROPÉENS INSTALLÉS AU LUXEMBOURG

par
Henri Entringer

Préface

L'auteur de cette analyse avait publié en 1997 un livre sur la présence européenne à Luxembourg¹. Ce texte portait sur l'historique, les conséquences et les perspectives de l'ensemble des institutions et organismes européens à Luxembourg. La communication de 2022 se rapporte principalement aux domaines d'action de la Commission qui se trouvent à Luxembourg ou qui devraient y être sur la base de décisions des États membres de l'Union européenne (UE) ou de conventions entre le gouvernement luxembourgeois et la Commission.

De très nombreuses publications traitent du Luxembourg dans l'Union européenne. En revanche, il n'existe pas d'étude approfondie sur les entités de la Commission installées actuellement à Luxembourg. Certes, pour apprécier le poids politique du Luxembourg dans l'Europe communautaire, et notamment l'avantage économique que le pays en retire, il faut tenir compte de l'ensemble des institutions européennes qui y sont implantées.

Examiner principalement les domaines d'action placés sous l'autorité de la Commission européenne paraît néanmoins tout indiqué. En effet, cet aspect est très largement ignoré par ceux qui n'y sont pas directement impliqués. L'évolution des décisions prises à ce sujet est politiquement signifi-

1 Henri Entringer, *La Présence européenne à Luxembourg*, Éditions *les Cahiers Luxembourgeois* en association avec *d'Ëtzeburger Land*, 1997.

tive pour le Luxembourg. Aucun autre lieu d'implantation d'établissements européens n'a connu des changements aussi importants. L'apport à la vie sociale et culturelle luxembourgeoise des fonctionnaires de la Commission est appréciable. Enfin, le désaccord entre la Commission et le gouvernement luxembourgeois à propos de l'implantation d'entités administratives à Luxembourg ne semble pas de sitôt arriver à sa fin.

Toutefois, la partie la plus originale et la plus informative de cet essai porte sur les avantages économiques qui résultent de la présence européenne pour le Luxembourg. Cet aspect – rarement évoqué – pose des problèmes complexes de définition, de recherche et d'analyse statistique. De telles investigations sont mal vues par de nombreux dirigeants luxembourgeois, craignant une mise en question de privilèges obtenus. Il n'en reste pas moins que le Statec publie des documents permettant de procéder à des extrapolations significatives sur ce sujet politiquement sensible. Quant au personnel de l'UE, beaucoup sont réticents de communiquer des renseignements, redoutant de susciter des critiques qui peuvent aboutir à un abaissement de leurs gains.

Cependant, de nombreuses indications sur la composition de la rémunération nette se trouvent dans le statut de la fonction publique européenne, sont diffusées par le budget et sont publiées par la balance des paiements courants du Luxembourg avec les institutions européennes

Au début de ce texte, il paraît opportun de rappeler brièvement l'origine de l'implantation d'institutions et d'organismes européens à Luxembourg, suite à l'admission du pays à la première Communauté européenne comme membre à part entière. Pourtant on n'y trouvera pas de description détaillée des négociations sur le siège des administrations communautaires. A ce sujet, il y a lieu de se référer à l'excellente contribution de Michel Dumoulin et de Matthieu Lethé, intitulée *La question du siège*, publiée dans l'ouvrage *La Commission européenne 1958-1972 – Histoire et mémoire d'une institution*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007.

Le fait que Luxembourg est devenu une sorte de deuxième capitale de l'Europe s'est produit dans les années cinquante du siècle dernier, lors de la conférence de Paris des 23 et 24 juillet 1952 des six ministres des Affaires étrangères dont les gouvernements avaient signé, le 18 avril 1951, le traité de Paris concernant l'acier et le charbon. Il s'agissait à cette occasion de

choisir la ville où siègerait la Haute Autorité de la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA). Lorsque, après de longues discussions très animées, il n'a pas été possible de se mettre d'accord, c'est alors, à l'initiative du chancelier allemand, Konrad Adenauer, que Joseph Bech, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, a renoncé, dans la nuit du 23 juillet, à la candidature de Luxembourg comme siège définitif. Tel que convenu entre les deux hommes d'État, Adenauer a proposé à ce moment-là de fixer le siège provisoire à Luxembourg. Le ministre belge Van Zeeland s'opposait à l'expression « siège provisoire », de sorte que le communiqué officiel a retenu « les organes de la Communauté commenceront leurs travaux le 10 août 1952, à Luxembourg² », en l'occurrence la Haute Autorité et la Cour de justice.

C'est ainsi qu'un siège précaire, obtenu par une chance extraordinaire et une grande habileté diplomatique, ainsi que la complicité de Konrad Adenauer, est devenu siège provisoire, pour se transformer ensuite en siège définitif, sans que cela ne résulte d'une décision formelle. Cette évolution a abouti à la présence actuelle de l'Europe à Luxembourg, comportant, entre autres, deux instances de grand prestige : la Cour de justice de l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement. En tant qu'atout politique, il a été décidé en 1965 que pendant les mois d'avril, de juin et d'octobre, le Conseil³ tiens ses sessions à Luxembourg, accroissant ainsi la visibilité d'un très petit État.

Cependant, si le référendum sur le statut européen de la Sarre d'octobre 1955 n'avait pas été un échec, le siège de la CECA aurait été transféré de Luxembourg à Sarrebruck, conformément à l'accord entre la France et l'Allemagne d'octobre 1954.

Le rôle exercé par le Luxembourg dans la première Communauté européenne n'aurait sans doute pas été possible, si celle-ci n'avait pas porté sur la sidérurgie où la production du Luxembourg était importante, notamment par rapport à deux des pays membres. En ce qui concerne la production d'acier en 1951, exprimée en 1 000 t, celle du Luxembourg s'élevait à 3 002, celle de l'Italie à 3 528 et celle des Pays-Bas à 684. En 1952, la production de fonte brute en 1 000 t du Luxembourg (3 076) dépassait de

2 Voir, entre autres, Edmée Croisé-Schirtz, *La bataille des sièges (1950-1958)*, article publié dans le livre *Le Luxembourg face à la construction européenne*, Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman, 1996.

3 Il s'agit du Conseil des ministres et non pas du Conseil européen (chefs d'État et de gouvernement).

loin la quantité produite en Italie (1 143) et aux Pays-Bas (539). Le fait que le Luxembourg abritait depuis 1926 l'Entente internationale de l'Acier a peut-être joué un rôle dans ce contexte. Rappelons qu'au début des années 1950, lors des négociations sur le traité de Paris, la sidérurgie luxembourgeoise représentait 7,1% de la production des Six, en 1969 ce pourcentage ne s'élevait plus qu'à 4%.

Les résultats positifs obtenus par le Luxembourg en compensation du départ de la Haute Autorité de la CECA, suite à la création de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Euratom en 1958 et de la fusion des trois Communautés en 1967, ont exigé beaucoup d'imagination, de persévérance et un savoir-faire diplomatique capable d'affronter avec succès des négociations difficiles. Il n'en demeure pas moins que la désignation de la capitale du Grand-Duché comme siège de la Haute Autorité a créé des droits acquis, dont le bien-fondé n'a guère été contesté dans son principe par les États membres. Cependant, la Commission n'a pas toujours pu les respecter à la lettre, en raison surtout de ses très nombreuses réorganisations. Il ne faut toutefois pas oublier que la décision de 1965, très favorable au Luxembourg, date de 55 ans en 2020. Entre-temps, les circonstances caractérisant les Communautés européennes ont beaucoup changé et les services de la Commission du site de Luxembourg ont été considérablement remaniés.

A l'heure actuelle, les domaines d'action et le personnel de la Commission en place à Luxembourg sont des sujets traités avec beaucoup d'engagement politique, alors que pendant tout un temps les autorités luxembourgeoises et les membres luxembourgeois de la Commission ont semblé accorder peu d'intérêt à cette question.

Les premiers membres luxembourgeois de la Commission européenne (Michel Rasquin pour une très courte période) – les Lambert Schaus, Victor Bodson et Albert Borschette – suivaient avec attention ce problème ainsi que la nomination de Luxembourgeois dans les services de la Commission. Mais de 1977 à 2019, les commissaires envoyés par le Grand-Duché n'ont pas fait preuve à cet égard de la même fermeté.

Par arrêté ministériel du 26 mars 1965, le gouvernement luxembourgeois a institué un Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens. Ce comité a pour mission « de préparer et de

coordonner les mesures à prendre en vue de l'installation des institutions et organismes européens fixés ou transférés à Luxembourg, ainsi que de surveiller l'exécution de ces mesures »⁴. Les tâches de ce Comité, qui existe toujours, sont multiples. Elles concernent aussi bien la politique immobilière que les divers problèmes que pose le fonctionnement des entités européennes.

En plus, le 8 avril 1965, les représentants des gouvernements des États membres ont déclaré à l'article 10 de la décision prise :

« Les gouvernements des États membres sont disposés à installer ou à transférer à Luxembourg d'autres organismes et services communautaires, particulièrement dans le domaine financier, pour autant que leur bon fonctionnement soit assuré. A cette fin, ils invitent la Commission à leur présenter chaque année un rapport sur la situation existante en ce qui concerne l'installation des organismes et services communautaires et sur les possibilités de nouvelles mesures dans le sens de cette disposition en tenant compte des nécessités du bon fonctionnement des Communautés. »

Un tel rapport n'a probablement jamais été rédigé, sans que cela ne donne lieu à des réclamations de la part du Luxembourg.

Le faible intérêt accordé à l'installation d'organismes et de services de la Commission à Luxembourg semble avoir pris fin en décembre 2015, quand le Luxembourg et la Commission ont signé un accord sur le renforcement et la consolidation des services de la Commission à Luxembourg, notamment en ce qui concerne les pôles juridique, financier et numérique, dont la mise en œuvre sera régulièrement suivie (accord Asselborn-Georgieva).

Mais surtout, l'Accord de coalition 2018-2023 entre trois partis politiques contient un texte intitulé *Luxembourg, siège des institutions européennes et atlantiques* (p. 219 et 220), qui annonce une étude à entreprendre sur l'impact économique des institutions et agences européennes, s'engage à poursuivre la politique favorable à l'installation d'organismes européens et à mettre en œuvre des actions renforçant la présence de ressortissants luxembourgeois au sein de ces structures administratives.

4 *Recueil Administratif et Économique* B – N° 21 du 7 avril 1965.

Il n'était donc pas étonnant, lorsque la Commission a envisagé de transférer de Luxembourg à Bruxelles la *Consumers' Health, Agriculture and Food Executive Agency* (CHAFFA), que le ministre des Affaires étrangères se soit fermement opposé à ce projet et ait entamé des discussions avec le commissaire responsable. En plus, cette question a fait l'objet d'un débat, le 11 juin 2020, à la Chambre des députés qui a adopté, à l'unanimité, une résolution se prononçant avec fermeté pour le maintien à Luxembourg de cette agence exécutive⁵. Mais en dépit de cette revendication présentée avec vigueur, la Commission a transféré, au début de 2021, la CHAFFA à Bruxelles.

Lors de cette discussion à la Chambre, seul le ministre Asselborn a évoqué le cadre financier pluriannuel, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement dont la réduction, suite à cette délocalisation, pourrait faire perdre 15% des dépenses administratives de la Commission au Luxembourg. Ce sujet est exposé avec plus de détails en conclusion de cet essai.

5 Voir le compte rendu des séances publiques 40 et 41 de la Chambre des députés, Session ordinaire 2019-2020, ainsi que la réponse du ministre des Affaires étrangères à la question parlementaire n°3429 du 12.01.2021.

**V. IN MEMORIAM :
ANDRE ELVINGER**

PAR ANDRÉ PRÜM

HOMMAGE À ANDRÉ ELVINGER



André Elvinger nous a quittés au printemps à l'âge de 93 ans. L'Institut grand-ducal perd avec lui l'un de ses piliers, ses membres, un ami cher à tous.

André Elvinger est connu d'abord comme l'un des ténors du barreau et un juriste d'exception. Après ses études de droit à l'Université de Grenoble et à l'Université de Paris, il obtient le grade de docteur en droit, sous l'ancien système de la collation des grades, en 1953. Fraîchement marié, il part la même année à New-York pour un stage auprès du Secrétariat des Nations

Unies. A son retour, il prête serment comme avocat et est reçu par son oncle, Paul Elvinger, comme stagiaire.

Mais peu de temps après, Albert Wehrer, alors membre de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier, lui propose de le rejoindre comme adjoint dans ses fonctions de chef de cabinet. Le prestige de ce poste autant sans doute que les conditions matérielles le conduisent à accepter. Rapidement, il se rend compte cependant que ce genre de poste ne lui correspond pas. André a l'esprit trop indépendant et l'ambition de jouer un vrai rôle. Il ne voyait pas sa place dans la bureaucratie des institutions internationales.

Paul Elvinger n'hésite pas à reprendre son brillant stagiaire et André s'installe définitivement dans la profession d'avocat qu'il exercera avec passion jusqu'à son dernier souffle. Plaidier talentueux et respecté, Paul l'initie au métier. Lorsqu'en 1959, ce dernier entre au gouvernement Werner-Schaus en tant que ministre de la Justice, des Affaires économiques, des Classes moyennes et du Tourisme, il laisse son étude à André qui la développe pour en faire, ensemble avec ses futurs associés, l'un des grands cabinets d'avocats de la place.

A Paul, André vouera toujours une grande admiration autant qu'une forte reconnaissance comme il en témoigne dans un vibrant hommage qu'il lui a consacré devant ses associés et amis (Hommage à notre pionnier : Paul Elvinger (1907-1982)). Paul lui a donné le goût du prétoire et André inter-

viendra durant sa carrière avec éclat dans de nombreuses grandes affaires. Paul l'a mis en contact aussi avec ses premiers clients internationaux. André les sert avec talent.

Il s'investit dans des domaines jusqu'alors largement ignorés par les avocats : la propriété industrielle et intellectuelle puis le droit fiscal dont, malgré son goût peu prononcé pour les chiffres, il devient expert comme en attestent ses nombreuses contributions à l'International Fiscal Association. Pour stimuler une réflexion doctrinale, il fonde et préside l'Association luxembourgeoise des études fiscales.

Sa créativité devient un vecteur clé du développement de la place financière. Dès 1960, il conçoit un habit juridique pour le premier fonds d'investissement luxembourgeois et en 1966, il imagine la solution pour les créer sous une forme sociétaire. Alors que le législateur s'appuie sur lui pour transposer la première directive sur les organismes de placement collectif, les praticiens du droit reprennent son idée à une échelle industrielle. Son ingéniosité lui vaut de siéger au Comité pour l'amélioration de l'infrastructure de la place financière puis au Haut Comité de la place financière.

Pour traiter les dossiers qui affluent, André s'associe avec Jean Hoss, également membre de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal. En 1964, ils fondent l'étude portant leurs noms qui, en 1974, avec l'arrivée de Yves Prussen, devient Elvinger Hoss Prussen. André y accueille avec fierté trois de ses fils, Jacques, Marc et Pierre.

Il s'investit avec force dans l'organisation de la profession en présidant le jeune barreau avant de devenir bâtonnier en 1986, présidence qu'il met à profit pour prendre l'initiative d'une nouvelle loi sur la profession que la Chambre des Députés adoptera le 10 août 1991. Il est membre de l'Union Internationale des Avocats.

Mais il chérit aussi, et peut-être surtout, les cercles juridiques plus intimes où le travail de réflexion prévaut sur les relations publiques. Il participe activement aux travaux de l'Association Henri Capitant pour la culture juridique française. Lors des journées internationales qui se tiennent au Luxembourg en 1961, il présente le rapport général sur "Les notions d'égalité et d'inégalité". Il contribue ensuite durant de longues années aux rapports sur le droit luxembourgeois qu'il présente lors des nombreux congrès

internationaux auquel il assiste avec joie et entre amis aux quatre coins du monde. En 2009, l'association lui dédie un colloque et lui offre des Mélanges.

Le professeur Ole Lando l'accueille dans la Commission pour le droit européen du contrat. Seul praticien au milieu d'un cercle de professeurs de droit, il participe à l'élaboration des principes communs qui posent les jalons d'une harmonisation des règles nationales dans ce domaine important. Il contribue aussi aux travaux de la Commission Benelux pour l'étude de l'unification du droit.

André Elvinger aime prendre position sur des questions juridiques controversées. Il publie ainsi de nombreux articles dans lequel il n'hésite pas à dénoncer des solutions qui lui paraissent impraticables ou inopportunes. Les titres, poliment interrogatifs, sont évocateurs : « Le double degré de juridiction en matière pénale, réalité ou leurre ? », « Le carrousel des nullités dans la loi du 10 août 2016 de la loi sur les sociétés commerciales : modernisation ou régression, protection ou insécurité ? », « Encore à propos des contrats de garanties financières : le concept de l'ambiguïté constructive et où son application devient destructive » et dernièrement encore « L'unité de la faute et d'illégalité. L'excès auquel son application peut conduire et ses conséquences ». Les Annales du droit luxembourgeois, le Journal des tribunaux luxembourgeois, le Bulletin Droit et Banque le comptent parmi leurs auteurs préférés. Son historique renouvelé du droit bancaire et financier luxembourgeois introduit les trois versions successives de l'ouvrage de Droit bancaire et financier au Grand-Duché de Luxembourg.

Mais revenons à son rôle au sein de l'Institut grand-ducal.

Après avoir présenté une première conférence à la tribune de la section des sciences morales et politiques sur « L'obligation convertible et l'emprunt subordonné : formes secondaires du capital dans la pratique des sociétés anonymes », en 1973, André est admis, sur proposition de Pierre Pescatore, comme membre effectif en 1978.

Il en devient rapidement l'un des membres les plus engagés. Au cours des années, il donnera treize autres conférences dont la liste est reproduite ci-dessous. Les sujets couvrent un vaste spectre allant de sujets techniques - comme le droit de la concurrence, le droit d'auteur ou le secret professionnel

- à des hommages ou éloges rendus à d'éminents membres - Georges Als, Guy Schuller, Pierre Jaans, Jean Mischo et Jean-Paul Harpes - en passant par des plaidoyers sur des affaires judiciaires qui l'ont particulièrement touchées : " Le juge à l'école ou Der Richter und sein D(H)enker : réflexions sur un jugement du tribunal administratif et ses échos" et " Le triomphe du droit et des droits fondamentaux : l'affaire KB ".

En 2004, il reprend à la suite d'Edmond Wagner la présidence de la Section en s'assurant le concours de Georges Als comme Secrétaire général et d'un conseil comprenant Jean-Paul Harpes, Henri Ahlborn, Jean Mischo, Patrick Kinsch et Robert Urbé. Sous leur impulsion, la Section connaît un vrai renouveau. Les cahiers épars publiés au cours des années (1979-1999) sont réunis dans trois nouveaux volumes des Actes numérotés III A, B et C. Les Actes de la Section sont publiés ponctuellement chaque année avant l'assemblée générale. En 2019, André présente lors de l'assemblée générale le bilan de " 50 ans de publications de la Section des Sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal". En dehors des conférences régulières, la Section renoue avec une série de tables rondes réunissant ses membres et quelques invités pour une journée entière.

Les efforts d'André ne se restreignent pas à notre Section. Il encourage les présidents des cinq autres sections à créer une dynamique commune et s'engage dans une modernisation du statut de l'Institut grand-ducal. Il élabore avec Jean Mischo un avant-projet de loi destiné à remplacer l'arrêté grand-ducal du 24 octobre 1868. Sa proposition trouve un écho favorable auprès du Secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt qui, avec l'aide des juristes du ministère, dépose le projet de loi aboutissant à la loi du 21 décembre 2017 concernant l'Institut grand-ducal. L'Institut et ses six sections se voient reconnaître la personnalité juridique en tant qu'institutions académiques. Les nouveaux locaux au sein de la Bibliothèque nationale donnent corps à cette consécration et lui assurent, grâce aux efforts d'André, l'infrastructure qui lui a toujours manqué.

En 2014, après dix ans, André m'a demandé de lui succéder à la présidence de la Section en acceptant généreusement de me soutenir en tant que Secrétaire général. Durant quatre années, nous avons travaillé main dans la main dans une harmonie parfaite. Ce n'est qu'en approchant ses quatre-vingt-dix ans, qu'André demande à être déchargé de cette tâche. L'Institut lui est profondément obligé.

Sur le plan extra-professionnel, André a eu le bonheur d'une vie familiale épanouie avec un premier mariage avec Claudine Stensel. De ce mariage entre deux enfants uniques en sont issus cinq. Sa première épouse étant décédée prématurément en 1989, André s'est remarié avec Dedée Molitor avec laquelle il a continué à partager son attrait pour la nature et son goût pour les arts. Le parc derrière sa maison familiale, dont il a pris le plus grand soin, constitue un véritable joyau. Il adorait l'air des montagnes et pratiquait le ski ardemment jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Il se promenait avec autant de plaisir dans les galeries d'art et les musées dont il a été un fervent soutien au Luxembourg, notamment en présidant durant sept ans l'association des "Amis des Musées".

Penseur libre, André Elvinger était de la trempe des grands hommes qui forcent le respect et l'admiration. Il avait en plus la gentillesse, la modestie et le souci des autres.

André Prüm

**Conférences d'André Elvinger à l'Institut Grand-Ducal,
Section des Sciences Morales et Politiques**

- « L'obligation convertible et l'emprunt subordonné : formes secondaires du capital dans la pratique des sociétés anonymes » in *Publications de l'Institut Grand-Ducal. Sections des Sciences morales et politiques*, vol. II, Saint-Paul, Luxembourg, 1973, pp. 131-149.
- « Evolution et tendances actuelles du droit de la concurrence », Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques, Saint-Paul, Luxembourg, 1980.
- « La Constitution et le droit au juge impartial » in *Réflexions sur la réforme de la Constitution du Grand-Duché du Luxembourg*, Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques, Imprimerie Centrale, Luxembourg, 1988, pp. 33-52.
- « Le secret professionnel dans l'actualité », Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques, Imprimerie Centrale, Luxembourg, 1991.
- « Droit fiscal et confiance » in *Actes de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques*, vol. VIII, Luxembourg, 2003, pp. 95-104.
- « Le juge à l'école ou Der Richter und sein D(H)enker : réflexions sur un jugement du tribunal administratif et ses échos » in *Actes de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques*, vol. IX, Luxembourg, 2005, pp. 65-96.
- « La nationalité luxembourgeoise après la loi du 23.10.2008 » in *Actes de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques*, vol. XIII, Luxembourg, Table Ronde.
- « Le triomphe du droit et des droits fondamentaux : l'affaire KB » in *Actes de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques*, vol. XV, Luxembourg, 2012.
- « Historique et évolution du droit d'auteur à Luxembourg » in *Actes de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques*, vol. XVI, Luxembourg, 2013.
- « Table ronde sur la place financière – Défis et perspectives : L'augmentation en quantité et qualité de l'infrastructure professionnelle de la place financière ; Les fonds d'investissement : explosion des avoirs en gestion, défis et opportunité de nouveaux marchés » in *Actes de l'Insti-*

tut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques, vol. XVII, Luxembourg, 2014.

- « La loi du 21 décembre 2017 concernant l'Institut Grand-Ducal, ses origines et sa portée » in *Actes de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques*, vol. XXII, Luxembourg, 2019.
- « 50 ans de publications de la Section des Sciences morales et politiques de l'Institut grand-ducal » in *Actes de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences Morales et Politiques*, vol. XXII, Luxembourg, 2019.
- « Hommage à Georges Als » in *Communications de Georges Als à l'Institut Grand-Ducal de 1968-2013*, Luxembourg, 2015, pp. 7-26.
- Eloges aux membres Guy Schuller, Pierre Jaans, Jean Mischo, Georges Als, Jean-Paul Harpes, Actes XVIII, XX, XXI.

VI. ORGANISATION ET TRAVAUX

L'institut Grand-Ducal dispose d'un site internet : www.igd.lu qui, outre une présentation générale, contient des liens vers les sites de ses six sections.

L'adresse internet directe du site internet de la section des sciences morales et politiques est : www.igd-smp.lu. Le lecteur y retrouvera toutes les informations voulues sur la législation, l'administration ou encore les publications de la Section des sciences morales et politiques.

A. Membres

La Section des sciences morales et politique connaît des membres agréés, effectifs, correspondants et d'honneur. La liste des membres est tenue à jour sur le site Internet de la Section <https://igd-smp.lu/> sous l'intitulé « Membres » et cite aussi les membres décédés.

B. Administration de la Section

La Section est administrée par un **Conseil** qui est actuellement composé comme suit :

André Prüm	Président
Jean-Jacques Rommes	Secrétaire général
Patrick Kinsch	Trésorier
Julie-Suzanne Bausch	Membre
Marco Wagener	Membre
Michel Wurth	Membre
Paul Zahlen	Membre

Les **Présidents historiques** de la Section sont :

Alphonse Huss	1967 – 1978
Carlo Hemmer	1978 – 1983
Edmond Wagner	1983 – 2004
André Elvinger	2004 – 2014
André Prüm	2014 –

Les **Secrétaires généraux historiques** de la Section sont :

Georges Als	1998 – 2014
André Elvinger	2014 – 2018
Jean-Jacques Rommes	2018 –

C. Publications de la Section

La Section publie essentiellement le résultat de ses travaux, c'est-à-dire les conférences ou « communications » présentées et discutées lors de ses réunions internes et des conférences publiques, ou encore des ouvrages spéciaux préparés par ses membres.

Les communications font l'objet de volumes, annuels depuis 2000, appelés « Actes ». Entre 1979 et 1999 on avait jugé plus expédient de publier les communications individuelles, système auquel on a par la suite renoncé, en raison de l'accumulation d'un grand nombre de fascicules peu maniables et de leur publication souvent tardive. Pour combler le « trou » de vingt ans il a été décidé en 2005 de réunir les communications de cette période en trois volumes s'intercalant entre les volumes III et IV des Actes et pour cela appelés IIIA, IIIB et IIIC : ces volumes n'ont pu être édités qu'à un faible tirage, pour des raisons de coût. Dans ces trois volumes (comme d'ailleurs dans les autres volumes ainsi que dans les « Cahiers »), les communications ont été présentées selon l'ordre alphabétique des auteurs, la date de la communication étant toutefois indiquée entre parenthèses.

Le conseil de la Section a décidé, il y a quelques années, de proposer à nos membres la remise de communications individuelles sur des sujets qui intéressent notre Section dans l'une ou l'autre de ses trois branches, ceci en dehors de la tenue d'une conférence. Les actes ne réunissent toutefois pas l'intégralité des travaux. La série des « **Cahiers** » groupe des communications de plusieurs auteurs sur un même thème, comme p.ex. le suicide, la réforme de la constitution, la liberté de la presse, l'union monétaire, l'euthanasie, etc. Depuis 2009, ces communications groupées sur un thème ont à nouveau, comme cela avait fait dans les volumes I, II, III, été reprises, dans un souci de meilleure visibilité, dans les volumes des Actes.

Une troisième série comprend les « **Ouvrages spéciaux** », l'un contenant les œuvres complètes de Jules Prussen, l'autre l'ensemble des commu-

nications faites par Edmond Wagner et par Georges Als à notre tribune. Ces ouvrages édités par la Section comportent également deux livres de Henri Entringer et, très récemment, « Les temps des crises » par Jean-Jacques Rommes et Michel-Edouard Ruben de décembre 2021 et « Évolution sociale au Luxembourg : Des Trente Glorieuses à la société néolibérale » par Gérard Trausch qui est publié à la fois dans les présents « Actes » et en tant qu'ouvrage spécial.

La liste de toutes ces publications se trouve détaillée sur le site Internet de la Section <https://igd-smp.lu/> sous l'intitulé « Publications ». Pour faciliter les recherches, il a paru utile d'y reproduire la liste des quelque 250 communications selon l'ordre alphabétique des auteurs.

Dans toute la mesure de la disponibilité des archives, les travaux de la Section sont publics et accessibles en versions pdf sur le site internet, à l'exception du présent volume XXV des « Actes ».

D. Organisation de l'Institut grand-ducal et de ses Sections

La présidence de l'Institut grand-ducal, toutes sections confondues, est tournante entre les Présidents des sections. Sur la période 2022-2024, Guy Berchem et Marc Keipes respectivement Président et Secrétaire de la Section des sciences médicales sont aussi les Président et Secrétaire général de l'Institut Grand-ducal.

L'Institut et toutes ses sections se retrouvent à une adresse commune avec l'installation au sein du bâtiment de la Bibliothèque Nationale :

Institut grand-ducal de Luxembourg
c/o Bibliothèque nationale de Luxembourg
37D, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

La liste des sections et de leurs responsables se présente actuellement comme suit :

1. Section historique

Président : M. Paul Dostert
Secrétaire : M. Guy Thewes

2. Section des sciences naturelles, physiques et mathématiques

Président : M. Lucien Hoffmann
Secrétaire : M. Romain Meyer

3. Section des sciences médicales

Président : Dr. Guy Berchem
Secrétaire : Dr. Marc Keipes

4. Section de linguistique, d'ethnologie et d'onomastique

Président : M. Jean Ensch
Secrétaire : M. Alexandre Ecker

5. Section des arts et des lettres

Président : M. Lucien Kayser
Secrétaire : M. Edmond Thill

6. Section des sciences morales et politiques

Président : M. André Prüm
Secrétaire : M. Jean-Jacques Rommes

**E. Législation concernant l'Institut grand-ducal et
la Section des sciences morales et politiques**

L'Institut Grand-Ducal fut créé par Arrêté royal Grand-Ducal du 24 octobre 1868. Il comprenait alors trois sections issues de « sociétés savantes » existantes, celles des sciences historiques, des sciences naturelles et des

sciences médicales. S'y ajoutèrent au XX^e siècle la section de linguistique, de folklore et de toponymie et celle des arts et des lettres. La 6^e section, celle des sciences morales et politiques, fut créée par règlement ministériel du 23 novembre 1966. Elle est donc la plus jeune partie de cet organisme intellectuel et culturel.

Avec le temps, il s'est avéré indispensable d'adapter le Règlement de 1868 aux données actuelles. Sur l'initiative de la Section des sciences morales et politiques, un projet de loi fut élaboré qui devint finalement, la loi du 21 décembre 2017 concernant l'Institut Grand-Ducal, publiée au Journal officiel du 22 décembre 2017 avec un règlement grand-ducal relatif aux modalités d'administration de l'Institut.

La loi confirme, à l'instar des régimes comparables en France et en Belgique, le caractère académique de l'Institut et son indépendance. Elle reconnaît la personnalité juridique de l'Institut Grand-Ducal et des Sections, importante tant sur le plan matériel de la détention des biens de l'Institut et des Sections que pour la protection des droits intellectuels attachés à leurs publications.

Les loi, règlement et règlement intérieur relatifs à L'Institut sont repris sur le site Internet de la Section <https://igd-smp.lu/> sous l'intitulé « Statuts ».

